

	Désignation d'un (e) secrétaire de séance
	Approbation des procès-verbaux des séance du 12 février 2024 et du 26 mars 2024
	Informations générales
	Compte-rendu de délégations du Maire
	PROJETS DE DELIBERATIONS
1	Finances -Budget
	Compte Administratif 2023 – Budget principal
	Compte de gestion 2023
	Affectation du résultat du Compte Administratif 2023
	Budget Supplémentaire 2024
	Fiscalité directe locale - Vote des taux 2024
	Réalisation d'une ligne de trésorerie
	Garantie d'emprunt LOGEO SEINE – Clos du Frêne
	Garantie d'emprunt LOGEO SEINE – Acquisition en VEFA Chaussée de Léry – Contrat 155384
	Garantie d'emprunt LOGEO SEINE – Acquisition en VEFA Chaussée de Léry – Contrat 155385
2	Finances - Subventions
	Attribution des subventions aux associations sportives et avenants aux conventions d'objectifs et de financement du FCVR et du VRAC - Autorisation
	Reversement de dons à la Ligue contre le cancer à l'occasion de La Rolivaloise 2024
3	Culture
	Convention avec le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de musique et de danse – Interventions dans les écoles - Autorisation
4	Sport
	Signature d'un Manifeste d'engagement de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport - Autorisation
5	Développement durable
	Renouvellement du dispositif « Bonus à vélo » - Autorisation
6	Ressources Humaines
	Mise en place d'astreintes au sein de la direction des sports - Modification
	Mise à jour du tableau des effectifs
	Questions diverses

MARCHES PUBLICS (Art. L.2122-22 – 4° - Code Général des Collectivités Territoriales)

Décision DCM 2024-001 – Portant déclaration sans suite de l'accord-cadre de fournitures courantes et de services M23_12 relatifs aux prestations de nettoyage des locaux et vitreries des bâtiments communaux de la ville de Val-de-Reuil – Lot 2 bâtiments communaux

D'entériner la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 22 janvier 2024 relative à la consultation M23_12 - Prestations de nettoyage des locaux et vitreries des bâtiments communaux de la Ville – Lot 02 - Bâtiments communaux en déclarant sans suite ladite consultation pour motif d'intérêt général.

Les candidats seront informés de la présente décision.

La Délibération n°20/05/02 en date du 26 mai 2020 du Conseil Municipal de la Commune de Val-de-Reuil, chargeant M. le Maire, pour la durée de son mandat, « **DE REALISER LES LIGNES DE TRESORERIE SUR LA BASE D'UN MONTANT MAXIMAL DE DE 4 MILLIONS D'EUROS PAR ANNEE CIVILE** »

Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie :

Prêteur	Caisse d'Epargne
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de trésorerie utilisable par tirages
Montant maximum	4 000 000 €
Durée maximum	1 an
Taux d'intérêt	€STER + marge de 0,50 %
Base de calcul	Exact /360
Modalités de remboursement	Paiement mensuel des intérêts par débit d'office
Date d'effet du contrat	Mars 2024
Date d'échéance du contrat	Mars 2025
Commission d'engagement	2 000 €, prélevés en une seule fois
Commission de non utilisation	0.10% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts
Commission de mouvement	Néant
Modalités d'utilisation	Tirage : crédit d'office Remboursement : débit d'office Demande de tirage : aucun montant minimum Demande de remboursement : aucun montant minimum

Rappel que Le Maire ou son représentant est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-avant à intervenir avec la Caisse d'Epargne, et à exécuter l'ensemble des obligations prévues par le contrat de ligne de trésorerie.

Le présent compte-rendu de délégations sera transmis à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



- **en recettes à 65.4 M€** dont 36.8 M€ en fonctionnement (56% du budget total) et 28.6 M€ (44 % du budget total) en investissement.

L'exécution budgétaire des dépenses et des recettes entre les sections de fonctionnement et d'investissement se répartie de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement		
Mandats émis (dépenses)	32 189 113,26	
Titres émis (recettes)	36 850 774,06	
Résultat de l'exercice		4 661 660,80
Résultat reporté		966 871,61
Soit un excédent cumulé de		5 628 532,41
Résultat de la section d'investissement		
Mandats émis (dépenses)	28 378 103,06	
Titres émis (recettes)	28 588 261,84	
Résultat de l'exercice		210 158,78
Résultat reporté		-7 921 977,23
Reste à réaliser dépenses		-922 765,91
Reste à réaliser recettes		4 022 376,58
Besoin de financement de		-4 612 207,78

Soit un excédent au compte administratif de 1 016 324.63.

I/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

A. Une augmentation des dépenses contenue malgré les effets de l'inflation

Les charges à caractère général (011) :

Elles augmentent de 11 %, en raison de la hausse du coût des fluides (+25 %) et de l'entretien des bâtiments notamment suite aux émeutes.

Les charges de personnel (012) :

L'évolution globale des charges de personnel s'établit à 4 % (+551 k€) du fait principalement de l'effet de dispositions s'imposant à la Commune telles que :

- L'augmentation du point d'indice (+1.5 % à partir du 1 juillet 2023) ;
- Deux augmentations du SMIC survenues en janvier et en mai ;
- Le Glissement, Technicité et Vieillesse (GVT) qui tient compte de l'évolution réglementaire de la rémunération des agents (passage d'échelon, avancements de grades, promotions internes) ;

Les autres charges de gestion courantes (65) :

Ces dépenses (4 M€) augmentent de 3 % du fait notamment :

- de l'inscription de la convention de portage pour l'acquisition des 23 logements de la Garancière (25k€) ;
- de l'augmentation des subventions versées aux associations (+117K€)

Les frais financiers (66) :

Les frais financiers évoluent de 6% du fait de la hausse du taux de la ligne de trésorerie.

Les charges exceptionnelles (67) :

Elles concernent principalement des annulations de titres sur les exercices précédents.

Chapitre Nature (Libellé)	BP 2023	CA 2022	CA 2023	Evolution 2023/2022
Charges à caractère général	10 799 529	9 693 898	10 794 757	11%
Charges de personnel et frais assimilés	14 769 905	14 193 159	14 744 471	4%
Dépenses imprévues	59	0	0	
Virement à la section d'investissement	4 736 963	0	0	
Autres charges de gestion courante	4 101 824	3 925 164	4 027 141	3%
Charges financières	1 037 369	980 961	1 037 346	6%
Charges exceptionnelles	50 600	398 997	31 560	-92%
Dotations aux provisions semi-budgétaires	58 726	102 000	58 726	-42%
TOTAL DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	35 554 975	29 294 179	30 694 001	5%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	964 950	1 565 966	1 495 112	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	36 519 925	30 860 145	32 189 113	

B. Des recettes de fonctionnement en nette progression

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **36.8 M d'€** et évoluent de **7 %**.

Cette augmentation provient principalement de 2 phénomènes :

- L'augmentation des bases fiscales indexées sur l'inflation qui impacte le chapitre des impôts (+6%) ;
- L'évolution positive des dotations (compensation taxe foncière).

Chapitre Nature (Libellé)	BP 2023	CA 2022	CA 2023	Evolution 2023/2022
Résultat de fonctionnement reporté	966 872	0	0	
Atténuations de charges	180 000	229 534	241 648	5%
Produits des services, du domaine et ventes diverses	901 173	885 935	899 240	2%
Impôts et taxes	18 789 989	17 857 762	19 010 652	6%
Dotations et participations	15 199 776	14 333 657	15 666 076	9%
Autres produits de gestion courante	107 100	161 784	121 363	-25%
Produits financiers	52 620	52 624	52 628	0%
Produits exceptionnels	12 568	1 005 795	549 346	-45%
Reprises sur provisions semi-budgétaires	306 000	0	306 000	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 827	3 943	3 822	-3%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	36 516 098	34 527 091	36 846 952	7%

II / LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Des dépenses d'investissement : l'ANRU, toujours prioritaire

Les dépenses d'investissement ont diminué de 18 % avec des dépenses d'équipement qui s'élèvent à plus de 14.3 M €.

Chapitre Nature (Libellé)	BP 2023	CA 2022	CA 2023	Evolution 2023/2022
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	7 921 977	0	0	
Dépenses imprévues	12 832	0	0	
Emprunts et dettes assimilées	4 093 044	3 822 484	4 025 355	5%
Immobilisations incorporelles	263 318	73 788	57 621	-22%
Subventions d'équipement versées	0	184 750	28 970	-84%
Immobilisations corporelles	1 799 547	5 988 333	777 604	-87%
Immobilisations en cours	15 468 099	12 209 278	13 482 004	10%
Autres immobilisations financières	2 200	150 018	1 963	-99%
TOTAL DEPENSES RELLES D'INVESTISSEMENT	29 561 017	22 428 650	18 373 518	-18%
Opérations patrimoniales	10 000 944	7 673 108	10 000 764	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 827	3 943	3 822	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	39 565 788	30 105 701	28 378 103	

L'ANRU reste toujours la priorité de la ville, il représente 75 % des investissements réalisés en 2023.

La municipalité continue aussi à améliorer ses équipements avec :

- La réhabilitation des bâtiments scolaires et périscolaires (333 k€) ;
- La création d'un skate-park (565 k€) ;
- La fin des travaux de la MJA (273 k€).

Les dépenses d'équipement se décomposent de la manière suivante :

Libellé Opération équipement	BP 2023	CA 2023	Reste à réaliser
PNRU2 - CERFS VOLANTS	5 001 600	4 554 271	0
PNRU2 - LEO LAGRANGE	100 256	96 697	0
PNRU2-ESP PUBLICS DALLE ET SES ABORDS	3 152 004	2 798 977	0
PNRU2-PROMENADE TILLEULS ET SES ABORDS	3 015 784	2 961 214	0
VOIRIES STRUCTURANTES (PNRU)	610 744	394 020	0
ANRU+	100 000	23 696	0
PERCEE MUSARDE LIAISON GROSSE BORNE	62 700	0	0
TOTAL PNRU	12 043 088	10 828 875	0
ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ECOLOGIQUE	530 730	263 602	185 196
AMELIORATION DU CADRE DE VIE	1 027 003	481 802	555 556
PPP ECLAIRAGE VIDEOCOMMUNICATION	810 000	806 199	0
AMENAGEMENT PARC ECOLOGIQUE	50 000	9 000	0
AMENAGEMENT DURABLE DU CADRE DE VIE	2 417 733	1 560 602	740 752
AMELIORATION DES BATIMENTS SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET PETITE ENFANCE	498 171	332 672	20 340
EQUIPEMENTS AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	713 635	377 488	115 937
EXTENSION GROUPE SCOLAIRE COLUCHE	5 000	2 442	0
PISTE ATHLETISME	267 380	238 063	0
EQUIPEMENTS SPORTIFS	688 545	564 653	27 697
PROJETS ET EQUIP CULTURELS	335 895	272 997	0
REHABILITATION BÂTIMENTS SCOLAIRES	52 746	48 930	0
TRANSFORMATION DE LA ROTONDE EN CYBERBASE	343 047	1 954	0
TRAV CHAUFFAGE BAT COMMUNAUX	125 000	100 775	0
TRAVAUX CL ELEPHANT	40 723	16 749	18 040
AUTRES EQUIPEMENTS	3 070 143	1 956 722	182 014
Total général	17 530 964	14 346 199	922 766

B. Les recettes d'investissement

Le total des recettes d'investissement est de 28.6 M€ dont 17 M€ de recettes réelles.

Les subventions représentent 28 % de ces recettes réelles, validant la politique de recherche active de financement mise en place dans les services.

Le financement de l'investissement a été complété par 2 emprunts (23 % des recettes réelles) auprès de la banque postale et de la Caisse d'Epargne. Chacun de 2 millions avec un taux fixe de 3.8 % pour la banque postale et celui de la Caisse d'épargne indexé sur le livret A.

Malgré ces deux emprunts, l'encours de la dette auprès des établissements bancaires reste pratiquement stable. En effet, à la fin de l'exercice 2023 il est de 42 152 054 € contre 41 894 140 € en 2022.

Chapitre Nature (Libellé)	BP 2023	CA 2022	CA 2023	Evolution 2023/2022
Virement de la section de fonctionnement	4 736 963	0	0	
Produits des cessions d'immobilisations	450 000	0	0	
Dotations, fonds divers et réserves	8 166 483	2 375 162	8 221 044	246%
Subventions d'investissement	11 141 897	6 226 067	4 848 948	-22%
Emprunts et dettes assimilées	4 017 200	7 000 000	4 017 200	-43%
Immobilisations en cours	87 351	0	5 195	
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	28 599 894	15 601 229	17 092 386	10%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	964 950	1 565 966	1 495 112	
Opérations patrimoniales	10 000 944	7 673 108	10 000 764	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	39 565 788	24 840 303	28 588 262	

M. le Maire quitte la salle lors du vote du compte administratif

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

- **DONNE** acte à M. le Maire de la présentation du Compte Administratif 2023 du budget de la Ville.
- **CONSTATE** pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau du résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que dans le compte administratif annexé à la présente délibération.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET**



Marc-Antoine Jamet

Présenté et approuvé par Nous, Maire et membres du Conseil municipal, réunis en session ordinaire, le présent Compte Administratif pour l'exercice 2023 :

A VAL-DE-REUIL, le 13 avril 2024

Le Maire,

Marc-Antoine JAMET

Et adopté par le Conseil municipal.

Ont signé :

M. Antoine Jamet

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 32

VOTES

Contre : 0

Pour : 32

Abstentions : 0

Marc-Antoine JAMET		
Catherine DUVALLET	Lahsaine AIT BABA	Daniel GASSA
Jean-Jacques COQUELET	Grace LOUBASSOU	Vanessa MANTSOUAKA MASSALA
Stéphanie ROUSSELIN	Benjamin MARC	Ousmane NDIAYE
Dominique LEGO	Christophe COPLO	Tanja GUTH
Fadilla BENAMARA	Catherine BATAILLE	Ayoub SABIRI
Christian AVOLLÉ	Jacques LECERF	Aurélie LEFEBVRE
Rachida DORDAIN	Anne-Cécile VINCENT	Baptiste GODEFROY
Benoît BALUT	Patrick GRESSENT	Béatrice DEBOISSY
Maryline DESLANDES	Géraldine DELIENCOURT	Jeanne POUHE
Nabil GHOUL	Mark GUILLON	William THIERY
Inci ALTUNTAS	Sandra TERNISIEN	

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20240413-D-24-04-01-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - VILLE de VAL de REUIL (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21270701200010

POSTE COMPTABLE : SGC LES ANDELYS

M 14

Compte administratif
voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	45
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	56
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	98
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	133
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	134
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	135
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	136
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	137
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	138
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	139
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	140
C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	141

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	VILLE de VAL de REUIL BUDGET PRINCIPAL	CA 2023
-------------------	---	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	13 403
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	16
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
AGGLO SEINE EURE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
22 577 904,00	23 595 082,00	388,00	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	2 290,08	0
2	Produit des impositions directes/population	783,34	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	2 749,16	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	1 070,37	0
5	Encours de dette/population	3 125,73	0
6	DGF/population	396,44	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	48,04 %	NaN %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	94,23 %	NaN %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	38,93 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	113,70 %	NaN %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	32 189 113,26	G	36 850 774,06
	Section d'investissement	B	28 378 103,06	H	28 588 261,84

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	966 871,61 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	7 921 977,23 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	68 489 193,55	= G+H+I+J	66 405 907,51

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	922 765,91	L	4 022 376,58
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	922 765,91	= K+L	4 022 376,58

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	32 189 113,26	= G+I+K	37 817 645,67
	Section d'investissement	= B+D+F	37 222 846,20	= H+J+L	32 610 638,42
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	69 411 959,46	= G+H+I+J+K+L	70 428 284,09

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	922 765,91	L	4 022 376,58
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		4 022 376,58
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
10026	Opération d'équipement n° 10026	18 039,55	
10028	Opération d'équipement n° 10028	555 556,34	
10033	Opération d'équipement n° 10033	27 697,02	
10035	Opération d'équipement n° 10035	115 937,00	
10042	Opération d'équipement n° 10042	20 340,20	
10043	Opération d'équipement n° 10043	185 195,80	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	10 799 529,00	10 198 566,22	596 191,05	0,00	4 771,73
012	Charges de personnel, frais assimilés	14 769 905,00	14 743 868,30	602,80	0,00	25 433,90
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 101 824,00	3 865 877,08	161 263,81	0,00	74 683,11
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		29 671 258,00	28 808 311,60	758 057,66	0,00	104 888,74
66	Charges financières	1 037 369,00	920 706,36	116 639,40	0,00	23,24
67	Charges exceptionnelles	50 600,00	24 410,29	7 150,00	0,00	19 039,71
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	58 726,00	58 726,00			0,00
022	Dépenses imprévues	58,61				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		30 818 011,61	29 812 154,25	881 847,06	0,00	124 010,30
023	Virement à la section d'investissement (2)	4 736 963,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	964 950,00	1 495 111,95			-530 161,95
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 701 913,00	1 495 111,95			4 206 801,05
TOTAL		36 519 924,61	31 307 266,20	881 847,06	0,00	4 330 811,35
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	180 000,00	241 647,94	0,00	0,00	-61 647,94
70	Produits services, domaine et ventes div	901 173,00	899 239,68	0,00	0,00	1 933,32
73	Impôts et taxes	18 789 989,00	19 010 651,94	0,00	0,00	-220 662,94
74	Dotations et participations	15 199 776,00	15 373 739,51	292 336,63	0,00	-466 300,14
75	Autres produits de gestion courante	107 100,00	121 362,53	0,00	0,00	-14 262,53
Total des recettes de gestion courante		35 178 038,00	35 646 641,60	292 336,63	0,00	-760 940,23
76	Produits financiers	52 620,00	52 627,71	0,00	0,00	-7,71
77	Produits exceptionnels	12 568,00	549 346,12	0,00	0,00	-536 778,12
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	306 000,00	306 000,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		35 549 226,00	36 554 615,43	292 336,63	0,00	-1 297 726,06
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	3 827,00	3 822,00			5,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 827,00	3 822,00			5,00
TOTAL		35 553 053,00	36 558 437,43	292 336,63	0,00	-1 297 721,06
Pour information		(3) 966 871,61				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	17 530 963,60	14 346 199,23	922 765,91	2 261 998,46
	Total des dépenses d'équipement	17 530 963,60	14 346 199,23	922 765,91	2 261 998,46
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 093 044,00	4 025 355,42	0,00	67 688,58
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 200,00	1 962,85	0,00	237,15
020	Dépenses imprévues	12 832,00			
	Total des dépenses financières	4 108 076,00	4 027 318,27	0,00	80 757,73
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	21 639 039,60	18 373 517,50	922 765,91	2 342 756,19
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	3 827,00	3 822,00		5,00
041	Opérations patrimoniales (1)	10 000 944,00	10 000 763,56		180,44
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	10 004 771,00	10 004 585,56		185,44
	TOTAL	31 643 810,60	28 378 103,06	922 765,91	2 342 941,63
	Pour information	(2) 7 921 977,23			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	11 141 896,80	4 848 947,54	4 022 376,58	2 270 572,68
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 017 200,00	4 017 200,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	87 351,00	5 194,66	0,00	82 156,34
	Total des recettes d'équipement	15 246 447,80	8 871 342,20	4 022 376,58	2 352 729,02
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	2 022 696,00	2 077 257,10	0,00	-54 561,10
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	6 143 787,03	6 143 787,03	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	450 000,00		0,00	
	Total des recettes financières	8 616 483,03	8 221 044,13	0,00	395 438,90
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	23 862 930,83	17 092 386,33	4 022 376,58	2 748 167,92
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	4 736 963,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	964 950,00	1 495 111,95		-530 161,95
041	Opérations patrimoniales (1)	10 000 944,00	10 000 763,56		180,44
	Total des recettes d'ordre d'investissement	15 702 857,00	11 495 875,51		4 206 981,49
	TOTAL	39 565 787,83	28 588 261,84	4 022 376,58	6 955 149,41

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	10 794 757,27		10 794 757,27
012	Charges de personnel, frais assimilés	14 744 471,10		14 744 471,10
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 027 140,89		4 027 140,89
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	1 037 345,76	0,00	1 037 345,76
67	Charges exceptionnelles	31 560,29	530 239,48	561 799,77
68	Dot. aux amortissements et provisions	58 726,00	964 872,47	1 023 598,47
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		30 694 001,31	1 495 111,95	32 189 113,26
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	3 822,00	3 822,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 025 355,42	0,00	4 025 355,42
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	14 346 199,23		14 346 199,23
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	10 000 763,56	10 000 763,56
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 962,85	0,00	1 962,85
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		18 373 517,50	10 004 585,56	28 378 103,06
Pour information				7 921 977,23
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				7 921 977,23

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	241 647,94		241 647,94
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	899 239,68		899 239,68
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	19 010 651,94		19 010 651,94
74	Dotations et participations	15 666 076,14		15 666 076,14
75	Autres produits de gestion courante	121 362,53	0,00	121 362,53
76	Produits financiers	52 627,71	0,00	52 627,71
77	Produits exceptionnels	549 346,12	3 822,00	553 168,12
78	Reprise sur amortissements et provisions	306 000,00	0,00	306 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		36 846 952,06	3 822,00	36 850 774,06
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				966 871,61

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 077 257,10	0,00	2 077 257,10
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	6 143 787,03		6 143 787,03
13	Subventions d'investissement	4 848 947,54	0,00	4 848 947,54
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 017 200,00	0,00	4 017 200,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		228 616,21	228 616,21
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	301 623,27	301 623,27
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	5 194,66	10 000 763,56	10 005 958,22
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		964 872,47	964 872,47
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		17 092 386,33	11 495 875,51	28 588 261,84
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	10 799 529,00	10 198 566,22	596 191,05	0,00	4 771,73
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	491 260,00	396 244,23	14 355,26	0,00	80 660,51
60611	Eau et assainissement	175 000,00	192 098,05	0,00	0,00	-17 098,05
60612	Energie - Electricité	1 900 000,00	1 717 047,07	10 269,99	0,00	172 682,94
60621	Combustibles	14 707,00	11 220,97	1 072,06	0,00	2 413,97
60622	Carburants	106 620,00	92 104,28	1 500,00	0,00	13 015,72
60623	Alimentation	128 621,00	111 886,21	7 519,34	0,00	9 215,45
60631	Fournitures d'entretien	27 849,00	26 706,71	632,74	0,00	509,55
60632	Fournitures de petit équipement	151 766,00	131 596,80	7 403,83	0,00	12 765,37
60633	Fournitures de voirie	21 738,24	20 540,44	1 235,00	0,00	-37,20
60636	Vêtements de travail	43 604,08	43 388,63	530,30	0,00	-314,85
6064	Fournitures administratives	33 880,92	35 344,05	0,00	0,00	-1 463,13
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	30 524,00	26 820,94	0,00	0,00	3 703,06
6067	Fournitures scolaires	75 175,00	72 334,65	958,10	0,00	1 882,25
6068	Autres matières et fournitures	369 865,96	350 903,79	17 885,50	0,00	1 076,67
611	Contrats de prestations de services	2 999 424,00	3 032 422,07	150 417,26	0,00	-183 415,33
6132	Locations immobilières	410 750,00	345 035,55	33 763,53	0,00	31 950,92
6135	Locations mobilières	657 610,00	617 913,99	5 598,61	0,00	34 097,40
614	Charges locatives et de copropriété	11 600,00	13 305,88	0,00	0,00	-1 705,88
61521	Entretien terrains	8 436,00	16 486,80	0,00	0,00	-8 050,80
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	415 132,89	312 546,16	96 847,81	0,00	5 738,92
615231	Entretien, réparations voiries	186 843,00	75 638,00	16 795,91	0,00	94 409,09
615232	Entretien, réparations réseaux	3 497,00	2 645,10	595,02	0,00	256,88
61551	Entretien matériel roulant	87 384,00	76 177,80	6 367,33	0,00	4 838,87
61558	Entretien autres biens mobiliers	79 300,12	47 300,14	17 350,01	0,00	14 649,97
6156	Maintenance	900 532,48	997 761,74	19 454,83	0,00	-116 684,09
6161	Multirisques	176 000,00	161 745,59	0,00	0,00	14 254,41
6168	Autres primes d'assurance	12 400,00	0,00	0,00	0,00	12 400,00
617	Etudes et recherches	87 499,52	56 674,68	30 328,73	0,00	496,11
6182	Documentation générale et technique	10 989,00	12 198,08	2 104,82	0,00	-3 313,90
6184	Versements à des organismes de formation	59 406,00	35 869,36	10 237,50	0,00	13 299,14
6188	Autres frais divers	262 644,79	290 973,13	29 692,16	0,00	-58 020,50
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	220,00	0,00	0,00	-220,00
6226	Honoraires	126 500,00	136 249,59	716,22	0,00	-10 465,81
6231	Annonces et insertions	25 800,00	9 702,00	6 736,00	0,00	9 362,00
6232	Fêtes et cérémonies	39 459,00	7 811,84	31 382,71	0,00	264,45
6236	Catalogues et imprimés	54 863,00	36 671,92	4 307,00	0,00	13 884,08
6237	Publications	166 500,00	224 710,00	27 870,00	0,00	-86 080,00
6241	Transports de biens	285,00	2 312,87	0,00	0,00	-2 027,87
6247	Transports collectifs	51 940,00	34 997,08	4 063,64	0,00	12 879,28
6248	Divers	20 000,00	20 930,00	8 970,00	0,00	-9 900,00
6251	Voyages et déplacements	1 637,00	30 177,36	759,40	0,00	-29 299,76
6257	Réceptions	11 600,00	11 040,00	1 962,00	0,00	-1 402,00
6261	Frais d'affranchissement	44 000,00	38 152,77	3 459,83	0,00	2 387,40
6262	Frais de télécommunications	135 000,00	116 891,48	1 623,84	0,00	16 484,68
627	Services bancaires et assimilés	10 100,00	7 980,80	0,00	0,00	2 119,20
6281	Concours divers (cotisations)	9 425,00	18 962,66	1 795,20	0,00	-11 332,86
6283	Frais de nettoyage des locaux	11 058,00	5 582,01	5 236,15	0,00	239,84
62878	Remb. frais à d'autres organismes	2 300,00	692,63	486,81	0,00	1 120,56
6288	Autres services extérieurs	73 402,00	93 735,17	13 906,61	0,00	-34 239,78
63512	Taxes foncières	75 000,00	75 878,00	0,00	0,00	-878,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	2 335,15	0,00	0,00	-2 335,15
6358	Autres droits	600,00	602,00	0,00	0,00	-2,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	14 769 905,00	14 743 868,30	602,80	0,00	25 433,90
6218	Autre personnel extérieur	1 540,00	0,00	0,00	0,00	1 540,00
6331	Versement mobilité	78 947,00	76 998,93	0,00	0,00	1 948,07
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	43 852,00	42 790,99	0,00	0,00	1 061,01
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	140 423,00	156 856,24	0,00	0,00	-16 433,24
64111	Rémunération principale titulaires	4 804 735,00	4 823 796,13	0,00	0,00	-19 061,13
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	242 842,00	224 281,50	0,00	0,00	18 560,50
64118	Autres indemnités titulaires	1 205 312,00	1 345 498,10	0,00	0,00	-140 186,10
64131	Rémunérations non tit.	2 918 164,00	2 834 920,31	0,00	0,00	83 243,69
64138	Autres indemnités non tit.	673 243,00	705 088,52	0,00	0,00	-31 845,52
64162	Emplois d'avenir	3 996,00	0,00	0,00	0,00	3 996,00
64168	Autres emplois d'insertion	421 234,00	398 749,46	0,00	0,00	22 484,54
6417	Rémunérations des apprentis	52 878,00	72 036,65	0,00	0,00	-19 158,65
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 837 524,00	1 798 982,75	0,00	0,00	38 541,25

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 755 357,00	1 690 928,53	0,00	0,00	64 428,47
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	156 883,00	151 934,98	0,00	0,00	4 948,02
6455	Cotisations pour assurance du personnel	329 603,00	308 200,31	0,00	0,00	21 402,69
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	66 376,00	80 271,47	0,00	0,00	-13 895,47
64731	Allocations chômage versées directement	16 565,00	12 160,06	0,00	0,00	4 404,94
6475	Médecine du travail, pharmacie	20 431,00	18 931,93	602,80	0,00	896,27
6488	Autres charges	0,00	1 441,44	0,00	0,00	-1 441,44
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 101 824,00	3 865 877,08	161 263,81	0,00	74 683,11
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	116 040,00	105 187,60	0,00	0,00	10 852,40
6518	Autres	800,00	20 593,22	2 755,81	0,00	-22 549,03
6531	Indemnités	202 320,00	199 837,42	0,00	0,00	2 482,58
6532	Frais de mission	10 000,00	188,00	0,00	0,00	9 812,00
6533	Cotisations de retraite	8 760,00	8 748,84	0,00	0,00	11,16
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	86,00	86,28	0,00	0,00	-0,28
6535	Formation	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	399,68	0,00	0,00	-399,68
6541	Créances admises en non-valeur	13 000,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
6542	Créances éteintes	6 000,00	11 091,13	0,00	0,00	-5 091,13
6553	Service d'incendie	481 841,00	481 841,00	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	437 384,00	437 384,00	0,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	1 689 043,00	1 477 929,00	131 508,00	0,00	79 606,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	1 110 020,00	1 097 950,65	27 000,00	0,00	-14 930,65
65888	Autres	25 030,00	24 640,26	0,00	0,00	389,74
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		29 671 258,00	28 808 311,60	758 057,66	0,00	104 888,74
66	Charges financières (b)	1 037 369,00	920 706,36	116 639,40	0,00	23,24
66111	Intérêts réglés à l'échéance	913 851,00	916 378,89	0,00	0,00	-2 527,89
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-14 581,00	-128 918,21	116 639,40	0,00	-2 302,19
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	50 908,00	45 548,31	0,00	0,00	5 359,69
6688	Autres	87 191,00	87 697,37	0,00	0,00	-506,37
67	Charges exceptionnelles (c)	50 600,00	24 410,29	7 150,00	0,00	19 039,71
6714	Bourses et prix	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	25 000,00	3 410,29	0,00	0,00	21 589,71
6745	Subv. aux personnes de droit privé	25 000,00	21 000,00	7 150,00	0,00	-3 150,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	58 726,00	58 726,00	0,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	58 726,00	58 726,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	58,61				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		30 818 011,61	29 812 154,25	881 847,06	0,00	124 010,30
023	Virement à la section d'investissement	4 736 963,00	0,00			4 736 963,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	964 950,00	1 495 111,95			-530 161,95
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	301 623,27			-301 623,27
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	228 616,21			-228 616,21
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	964 950,00	964 872,47			77,53
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 701 913,00	1 495 111,95			4 206 801,05
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		5 701 913,00	1 495 111,95			4 206 801,05
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		36 519 924,61	31 307 266,20	881 847,06	0,00	4 330 811,35
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	116 639,40
Montant des ICNE de l'exercice N-1	128 918,21
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-12 278,81

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	180 000,00	241 647,94	0,00	0,00	-61 647,94
6419	Remboursements rémunérations personnel	180 000,00	207 766,94	0,00	0,00	-27 766,94
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	33 881,00	0,00	0,00	-33 881,00
70	Produits services, domaine et ventes div	901 173,00	899 239,68	0,00	0,00	1 933,32
70311	Concessions cimetières (produit net)	4 000,00	5 605,00	0,00	0,00	-1 605,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	39 323,00	53 100,70	0,00	0,00	-13 777,70
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	3,00	0,00	0,00	-3,00
70631	Redevances services à caractère sportif	132 500,00	136 638,94	0,00	0,00	-4 138,94
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	29 350,85	0,00	0,00	-29 350,85
7066	Redevances services à caractère social	240 750,00	209 162,36	0,00	0,00	31 587,64
7067	Redev. services périscolaires et enseign	452 800,00	415 161,98	0,00	0,00	37 638,02
70688	Autres prestations de services	0,00	15 440,75	0,00	0,00	-15 440,75
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	0,00	1 000,00	0,00	0,00	-1 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	31 800,00	33 776,10	0,00	0,00	-1 976,10
73	Impôts et taxes	18 789 989,00	19 010 651,94	0,00	0,00	-220 662,94
73111	Impôts directs locaux	10 442 496,00	10 499 071,00	0,00	0,00	-56 575,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	11 698,00	0,00	0,00	-11 698,00
73211	Attribution de compensation	7 364 969,00	7 364 993,23	0,00	0,00	-24,23
73212	Dotations de solidarité communautaire	380 351,00	360 177,00	0,00	0,00	20 174,00
73221	FNGIR	1 301,00	1 301,00	0,00	0,00	0,00
7328	Autres fiscalités reversées	29 000,00	30 921,00	0,00	0,00	-1 921,00
7336	Droits de place	0,00	3 600,00	0,00	0,00	-3 600,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	311 757,00	420 083,47	0,00	0,00	-108 326,47
7363	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	115,00	210,72	0,00	0,00	-95,72
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	120 000,00	114 608,00	0,00	0,00	5 392,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	140 000,00	203 988,52	0,00	0,00	-63 988,52
74	Dotations et participations	15 199 776,00	15 373 739,51	292 336,63	0,00	-466 300,14
7411	Dotations forfaitaire	735 844,00	735 844,00	0,00	0,00	0,00
74123	Dotations de solidarité urbaine	4 577 662,00	4 577 662,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	59 700,00	61 455,10	0,00	0,00	-1 755,10
74712	Emplois d'avenir	81 250,00	0,00	0,00	0,00	81 250,00
74718	Autres participations Etat	881 000,00	935 830,82	0,00	0,00	-54 830,82
7472	Participat° Régions	0,00	16 988,10	0,00	0,00	-16 988,10
7473	Participat° Départements	11 617,00	11 701,90	0,00	0,00	-84,90
74751	Participat° GFP de rattachement	12 800,00	12 800,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	1 582 000,00	1 698 530,59	292 336,63	0,00	-408 867,22
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	7 235 703,00	7 229 230,00	0,00	0,00	6 473,00
7484	Dotations de recensement	2 200,00	2 197,00	0,00	0,00	3,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	0,00	41 500,00	0,00	0,00	-41 500,00
7488	Autres attributions et participations	20 000,00	50 000,00	0,00	0,00	-30 000,00
75	Autres produits de gestion courante	107 100,00	121 362,53	0,00	0,00	-14 262,53
752	Revenus des immeubles	107 100,00	119 827,16	0,00	0,00	-12 727,16
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	1 535,37	0,00	0,00	-1 535,37
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		35 178 038,00	35 646 641,60	292 336,63	0,00	-760 940,23
76	Produits financiers (b)	52 620,00	52 627,71	0,00	0,00	-7,71
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	9,00	0,00	0,00	-9,00
76812	Sortie empr. risque sans IRA capital.	52 620,00	52 618,71	0,00	0,00	1,29
77	Produits exceptionnels (c)	12 568,00	549 346,12	0,00	0,00	-536 778,12
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0,00	30,49	0,00	0,00	-30,49
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	1 321,31	0,00	0,00	-1 321,31
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	530 239,48	0,00	0,00	-530 239,48
7788	Produits exceptionnels divers	12 568,00	17 754,84	0,00	0,00	-5 186,84
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	306 000,00	306 000,00	0,00	0,00	0,00
7875	Rep. prov. risques et charges exception.	306 000,00	306 000,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		35 549 226,00	36 554 615,43	292 336,63	0,00	-1 297 726,06
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	3 827,00	3 822,00			5,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	3 827,00	3 822,00			5,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 827,00	3 822,00			5,00

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		35 553 053,00	36 558 437,43	292 336,63	0,00	-1 297 721,06
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		966 871,61				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
10005	Opération d'équipement n° 10005 (2)	810 000,00	806 198,69	0,00	3 801,31
10012	Opération d'équipement n° 10012 (2)	335 895,00	272 997,26	0,00	62 897,74
10016	Opération d'équipement n° 10016 (2)	125 000,00	100 774,73	0,00	24 225,27
10017	Opération d'équipement n° 10017 (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
10021	Opération d'équipement n° 10021 (2)	5 001 600,00	4 554 271,11	0,00	447 328,89
10022	Opération d'équipement n° 10022 (2)	100 256,00	96 697,08	0,00	3 558,92
10024	Opération d'équipement n° 10024 (2)	3 152 004,00	2 798 977,38	0,00	353 026,62
10025	Opération d'équipement n° 10025 (2)	3 015 784,00	2 961 213,65	0,00	54 570,35
10026	Opération d'équipement n° 10026 (2)	40 723,37	16 749,42	18 039,55	5 934,40
10028	Opération d'équipement n° 10028 (2)	1 027 002,93	481 801,60	555 556,34	-10 355,01
10030	Opération d'équipement n° 10030 (2)	52 745,90	48 929,50	0,00	3 816,40
10033	Opération d'équipement n° 10033 (2)	688 545,17	564 652,99	27 697,02	96 195,16
10034	Opération d'équipement n° 10034 (2)	50 000,00	9 000,00	0,00	41 000,00
10035	Opération d'équipement n° 10035 (2)	713 635,23	377 488,28	115 937,00	220 209,95
10036	Opération d'équipement n° 10036 (2)	267 380,00	238 062,62	0,00	29 317,38
10037	Opération d'équipement n° 10037 (2)	100 000,00	23 695,94	0,00	76 304,06
10038	Opération d'équipement n° 10038 (2)	62 700,00	0,00	0,00	62 700,00
10039	Opération d'équipement n° 10039 (2)	5 000,00	2 442,00	0,00	2 558,00
10040	Opération d'équipement n° 10040 (2)	610 744,00	394 019,72	0,00	216 724,28
10041	Opération d'équipement n° 10041 (2)	343 047,00	1 953,60	0,00	341 093,40
10042	Opération d'équipement n° 10042 (2)	498 171,00	332 671,71	20 340,20	145 159,09
10043	Opération d'équipement n° 10043 (2)	530 730,00	263 601,95	185 195,80	81 932,25
Total des dépenses d'équipement		17 530 963,60	14 346 199,23	922 765,91	2 261 998,46
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 093 044,00	4 025 355,42	0,00	67 688,58
1641	Emprunts en euros	3 809 885,00	3 742 196,47	0,00	67 688,53
1678	Autres emprunts et dettes	17 200,00	0,00	0,00	17 200,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	265 959,00	283 158,95	0,00	-17 199,95
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 200,00	1 962,85	0,00	237,15
275	Dépôts et cautionnements versés	2 200,00	1 962,85	0,00	237,15
020	Dépenses imprévues	12 832,00			
Total des dépenses financières		4 108 076,00	4 027 318,27	0,00	80 757,73
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		21 639 039,60	18 373 517,50	922 765,91	2 342 756,19
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 827,00	3 822,00		5,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	3 827,00	3 822,00		5,00
13937	Dot. de soutien à l'investissement local	3 827,00	3 822,00		5,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	10 000 944,00	10 000 763,56		180,44
2312	Agencements et aménagements de terrains	46 755,00	46 754,58		0,42
2313	Constructions	6 571 339,00	5 819 397,64		751 941,36
2315	Installat°, matériel et outillage techni	146 948,00	898 709,74		-751 761,74
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	35 902,00	35 901,60		0,40
238	Avances versées commandes immo. incorp.	3 200 000,00	3 200 000,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		10 004 771,00	10 004 585,56		185,44
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		31 643 810,60	28 378 103,06	922 765,91	2 342 941,63
Pour information		7 921 977,23			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.
- (5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Dont 192.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	11 141 896,80	4 848 947,54	4 022 376,58	2 270 572,68
1318	Autres subventions d'équipement transf.	50 000,00	34 693,50	0,00	15 306,50
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	7 304 499,80	3 035 309,04	3 470 772,10	798 418,66
1322	Subv. non transf. Régions	1 531 110,00	411 962,14	442 000,00	677 147,86
1323	Subv. non transf. Départements	531 696,00	451 412,00	0,00	80 284,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	1 322 682,00	616 882,25	0,00	705 799,75
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	337 780,00	153 936,99	109 604,48	74 238,53
1332	Amendes de police transférables	0,00	54 031,00	0,00	-54 031,00
1337	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	2 788,00	0,00	-2 788,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	64 129,00	87 932,62	0,00	-23 803,62
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	4 017 200,00	4 017 200,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 000 000,00	4 000 000,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	17 200,00	17 200,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	87 351,00	5 194,66	0,00	82 156,34
2313	Constructions	0,00	5 194,66	0,00	-5 194,66
238	Avances versées commandes immo. incorp.	87 351,00	0,00	0,00	87 351,00
Total des recettes d'équipement		15 246 447,80	8 871 342,20	4 022 376,58	2 352 729,02
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 166 483,03	8 221 044,13	0,00	-54 561,10
10222	FCTVA	1 972 696,00	1 901 797,25	0,00	70 898,75
10226	Taxe d'aménagement	50 000,00	175 459,85	0,00	-125 459,85
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	6 143 787,03	6 143 787,03	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	450 000,00		0,00	
Total des recettes financières		8 616 483,03	8 221 044,13	0,00	395 438,90
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		23 862 930,83	17 092 386,33	4 022 376,58	2 748 167,92
021	Virement de la sect° de fonctionnement	4 736 963,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	964 950,00	1 495 111,95		-530 161,95
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	228 616,21		-228 616,21
2111	Terrains nus	0,00	301 623,27		-301 623,27
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	4 932,00	4 932,00		0,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	63 883,00	63 883,00		0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	71 012,00	71 012,00		0,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	38 979,00	38 979,00		0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	25 408,00	25 407,00		1,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	18 732,00	18 732,00		0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	44 235,00	44 235,00		0,00
28051	Concessions et droits similaires	44 940,00	44 939,97		0,03
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	7 151,00	7 151,00		0,00
28128	Autres aménagements de terrains	1 975,00	1 975,00		0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	2 446,00	2 446,00		0,00
28152	Installations de voirie	28 068,00	28 068,00		0,00
281538	Autres réseaux	1 169,00	1 169,00		0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	2 841,00	2 841,00		0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	541,00	541,00		0,00
28182	Matériel de transport	21 452,00	21 452,00		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	396 494,00	396 418,29		75,71
28184	Mobilier	82 953,00	82 952,34		0,66
28188	Autres immo. corporelles	107 739,00	107 738,87		0,13
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 701 913,00	1 495 111,95		4 206 801,05

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
041	Opérations patrimoniales (5)	10 000 944,00	10 000 763,56		180,44
2313	Constructions	3 246 755,00	3 246 754,58		0,42
2318	Autres immo. corporelles en cours	53 850,00	53 848,63		1,37
238	Avances versées commandes immo. incorp.	6 700 339,00	6 700 160,35		178,65
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		15 702 857,00	11 495 875,51		4 206 981,49
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		39 565 787,83	28 588 261,84	4 022 376,58	6 955 149,41
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10005 (1)
LIBELLE : PPP ECLAIRAGE VIDEOCOMMUNICATION

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		810 000,00	A	806 198,69	0,00	3 801,31	B	4 456 269,84
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00			0,00
23	Immobilisations en cours	810 000,00		806 198,69	0,00	3 801,31		4 456 269,84
235	Part investissement PPP	810 000,00		806 198,69	0,00	3 801,31		4 456 269,84

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-806 198,69	D - B	-4 456 269,84

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10012 (1)
LIBELLE : PROJETS ET EQUIP CULTURELS

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		335 895,00	A 272 997,26	0,00	62 897,74	B 1 498 602,36
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	56 570,00	102 316,89	0,00	-45 746,89	207 619,30
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	72 455,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	94 747,10	0,00	-94 747,10	122 683,03
2184	Mobilier	7 570,00	7 569,79	0,00	0,21	12 481,27
2188	Autres immobilisations corporelles	49 000,00	0,00	0,00	49 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	279 325,00	170 680,37	0,00	108 644,63	1 290 983,06
2313	Constructions	279 325,00	170 680,37	0,00	108 644,63	1 290 983,06

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		103 413,00	C 79 942,90	73 200,10	-49 730,00	D 184 121,03
13	Subventions d'investissement	103 413,00	79 942,90	73 200,10	-49 730,00	184 121,03
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	70 000,00	79 942,90	23 200,10	-33 143,00	114 121,03
1322	Subv. non transf. Régions	33 413,00	0,00	50 000,00	-16 587,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-193 054,36	D - B	-1 314 481,33

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10016 (1)
LIBELLE : TRAV CHAUFFAGE BAT COMMUNAUX

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		125 000,00	A 100 774,73	0,00	24 225,27	B 402 294,69
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	125 000,00	100 774,73	0,00	24 225,27	402 294,69
2313	Constructions	125 000,00	100 774,73	0,00	24 225,27	402 294,69

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-100 774,73	D - B	-402 294,69

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10017 (1)
LIBELLE : TRAVAUX GS DOMINOS

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
DEPENSES		0,00	A	0,00	0,00	B	449 091,25
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		449 091,25
2313	Constructions	0,00		0,00	0,00		449 091,25

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		117 834,00	C	117 833,78	0,00	0,22	D	461 522,78
13	Subventions d'investissement	117 834,00		117 833,78	0,00	0,22		461 522,78
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	117 834,00		117 833,78	0,00	0,22		316 022,78
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00		0,00	0,00	0,00		145 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	117 833,78	D - B	12 431,53

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10021 (1)
LIBELLE : PNRU2 - CERFS VOLANTS

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		5 001 600,00	A 4 554 271,11	0,00	447 328,89	B 12 770 260,97
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	277 000,00	0,00	0,00	277 000,00	0,00
2184	Mobilier	277 000,00	0,00	0,00	277 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 724 600,00	4 554 271,11	0,00	170 328,89	12 770 260,97
2313	Constructions	73 383,19	54 271,11	0,00	19 112,08	1 662 386,40
238	Avances versées commandes immo. incorp.	4 651 216,81	4 500 000,00	0,00	151 216,81	11 107 874,57

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		4 491 721,00	C 2 082 153,15	1 355 032,00	1 054 535,85	D 4 593 527,48
13	Subventions d'investissement	4 491 721,00	2 082 153,15	1 355 032,00	1 054 535,85	4 593 527,48
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	3 627 992,00	1 693 682,68	1 355 032,00	579 277,32	3 810 786,01
1323	Subv. non transf. Départements	455 729,00	146 429,00	0,00	309 300,00	490 700,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	150 000,00	100 000,00	0,00	50 000,00	150 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	258 000,00	142 041,47	0,00	115 958,53	142 041,47
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-2 472 117,96	D - B	-8 176 733,49

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10022 (1)
LIBELLE : PNRU2 - LEO LAGRANGE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		100 256,00	A 96 697,08	0,00	3 558,92	B 10 737 837,90
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	83 257,59
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	34 179,08
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	49 078,51
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	100 256,00	96 697,08	0,00	3 558,92	10 654 580,31
2312	Agencements et aménagements de terrains	-95 000,00	0,00	0,00	-95 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	6 697,08	0,00	-6 697,08	5 564 580,31
238	Avances versées commandes immo. incorp.	195 256,00	90 000,00	0,00	105 256,00	5 090 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		918 394,00	C 660 909,57	0,00	257 484,43	D 5 769 178,07
13	Subventions d'investissement	918 394,00	660 909,57	0,00	257 484,43	5 769 178,07
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	661 380,00	465 509,56	0,00	195 870,44	5 057 719,59
1322	Subv. non transf. Régions	187 053,00	126 439,76	0,00	60 613,24	435 617,48
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	69 961,00	68 960,25	0,00	1 000,75	275 841,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	564 212,49	D - B	-4 968 659,83

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
 (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
 (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10024 (1)
LIBELLE : PNRU2-ESP PUBLICS DALLE ET SES ABORDS

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		3 152 004,00	A 2 798 977,38	0,00	353 026,62	B 3 112 443,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 152 004,00	2 798 977,38	0,00	353 026,62	3 112 443,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	3 152 004,00	2 798 977,38	0,00	353 026,62	3 025 092,23
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	87 350,77

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		1 700 876,00	C 546 872,39	984 000,00	170 003,61	D 843 557,78
13	Subventions d'investissement	1 613 525,00	546 872,39	984 000,00	82 652,61	843 557,78
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	790 742,00	197 685,39	592 000,00	1 056,61	395 370,78
1322	Subv. non transf. Régions	589 991,00	0,00	392 000,00	197 991,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	232 792,00	349 187,00	0,00	-116 395,00	448 187,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	87 351,00	0,00	0,00	87 351,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	87 351,00	0,00	0,00	87 351,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-2 252 104,99	D - B	-2 268 885,22

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10025 (1)
LIBELLE : PNRU2-PROMENADE TILLEULS ET SES ABORDS

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		3 015 784,00	A 2 961 213,65	0,00	54 570,35	B 4 208 150,77
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 015 784,00	2 961 213,65	0,00	54 570,35	4 208 150,77
2313	Constructions	128 000,00	84 951,60	0,00	43 048,40	84 951,60
2315	Installat°, matériel et outillage techni	87 784,00	76 262,05	0,00	11 521,95	163 199,17
238	Avances versées commandes immo. incorp.	2 800 000,00	2 800 000,00	0,00	0,00	3 960 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		2 192 829,00	C 455 508,79	1 113 540,00	623 780,21	D 993 697,72
13	Subventions d'investissement	2 192 829,00	455 508,79	1 113 540,00	623 780,21	993 697,72
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	1 283 541,00	169 986,41	1 113 540,00	14,59	509 959,23
1322	Subv. non transf. Régions	574 964,00	285 522,38	0,00	289 441,62	285 522,38
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	334 324,00	0,00	0,00	334 324,00	198 216,11
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-2 505 704,86	D - B	-3 214 453,05

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10026 (1)
LIBELLE : TRAVAUX CL ELEPHANT

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		40 723,37	A	16 749,42	18 039,55	5 934,40	B	232 779,63
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	5 934,40		0,00	0,00	5 934,40		15 397,37
2184	Mobilier	5 934,40		0,00	0,00	5 934,40		13 697,47
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		1 699,90
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	34 788,97		16 749,42	18 039,55	0,00		217 382,26
2313	Constructions	34 788,97		16 749,42	18 039,55	0,00		217 382,26

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	129 603,62
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		129 603,62
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00		0,00	0,00		129 603,62
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-16 749,42	D - B	-103 176,01

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10028 (1)
LIBELLE : AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		1 027 002,93	A 481 801,60	555 556,34	-10 355,01	B 2 168 343,89
20	Immobilisations incorporelles	35 493,00	21 633,00	18 612,00	-4 752,00	44 235,00
2031	Frais d'études	35 493,00	21 633,00	18 612,00	-4 752,00	44 235,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	28 970,47	0,00	-28 970,47	213 720,79
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	73 987,23
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	28 970,47	0,00	-28 970,47	139 733,56
21	Immobilisations corporelles	636 340,49	218 424,02	415 583,90	2 332,57	1 266 585,02
2111	Terrains nus	264 040,00	1 610,64	264 040,00	-1 610,64	1 611,64
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	73 743,85	70 450,85	0,00	3 293,00	699 632,34
2128	Autres agencements et aménagements	60 713,00	0,00	83 538,12	-22 825,12	40 261,44
21316	Equipements du cimetière	4 020,00	0,00	0,00	4 020,00	63 854,98
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	9 720,00
2152	Installations de voirie	179 815,64	142 261,76	37 553,38	0,50	355 520,63
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	27 762,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	3 510,31
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	30 500,00	0,00	30 452,40	47,60	8 258,22
2182	Matériel de transport	5 508,00	4 100,77	0,00	1 407,23	4 100,77
2188	Autres immobilisations corporelles	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00	52 352,69
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	355 169,44	212 774,11	121 360,44	21 034,89	643 803,08
2312	Agencements et aménagements de terrains	56 378,00	7 288,88	47 967,72	1 121,40	130 752,72
2315	Installat°, matériel et outillage techni	298 791,44	205 485,23	73 392,72	19 913,49	402 669,32
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	7 732,15
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	102 648,89

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 56 819,00	0,00	-56 819,00	D 155 136,50
13	Subventions d'investissement	0,00	56 819,00	0,00	-56 819,00	155 136,50
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	68 340,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	14 977,50
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
1332	Amendes de police transférables	0,00	54 031,00	0,00	-54 031,00	54 031,00
1337	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	2 788,00	0,00	-2 788,00	2 788,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-424 982,60	D - B	-2 013 207,39

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10030 (1)
LIBELLE : REHABILITATION BÂTIMENTS SCOLAIRES

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		52 745,90	A 48 929,50	0,00	3 816,40	B 1 819 915,34
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	12 346,87	9 753,24	0,00	2 593,63	282 469,72
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	68 810,62
2184	Mobilier	3 862,87	1 269,24	0,00	2 593,63	141 740,09
2188	Autres immobilisations corporelles	8 484,00	8 484,00	0,00	0,00	71 919,01
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	40 399,03	39 176,26	0,00	1 222,77	1 537 445,62
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	5 460,00
2313	Constructions	40 399,03	39 176,26	0,00	1 222,77	1 531 985,62

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	229 862,80	C 214 445,46	0,00	15 417,34	D 959 486,33	
13	Subventions d'investissement	229 862,80	214 445,46	0,00	15 417,34	959 486,33
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	131 127,80	31 763,66	0,00	99 364,14	257 363,69
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	15 880,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	16 356,00	0,00	-16 356,00	16 356,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	98 735,00	98 735,00	0,00	0,00	98 735,00
1337	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	0,00	0,00	0,00	19 111,40
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	67 590,80	0,00	-67 590,80	552 040,24
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	165 515,96	D - B	-860 429,01

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10033 (1)
LIBELLE : EQUIPEMENTS SPORTIFS

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		688 545,17	A 564 652,99	27 697,02	96 195,16	B 1 075 561,33
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	123 831,80	44 340,81	4 150,26	75 340,73	204 793,49
2111	Terrains nus	34 360,00	0,00	0,00	34 360,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	12 764,00	0,00	0,00	12 764,00	107 856,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	12 763,20	0,00	-12 763,20	12 763,20
2184	Mobilier	5 576,80	5 652,40	0,00	-75,60	22 928,26
2188	Autres immobilisations corporelles	71 131,00	25 925,21	4 150,26	41 055,53	61 246,03
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	564 713,37	520 312,18	23 546,76	20 854,43	870 767,84
2312	Agencements et aménagements de terrains	36 479,60	12 862,08	4 486,95	19 130,57	275 992,01
2313	Constructions	528 233,77	507 450,10	19 059,81	1 723,86	531 402,34
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	63 373,49

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		164 129,00	C 20 341,82	100 000,00	43 787,18	D 49 514,82
13	Subventions d'investissement	164 129,00	20 341,82	100 000,00	43 787,18	49 514,82
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	29 173,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	100 000,00	-100 000,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	64 129,00	20 341,82	0,00	43 787,18	20 341,82
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-544 311,17	D - B	-1 026 046,51

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10034 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENT PARC ECOLOGIQUE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		50 000,00	A	9 000,00	0,00	41 000,00	B	197 641,47
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	50 000,00		9 000,00	0,00	41 000,00		197 641,47
2312	Agencements et aménagements de terrains	50 000,00		9 000,00	0,00	41 000,00		197 641,47

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	4 677,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		4 677,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00		0,00	0,00		4 677,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-9 000,00	D - B	-192 964,47

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10035 (1)
LIBELLE : EQUIPEMENTS AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		713 635,23	A 377 488,28	115 937,00	220 209,95	B 1 860 996,53
20	Immobilisations incorporelles	71 124,76	12 291,60	61 861,66	-3 028,50	107 353,27
202	Frais réalisat° documents urbanisme	54 720,52	0,00	54 720,52	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	16 404,24	12 291,60	7 141,14	-3 028,50	107 353,27
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	299 719,29	205 561,06	10 872,00	83 286,23	895 480,79
21318	Autres bâtiments publics	5 464,00	5 463,59	0,00	0,41	43 463,59
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	42 789,84
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	6 163,20
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	0,00	7 301,94
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	592,00	591,82	0,00	0,18	30 848,52
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	7 196,05
2182	Matériel de transport	27 709,65	46 101,84	0,00	-18 392,19	84 674,60
2183	Matériel de bureau et informatique	212 728,69	106 174,38	0,00	106 554,31	460 002,80
2184	Mobilier	14 355,00	1 440,00	0,00	12 915,00	64 082,91
2188	Autres immobilisations corporelles	38 869,95	45 789,43	10 872,00	-17 791,48	148 957,34
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	342 791,18	159 635,62	43 203,34	139 952,22	858 162,47
2313	Constructions	230 455,57	153 635,62	40 829,73	35 990,22	672 826,88
2318	Autres immo. corporelles en cours	112 335,61	6 000,00	2 373,61	103 962,00	185 335,59

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		121 900,00	C 93 481,34	72 604,48	-44 185,82	D 477 580,24
13	Subventions d'investissement	121 900,00	88 286,68	72 604,48	-38 991,16	472 385,58
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	34 693,50	0,00	-34 693,50	34 693,50
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	90 000,00	41 697,66	63 000,00	-14 697,66	411 338,66
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	31 900,00	11 895,52	9 604,48	10 400,00	26 353,42
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	5 194,66	0,00	-5 194,66	5 194,66
2313	Constructions	0,00	5 194,66	0,00	-5 194,66	5 194,66

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-284 006,94	D - B	-1 383 416,29

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
- (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10036 (1)
LIBELLE : PISTE ATHLETISME

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		267 380,00	A 238 062,62	0,00	29 317,38	B 2 586 736,46
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	267 380,00	238 062,62	0,00	29 317,38	2 586 736,46
2312	Agencements et aménagements de terrains	267 380,00	238 062,62	0,00	29 317,38	2 586 736,46

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		206 981,00	C 206 981,00	0,00	0,00	D 1 151 559,00
13	Subventions d'investissement	206 981,00	206 981,00	0,00	0,00	1 151 559,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	144 250,00
1323	Subv. non transf. Départements	17 583,00	206 981,00	0,00	-189 398,00	206 981,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	189 398,00	0,00	0,00	189 398,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	0,00	0,00	0,00	800 328,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-31 081,62	D - B	-1 435 177,46

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10037 (1)
LIBELLE : ANRU+

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		100 000,00	A 23 695,94	0,00	76 304,06	B 23 695,94
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00	23 695,94	0,00	76 304,06	23 695,94
2031	Frais d'études	100 000,00	23 695,94	0,00	76 304,06	23 695,94
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	80 000,00	C 145 964,25	0,00	-65 964,25	D 649 289,25	
13	Subventions d'investissement	80 000,00	145 964,25	0,00	-65 964,25	649 289,25
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	80 000,00	145 964,25	0,00	-65 964,25	649 289,25
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	122 268,31	D - B	625 593,31

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10038 (1)
LIBELLE : PERCEE MUSARDE LIAISON GROSSE BORNE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
DEPENSES		62 700,00	A	0,00	0,00	B	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	62 700,00		0,00	62 700,00		0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	62 700,00		0,00	62 700,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10039 (1)
LIBELLE : EXTENSION GROUPE SCOLAIRE COLUCHE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		5 000,00	A	2 442,00	0,00	2 558,00	B	8 202,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	5 000,00		2 442,00	0,00	2 558,00		8 202,00
2313	Constructions	5 000,00		2 442,00	0,00	2 558,00		8 202,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-2 442,00	D - B	-8 202,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10040 (1)
LIBELLE : VOIRIES STRUCTURANTES (PNRU)

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		610 744,00	A 394 019,72	0,00	216 724,28	B 394 019,72
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	610 744,00	394 019,72	0,00	216 724,28	394 019,72
2315	Installat°, matériel et outillage techni	610 744,00	394 019,72	0,00	216 724,28	394 019,72

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		504 873,00	C 0,00	0,00	504 873,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	504 873,00	0,00	0,00	504 873,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	137 712,00	0,00	0,00	137 712,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	145 689,00	0,00	0,00	145 689,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	221 472,00	0,00	0,00	221 472,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-394 019,72	D - B	-394 019,72

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10041 (1)
LIBELLE : TRANSFORMATION DE LA ROTONDE EN CYBERBASE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		343 047,00	A	1 953,60	0,00	341 093,40	B	1 953,60
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	343 047,00		1 953,60		341 093,40		1 953,60
2318	Autres immo. corporelles en cours	343 047,00		1 953,60		341 093,40		1 953,60

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		213 984,00	C	81 646,00	324 000,00	-191 662,00	D	81 646,00
13	Subventions d'investissement	213 984,00		81 646,00	324 000,00	-191 662,00		81 646,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	129 600,00		0,00	324 000,00	-194 400,00		0,00
1323	Subv. non transf. Départements	58 384,00		81 646,00	0,00	-23 262,00		81 646,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	26 000,00		0,00	0,00	26 000,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	79 692,40	D - B	79 692,40

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10042 (1)
LIBELLE : AMELIORATION DES BATIMENTS SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET PETITE EN

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		498 171,00	A 332 671,71	20 340,20	145 159,09	B 332 671,71
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	212 628,88	135 810,90	13 122,20	63 695,78	135 810,90
2183	Matériel de bureau et informatique	40 000,00	42 544,02	0,00	-2 544,02	42 544,02
2184	Mobilier	100 506,88	68 199,12	0,00	32 307,76	68 199,12
2188	Autres immobilisations corporelles	72 122,00	25 067,76	13 122,20	33 932,04	25 067,76
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	285 542,12	196 860,81	7 218,00	81 463,31	196 860,81
2313	Constructions	285 542,12	196 860,81	7 218,00	81 463,31	196 860,81

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		50 000,00	C 12 571,95	0,00	37 428,05	D 12 571,95
13	Subventions d'investissement	50 000,00	12 571,95	0,00	37 428,05	12 571,95
1318	Autres subventions d'équipement transf.	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	12 571,95	0,00	-12 571,95	12 571,95
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-320 099,76	D - B	-320 099,76

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10043 (1)
LIBELLE : ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		530 730,00	A 263 601,95	185 195,80	81 932,25	B 263 601,95
20	Immobilisations incorporelles	56 700,00	0,00	27 900,00	28 800,00	0,00
2031	Frais d'études	56 700,00	0,00	27 900,00	28 800,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	175 175,00	61 397,46	58 784,94	54 992,60	61 397,46
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	40 301,00	16 371,90	10 640,74	13 288,36	16 371,90
2152	Installations de voirie	14 800,00	10 194,00	0,00	4 606,00	10 194,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	65 237,00	15 750,00	47 948,40	1 538,60	15 750,00
2188	Autres immobilisations corporelles	54 837,00	19 081,56	195,80	35 559,64	19 081,56
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	298 855,00	202 204,49	98 510,86	-1 860,35	202 204,49
2312	Agencements et aménagements de terrains	298 855,00	202 204,49	98 510,86	-1 860,35	202 204,49

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	132 451,00	C 78 670,80	0,00	53 780,20	D 78 670,80	
13	Subventions d'investissement	132 451,00	78 670,80	0,00	53 780,20	78 670,80
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	84 571,00	78 670,80	0,00	5 900,20	78 670,80
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	47 880,00	0,00	0,00	47 880,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-184 931,15	D - B	-184 931,15

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

**IV
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Dépenses réelles	4 025 355	169 185	55 253	5 147 850	308 255	1 055 750	103 282	25 783	0	7 476 954	5 852	18 373 518
- Equipements municipaux (2)		169 185	53 290	5 147 850	308 255	1 055 750	103 282	25 783	0	7 447 983	5 852	14 317 229
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	28 970	0	28 970
- Opérations financières	4 025 355											4 025 355
Dépenses d'ordre	10 004 586											10 004 586
Solde d'exécution reporté de N-1	7 921 977											7 921 977
Total dépenses	21 951 918	169 185	55 253	5 147 850	308 255	1 055 750	103 282	25 783	0	7 476 954	5 852	36 300 080
Total recettes	23 734 120	11 114	17 486	2 505 675	79 943	993 458	27 000	11 896	0	1 202 376	5 195	28 588 262
Solde d'investissement	1 782 201	-158 071	-37 767	-2 642 175	-228 312	-62 292	-76 282	-13 887	0	-6 274 577	-657	-7 711 818
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	109 392	17 495	52 411	13 500	45 737	40 830	0	0	643 401	0	922 766
Total RAR recettes	0	0	0	1 355 032	73 200	424 000	63 000	9 604	0	2 097 540	0	4 022 377
SOLDE RAR investissement	0	-109 392	-17 495	1 302 621	59 700	378 263	22 170	9 604	0	1 454 139	0	3 099 611

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Total dépenses	2 611 722	7 040 630	1 441 349	3 857 355	2 635 696	5 833 058	1 618 687	2 675 894	3 899	4 048 458	422 365	32 189 113
Total recettes	32 827 314	916 549	36 493	385 096	145 855	1 304 163	107 800	1 612 663	4 760	272 284	204 670	37 817 646
Solde de fonctionnement	30 215 592	-6 124 081	-1 404 856	-3 472 259	-2 489 841	-4 528 895	-1 510 887	-1 063 231	862	-3 776 175	-217 695	5 628 532
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		21 951 918	278 577	72 748	5 200 261	321 755	1 101 486	144 112	25 783	0	8 120 355	5 852	37 222 846
Dépenses réelles		4 025 355	278 577	72 748	5 200 261	321 755	1 101 486	144 112	25 783	0	8 120 355	5 852	19 296 283
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	4 025 355	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 025 355
1641	Emprunts en euros	3 742 196	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 742 196
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	283 159	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	283 159
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	1 963	0	0	0	0	0	0	0	0	1 963
275	Dépôts et cautionnements versés	0	0	1 963	0	0	0	0	0	0	0	0	1 963
Opérations d'équipement		0	278 577	70 785	5 200 261	321 755	1 101 486	144 112	25 783	0	8 120 355	5 852	15 268 965
10005	PPP ECLAIRAGE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	806 199	0	806 199
VIDEOCOMMUNICATION													
10012	PROJETS ET EQUIP CULTURELS	0	0	0	0	272 997	0	0	0	0	0	0	272 997
10016	TRAV CHAUFFAGE BAT COMMUNAUX	0	955	871	23 162	5 446	70 050	109	182	0	0	0	100 775
10021	PNRU2 - CERFS VOLANTS	0	0	0	4 546 248	0	0	0	0	0	8 024	0	4 554 271
10022	PNRU2 - LEO LAGRANGE	0	0	0	0	0	96 697	0	0	0	0	0	96 697
10024	PNRU2-ESP PUBLICS DALLE ET SES ABORDS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 798 977	0	2 798 977
10025	PNRU2-PROMENADE TILLEULS ET SES ABORDS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 961 214	0	2 961 214
10026	TRAVAUX CL ELEPHANT	0	0	0	0	0	34 789	0	0	0	0	0	34 789

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
10028	AMELIORATION DU CADRE DE VIE	0	49 062	50 542	0	0	0	0	0	0	937 754	0	1 037 358
10030	REHABILITATION BÂTIMENTS SCOLAIRES	0	0	0	48 930	0	0	0	0	0	0	0	48 930
10033	EQUIPEMENTS SPORTIFS	0	0	0	0	0	592 350	0	0	0	0	0	592 350
10034	AMENAGEMENT PARC ECOLOGIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 000	0	9 000
10035	EQUIPEMENTS AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	0	228 364	18 955	189	29 811	60 905	144 003	197	0	5 148	5 852	493 425
10036	PISTE ATHLETISME	0	0	0	0	0	238 063	0	0	0	0	0	238 063
10037	ANRU+	0	0	416	0	0	0	0	0	0	23 280	0	23 696
10039	EXTENSION GROUPE SCOLAIRE COLUCHE	0	0	0	2 442	0	0	0	0	0	0	0	2 442
10040	VOIRIES STRUCTURANTES (PNRU)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	394 020	0	394 020
10041	TRANSFORMATION DE LA ROTONDE EN CYBERBASE	0	0	0	0	0	1 954	0	0	0	0	0	1 954
10042	AMELIORATION DES BATIMENTS SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET PETITE EN	0	0	0	327 608	0	0	0	25 404	0	0	0	353 012
10043	ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ECOLOGIQUE	0	196	0	251 683	13 500	6 679	0	0	0	176 740	0	448 798
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		10 004 586	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 004 586
040	Opérat° ordre transfert entre sections	3 822	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 822
13937	Dot. de soutien à l'investissement local	3 822	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 822
041	Opérations patrimoniales	10 000 764	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000 764
2312	Agencements et aménagements de terrains	46 755	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46 755
2313	Constructions	5 819 398	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 819 398
2315	Installat°, matériel et outillage techni	898 710	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	898 710
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	35 902	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 902
238	Avances versées commandes immo. incorp.	3 200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 200 000
001Solde d'exécution reporté de N-1		7 921 977	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 921 977

RECETTES

Total recettes d'investissement	23 734 120	11 114	17 486	3 860 707	153 143	1 417 458	90 000	21 500	0	3 299 916	5 195	32 610 638
---------------------------------	------------	--------	--------	-----------	---------	-----------	--------	--------	---	-----------	-------	------------

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
Recettes réelles		12 238 244	11 114	17 486	3 860 707	153 143	1 417 458	90 000	21 500	0	3 299 916	5 195	21 114 763
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 221 044	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 221 044
10222	FCTVA	1 901 797	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 901 797
10226	Taxe d'aménagement	175 460	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	175 460
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	6 143 787	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 143 787
13	Subventions d'investissement	0	11 114	17 486	3 860 707	153 143	1 417 458	90 000	21 500	0	3 299 916	0	8 871 324
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0	11 114	0	0	0	23 580	0	0	0	0	0	34 694
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0	0	14 698	3 289 555	103 143	789 510	90 000	0	0	2 219 176	0	6 506 081
1322	Subv. non transf. Régions	0	0	0	0	50 000	126 440	0	0	0	677 522	0	853 962
1323	Subv. non transf. Départements	0	0	0	162 785	0	288 627	0	0	0	0	0	451 412
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0	0	0	198 735	0	68 960	0	0	0	349 187	0	616 882
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0	0	0	142 041	0	100 000	0	21 500	0	0	0	263 541
1332	Amendes de police transférables	0	0	0	0	0	0	0	0	0	54 031	0	54 031
1337	Dot. de soutien à l'investissement local	0	0	2 788	0	0	0	0	0	0	0	0	2 788
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0	0	0	67 591	0	20 342	0	0	0	0	0	87 933
16	Emprunts et dettes assimilées	4 017 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 017 200
1641	Emprunts en euros	4 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 000 000
1678	Autres emprunts et dettes	17 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 200
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 195	5 195
2313	Constructions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 195	5 195
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		11 495 876	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 495 876

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 495 112	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 495 112
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	228 616	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	228 616
2111	Terrains nus	301 623	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	301 623
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	4 932	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 932
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	63 883	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	63 883
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	71 012	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	71 012
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	38 979	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38 979
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	25 407	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 407
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	18 732	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 732
280422	Privé : Bâtiments, installations	44 235	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44 235
28051	Concessions et droits similaires	44 940	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44 940
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	7 151	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 151
28128	Autres aménagements de terrains	1 975	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 975
28135	Installations générales, agencements, ..	2 446	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 446
28152	Installations de voirie	28 068	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 068
281538	Autres réseaux	1 169	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 169
28158	Autres installat°, matériel et outillage	2 841	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 841
28181	Installations générales, aménagt divers	541	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	541
28182	Matériel de transport	21 452	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 452
28183	Matériel de bureau et informatique	396 418	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	396 418
28184	Mobilier	82 952	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	82 952
28188	Autres immo. corporelles	107 739	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	107 739
041	Opérations patrimoniales	10 000 764	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000 764
2313	Constructions	3 246 755	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 246 755
2318	Autres immo. corporelles en cours	53 849	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	53 849
238	Avances versées commandes immo. incorp.	6 700 160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 700 160
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		2 611 722	7 040 630	1 441 349	3 857 355	2 635 696	5 833 058	1 618 687	2 675 894	3 899	4 048 458	422 365	32 189 113
Dépenses réelles		1 116 610	7 040 630	1 441 349	3 857 355	2 635 696	5 833 058	1 618 687	2 675 894	3 899	4 048 458	422 365	30 694 001
011	Charges à caractère général	6 036	2 570 021	218 416	1 787 528	819 826	1 908 182	9 250	135 675	3 899	3 051 526	284 397	10 794 757

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0	-1 163	0	149 691	3 083	246 934	0	5 735	0	0	6 320	410 599
60611	Eau et assainissement	0	8 815	46	33 835	16 106	115 292	0	2 189	0	3 046	12 769	192 098
60612	Energie - Electricité	0	130 709	13 131	365 023	192 239	644 597	44	18 954	0	315 764	46 855	1 727 317
60621	Combustibles	0	496	0	0	7 988	0	0	3 809	0	0	0	12 293
60622	Carburants	0	93 604	0	0	0	0	0	0	0	0	0	93 604
60623	Alimentation	0	50 189	810	6 032	2 231	17 994	0	38 041	0	1 600	2 508	119 406
60631	Fournitures d'entretien	0	25 395	0	492	0	788	0	665	0	0	0	27 339
60632	Fournitures de petit équipement	0	36 899	8 387	13 853	24 048	50 457	0	3 892	0	1 180	283	139 001
60633	Fournitures de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 775	0	21 775
60636	Vêtements de travail	0	16 914	16 660	2 243	0	7 444	0	658	0	0	0	43 919
6064	Fournitures administratives	0	21 697	233	1 145	5 570	5 259	0	0	0	1 441	0	35 344
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0	0	0	2 764	24 057	0	0	0	0	0	0	26 821
6067	Fournitures scolaires	0	0	0	73 293	0	0	0	0	0	0	0	73 293
6068	Autres matières et fournitures	0	92 213	4 829	2 932	20 082	106 062	100	9 904	0	124 821	7 848	368 789
611	Contrats de prestations de services	0	210 591	7 568	864 746	65 666	173 741	0	18 354	0	1 842 172	0	3 182 839
6132	Locations immobilières	0	218 474	86 645	0	5 093	4 633	0	10 525	0	0	53 428	378 799
6135	Locations mobilières	0	400 631	0	53 378	81 704	29 363	1 296	170	0	869	56 102	623 513
614	Charges locatives et de copropriété	0	12 981	325	0	0	0	0	0	0	0	0	13 306
61521	Entretien terrains	0	0	4 116	0	1 800	10 571	0	0	0	0	0	16 487
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	21 983	0	67 308	164 487	144 918	2 333	4 466	3 899	0	0	409 394
615231	Entretien, réparations voiries	0	0	0	984	0	0	0	0	0	91 450	0	92 434
615232	Entretien, réparations réseaux	0	0	0	836	2 163	241	0	0	0	0	0	3 240
61551	Entretien matériel roulant	0	46 121	4 156	925	12 685	11 705	0	0	0	6 953	0	82 545
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	11 759	3 430	28 672	0	13 509	0	3 171	0	4 109	0	64 650
6156	Maintenance	0	79 484	31 557	65 471	27 977	198 923	1 111	3 316	0	609 175	202	1 017 217
6161	Multirisques	0	161 746	0	0	0	0	0	0	0	0	0	161 746
617	Etudes et recherches	0	57 195	0	-1 907	9 600	8 071	0	1 061	0	12 983	0	87 003
6182	Documentation générale et technique	0	10 566	1 408	0	823	552	0	612	0	342	0	14 303
6184	Versements à des organismes de formation	0	16 350	2 118	0	0	13 578	2 400	1 780	0	2 771	7 110	46 107
6188	Autres frais divers	0	113 038	11 597	3 555	79 905	38 005	0	200	0	4 416	69 950	320 665
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0	0	220	0	0	0	0	0	0	0	0	220
6226	Honoraires	0	118 516	13 050	0	0	0	0	0	0	5 400	0	136 966
6231	Annonces et insertions	0	14 408	0	0	0	2 030	0	0	0	0	0	16 438
6232	Fêtes et cérémonies	0	39 195	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39 195
6236	Catalogues et imprimés	0	36 151	0	0	1 265	995	0	0	0	0	2 568	40 979
6237	Publications	0	252 580	0	0	0	0	0	0	0	0	0	252 580

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6241	Transports de biens	0	1 680	0	0	348	285	0	0	0	0	0	2 313
6247	Transports collectifs	0	914	0	34 636	321	0	0	0	0	0	3 190	39 061
6248	Divers	0	0	0	0	29 900	0	0	0	0	0	0	29 900
6251	Voyages et déplacements	0	14 226	2 027	639	545	12 007	0	476	0	598	417	30 937
6257	Réceptions	0	2 514	0	0	8 637	1 852	0	0	0	0	0	13 002
6261	Frais d'affranchissement	0	41 613	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 613
6262	Frais de télécommunications	0	52 086	1 266	14 770	6 719	36 955	1 642	4 768	0	0	310	118 515
627	Services bancaires et assimilés	6 036	0	0	0	0	160	0	1 784	0	0	0	7 981
6281	Concours divers (cotisations)	0	18 664	0	943	0	175	0	0	0	661	315	20 758
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	182	4 236	89	3 592	1 251	323	1 144	0	0	0	10 818
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0	0	0	1 179	0	0	0	0	0	0	0	1 179
6288	Autres services extérieurs	0	62 391	0	0	21 192	9 836	0	0	0	0	14 222	107 642
63512	Taxes foncières	0	75 878	0	0	0	0	0	0	0	0	0	75 878
63513	Autres impôts locaux	0	2 335	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 335
6358	Autres droits	0	0	602	0	0	0	0	0	0	0	0	602
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	4 102 455	741 092	2 056 957	598 142	3 668 366	0	2 540 219	0	985 532	51 708	14 744 471
6331	Versement mobilité	0	20 002	3 138	11 450	3 211	20 030	0	14 136	0	4 737	293	76 999
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	11 104	1 744	6 382	1 784	11 128	0	7 854	0	2 632	163	42 791
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	41 173	6 626	23 744	6 781	38 288	0	29 625	0	10 000	619	156 856
64111	Rémunération principale titulaires	0	1 169 460	315 575	780 864	258 943	1 174 889	0	712 308	0	411 758	0	4 823 796
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0	43 120	15 326	37 985	7 048	72 781	0	27 275	0	20 747	0	224 282
64118	Autres indemnités titulaires	0	436 031	221 568	101 579	60 397	258 423	0	107 419	0	160 082	0	1 345 498
64131	Rémunérations non tit.	0	754 974	4 346	403 950	79 712	736 115	0	772 058	0	59 873	23 892	2 834 920
64138	Autres indemnités non tit.	0	277 894	1 643	71 975	18 130	123 349	0	148 038	0	55 210	8 849	705 089
64168	Autres emplois d'insertion	0	34 996	0	39 889	0	305 260	0	18 604	0	0	0	398 749
6417	Rémunérations des apprentis	0	10 028	0	11 687	0	0	0	29 796	0	15 749	4 776	72 037
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	496 267	53 807	264 169	76 151	429 962	0	369 829	0	98 620	10 178	1 798 983
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	426 804	110 394	271 224	77 674	416 663	0	250 174	0	136 627	1 368	1 690 929
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	42 698	0	19 696	3 910	45 299	0	34 883	0	4 129	1 320	151 935
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0	308 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	308 200
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0	21 469	6 572	9 863	3 532	18 012	0	15 207	0	5 367	250	80 271
64731	Allocations chômage versées directement	0	0	0	0	0	12 160	0	0	0	0	0	12 160
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	8 234	354	2 501	869	4 565	0	3 012	0	0	0	19 535
6488	Autres charges	0	0	0	0	0	1 441	0	0	0	0	0	1 441
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	11 092	363 154	481 841	12 870	1 213 728	237 359	1 609 437	0	0	11 401	86 259	4 027 141
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0	86 444	0	1 770	7 530	0	0	0	0	9 444	0	105 188
6518	Autres	0	18 779	0	0	4 411	159	0	0	0	0	0	23 349

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6531	Indemnités	0	199 837	0	0	0	0	0	0	0	0	0	199 837
6532	Frais de mission	0	188	0	0	0	0	0	0	0	0	0	188
6533	Cotisations de retraite	0	8 749	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 749
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0	86	0	0	0	0	0	0	0	0	0	86
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0	400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	400
6542	Créances éteintes	11 091	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 091
6553	Service d'incendie	0	0	481 841	0	0	0	0	0	0	0	0	481 841
65548	Autres contributions	0	0	0	0	437 384	0	0	0	0	0	0	437 384
657362	Subv. fonct. CCAS	0	0	0	0	0	0	1 609 437	0	0	0	0	1 609 437
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0	48 671	0	11 100	764 400	237 200	0	0	0	1 957	61 623	1 124 951
65888	Autres	1	0	0	0	3	0	0	0	0	0	24 636	24 640
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	1 037 346	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 037 346
66111	Intérêts réglés à l'échéance	916 379	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	916 379
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-12 279	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-12 279
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	45 548	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 548
6688	Autres	87 697	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	87 697
67	Charges exceptionnelles	3 410	5 000	0	0	4 000	19 150	0	0	0	0	0	31 560
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 410	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 410
6745	Subv. aux personnes de droit privé	0	5 000	0	0	4 000	19 150	0	0	0	0	0	28 150
68	Dot. aux amortissements et provisions	58 726	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	58 726
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	58 726	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	58 726
<i>Dépenses d'ordre</i>		1 495 112	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 495 112
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	1 495 112	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 495 112
675	<i>Valeurs comptables immobilisations cédée</i>	301 623	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	301 623
6761	<i>Différences sur réalisations (positives)</i>	228 616	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	228 616
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	964 872	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	964 872
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Déficit de fonctionnement reporté		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		32 827 314	916 549	36 493	385 096	145 855	1 304 163	107 800	1 612 663	4 760	272 284	204 670	37 817 646
Recettes réelles		31 856 620	916 549	36 493	385 096	145 855	1 304 163	107 800	1 612 663	4 760	272 284	204 670	36 846 952
013	Atténuations de charges	0	119 371	45	27 342	2 282	36 309	0	23 743	0	32 232	324	241 648
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	85 490	45	27 342	2 282	36 309	0	23 743	0	32 232	324	207 767
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0	33 881	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33 881
70	Produits des services, du domaine, vente	0	19 824	36 338	331 418	3	248 569	0	208 759	650	53 679	0	899 240
70311	Concessions cimetières (produit net)	0	5 605	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 605
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	53 101	0	53 101
7062	Redevances services à caractère culturel	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	3
70631	Redevances services à caractère sportif	0	0	0	0	0	136 639	0	0	0	0	0	136 639
70632	Redevances services à caractère loisir	0	0	0	0	0	29 351	0	0	0	0	0	29 351
7066	Redevances services à caractère social	0	0	0	403	0	0	0	208 759	0	0	0	209 162
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0	2 568	0	331 015	0	81 579	0	0	0	0	0	415 162
70688	Autres prestations de services	0	11 538	3 903	0	0	0	0	0	0	0	0	15 441
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	0	0	0	0	0	1 000	0	0	0	0	0	1 000
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0	113	32 435	0	0	0	0	0	650	579	0	33 776
73	Impôts et taxes	18 892 444	0	0	0	0	0	0	0	0	118 208	0	19 010 652
73111	Impôts directs locaux	10 499 071	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 499 071
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	11 698	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 698
73211	Attribution de compensation	7 364 993	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 364 993
73212	Dotation de solidarité communautaire	360 177	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	360 177
73221	FNGIR	1 301	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 301
7328	Autres fiscalités reversées	30 921	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 921
7336	Droits de place	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 600	0	3 600
7351	Taxe consommation finale d'électricité	420 083	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	420 083
7363	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	211	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	211
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	114 608	0	114 608

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	203 989	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	203 989
74	Dotations et participations	12 604 191	203 868	110	26 336	143 570	991 877	107 800	1 380 160	0	68 164	140 000	15 666 076
7411	Dotation forfaitaire	735 844	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	735 844
74123	Dotation de solidarité urbaine	4 577 662	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 577 662
744	FCTVA	61 455	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	61 455
74718	Autres participations Etat	0	151 773	110	18 934	86 070	399 687	95 000	14 393	0	62 864	107 000	935 831
7472	Participat° Régions	0	638	0	0	0	16 351	0	0	0	0	0	16 988
7473	Participat° Départements	0	0	0	7 402	4 000	0	0	0	0	300	0	11 702
74751	Participat° GFP de rattachement	0	0	0	0	0	0	12 800	0	0	0	0	12 800
7478	Participat° Autres organismes	0	7 760	0	0	3 500	575 840	0	1 365 768	0	5 000	33 000	1 990 867
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	7 229 230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 229 230
7484	Dotation de recensement	0	2 197	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 197
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0	41 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 500
7488	Autres attributions et participations	0	0	0	0	50 000	0	0	0	0	0	0	50 000
75	Autres produits de gestion courante	0	28 373	0	0	0	24 533	0	0	4 110	0	64 346	121 363
752	Revenus des immeubles	0	28 337	0	0	0	23 033	0	0	4 110	0	64 346	119 827
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	35	0	0	0	1 500	0	0	0	0	0	1 535
76	Produits financiers	52 628	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	52 628
764	Revenus valeurs mobilières de placement	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9
76812	Sortie empr. risque sans IRA capital.	52 619	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	52 619
77	Produits exceptionnels	1 357	545 114	0	0	0	2 875	0	0	0	0	0	549 346
7714	Recouvert créances admises en non valeur	30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 321	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 321
775	Produits des cessions d'immobilisations	0	530 239	0	0	0	0	0	0	0	0	0	530 239
7788	Produits exceptionnels divers	5	14 874	0	0	0	2 875	0	0	0	0	0	17 755
78	Reprise sur amortissements et provisions	306 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	306 000
7875	Rep. prov. risques et charges exception.	306 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	306 000
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>3 822</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3 822</i>

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	3 822	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 822
777	<i>Quote-part subv invest transf cpte résul</i>	3 822	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 822
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Excédent de fonctionnement reporté	966 872	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	966 872

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES		2 611 721,86	6 998 857,53	0,00	41 772,45	9 652 351,84
Réalizations		2 611 721,86	6 998 857,53	0,00	41 772,45	9 652 351,84
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	6 035,83	2 556 919,32	0,00	13 101,45	2 576 056,60
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	-1 162,84	0,00	0,00	-1 162,84
60611	Eau et assainissement	0,00	8 814,88	0,00	0,00	8 814,88
60612	Energie - Electricité	0,00	130 709,07	0,00	0,00	130 709,07
60621	Combustibles	0,00	496,00	0,00	0,00	496,00
60622	Carburants	0,00	93 604,28	0,00	0,00	93 604,28
60623	Alimentation	0,00	44 340,39	0,00	5 848,75	50 189,14
60631	Fournitures d'entretien	0,00	25 394,85	0,00	0,00	25 394,85
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	33 620,43	0,00	3 278,66	36 899,09
60636	Vêtements de travail	0,00	16 914,39	0,00	0,00	16 914,39
6064	Fournitures administratives	0,00	21 697,45	0,00	0,00	21 697,45
6068	Autres matières et fournitures	0,00	91 712,58	0,00	500,00	92 212,58
611	Contrats de prestations de services	0,00	210 591,33	0,00	0,00	210 591,33
6132	Locations immobilières	0,00	218 474,37	0,00	0,00	218 474,37
6135	Locations mobilières	0,00	399 478,86	0,00	1 151,64	400 630,50
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	12 981,25	0,00	0,00	12 981,25
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	21 982,90	0,00	0,00	21 982,90
61551	Entretien matériel roulant	0,00	46 121,17	0,00	0,00	46 121,17
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	11 759,22	0,00	0,00	11 759,22
6156	Maintenance	0,00	79 483,53	0,00	0,00	79 483,53
6161	Multirisques	0,00	161 745,59	0,00	0,00	161 745,59
617	Etudes et recherches	0,00	57 195,18	0,00	0,00	57 195,18
6182	Documentation générale et technique	0,00	10 565,81	0,00	0,00	10 565,81
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	16 349,81	0,00	0,00	16 349,81
6188	Autres frais divers	0,00	112 993,55	0,00	44,40	113 037,95
6226	Honoraires	0,00	118 515,94	0,00	0,00	118 515,94
6231	Annonces et insertions	0,00	14 408,00	0,00	0,00	14 408,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	39 194,55	0,00	0,00	39 194,55
6236	Catalogues et imprimés	0,00	36 151,12	0,00	0,00	36 151,12
6237	Publications	0,00	252 580,00	0,00	0,00	252 580,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	1 680,00	1 680,00
6247	Transports collectifs	0,00	914,00	0,00	0,00	914,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	14 226,48	0,00	0,00	14 226,48
6257	Réceptions	0,00	1 915,50	0,00	598,00	2 513,50
6261	Frais d'affranchissement	0,00	41 612,60	0,00	0,00	41 612,60
6262	Frais de télécommunications	0,00	52 086,18	0,00	0,00	52 086,18

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
627	Services bancaires et assimilés	6 035,83	0,29	0,00	0,00	6 036,12
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	18 664,33	0,00	0,00	18 664,33
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	182,02	0,00	0,00	182,02
6288	Autres services extérieurs	0,00	62 391,11	0,00	0,00	62 391,11
63512	Taxes foncières	0,00	75 878,00	0,00	0,00	75 878,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	2 335,15	0,00	0,00	2 335,15
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	4 102 454,84	0,00	0,00	4 102 454,84
6331	Versement mobilité	0,00	20 001,95	0,00	0,00	20 001,95
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	11 104,15	0,00	0,00	11 104,15
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	41 172,86	0,00	0,00	41 172,86
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	1 169 459,55	0,00	0,00	1 169 459,55
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	43 119,66	0,00	0,00	43 119,66
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	436 030,64	0,00	0,00	436 030,64
64131	Rémunérations non tit.	0,00	754 974,22	0,00	0,00	754 974,22
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	277 894,45	0,00	0,00	277 894,45
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	34 996,11	0,00	0,00	34 996,11
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	10 028,17	0,00	0,00	10 028,17
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	496 267,04	0,00	0,00	496 267,04
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	426 804,43	0,00	0,00	426 804,43
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	42 698,18	0,00	0,00	42 698,18
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	308 200,31	0,00	0,00	308 200,31
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	21 468,69	0,00	0,00	21 468,69
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	8 234,43	0,00	0,00	8 234,43
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 495 111,95	0,00	0,00	0,00	1 495 111,95
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	301 623,27	0,00	0,00	0,00	301 623,27
6761	Différences sur réalisations (positives)	228 616,21	0,00	0,00	0,00	228 616,21
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	964 872,47	0,00	0,00	0,00	964 872,47
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	11 092,03	334 483,37	0,00	28 671,00	374 246,40
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	86 443,89	0,00	0,00	86 443,89
6518	Autres	0,00	18 779,26	0,00	0,00	18 779,26
6531	Indemnités	0,00	199 837,42	0,00	0,00	199 837,42
6532	Frais de mission	0,00	188,00	0,00	0,00	188,00
6533	Cotisations de retraite	0,00	8 748,84	0,00	0,00	8 748,84
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	86,28	0,00	0,00	86,28
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	399,68	0,00	0,00	399,68
6542	Créances éteintes	11 091,13	0,00	0,00	0,00	11 091,13
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	20 000,00	0,00	28 671,00	48 671,00
65888	Autres	0,90	0,00	0,00	0,00	0,90
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	1 037 345,76	0,00	0,00	0,00	1 037 345,76
66111	Intérêts réglés à l'échéance	916 378,89	0,00	0,00	0,00	916 378,89
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-12 278,81	0,00	0,00	0,00	-12 278,81
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	45 548,31	0,00	0,00	0,00	45 548,31
6688	Autres	87 697,37	0,00	0,00	0,00	87 697,37
67	Charges exceptionnelles	3 410,29	5 000,00	0,00	0,00	8 410,29

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 410,29	0,00	0,00	0,00	3 410,29
6745	Subv. aux personnes de droit privé	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	58 726,00	0,00	0,00	0,00	58 726,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	58 726,00	0,00	0,00	0,00	58 726,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	32 827 313,54	916 548,84	0,00	0,00	33 743 862,38
	Réalisations	32 827 313,54	916 548,84	0,00	0,00	33 743 862,38
002	Résultat de fonctionnement reporté	966 871,61	0,00	0,00	0,00	966 871,61
013	Atténuations de charges	0,00	119 370,91	0,00	0,00	119 370,91
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	85 489,91	0,00	0,00	85 489,91
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	33 881,00	0,00	0,00	33 881,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	3 822,00	0,00	0,00	0,00	3 822,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	3 822,00	0,00	0,00	0,00	3 822,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	19 823,66	0,00	0,00	19 823,66
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	5 605,00	0,00	0,00	5 605,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	2 568,00	0,00	0,00	2 568,00
70688	Autres prestations de services	0,00	11 538,10	0,00	0,00	11 538,10
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	112,56	0,00	0,00	112,56
73	Impôts et taxes	18 892 443,94	0,00	0,00	0,00	18 892 443,94
73111	Impôts directs locaux	10 499 071,00	0,00	0,00	0,00	10 499 071,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	11 698,00	0,00	0,00	0,00	11 698,00
73211	Attribution de compensation	7 364 993,23	0,00	0,00	0,00	7 364 993,23
73212	Dotation de solidarité communautaire	360 177,00	0,00	0,00	0,00	360 177,00
73221	FNGIR	1 301,00	0,00	0,00	0,00	1 301,00
7328	Autres fiscalités reversées	30 921,00	0,00	0,00	0,00	30 921,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	420 083,47	0,00	0,00	0,00	420 083,47
7363	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	210,72	0,00	0,00	0,00	210,72
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	203 988,52	0,00	0,00	0,00	203 988,52
74	Dotations et participations	12 604 191,10	203 867,77	0,00	0,00	12 808 058,87
7411	Dotation forfaitaire	735 844,00	0,00	0,00	0,00	735 844,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	4 577 662,00	0,00	0,00	0,00	4 577 662,00
744	FCTVA	61 455,10	0,00	0,00	0,00	61 455,10
74718	Autres participations Etat	0,00	151 773,27	0,00	0,00	151 773,27
7472	Participat° Régions	0,00	637,50	0,00	0,00	637,50
7478	Participat° Autres organismes	0,00	7 760,00	0,00	0,00	7 760,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	7 229 230,00	0,00	0,00	0,00	7 229 230,00
7484	Dotation de recensement	0,00	2 197,00	0,00	0,00	2 197,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	41 500,00	0,00	0,00	41 500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	28 372,63	0,00	0,00	28 372,63
752	Revenus des immeubles	0,00	28 337,26	0,00	0,00	28 337,26
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	35,37	0,00	0,00	35,37
76	Produits financiers	52 627,71	0,00	0,00	0,00	52 627,71
764	Revenus valeurs mobilières de placement	9,00	0,00	0,00	0,00	9,00
76812	Sortie empr. risque sans IRA capital.	52 618,71	0,00	0,00	0,00	52 618,71
77	Produits exceptionnels	1 357,18	545 113,87	0,00	0,00	546 471,05

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	30,49	0,00	0,00	0,00	30,49
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 321,31	0,00	0,00	0,00	1 321,31
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	530 239,48	0,00	0,00	530 239,48
7788	Produits exceptionnels divers	5,38	14 874,39	0,00	0,00	14 879,77
78	Reprise sur amortissements et provisions	306 000,00	0,00	0,00	0,00	306 000,00
7875	Rep. prov. risques et charges exception.	306 000,00	0,00	0,00	0,00	306 000,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		30 215 591,68	-6 082 308,69	0,00	-41 772,45	24 091 510,54

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES		5 155 535,64	330 364,11	334 010,47	654 873,17	235 252,59	284 779,60	4 041,95	0,00	41 772,45
Réalisations		5 155 535,64	330 364,11	334 010,47	654 873,17	235 252,59	284 779,60	4 041,95	0,00	41 772,45
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	1 792 376,69	21 378,61	69 067,66	401 389,87	180 542,30	88 122,24	4 041,95	0,00	13 101,45
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	-96,00	0,00	0,00	0,00	-1 066,84	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	3 717,83	0,00	0,00	0,00	0,00	5 036,70	60,35	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	80 966,77	0,00	0,00	170,68	0,00	49 571,62	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	496,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	93 604,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	25 495,80	3 533,93	-44,31	0,00	15 081,15	273,82	0,00	0,00	5 848,75
60631	Fournitures d'entretien	25 394,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	34 120,43	0,00	0,00	0,00	0,00	-500,00	0,00	0,00	3 278,66
60636	Vêtements de travail	16 914,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	19 616,22	0,00	2 081,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	27 298,24	1 731,00	5 115,89	48 885,71	8 547,73	134,01	0,00	0,00	500,00
611	Contrats de prestations de services	210 591,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	192 137,02	0,00	0,00	0,00	0,00	26 337,35	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	278 133,81	16 113,68	7 056,00	7 663,68	90 511,69	0,00	0,00	0,00	1 151,64
614	Charges locatives et de copropriété	12 981,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	20 810,85	0,00	0,00	0,00	0,00	1 172,05	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	46 121,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	11 759,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	73 724,60	0,00	4 037,35	0,00	0,00	1 721,58	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	161 745,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	53 040,06	0,00	0,00	0,00	0,00	915,12	3 240,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
6182	Documentation générale et technique	7 217,98	0,00	215,80	3 132,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	7 109,81	0,00	9 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	12 336,00	0,00	0,00	44 288,40	55 627,55	0,00	741,60	0,00	44,40
6226	Honoraires	118 515,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	11 505,20	0,00	0,00	2 902,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	38 935,35	0,00	0,00	0,00	259,20	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	4 056,80	0,00	0,00	30 606,32	1 488,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	0,00	0,00	0,00	252 580,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 680,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	914,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	4 635,24	0,00	0,00	9 520,25	70,99	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	275,50	0,00	0,00	1 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	598,00
6261	Frais d'affranchissement	1 746,90	0,00	39 865,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	48 808,21	0,00	0,00	0,00	0,00	3 277,97	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	17 164,33	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	182,02	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	53 282,28	0,00	0,00	0,00	9 108,83	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	75 878,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	2 335,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 277 076,27	99 725,28	259 992,81	244 005,10	49 998,02	171 657,36	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	15 367,57	829,88	1 335,51	1 501,44	219,80	747,75	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 529,44	461,00	741,98	834,15	122,12	415,46	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	32 129,30	1 205,66	2 806,50	3 169,69	464,04	1 397,67	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	965 076,59	0,00	110 304,28	22 985,64	23 685,77	47 407,27	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	37 499,44	0,00	4 727,15	0,00	879,57	13,50	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	382 209,78	0,00	28 062,89	6 573,23	12 803,12	6 381,62	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	531 288,19	33 098,06	37 772,25	104 680,56	0,00	48 135,16	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	197 482,17	30 218,72	3 245,05	36 475,67	0,00	10 472,84	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	19 877,95	0,00	0,00	0,00	0,00	15 118,16	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	10 028,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	369 044,99	26 719,13	29 345,65	47 393,76	3 768,38	19 995,13	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	345 572,25	4 082,96	37 597,76	13 813,65	7 720,92	18 016,89	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	29 786,22	2 569,87	1 663,19	5 825,36	0,00	2 853,54	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	308 200,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	16 779,47	540,00	2 390,60	751,95	334,30	672,37	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	8 204,43	0,00	0,00	0,00	0,00	30,00	0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	86 082,68	209 260,22	4 950,00	9 478,20	4 712,27	20 000,00	0,00	28 671,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	75 643,69	0,00	4 950,00	6 198,20	-348,00	0,00	0,00	0,00
6518	Autres	10 438,99	0,00	0,00	3 280,00	5 060,27	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	0,00	199 837,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	0,00	188,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	0,00	8 748,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	86,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	399,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	28 671,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	843 568,00	0,00	2 197,00	2 331,98	0,00	62 846,86	5 605,00	0,00
	Réalisations	843 568,00	0,00	2 197,00	2 331,98	0,00	62 846,86	5 605,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	114 947,16	0,00	0,00	2 331,98	0,00	2 091,77	0,00	0,00
6419	Remboursements	81 066,16	0,00	0,00	2 331,98	0,00	2 091,77	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	33 881,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	14 119,66	0,00	0,00	0,00	0,00	99,00	5 605,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 605,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	2 568,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	11 439,10	0,00	0,00	0,00	0,00	99,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	112,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7328	Autres fiscalités reversées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7363	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	141 049,68	0,00	2 197,00	0,00	0,00	60 621,09	0,00	0,00
7411	Dotation forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	91 152,18	0,00	0,00	0,00	0,00	60 621,09	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
7472	Participat° Régions	637,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	7 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	2 197,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	41 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	28 337,63	0,00	0,00	0,00	0,00	35,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	28 337,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,37	0,00	0,00	0,00	0,00	35,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76812	Sortie empr. risque sans IRA capital.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	545 113,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7714	Recouvrement créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	530 239,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	14 874,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7875	Rep. prov. risques et charges exception.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-4 311 967,64	-330 364,11	-331 813,47	-652 541,19	-235 252,59	-221 932,74	1 563,05	-41 772,45

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES		1 422 756,09	18 592,65	1 441 348,74
Réalisations		1 422 756,09	18 592,65	1 441 348,74
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	199 823,52	18 592,65	218 416,17
60611	Eau et assainissement	46,02	0,00	46,02
60612	Energie - Electricité	13 130,89	0,00	13 130,89
60623	Alimentation	810,41	0,00	810,41
60632	Fournitures de petit équipement	8 387,35	0,00	8 387,35
60636	Vêtements de travail	16 659,93	0,00	16 659,93
6064	Fournitures administratives	232,80	0,00	232,80
6068	Autres matières et fournitures	4 002,92	825,65	4 828,57
611	Contrats de prestations de services	7 568,13	0,00	7 568,13
6132	Locations immobilières	86 644,67	0,00	86 644,67
614	Charges locatives et de copropriété	324,63	0,00	324,63
61521	Entretien terrains	0,00	4 116,00	4 116,00
61551	Entretien matériel roulant	4 156,08	0,00	4 156,08
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 430,02	0,00	3 430,02
6156	Maintenance	31 557,37	0,00	31 557,37
6182	Documentation générale et technique	1 408,25	0,00	1 408,25
6184	Versements à des organismes de formation	2 117,50	0,00	2 117,50
6188	Autres frais divers	2 182,00	9 415,00	11 597,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	220,00	0,00	220,00
6226	Honoraires	13 049,87	0,00	13 049,87
6251	Voyages et déplacements	2 026,60	0,00	2 026,60
6262	Frais de télécommunications	1 266,08	0,00	1 266,08
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	4 236,00	4 236,00
6358	Autres droits	602,00	0,00	602,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	741 091,57	0,00	741 091,57
6331	Versement mobilité	3 138,44	0,00	3 138,44
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 743,51	0,00	1 743,51
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 625,59	0,00	6 625,59
64111	Rémunération principale titulaires	315 574,57	0,00	315 574,57
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	15 326,24	0,00	15 326,24
64118	Autres indemnités titulaires	221 567,58	0,00	221 567,58
64131	Rémunérations non tit.	4 346,44	0,00	4 346,44
64138	Autres indemnités non tit.	1 642,82	0,00	1 642,82
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	53 807,11	0,00	53 807,11
6453	Cotisations aux caisses de retraites	110 394,22	0,00	110 394,22
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	6 571,55	0,00	6 571,55

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	11	12	Total
		Sécurité intérieure	Hygiène et salubrité publique	
6475	Médecine du travail, pharmacie	353,50	0,00	353,50
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	481 841,00	0,00	481 841,00
6553	Service d'incendie	481 841,00	0,00	481 841,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES		36 492,63	0,00	36 492,63
Réalizations		36 492,63	0,00	36 492,63
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	44,96	0,00	44,96
6419	Remboursements rémunérations personnel	44,96	0,00	44,96
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	36 337,67	0,00	36 337,67
70688	Autres prestations de services	3 902,65	0,00	3 902,65
70878	Remb. frais par d'autres redevables	32 435,02	0,00	32 435,02
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	110,00	0,00	110,00
74718	Autres participations Etat	110,00	0,00	110,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-1 386 263,46	-18 592,65	-1 404 856,11

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES		0,00	0,00	921 375,75	481 841,00	19 539,34
Réalizations		0,00	0,00	921 375,75	481 841,00	19 539,34
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	180 284,18	0,00	19 539,34
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	46,02	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	12 140,47	0,00	990,42
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	810,41
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	340,93	0,00	8 046,42
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	16 659,93	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	232,80	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	2 987,00	0,00	1 015,92
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	7 568,13	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	86 644,67	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	324,63	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	4 156,08	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	3 430,02	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	31 557,37	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	1 408,25	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	2 117,50	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	1 610,00	0,00	572,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00	220,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	4 945,70	0,00	8 104,17
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	2 026,60	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	1 266,08	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	0,00	0,00	602,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	741 091,57	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	3 138,44	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	1 743,51	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	6 625,59	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	315 574,57	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	15 326,24	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	221 567,58	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	4 346,44	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	1 642,82	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	53 807,11	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	110 394,22	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	6 571,55	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	353,50	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	481 841,00	0,00
6553	Service d'incendie	0,00	0,00	0,00	481 841,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	32 589,98	0,00	3 902,65
Réalisations		0,00	0,00	32 589,98	0,00	3 902,65
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	44,96	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	44,96	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	32 435,02	0,00	3 902,65
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	3 902,65
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	32 435,02	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	110,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	110,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	-888 785,77	-481 841,00	-15 636,69

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES		783,00	3 354 641,39	4 500,00	2 000,00	0,00	495 430,64	3 857 355,03
Réalizations		783,00	3 354 641,39	4 500,00	2 000,00	0,00	495 430,64	3 857 355,03
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 647 720,18	0,00	0,00	0,00	139 807,75	1 787 527,93
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	89 123,90	0,00	0,00	0,00	60 566,66	149 690,56
60611	Eau et assainissement	0,00	33 835,45	0,00	0,00	0,00	0,00	33 835,45
60612	Energie - Electricité	0,00	365 023,33	0,00	0,00	0,00	0,00	365 023,33
60623	Alimentation	0,00	5 988,49	0,00	0,00	0,00	43,96	6 032,45
60631	Fournitures d'entretien	0,00	424,13	0,00	0,00	0,00	67,41	491,54
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	11 484,19	0,00	0,00	0,00	2 369,03	13 853,22
60636	Vêtements de travail	0,00	1 394,39	0,00	0,00	0,00	848,52	2 242,91
6064	Fournitures administratives	0,00	86,44	0,00	0,00	0,00	1 058,34	1 144,78
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	2 764,31	0,00	0,00	0,00	0,00	2 764,31
6067	Fournitures scolaires	0,00	73 096,60	0,00	0,00	0,00	196,15	73 292,75
6068	Autres matières et fournitures	0,00	2 714,67	0,00	0,00	0,00	217,77	2 932,44
611	Contrats de prestations de services	0,00	864 746,42	0,00	0,00	0,00	0,00	864 746,42
6135	Locations mobilières	0,00	19 678,92	0,00	0,00	0,00	33 699,38	53 378,30
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	64 596,39	0,00	0,00	0,00	2 711,30	67 307,69
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	984,00	0,00	0,00	0,00	0,00	984,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	836,04	0,00	0,00	0,00	0,00	836,04
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	925,44	925,44
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	27 659,50	0,00	0,00	0,00	1 012,02	28 671,52
6156	Maintenance	0,00	65 470,95	0,00	0,00	0,00	0,00	65 470,95
617	Etudes et recherches	0,00	-2 235,78	0,00	0,00	0,00	328,52	-1 907,26
6188	Autres frais divers	0,00	3 554,59	0,00	0,00	0,00	0,00	3 554,59
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 636,08	34 636,08
6251	Voyages et déplacements	0,00	153,09	0,00	0,00	0,00	486,14	639,23
6262	Frais de télécommunications	0,00	14 128,58	0,00	0,00	0,00	641,03	14 769,61
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	943,00	0,00	0,00	0,00	0,00	943,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	89,14	0,00	0,00	0,00	0,00	89,14
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	1 179,44	0,00	0,00	0,00	0,00	1 179,44
012	Charges de personnel, frais assimilés	783,00	1 700 551,21	0,00	0,00	0,00	355 622,89	2 056 957,10
6331	Versement mobilité	0,00	9 431,47	0,00	0,00	0,00	2 018,75	11 450,22
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	5 260,76	0,00	0,00	0,00	1 121,59	6 382,35
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	19 482,11	0,00	0,00	0,00	4 261,81	23 743,92
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	661 055,94	0,00	0,00	0,00	119 808,23	780 864,17
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	32 997,02	0,00	0,00	0,00	4 987,60	37 984,62
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	90 273,28	0,00	0,00	0,00	11 305,97	101 579,25

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
64131	Rémunérations non tit.	0,00	298 331,90	0,00	0,00	0,00	105 618,34	403 950,24
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	66 468,81	0,00	0,00	0,00	5 506,13	71 974,94
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	39 888,71	0,00	0,00	0,00	0,00	39 888,71
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	11 687,23	0,00	0,00	0,00	0,00	11 687,23
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	212 409,86	0,00	0,00	0,00	51 758,66	264 168,52
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	228 116,75	0,00	0,00	0,00	43 107,13	271 223,88
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	15 218,61	0,00	0,00	0,00	4 477,32	19 695,93
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	8 553,16	0,00	0,00	0,00	1 309,36	9 862,52
6475	Médecine du travail, pharmacie	783,00	1 375,60	0,00	0,00	0,00	342,00	2 500,60
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	6 370,00	4 500,00	2 000,00	0,00	0,00	12 870,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	1 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 770,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	4 600,00	4 500,00	2 000,00	0,00	0,00	11 100,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	59 206,25	0,00	0,00	0,00	325 889,53	385 095,78
	Réalisations	0,00	59 206,25	0,00	0,00	0,00	325 889,53	385 095,78
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	24 946,20	0,00	0,00	0,00	2 395,65	27 341,85
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	24 946,20	0,00	0,00	0,00	2 395,65	27 341,85
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	15 326,22	0,00	0,00	0,00	316 091,98	331 418,20
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	402,95	402,95
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	15 326,22	0,00	0,00	0,00	315 689,03	331 015,25
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	18 933,83	0,00	0,00	0,00	7 401,90	26 335,73
74718	Autres participations Etat	0,00	18 933,83	0,00	0,00	0,00	0,00	18 933,83
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 401,90	7 401,90
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-783,00	-3 295 435,14	-4 500,00	-2 000,00	0,00	-169 541,11	-3 472 259,25

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES		40 131,13	53 763,06	3 260 747,20	371 520,32	58 946,73	0,00	1 915,93	63 047,66
Réalizations		40 131,13	53 763,06	3 260 747,20	371 520,32	58 946,73	0,00	1 915,93	63 047,66
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	38 331,13	52 263,06	1 557 125,99	15 897,43	58 946,73	0,00	1 915,93	63 047,66
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	5 520,00	83 603,90	0,00	0,00	0,00	0,00	60 566,66
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	33 835,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	365 023,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	5 820,29	0,00	168,20	0,00	0,00	0,00	43,96	0,00
60631	Fournitures d'entretien	424,13	0,00	0,00	0,00	67,41	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	5 757,89	0,00	5 726,30	2 369,03	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	1 394,39	848,52	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	41,12	45,32	0,00	0,00	0,00	1 058,34	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	2 764,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	26 328,82	46 591,88	175,90	0,00	0,00	0,00	196,15	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	110,06	2 604,61	191,66	0,00	0,00	26,11	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	864 746,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	19 678,92	8 260,58	25 438,80	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	64 596,39	2 711,30	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	984,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	836,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	925,44	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	27 659,50	1 012,02	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	65 470,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	-2 235,78	328,52	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	3 554,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	32 155,08	0,00	0,00	2 481,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	153,09	126,14	360,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	14 128,58	49,66	0,00	0,00	591,37	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	943,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	89,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	0,00	1 179,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	1 700 551,21	355 622,89	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	9 431,47	2 018,75	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	5 260,76	1 121,59	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	19 482,11	4 261,81	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	661 055,94	119 808,23	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	32 997,02	4 987,60	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	90 273,28	11 305,97	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	298 331,90	105 618,34	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	66 468,81	5 506,13	0,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	39 888,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	11 687,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	212 409,86	51 758,66	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	228 116,75	43 107,13	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	15 218,61	4 477,32	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	8 553,16	1 309,36	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	1 375,60	342,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 800,00	1 500,00	3 070,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00	1 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	1 800,00	1 500,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	59 206,25	307 359,53	0,00	0,00	0,00	18 530,00
	Réalisations	0,00	0,00	59 206,25	307 359,53	0,00	0,00	0,00	18 530,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	24 946,20	2 395,65	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	24 946,20	2 395,65	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	15 326,22	304 373,98	0,00	0,00	0,00	11 718,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	402,95	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	15 326,22	303 971,03	0,00	0,00	0,00	11 718,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	18 933,83	589,90	0,00	0,00	0,00	6 812,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	18 933,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	589,90	0,00	0,00	0,00	6 812,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-40 131,13	-53 763,06	-3 201 540,95	-64 160,79	-58 946,73	0,00	-1 915,93	-44 517,66

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES		322 311,40	1 482 255,57	490 640,49	340 488,80	2 635 696,26
Réalizations		322 311,40	1 482 255,57	490 640,49	340 488,80	2 635 696,26
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	157 852,15	367 871,57	71 736,73	222 365,84	819 826,29
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	0,00	0,00	3 083,00	3 083,00
60611	Eau et assainissement	1 636,22	13 972,10	497,67	0,00	16 105,99
60612	Energie - Electricité	36 141,62	131 294,54	24 602,69	200,50	192 239,35
60621	Combustibles	2 683,97	5 304,00	0,00	0,00	7 987,97
60623	Alimentation	0,00	0,00	593,65	1 637,65	2 231,30
60632	Fournitures de petit équipement	17 116,09	3 240,64	0,00	3 691,74	24 048,47
6064	Fournitures administratives	5 569,65	0,00	0,00	0,00	5 569,65
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	24 056,63	0,00	24 056,63
6068	Autres matières et fournitures	713,42	1 474,32	2 422,54	15 471,68	20 081,96
611	Contrats de prestations de services	0,00	65 665,89	0,00	0,00	65 665,89
6132	Locations immobilières	-3 640,69	0,00	0,00	8 734,00	5 093,31
6135	Locations mobilières	4 965,79	0,00	0,00	76 738,14	81 703,93
61521	Entretien terrains	0,00	1 800,00	0,00	0,00	1 800,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	35 306,40	117 930,03	568,32	10 682,40	164 487,15
615232	Entretien, réparations réseaux	241,02	1 922,04	0,00	0,00	2 163,06
61551	Entretien matériel roulant	12 685,02	0,00	0,00	0,00	12 685,02
6156	Maintenance	113,82	21 565,24	5 369,94	928,24	27 977,24
617	Etudes et recherches	9 600,00	0,00	0,00	0,00	9 600,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	822,95	0,00	822,95
6188	Autres frais divers	1 377,60	2 532,00	6 559,08	69 436,11	79 904,79
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	1 264,80	1 264,80
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	348,00	348,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	320,64	320,64
6248	Divers	29 900,00	0,00	0,00	0,00	29 900,00
6251	Voyages et déplacements	87,60	0,00	457,79	0,00	545,39
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	8 637,00	8 637,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	933,07	5 785,47	0,00	6 718,54
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 354,62	237,70	0,00	0,00	3 592,32
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	21 191,94	21 191,94
012	Charges de personnel, frais assimilés	98 056,25	0,00	384 792,26	115 293,64	598 142,15
6331	Versement mobilité	528,09	0,00	2 072,43	610,96	3 211,48
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	293,39	0,00	1 151,36	339,40	1 784,15
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 115,09	0,00	4 376,44	1 289,81	6 781,34
64111	Rémunération principale titulaires	21 158,93	0,00	192 573,20	45 210,80	258 942,93

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	5 809,99	1 238,47	7 048,46
64118	Autres indemnités titulaires	12 066,91	0,00	34 454,57	13 875,46	60 396,94
64131	Rémunérations non tit.	27 611,60	0,00	35 895,93	16 204,11	79 711,64
64138	Autres indemnités non tit.	9 901,18	0,00	2 786,78	5 442,29	18 130,25
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	14 868,67	0,00	47 483,55	13 798,61	76 150,83
6453	Cotisations aux caisses de retraites	8 273,49	0,00	53 783,01	15 617,16	77 673,66
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 519,25	0,00	1 522,67	868,16	3 910,08
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	324,65	0,00	2 487,53	719,41	3 531,59
6475	Médecine du travail, pharmacie	395,00	0,00	394,80	79,00	868,80
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	62 403,00	1 114 384,00	34 111,50	2 829,32	1 213 727,82
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00	7 530,00	0,00	7 530,00
6518	Autres	0,00	0,00	1 581,50	2 829,32	4 410,82
65548	Autres contributions	0,00	437 384,00	0,00	0,00	437 384,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	62 400,00	677 000,00	25 000,00	0,00	764 400,00
65888	Autres	3,00	0,00	0,00	0,00	3,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	3,00	50 000,00	1 553,83	94 298,32	145 855,15
	Réalisations	3,00	50 000,00	1 553,83	94 298,32	145 855,15
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	1 553,83	728,32	2 282,15
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	1 553,83	728,32	2 282,15
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	3,00	0,00	0,00	0,00	3,00
7062	Redevances services à caractère culturel	3,00	0,00	0,00	0,00	3,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	50 000,00	0,00	93 570,00	143 570,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	86 070,00	86 070,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-322 308,40	-1 432 255,57	-489 086,66	-246 190,48	-2 489 841,11

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES		643 625,50	613,24	725 687,01	112 329,82	490 640,49	0,00	0,00	0,00
Réalizations		643 625,50	613,24	725 687,01	112 329,82	490 640,49	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	206 241,50	613,24	145 687,01	15 329,82	71 736,73	0,00	0,00	0,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	638,54	0,00	13 333,56	0,00	497,67	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	48 270,93	0,00	83 023,61	0,00	24 602,69	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	5 304,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	593,65	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	1 458,10	1 782,54	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	0,00	24 056,63	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	1 474,32	0,00	2 422,54	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	65 665,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	84 337,07	0,00	25 596,16	7 996,80	568,32	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	1 922,04	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	4 508,03	613,24	14 615,53	1 828,44	5 369,94	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	822,95	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	2 532,00	0,00	0,00	0,00	6 559,08	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	457,79	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	289,04	0,00	644,03	0,00	5 785,47	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	237,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	384 792,26	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	2 072,43	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 151,36	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	4 376,44	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	192 573,20	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	5 809,99	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	34 454,57	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	35 895,93	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	2 786,78	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	47 483,55	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	53 783,01	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 522,67	0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	2 487,53	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	394,80	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	437 384,00	0,00	580 000,00	97 000,00	34 111,50	0,00	0,00	0,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00	0,00	0,00	7 530,00	0,00	0,00	0,00
6518	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	1 581,50	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	437 384,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	580 000,00	97 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	55 000,00	-5 000,00	1 553,83	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	55 000,00	-5 000,00	1 553,83	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	1 553,83	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	1 553,83	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	55 000,00	-5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	55 000,00	-5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-643 625,50	-613,24	-670 687,01	-117 329,82	-489 086,66	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES		638 227,88	2 417 617,03	2 777 212,73	5 833 057,64
Réalizations		638 227,88	2 417 617,03	2 777 212,73	5 833 057,64
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	59 437,37	1 349 563,22	499 181,71	1 908 182,30
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	0,00	246 934,31	246 934,31
60611	Eau et assainissement	0,00	115 037,51	254,13	115 291,64
60612	Energie - Electricité	0,00	621 726,69	22 869,94	644 596,63
60623	Alimentation	37,48	7 128,70	10 827,83	17 994,01
60631	Fournitures d'entretien	0,00	484,68	302,90	787,58
60632	Fournitures de petit équipement	15 121,88	24 828,51	10 507,08	50 457,47
60636	Vêtements de travail	4 360,73	1 331,02	1 751,76	7 443,51
6064	Fournitures administratives	5 258,58	0,00	0,00	5 258,58
6068	Autres matières et fournitures	1 771,42	89 582,47	14 707,83	106 061,72
611	Contrats de prestations de services	0,00	66 301,72	107 439,52	173 741,24
6132	Locations immobilières	-3 086,59	7 719,88	0,00	4 633,29
6135	Locations mobilières	5 500,00	15 694,04	8 168,65	29 362,69
61521	Entretien terrains	0,00	10 570,80	0,00	10 570,80
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	142 470,65	2 447,58	144 918,23
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	241,02	241,02
61551	Entretien matériel roulant	11 704,51	0,00	0,00	11 704,51
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	6 633,85	6 875,14	13 508,99
6156	Maintenance	0,00	173 590,32	25 333,05	198 923,37
617	Etudes et recherches	0,00	8 071,31	0,00	8 071,31
6182	Documentation générale et technique	552,07	0,00	0,00	552,07
6184	Versements à des organismes de formation	325,00	280,00	12 973,25	13 578,25
6188	Autres frais divers	0,00	36 752,74	1 252,00	38 004,74
6231	Annonces et insertions	1 230,00	800,00	0,00	2 030,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	995,00	995,00
6241	Transports de biens	0,00	284,87	0,00	284,87
6251	Voyages et déplacements	154,38	1 544,87	10 308,23	12 007,48
6257	Réceptions	0,00	1 851,50	0,00	1 851,50
6262	Frais de télécommunications	16 507,91	5 629,34	14 817,49	36 954,74
627	Services bancaires et assimilés	0,00	160,31	0,00	160,31
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	175,00	175,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	1 250,98	0,00	1 250,98
6288	Autres services extérieurs	0,00	9 836,46	0,00	9 836,46
012	Charges de personnel, frais assimilés	322 440,51	1 067 894,86	2 278 031,02	3 668 366,39
6331	Versement mobilité	1 585,70	5 977,35	12 467,09	20 030,14
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	880,98	3 320,76	6 926,66	11 128,40

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 347,55	11 776,35	23 163,63	38 287,53
64111	Rémunération principale titulaires	181 600,10	318 605,81	674 682,60	1 174 888,51
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	7 083,26	18 161,67	47 536,32	72 781,25
64118	Autres indemnités titulaires	36 871,80	100 655,93	120 895,04	258 422,77
64131	Rémunérations non tit.	0,00	229 368,06	506 746,82	736 114,88
64138	Autres indemnités non tit.	4 773,12	42 490,00	76 085,76	123 348,88
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	62 922,05	242 338,27	305 260,32
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	27 186,55	136 426,59	266 349,10	429 962,24
6453	Cotisations aux caisses de retraites	55 573,96	119 695,68	241 393,85	416 663,49
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	13 276,26	32 022,40	45 298,66
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	2 182,49	5 060,35	10 769,58	18 012,42
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	12 160,06	12 160,06
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 355,00	158,00	3 052,40	4 565,40
6488	Autres charges	0,00	0,00	1 441,44	1 441,44
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	237 200,00	158,95	0,00	237 358,95
6518	Autres	0,00	158,95	0,00	158,95
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	237 200,00	0,00	0,00	237 200,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	19 150,00	0,00	0,00	19 150,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	19 150,00	0,00	0,00	19 150,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		34 250,60	219 620,35	1 050 291,80	1 304 162,75
Réalisations		34 250,60	219 620,35	1 050 291,80	1 304 162,75
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	10 335,27	25 973,93	36 309,20
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	10 335,27	25 973,93	36 309,20
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	136 638,94	111 929,58	248 568,52
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	136 638,94	0,00	136 638,94
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	29 350,85	29 350,85
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	81 578,73	81 578,73
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	34 250,60	45 238,07	912 388,29	991 876,96
74718	Autres participations Etat	17 900,00	45 238,07	336 548,77	399 686,84
7472	Participat° Régions	16 350,60	0,00	0,00	16 350,60
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	575 839,52	575 839,52
75	Autres produits de gestion courante	0,00	24 533,00	0,00	24 533,00
752	Revenus des immeubles	0,00	23 033,00	0,00	23 033,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
77	Produits exceptionnels	0,00	2 875,07	0,00	2 875,07
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	2 875,07	0,00	2 875,07
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-603 977,28	-2 197 996,68	-1 726 920,93	-4 528 894,89

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES	688 414,97	477 335,48	1 114 528,49	1 991,01	135 347,08	2 579 579,44	197 633,29	0,00
	Réalisations	688 414,97	477 335,48	1 114 528,49	1 991,01	135 347,08	2 579 579,44	197 633,29	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	260 058,00	227 780,82	724 386,31	1 991,01	135 347,08	407 309,06	91 872,65	0,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	201 685,04	45 249,27	0,00
60611	Eau et assainissement	21 964,07	24 607,31	68 466,13	0,00	0,00	164,99	89,14	0,00
60612	Energie - Electricité	125 661,30	110 235,78	385 514,62	314,99	0,00	11 615,63	11 254,31	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	58,94	0,00	7 069,76	9 601,83	1 226,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	484,68	0,00	0,00	0,00	302,90	302,90	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 648,37	6 406,25	11 799,34	0,00	3 974,55	4 493,06	6 014,02	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	1 331,02	0,00	0,00	1 751,76	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	4 836,48	8 798,47	3 636,23	0,00	72 311,29	13 960,13	747,70	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	66 301,72	0,00	0,00	107 439,52	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	7 719,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	15 694,04	8 168,65	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	10 570,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	62 243,04	47 095,84	33 131,77	0,00	0,00	2 447,58	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241,02	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 097,83	3 536,02	0,00	0,00	0,00	0,00	6 875,14	0,00
6156	Maintenance	27 749,02	12 311,46	131 853,82	1 676,02	0,00	7 755,57	17 577,48	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	1 070,64	7 000,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	280,00	0,00	0,00	12 973,25	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	12 675,90	0,00	24 076,84	52,00	1 200,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	995,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	284,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	19,84	545,27	979,76	0,00	0,00	10 308,23	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 851,50	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	2 382,51	2 318,11	928,72	0,00	0,00	13 177,90	1 639,59	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	160,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 250,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	267,36	0,00	9 569,10	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	428 356,97	249 554,66	389 983,23	0,00	0,00	2 172 270,38	105 760,64	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
6331	Versement mobilité	2 410,78	1 411,56	2 155,01	0,00	0,00	11 866,11	600,98	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 339,37	784,22	1 197,17	0,00	0,00	6 592,73	333,93	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 791,78	2 685,16	4 299,41	0,00	0,00	21 894,96	1 268,67	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	105 533,89	82 182,32	130 889,60	0,00	0,00	651 889,02	22 793,58	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	2 087,23	8 144,52	7 929,92	0,00	0,00	45 738,99	1 797,33	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	48 023,40	19 583,03	33 049,50	0,00	0,00	113 443,09	7 451,95	0,00
64131	Rémunérations non tit.	116 009,92	44 314,44	69 043,70	0,00	0,00	469 566,72	37 180,10	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	15 230,88	5 083,53	22 175,59	0,00	0,00	70 111,25	5 974,51	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	22 828,08	22 084,93	18 009,04	0,00	0,00	242 338,27	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	59 002,04	29 456,92	47 967,63	0,00	0,00	249 357,75	16 991,35	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	42 987,50	29 646,22	47 061,96	0,00	0,00	232 099,59	9 294,26	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 153,07	2 919,35	4 203,84	0,00	0,00	30 276,59	1 745,81	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 959,03	1 258,46	1 842,86	0,00	0,00	10 678,41	91,17	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 160,06	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	158,00	0,00	0,00	2 815,40	237,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 441,44	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	158,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6518	Autres	0,00	0,00	158,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	43 997,60	33 255,57	142 367,18	0,00	0,00	879 111,80	171 180,00	0,00
	Réalisations	43 997,60	33 255,57	142 367,18	0,00	0,00	879 111,80	171 180,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	3 135,82	794,13	6 405,32	0,00	0,00	25 973,93	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	3 135,82	794,13	6 405,32	0,00	0,00	25 973,93	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	12 666,00	16 270,00	107 702,94	0,00	0,00	111 929,58	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	12 666,00	16 270,00	107 702,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 350,85	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 578,73	0,00	0,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	7 635,78	9 343,37	28 258,92	0,00	0,00	741 208,29	171 180,00	0,00
74718	Autres participations Etat	7 635,78	9 343,37	28 258,92	0,00	0,00	165 368,77	171 180,00	0,00
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	575 839,52	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	20 560,00	3 973,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	19 060,00	3 973,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	2 875,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	2 875,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-644 417,37	-444 079,91	-972 161,31	-1 991,01	-135 347,08	-1 700 467,64	-26 453,29	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES		1 619,21	1 617 067,98	1 618 687,19
Réalizations		1 619,21	1 617 067,98	1 618 687,19
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	1 619,21	7 630,98	9 250,19
60612	Energie - Electricité	0,00	44,49	44,49
6068	Autres matières et fournitures	0,00	100,00	100,00
6135	Locations mobilières	1 296,00	0,00	1 296,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	2 332,80	2 332,80
6156	Maintenance	0,00	1 111,48	1 111,48
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	2 400,00	2 400,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	1 642,21	1 642,21
6283	Frais de nettoyage des locaux	323,21	0,00	323,21
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 609 437,00	1 609 437,00
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	1 609 437,00	1 609 437,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	107 800,00	107 800,00
Réalizations		0,00	107 800,00	107 800,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	107 800,00	107 800,00
74718	Autres participations Etat	0,00	95 000,00	95 000,00
74751	Participat° GFP de rattachement	0,00	12 800,00	12 800,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-1 619,21	-1 509 267,98	-1 510 887,19

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES	0,00	0,00	1 619,21	1 617 067,98	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	1 619,21	1 617 067,98	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	1 619,21	7 630,98	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	44,49	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	1 296,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	2 332,80	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	1 111,48	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	1 642,21	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	323,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	1 609 437,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	0,00	0,00	1 609 437,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	12 800,00	0,00	0,00	95 000,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	12 800,00	0,00	0,00	95 000,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	12 800,00	0,00	0,00	95 000,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00	0,00
74751	Participat° GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	12 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	-1 619,21	-1 604 267,98	0,00	0,00	95 000,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	2 675 894,33	2 675 894,33
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	2 675 894,33	2 675 894,33
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	135 675,24	135 675,24
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	0,00	0,00	0,00	5 734,50	5 734,50
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	2 189,09	2 189,09
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	18 953,84	18 953,84
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	3 809,06	3 809,06
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	38 040,63	38 040,63
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	665,48	665,48
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	3 891,71	3 891,71
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	658,19	658,19
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	9 903,55	9 903,55
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	18 354,01	18 354,01
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	10 525,28	10 525,28
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	170,42	170,42
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	4 466,40	4 466,40
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	3 171,08	3 171,08
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	3 315,69	3 315,69
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	1 061,46	1 061,46
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	611,82	611,82
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	1 780,00	1 780,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	200,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	476,02	476,02
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	4 768,15	4 768,15
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	1 784,37	1 784,37
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	1 144,49	1 144,49
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	2 540 219,09	2 540 219,09
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	14 136,41	14 136,41
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	7 853,88	7 853,88
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	29 625,35	29 625,35
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	712 307,94	712 307,94
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	27 274,62	27 274,62
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	107 418,82	107 418,82
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	772 057,81	772 057,81
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	148 038,29	148 038,29
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	18 604,32	18 604,32
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	29 796,35	29 796,35

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	369 829,11	369 829,11
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	250 173,92	250 173,92
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	34 883,06	34 883,06
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	15 207,21	15 207,21
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	3 012,00	3 012,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	1 612 662,96	1 612 662,96
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 612 662,96	1 612 662,96
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	23 743,06	23 743,06
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	23 743,06	23 743,06
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	208 759,41	208 759,41
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	208 759,41	208 759,41
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 380 160,49	1 380 160,49
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	14 392,79	14 392,79
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	1 365 767,70	1 365 767,70
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 063 231,37	-1 063 231,37

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accèsion à la propriété	Total
DEPENSES		0.00	3 898.80	0.00	0.00	3 898.80
Réalizations		0.00	3 898.80	0.00	0.00	3 898.80
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	3 898.80	0.00	0.00	3 898.80
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0.00	3 898.80	0.00	0.00	3 898.80
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		0.00	4 760.44	0.00	0.00	4 760.44
Réalizations		0.00	4 760.44	0.00	0.00	4 760.44
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	650,00	0.00	0.00	650,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0.00	650,00	0.00	0.00	650,00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	4 110,44	0.00	0.00	4 110,44
752	Revenus des immeubles	0.00	4 110,44	0.00	0.00	4 110,44
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		0.00	861.64	0.00	0.00	861.64

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES		1 268 567,69	2 612 244,12	167 646,67	4 048 458,48
Réalisations		1 268 567,69	2 612 244,12	167 646,67	4 048 458,48
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	1 268 567,69	1 775 603,52	7 355,20	3 051 526,41
60611	Eau et assainissement	0,00	3 046,17	0,00	3 046,17
60612	Energie - Electricité	305 550,82	10 213,38	0,00	315 764,20
60623	Alimentation	0,00	0,00	1 600,03	1 600,03
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	1 015,22	164,80	1 180,02
60633	Fournitures de voirie	0,00	21 775,44	0,00	21 775,44
6064	Fournitures administratives	0,00	1 440,79	0,00	1 440,79
6068	Autres matières et fournitures	11 208,00	113 450,55	162,00	124 820,55
611	Contrats de prestations de services	394 228,67	1 447 943,64	0,00	1 842 172,31
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	868,84	868,84
615231	Entretien, réparations voiries	29 733,00	61 314,43	402,48	91 449,91
61551	Entretien matériel roulant	0,00	6 952,91	0,00	6 952,91
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	4 109,32	0,00	4 109,32
6156	Maintenance	525 837,50	83 337,49	0,00	609 174,99
617	Etudes et recherches	1 440,00	11 542,72	0,00	12 982,72
6182	Documentation générale et technique	0,00	342,00	0,00	342,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	2 771,00	0,00	2 771,00
6188	Autres frais divers	569,70	0,00	3 846,52	4 416,22
6226	Honoraires	0,00	5 400,00	0,00	5 400,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	598,46	0,00	598,46
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	350,00	310,53	660,53
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	830 076,89	155 454,64	985 531,53
6331	Versement mobilité	0,00	4 066,87	670,03	4 736,90
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	2 259,30	372,22	2 631,52
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	8 585,71	1 414,53	10 000,24
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	339 875,19	71 883,27	411 758,46
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	17 215,37	3 531,28	20 746,65
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	127 792,92	32 289,18	160 082,10
64131	Rémunérations non tit.	0,00	59 872,95	0,00	59 872,95
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	55 210,39	0,00	55 210,39
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	6 308,88	9 440,29	15 749,17
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	86 949,68	11 670,07	98 619,75
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	113 090,76	23 536,24	136 627,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	4 128,91	0,00	4 128,91
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	4 719,96	647,53	5 367,49
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	6 563,71	4 836,83	11 400,54
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	6 563,71	2 880,00	9 443,71
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	1 956,83	1 956,83
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	33 316,05	238 967,55	0,00	272 283,60
	Réalisations	33 316,05	238 967,55	0,00	272 283,60
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	32 232,29	0,00	32 232,29
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	32 232,29	0,00	32 232,29
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	33 316,05	20 363,17	0,00	53 679,22
70323	Redev. occupat° domaine public communal	33 316,05	19 784,65	0,00	53 100,70
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	578,52	0,00	578,52
73	Impôts et taxes	0,00	118 208,00	0,00	118 208,00
7336	Droits de place	0,00	3 600,00	0,00	3 600,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	0,00	114 608,00	0,00	114 608,00
74	Dotations et participations	0,00	68 164,09	0,00	68 164,09
74718	Autres participations Etat	0,00	62 864,09	0,00	62 864,09
7473	Participat° Départements	0,00	300,00	0,00	300,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-1 235 251,64	-2 373 276,57	-167 646,67	-3 776 174,88

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	329 244,95	935 377,21	0,00	3 945,53
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	329 244,95	935 377,21	0,00	3 945,53
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	329 244,95	935 377,21	0,00	3 945,53
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	303 045,29	0,00	2 505,53

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	11 208,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	287 734,25	106 494,42	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	29 733,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	525 837,50	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 440,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	569,70	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6512		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
6574	Droits d'utilisat° - informatique nuage Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 316,05
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 316,05
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 316,05
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 316,05
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	-329 244,95	-935 377,21	0,00	29 370,52

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES		246 739,95	28 575,64	69 118,10	2 071 680,65	196 129,78	163 141,26	0,00	0,00	4 505,41
Réalizations		246 739,95	28 575,64	69 118,10	2 071 680,65	196 129,78	163 141,26	0,00	0,00	4 505,41
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	5 239,25	28 575,64	69 118,10	1 569 144,15	103 526,38	2 849,79	0,00	0,00	4 505,41
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	3 046,17	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	10 213,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,03	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	266,78	748,44	0,00	0,00	0,00	0,00	164,80
60633	Fournitures de voirie	0,00	12 478,54	9 296,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	1 440,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	707,88	3 637,88	109 104,79	0,00	162,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	1 447 943,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	868,84
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	3 039,84	55 028,54	3 246,05	0,00	402,48	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	888,00	6 064,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	2 136,00	0,00	1 973,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	83 337,49	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	11 542,72	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	342,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 400,00	0,00	0,00	-629,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	374,75	0,00	0,00	3 471,77
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	5 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	398,46	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	350,00	0,00	310,53	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	234 936,99	0,00	0,00	502 536,50	92 603,40	155 454,64	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	1 228,99	0,00	0,00	2 335,55	502,33	670,03	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	682,73	0,00	0,00	1 297,49	279,08	372,22	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 594,53	0,00	0,00	4 930,76	1 060,42	1 414,53	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	89 839,08	0,00	0,00	250 036,11	0,00	71 883,27	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	4 707,83	0,00	0,00	12 507,54	0,00	3 531,28	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	27 144,42	0,00	0,00	100 648,50	0,00	32 289,18	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	28 276,62	0,00	0,00	0,00	31 596,33	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	18 470,17	0,00	0,00	0,00	36 740,22	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	6 308,88	0,00	9 440,29	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	28 226,65	0,00	0,00	41 543,73	17 179,30	11 670,07	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	30 526,35	0,00	0,00	80 028,95	2 535,46	23 536,24	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 868,64	0,00	0,00	0,00	2 260,27	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 370,98	0,00	0,00	2 898,99	449,99	647,53	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 563,71	0,00	0,00	0,00	0,00	4 836,83	0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	6 563,71	0,00	0,00	0,00	0,00	2 880,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 956,83	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		109 229,18	0,00	23 384,65	878,52	105 475,20	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		109 229,18	0,00	23 384,65	878,52	105 475,20	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	13 020,53	0,00	0,00	0,00	19 211,76	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	13 020,53	0,00	0,00	0,00	19 211,76	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	19 784,65	578,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	0,00	19 784,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	578,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	114 608,00	0,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	0,00	0,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	114 608,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	-18 399,35	0,00	0,00	300,00	86 263,44	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	-18 399,35	0,00	0,00	0,00	81 263,44	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-137 510,77	-28 575,64	-45 733,45	-2 070 802,13	-90 654,58	-163 141,26	0,00	0,00	-4 505,41

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES		363 100,07	31 512,83	0,00	0,00	27 597,18	154,87	0,00	422 364,95
Réalizations		363 100,07	31 512,83	0,00	0,00	27 597,18	154,87	0,00	422 364,95
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	225 132,46	31 512,83	0,00	0,00	27 597,18	154,87	0,00	284 397,34
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	6 319,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 319,96
60611	Eau et assainissement	226,27	0,00	0,00	0,00	12 542,54	0,00	0,00	12 768,81
60612	Energie - Electricité	17 511,12	14 449,63	0,00	0,00	14 739,64	154,87	0,00	46 855,26
60623	Alimentation	2 507,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 507,58
60632	Fournitures de petit équipement	283,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	283,30
6068	Autres matières et fournitures	7 847,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 847,92
6132	Locations immobilières	53 428,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 428,16
6135	Locations mobilières	51 813,60	4 288,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 101,92
6156	Maintenance	0,00	201,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	201,95
6184	Versements à des organismes de formation	7 110,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 110,30
6188	Autres frais divers	69 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 950,00
6236	Catalogues et imprimés	2 568,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 568,00
6247	Transports collectifs	3 190,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 190,00
6251	Voyages et déplacements	417,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	417,10
6262	Frais de télécommunications	309,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	309,81
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	315,00	0,00	0,00	315,00
6288	Autres services extérieurs	1 649,34	12 572,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 222,27
012	Charges de personnel, frais assimilés	51 708,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 708,43
6331	Versement mobilité	293,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	293,39
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	163,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163,03
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	619,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	619,41
64131	Rémunérations non tit.	23 892,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 892,13
64138	Autres indemnités non tit.	8 848,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 848,50
6417	Rémunérations des apprentis	4 775,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 775,73
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	10 178,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 178,15
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 367,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 367,93
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 320,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 320,16
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	86 259,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 259,18

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	61 622,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 622,82
65888	Autres	24 636,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 636,36
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	148 723,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 946,46	204 669,98
	Réalisations	148 723,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 946,46	204 669,98
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	323,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	323,52
6419	Remboursements rémunérations personnel	323,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	323,52
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
74718	Autres participations Etat	107 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 000,00
7478	Participat° Autres organismes	33 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00
75	Autres produits de gestion courante	8 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 946,46	64 346,46
752	Revenus des immeubles	8 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 946,46	64 346,46
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-214 376,55	-31 512,83	0,00	0,00	-27 597,18	-154,87	55 946,46	-217 694,97

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		21 951 918,21	278 576,64	0,00	0,00	22 230 494,85
Réalizations		21 951 918,21	169 184,57	0,00	0,00	22 121 102,78
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	7 921 977,23	0,00	0,00	0,00	7 921 977,23
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	3 822,00	0,00	0,00	0,00	3 822,00
13937	Dot. de soutien à l'investissement local	3 822,00	0,00	0,00	0,00	3 822,00
041	Opérations patrimoniales	10 000 763,56	0,00	0,00	0,00	10 000 763,56
2312	Agencements et aménagements de terrains	46 754,58	0,00	0,00	0,00	46 754,58
2313	Constructions	5 819 397,64	0,00	0,00	0,00	5 819 397,64
2315	Installat°, matériel et outillage techni	898 709,74	0,00	0,00	0,00	898 709,74
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	35 901,60	0,00	0,00	0,00	35 901,60
238	Avances versées commandes immo. incorp.	3 200 000,00	0,00	0,00	0,00	3 200 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 025 355,42	0,00	0,00	0,00	4 025 355,42
1641	Emprunts en euros	3 742 196,47	0,00	0,00	0,00	3 742 196,47
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	283 158,95	0,00	0,00	0,00	283 158,95
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	169 184,57	0,00	0,00	169 184,57
10016	TRAV CHAUFFAGE BAT COMMUNAUX	0,00	954,74	0,00	0,00	954,74
10028	AMELIORATION DU CADRE DE VIE	0,00	4 100,77	0,00	0,00	4 100,77
10035	EQUIPEMENTS AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	0,00	164 129,06	0,00	0,00	164 129,06
10043	ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ECOLOGIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
Restes à réaliser au 31/12		0,00	109 392,07	0,00	0,00	109 392,07
RECETTES (2)		23 734 119,64	11 113,50	0,00	0,00	23 745 233,14
Réalisations		23 734 119,64	11 113,50	0,00	0,00	23 745 233,14
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 495 111,95	0,00	0,00	0,00	1 495 111,95
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	228 616,21	0,00	0,00	0,00	228 616,21
2111	Terrains nus	301 623,27	0,00	0,00	0,00	301 623,27
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	4 932,00	0,00	0,00	0,00	4 932,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	63 883,00	0,00	0,00	0,00	63 883,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	71 012,00	0,00	0,00	0,00	71 012,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	38 979,00	0,00	0,00	0,00	38 979,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	25 407,00	0,00	0,00	0,00	25 407,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	18 732,00	0,00	0,00	0,00	18 732,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	44 235,00	0,00	0,00	0,00	44 235,00
28051	Concessions et droits similaires	44 939,97	0,00	0,00	0,00	44 939,97
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	7 151,00	0,00	0,00	0,00	7 151,00
28128	Autres aménagements de terrains	1 975,00	0,00	0,00	0,00	1 975,00
28135	Installations générales, agencements, ..	2 446,00	0,00	0,00	0,00	2 446,00
28152	Installations de voirie	28 068,00	0,00	0,00	0,00	28 068,00
281538	Autres réseaux	1 169,00	0,00	0,00	0,00	1 169,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	2 841,00	0,00	0,00	0,00	2 841,00
28181	Installations générales, aménagt divers	541,00	0,00	0,00	0,00	541,00
28182	Matériel de transport	21 452,00	0,00	0,00	0,00	21 452,00
28183	Matériel de bureau et informatique	396 418,29	0,00	0,00	0,00	396 418,29
28184	Mobilier	82 952,34	0,00	0,00	0,00	82 952,34
28188	Autres immo. corporelles	107 738,87	0,00	0,00	0,00	107 738,87
041	Opérations patrimoniales	10 000 763,56	0,00	0,00	0,00	10 000 763,56
2313	Constructions	3 246 754,58	0,00	0,00	0,00	3 246 754,58
2318	Autres immo. corporelles en cours	53 848,63	0,00	0,00	0,00	53 848,63
238	Avances versées commandes immo. incorp.	6 700 160,35	0,00	0,00	0,00	6 700 160,35
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 221 044,13	0,00	0,00	0,00	8 221 044,13
10222	FCTVA	1 901 797,25	0,00	0,00	0,00	1 901 797,25
10226	Taxe d'aménagement	175 459,85	0,00	0,00	0,00	175 459,85
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	6 143 787,03	0,00	0,00	0,00	6 143 787,03
13	Subventions d'investissement	0,00	11 113,50	0,00	0,00	11 113,50
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	11 113,50	0,00	0,00	11 113,50
16	Emprunts et dettes assimilées	4 017 200,00	0,00	0,00	0,00	4 017 200,00
1641	Emprunts en euros	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00
1678	Autres emprunts et dettes	17 200,00	0,00	0,00	0,00	17 200,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		1 782 201,43	-267 463,14	0,00	0,00	1 514 738,29

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		204 510,91	0,00	7 434,00	5 625,53	38 026,20	0,00	22 980,00	0,00	0,00
Réalizations		140 079,84	0,00	7 434,00	5 625,53	16 045,20	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13937	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagement de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		140 079,84	0,00	7 434,00	5 625,53	16 045,20	0,00	0,00	0,00
10016	TRAV CHAUFFAGE BAT COMMUNAUX	954,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10028	AMELIORATION DU CADRE DE VIE	4 100,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10035	EQUIPEMENTS AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	135 024,33	0,00	7 434,00	5 625,53	16 045,20	0,00	0,00	0,00
10043	ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ECOLOGIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		64 431,07	0,00	0,00	0,00	21 981,00	0,00	22 980,00	0,00
RECETTES (2)		11 113,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		11 113,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	11 113,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	11 113,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-193 397,41	0,00	-7 434,00	-5 625,53	-38 026,20	0,00	-22 980,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		72 747,66	0,00	72 747,66
Réalizations		55 252,54	0,00	55 252,54
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 962,85	0,00	1 962,85
275	Dépôts et cautionnements versés	1 962,85	0,00	1 962,85
Opérations d'équipement		53 289,69	0,00	53 289,69
10016	TRAV CHAUFFAGE BAT COMMUNAUX	871,01	0,00	871,01
10028	AMELIORATION DU CADRE DE VIE	43 919,32	0,00	43 919,32
10035	EQUIPEMENTS AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	8 083,42	0,00	8 083,42
10037	ANRU+	415,94	0,00	415,94
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		17 495,12	0,00	17 495,12
RECETTES (2)		17 485,66	0,00	17 485,66
Réalizations		17 485,66	0,00	17 485,66
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	17 485,66	0,00	17 485,66
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	14 697,66	0,00	14 697,66
1337	Dot. de soutien à l'investissement local	2 788,00	0,00	2 788,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-55 262,00	0,00	-55 262,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		50 542,44	0,00	21 541,43	0,00	663,79
Réalizations		43 919,32	0,00	10 669,43	0,00	663,79
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	1 962,85	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	1 962,85	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
Opérations d'équipement		43 919,32	0,00	8 706,58	0,00	663,79
10016	TRAV CHAUFFAGE BAT COMMUNAUX	0,00	0,00	871,01	0,00	0,00
10028	AMELIORATION DU CADRE DE VIE	43 919,32	0,00	0,00	0,00	0,00
10035	EQUIPEMENTS AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	0,00	0,00	7 419,63	0,00	663,79
10037	ANRU+	0,00	0,00	415,94	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		6 623,12	0,00	10 872,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		17 485,66	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		17 485,66	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	17 485,66	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	14 697,66	0,00	0,00	0,00	0,00
1337	Dot. de soutien à l'investissement local	2 788,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-33 056,78	0,00	-21 541,43	0,00	-663,79

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		0,00	5 128 214,40	0,00	0,00	0,00	72 046,91	5 200 261,31
Réalizations		0,00	5 082 889,04	0,00	0,00	0,00	64 960,87	5 147 849,91
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	5 082 889,04	0,00	0,00	0,00	64 960,87	5 147 849,91
10016	TRAV CHAUFFAGE BAT COMMUNAUX	0,00	23 161,83	0,00	0,00	0,00	0,00	23 161,83
10021	PNRU2 - CERFS VOLANTS	0,00	4 546 247,50	0,00	0,00	0,00	0,00	4 546 247,50
10030	REHABILITATION BÂTIMENTS SCOLAIRES	0,00	39 721,76	0,00	0,00	0,00	9 207,74	48 929,50
10035	EQUIPEMENTS AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	0,00	189,29	0,00	0,00	0,00	0,00	189,29
10039	EXTENSION GROUPE SCOLAIRE COLUCHE	0,00	2 442,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 442,00
10042	AMELIORATION DES BATIMENTS SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET PETITE EN	0,00	251 514,99	0,00	0,00	0,00	55 753,13	307 268,12
10043	ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ECOLOGIQUE	0,00	219 611,67	0,00	0,00	0,00	0,00	219 611,67
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	45 325,36	0,00	0,00	0,00	7 086,04	52 411,40
RECETTES (2)		0,00	3 828 943,48	0,00	0,00	0,00	31 763,66	3 860 707,14
Réalizations		0,00	2 473 911,48	0,00	0,00	0,00	31 763,66	2 505 675,14
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	2 473 911,48	0,00	0,00	0,00	31 763,66	2 505 675,14
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	1 902 759,21	0,00	0,00	0,00	31 763,66	1 934 522,87
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	162 785,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 785,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	198 735,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198 735,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	142 041,47	0,00	0,00	0,00	0,00	142 041,47
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	67 590,80	0,00	0,00	0,00	0,00	67 590,80
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	1 355 032,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 355 032,00
SOLDE (2)		0,00	-1 299 270,92	0,00	0,00	0,00	-40 283,25	-1 339 554,17

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	5 128 214,40	72 046,91	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	5 082 889,04	64 960,87	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	5 082 889,04	64 960,87	0,00	0,00	0,00	0,00
10016	TRAV CHAUFFAGE BAT COMMUNAUX	0,00	0,00	23 161,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10021	PNRU2 - CERFS VOLANTS	0,00	0,00	4 546 247,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10030	REHABILITATION BÂTIMENTS SCOLAIRES	0,00	0,00	39 721,76	9 207,74	0,00	0,00	0,00	0,00
10035	EQUIPEMENTS AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	0,00	0,00	189,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10039	EXTENSION GROUPE SCOLAIRE COLUCHE	0,00	0,00	2 442,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10042	AMELIORATION DES BATIMENTS SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET PETITE EN	0,00	0,00	251 514,99	55 753,13	0,00	0,00	0,00	0,00
10043	ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ECOLOGIQUE	0,00	0,00	219 611,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	45 325,36	7 086,04	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	3 828 943,48	31 763,66	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	2 473 911,48	31 763,66	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	2 473 911,48	31 763,66	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	1 902 759,21	31 763,66	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	162 785,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	198 735,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	142 041,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	0,00	67 590,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	1 355 032,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	-1 299 270,92	-40 283,25	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		295 812,19	20 955,52	4 987,00	0,00	321 754,71
Réalizations		295 812,19	7 455,52	4 987,00	0,00	308 254,71
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		295 812,19	7 455,52	4 987,00	0,00	308 254,71
10012	PROJETS ET EQUIP CULTURELS	265 207,06	2 803,20	4 987,00	0,00	272 997,26
10016	TRAV CHAUFFAGE BAT COMMUNAUX	794,09	4 652,32	0,00	0,00	5 446,41
10035	EQUIPEMENTS AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	29 811,04	0,00	0,00	0,00	29 811,04
10043	ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ECOLOGIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	13 500,00	0,00	0,00	13 500,00
RECETTES (2)		153 143,00	0,00	0,00	0,00	153 143,00
Réalizations		79 942,90	0,00	0,00	0,00	79 942,90
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	79 942,90	0,00	0,00	0,00	79 942,90
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	79 942,90	0,00	0,00	0,00	79 942,90
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		73 200,10	0,00	0,00	0,00	73 200,10
SOLDE (2)		-142 669,19	-20 955,52	-4 987,00	0,00	-168 611,71

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		14 114,38	1 261,96	5 579,18	0,00	4 987,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		614,38	1 261,96	5 579,18	0,00	4 987,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
Opérations d'équipement		614,38	1 261,96	5 579,18	0,00	4 987,00	0,00	0,00	0,00
10012	PROJETS ET EQUIP CULTURELS	0,00	0,00	2 803,20	0,00	4 987,00	0,00	0,00	0,00
10016	TRAV CHAUFFAGE BAT COMMUNAUX	614,38	1 261,96	2 775,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10035	EQUIPEMENTS AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10043	ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ECOLOGIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-14 114,38	-1 261,96	-5 579,18	0,00	-4 987,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		0,00	1 006 982,74	94 503,73	1 101 486,47
Réalizations		0,00	979 285,72	76 464,18	1 055 749,90
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	979 285,72	76 464,18	1 055 749,90
10016	TRAV CHAUFFAGE BAT COMMUNAUX	0,00	69 282,71	767,25	70 049,96
10022	PNRU2 - LEO LAGRANGE	0,00	96 697,08	0,00	96 697,08
10026	TRAVAUX CL ELEPHANT	0,00	0,00	16 749,42	16 749,42
10033	EQUIPEMENTS SPORTIFS	0,00	564 652,99	0,00	564 652,99
10035	EQUIPEMENTS AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	0,00	3 911,54	56 993,91	60 905,45
10036	PISTE ATHLETISME	0,00	238 062,62	0,00	238 062,62
10041	TRANSFORMATION DE LA ROTONDE EN CYBERBASE	0,00	0,00	1 953,60	1 953,60
10043	ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ECOLOGIQUE	0,00	6 678,78	0,00	6 678,78
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	27 697,02	18 039,55	45 736,57
RECETTES (2)		100 000,00	888 232,39	429 226,00	1 417 458,39
Réalizations		0,00	888 232,39	105 226,00	993 458,39
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	888 232,39	105 226,00	993 458,39
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	23 580,00	23 580,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	465 509,56	0,00	465 509,56
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	126 439,76	0,00	126 439,76
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	206 981,00	81 646,00	288 627,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	68 960,25	0,00	68 960,25
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	20 341,82	0,00	20 341,82
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		100 000,00	0,00	324 000,00	424 000,00
SOLDE (2)		100 000,00	-118 750,35	334 722,27	315 971,92

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		163 087,80	268 249,20	51 164,24	516 216,08	8 265,42	92 550,13	1 953,60	0,00
Réalizations		148 848,03	262 273,11	51 164,24	508 734,92	8 265,42	74 510,58	1 953,60	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		148 848,03	262 273,11	51 164,24	508 734,92	8 265,42	74 510,58	1 953,60	0,00
10016	TRAV CHAUFFAGE BAT COMMUNAUX	13 215,37	4 677,16	51 164,24	225,94	0,00	767,25	0,00	0,00
10022	PNRU2 - LEO LAGRANGE	96 697,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10026	TRAVAUX CL ELEPHANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 749,42	0,00	0,00
10033	EQUIPEMENTS SPORTIFS	32 256,80	18 777,79	0,00	508 508,98	5 109,42	0,00	0,00	0,00
10035	EQUIPEMENTS AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	0,00	755,54	0,00	0,00	3 156,00	56 993,91	0,00	0,00
10036	PISTE ATHLETISME	0,00	238 062,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10041	TRANSFORMATION DE LA ROTONDE EN CYBERBASE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 953,60	0,00
10043	ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ECOLOGIQUE	6 678,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		14 239,77	5 976,09	0,00	7 481,16	0,00	18 039,55	0,00	0,00
RECETTES (2)		681 251,39	206 981,00	0,00	0,00	0,00	23 580,00	405 646,00	0,00
Réalisations		681 251,39	206 981,00	0,00	0,00	0,00	23 580,00	81 646,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	681 251,39	206 981,00	0,00	0,00	0,00	23 580,00	81 646,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 580,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	465 509,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	126 439,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	206 981,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 646,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	68 960,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	20 341,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	324 000,00	0,00
	SOLDE (2)	518 163,59	-61 268,20	-51 164,24	-516 216,08	-8 265,42	-68 970,13	403 692,40	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		0,00	144 111,63	144 111,63
Réalizations		0,00	103 281,90	103 281,90
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	103 281,90	103 281,90
10016	TRAV CHAUFFAGE BAT COMMUNAUX	0,00	108,54	108,54
10035	EQUIPEMENTS AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	0,00	103 173,36	103 173,36
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	40 829,73	40 829,73
RECETTES (2)		0,00	90 000,00	90 000,00
Réalizations		0,00	27 000,00	27 000,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	27 000,00	27 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	27 000,00	27 000,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	63 000,00	63 000,00
SOLDE (2)		0,00	-54 111,63	-54 111,63

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	108,54	0,00	0,00	0,00	144 003,09
Réalizations		0,00	0,00	0,00	108,54	0,00	0,00	0,00	103 173,36
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	108,54	0,00	0,00	0,00	103 173,36
10016	TRAV CHAUFFAGE BAT COMMUNAUX	0,00	0,00	0,00	108,54	0,00	0,00	0,00	0,00
10035	EQUIPEMENTS AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 173,36
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 829,73

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 000,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	-108,54	0,00	0,00	0,00	-54 003,09

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	25 782,63	25 782,63
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	25 782,63	25 782,63
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	25 782,63	25 782,63
10016	TRAV CHAUFFAGE BAT COMMUNAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	182,24	182,24
10035	EQUIPEMENTS AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	196,80	196,80
10042	AMELIORATION DES BATIMENTS SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET PETITE EN	0,00	0,00	0,00	0,00	25 403,59	25 403,59
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	21 500,00	21 500,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	11 895,52	11 895,52
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	11 895,52	11 895,52
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	11 895,52	11 895,52
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	9 604,48	9 604,48
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	-4 282,63	-4 282,63

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		806 198,69	7 314 156,23	0,00	8 120 354,92
Réalizations		806 198,69	6 670 755,21	0,00	7 476 953,90
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		806 198,69	6 670 755,21	0,00	7 476 953,90
10005	PPP ECLAIRAGE VIDEOCOMMUNICATION	806 198,69	0,00	0,00	806 198,69
10021	PNRU2 - CERFS VOLANTS	0,00	8 023,61	0,00	8 023,61
10024	PNRU2-ESP PUBLICS DALLE ET SES ABORDS	0,00	2 798 977,38	0,00	2 798 977,38
10025	PNRU2-PROMENADE TILLEULS ET SES ABORDS	0,00	2 961 213,65	0,00	2 961 213,65
10028	AMELIORATION DU CADRE DE VIE	0,00	433 781,51	0,00	433 781,51
10034	AMENAGEMENT PARC ECOLOGIQUE	0,00	9 000,00	0,00	9 000,00
10035	EQUIPEMENTS AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	0,00	5 147,84	0,00	5 147,84
10037	ANRU+	0,00	23 280,00	0,00	23 280,00
10040	VOIRIES STRUCTURANTES (PNRU)	0,00	394 019,72	0,00	394 019,72
10043	ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ECOLOGIQUE	0,00	37 311,50	0,00	37 311,50
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	643 401,02	0,00	643 401,02
RECETTES (2)		0,00	3 299 916,43	0,00	3 299 916,43
Réalizations		0,00	1 202 376,43	0,00	1 202 376,43

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 202 376,43	0,00	1 202 376,43
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	513 636,05	0,00	513 636,05
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	285 522,38	0,00	285 522,38
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	349 187,00	0,00	349 187,00
1332	Amendes de police transférables	0,00	54 031,00	0,00	54 031,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	2 097 540,00	0,00	2 097 540,00
SOLDE (2)		-806 198,69	-4 014 239,80	0,00	-4 820 438,49

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	806 198,69
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	806 198,69
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	806 198,69
10005	PPP ECLAIRAGE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	806 198,69
	VIDECOMMUNICATION							
10021	PNRU2 - CERFS VOLANTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10024	PNRU2-ESP PUBLICS DALLE ET SES ABORDS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10025	PNRU2-PROMENADE TILLEULS ET SES ABORDS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10028	AMELIORATION DU CADRE DE VIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10034	AMENAGEMENT PARC ECOLOGIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10035	EQUIPEMENTS AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10037	ANRU+	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10040	VOIRIES STRUCTURANTES (PNRU)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10043	ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ECOLOGIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1332	Amendes de police transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-806 198,69

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		238,80	86 562,12	931 637,48	93 050,91	6 202 666,92	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		238,80	29 373,00	716 022,44	82 410,17	5 842 710,80	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		238,80	29 373,00	716 022,44	82 410,17	5 842 710,80	0,00	0,00	0,00	0,00
10005	PPP ECLAIRAGE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	VIDEOCOMMUNICATION									
10021	PNRU2 - CERFS VOLANTS	0,00	0,00	0,00	0,00	8 023,61	0,00	0,00	0,00	0,00
10024	PNRU2-ESP PUBLICS DALLE ET SES ABORDS	0,00	0,00	0,00	0,00	2 798 977,38	0,00	0,00	0,00	0,00
10025	PNRU2-PROMENADE TILLEULS ET SES ABORDS	0,00	0,00	0,00	0,00	2 961 213,65	0,00	0,00	0,00	0,00
10028	AMELIORATION DU CADRE DE VIE	0,00	29 373,00	317 685,50	70 450,85	16 272,16	0,00	0,00	0,00	0,00
10034	AMENAGEMENT PARC ECOLOGIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10035	EQUIPEMENTS AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	238,80	0,00	4 317,22	591,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10037	ANRU+	0,00	0,00	0,00	0,00	23 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10040	VOIRIES STRUCTURANTES (PNRU)	0,00	0,00	394 019,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10043	ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ECOLOGIQUE	0,00	0,00	0,00	11 367,50	25 944,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
Restes à réaliser au 31/12		0,00	57 189,12	215 615,04	10 640,74	359 956,12	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	54 031,00	0,00	3 245 885,43	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	54 031,00	0,00	1 148 345,43	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	54 031,00	0,00	1 148 345,43	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	513 636,05	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	285 522,38	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	349 187,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1332	Amendes de police transférables	0,00	0,00	54 031,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	2 097 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-238,80	-86 562,12	-877 606,48	-93 050,91	-2 956 781,49	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		5 852,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 852,02
Réalizations		5 852,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 852,02
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		5 852,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 852,02
10035	EQUIPEMENTS AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	5 852,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 852,02
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		5 194,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 194,66
Réalizations		5 194,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 194,66
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 194,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 194,66
2313	Constructions	5 194,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 194,66
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-657,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-657,36

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.3.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des dépenses réelles	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des recettes réelles	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE

13 avril 2024

DATE DE CONVOCATION

07 avril 2024

DATE D'AFFICHAGE

15 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 20

PROCURATION(S) 12

VOTANTS 32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **TREIZE AVRIL** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, NDIAYE, GUILLON.

Mmes DUVALLET, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. LEGO, LECERF, GODEFROY, GRESSENT, GASSA, SABIRI et Mmes ROUSSELIN, LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, LEFEBVRE, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : Mme ROUSSELIN à M. JAMET, M. LEGO à Mme DUVALLET, Mme LOUBASSOU à M. GHOUL, M. LECERF à M. COQUELET, M. GODEFROY à Mme ALTUNTAS, M. GRESSENT à Mme DORDAIN, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme BENAMARA, Mme GÜTH à M. BALUT, Mme LEFEBVRE à M. GUILLON, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. AVOLLÉ.

Mme Béatrice DEBOISSY

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, ECHARD-GOUBERT, ZAPPIA, GUIBERT, BARBEY, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, DONY, LHERNAULT, LEFEBVRE, BEAUTÉ, AÏT ADDI.

Délibération N°02

COMPTE DE GESTION 2023 - APPROBATION

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

Le Trésorier des Andelys a adressé à la Ville son compte de gestion pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal constate s'être fait présenter :

- le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;
- les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer.

Il constate également avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023.

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20240413-D-24-04-02-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception en préfecture : 15/04/2024

Il s'est assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Il considère ainsi que toutes les opérations sont justifiées.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 sur l'exécution du budget de la Ville pour l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur la comptabilité des valeurs inactives, **le Conseil municipal, après en avoir délibéré**

A l'unanimité

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE

13 avril 2024

DATE DE CONVOCATION

07 avril 2024

DATE D’AFFICHAGE

15 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 20

PROCURATION(S) 12

VOTANTS 32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **TREIZE AVRIL** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, NDIAYE, GUILLON.

Mmes DUVALLET, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. LEGO, LECERF, GODEFROY, GRESSENT, GASSA, SABIRI et Mmes ROUSSELIN, LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, LEFEBVRE, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : Mme ROUSSELIN à M. JAMET, M. LEGO à Mme DUVALLET, Mme LOUBASSOU à M. GHOUL, M. LECERF à M. COQUELET, M. GODEFROY à Mme ALTUNTAS, M. GRESSENT à Mme DORDAIN, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme BENAMARA, Mme GÜTH à M. BALUT, Mme LEFEBVRE à M. GUILLON, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. AVOLLÉ.

Mme Béatrice DEBOISSY

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, ECHARD-GOUBERT, ZAPPIA, GUIBERT, BARBEY, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, DONY, LHERNAULT, LEFEBVRE, BEAUTÉ, AÏT ADDI.

Délibération N°03

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET DE LA VILLE

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

En application de la nomenclature M57, les résultats de l'exercice précédent sont affectés par le Conseil municipal après leur constatation lors du vote du compte administratif.

Affectation du résultat du budget

Résultat de fonctionnement		
Mandats émis (dépenses)	32 189 113,26	
Titres émis (recettes)	36 850 774,06	
Résultat de l'exercice		4 661 660,80
Résultat reporté		966 871,61
Soit un excédent cumulé de		5 628 532,41
Résultat de la section d'investissement		
Mandats émis (dépenses)	28 378 103,06	
Titres émis (recettes)	28 588 261,84	
Résultat de l'exercice		210 158,78
Résultat reporté		-7 921 977,23
Reste à réaliser dépenses		-922 765,91
Reste à réaliser recettes		4 022 376,58
Besoin de financement de		-4 612 207,78
<i>Affectation au 1068</i>		<i>4 612 207,78</i>
<i>Report au compte 001</i>		<i>-7 711 818,45</i>
<i>REPORT au compte 002</i>		<i>1 016 324,63</i>

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

- **DECIDE** de l'affectation du résultat du compte administratif 2023 en application du précédent schéma.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



Marc-Antoine Jamet

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
13 avril 2024

DATE DE CONVOCATION
07 avril 2024

DATE D’AFFICHAGE
15 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 20

PROCURATION(S) 12

VOTANTS 32

Le maire certifie que la présente
délibération a été télétransmise en
Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de
la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **TREIZE AVRIL** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en
séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC,
COPLO, NDIAYE, GUILLON.

Mmes DUVALLET, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ,
DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. LEGO, LECERF, GODEFROY, GRESSENT, GASSA, SABIRI et
Mmes ROUSSELIN, LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, LEFEBVRE,
MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : Mme ROUSSELIN à M. JAMET, M. LEGO à Mme DUVALLET,
Mme LOUBASSOU à M. GHOUL, M. LECERF à M. COQUELET, M. GODEFROY à Mme
ALTUNTAS, M. GRESSENT à Mme DORDAIN, Mme DELIENCOURT à Mme
DESLANDES, M. GASSA à Mme BENAMARA, Mme GÜTH à M. BALUT, Mme
LEFEBVRE à M. GUILLON, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-
MASSALA à M. AVOLLÉ.

Mme Béatrice DEBOISSY

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, ECHARD-GOUBERT, ZAPPIA, GUIBERT,
BARBEY, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, DONY, LHERNAULT,
LEFEBVRE, BEAUTÉ, AÏT ADDI.

Délibération N°04

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

Le Conseil municipal, lors de la séance du 12 février 2024 a voté le budget
primitif (BP).

Dès que le compte administratif et le compte de gestion sont votés et
après l'affectation du résultat, les reports de l'année précédente font l'objet
d'un budget supplémentaire.

Pour mémoire, le BP 2024 voté s'élève à **56 704 406 €** (mouvements
d'ordre inclus).

La proposition de budget supplémentaire est de **12 262 857.62€** dont
1 927 901.63 € en fonctionnement et 10 334 955.99 € en investissement (y
compris les restes à réaliser) qui porterait ainsi le budget municipal
68 967 263.62€.

I/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENTS

Libellé Chapitre par nature	Voté BP	Proposition BS	Total BP + BS
Charges à caractère général	10 996 570	465 749	11 462 319
Charges de personnel et frais assimilés	15 194 033	473 413	15 667 446
Autres charges de gestion courante	4 327 745	496 995	4 824 740
Charges financières	1 051 322	128 357	1 179 679
Charges spécifiques	20 000		20 000
Opérations d'ordre entre section	819 681		
Virement à la section d'investissement	2 770 583	363 388	3 133 971
Total des dépenses de fonctionnement	35 179 934	1 927 902	37 107 836

Il est proposé de réévaluer les dépenses de fonctionnement en intégrant des éléments de perspectives qui ont pu être affinés depuis le vote du Budget Primitif. Ainsi, les modifications proposées sont essentiellement :

- Un abondement des charges à caractère général (+465 k€) réévaluées après réception des tarifs des fluides applicables aux contrats de la Commune en 2024. Ces éléments restent une estimation haute qui sera revue tout au long de l'exercice ;
- L'augmentation des charges de personnel (+473 k€) en vue de d'intégrer les prestations reprises en régie (nettoyage des bâtiments communaux), la revalorisation du régime indemnitaire des agents de la ville pour intégrer les mesures de soutien au pouvoir d'achat et une actualisation du prévisionnel des heures supplémentaires au regard des besoins particuliers 2024 (élections européennes, passage de la Flamme...) ;
- Les charges de gestion courante pour un reversement de TVA pour les cessions de terrains (+497 k€) ;
- Les charges financières pour l'emprunt contracté en 2024 et l'ajustement des frais de ligne de de trésorerie (+128 k€).
- Du virement à la section d'investissement (+363 k€) ;

B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Libellé Chapitre par nature	Voté BP	Proposition BS	Total BP + BS
Atténuation de charges	180 000		180 000
Produits des services	925 785		
Autres produits de gestion courante	94 565	25 000	119 565
Dotations et participations	14 845 530	711 674	15 557 204
Impôts et taxes	7 703 917		7 703 917
Fiscalité locale	11 373 695	174 903	11 548 598
Produits financiers	52 620		52 620
Opérations d'ordre entre section	3 822		3 822
Résultat de fonctionnement reporté		1 016 325	1 016 325
Total des recettes de fonctionnement	35 179 934	1 927 902	36 182 051

Les dépenses projetées sont équilibrées par l'intégration des éléments connus depuis le vote du BP, à savoir :

- L'intégration du résultat de l'exercice 2023 (+1 016 k€) ;
- Des recettes supplémentaires de fiscalité liées à la notification de l'état 1259 (+686 k€) ;

II / LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Opérations d'équipement	Voté BP	Proposition BS	Reste à réaliser	Total
PNRU2 - CERFS VOLANTS	3 329 779	1 300	0	3 331 079
PNRU2 - LEO LAGRANGE	90 000	135 000	0	225 000
PNRU2-ESP PUBLICS DALLE ET SES	710 198	252 672	0	962 870
PNRU2-PROMENADE TILLEULS ET SES	612 258	29 558	0	641 816
ANRU +	20 000			
PERCEE MUSARDE	20 000			
VOIRIES STRUCTURANTES (PNRU)	1 209 071,00	137 376,00	0	1 346 447
ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ECOLOGIQUE	610 060	325 781	185 000	1 120 841
AMELIORATION DU CADRE DE VIE	750 556	8 000	555 556	1 314 112
AMENAGEMENT PARC ECOLOGIQUE	0	29 712	0	29 712
AMELIORATION DES BATIMENTS	295 030	0	20 340	315 370
EQUIPEMENTS AUTRES BATIMENTS	451 812	114 598	115 937	682 347
EQUIPEMENTS SPORTIFS	96 606	146 753	27 893	271 252
EXTENSION GROUPE SCOLAIRE COLUCHE	0	21 012	0	21 012
PROJETS ET EQUIP CULTURELS	50 000	26 400	0	76 400
TRANSFORMATION DE LA ROTONDE EN CYBERBASE	301 000	400 910	0	701 910
TRAVAUX CL ELEPHANT	0,00	0,00	18039,55	18 040
PPP	830 000,00			
TRAVAUX CHAUFFAGE	145 971,00			
Total opérations	9 522 341,00	1 629 071,63	922 765,91	11 058 208

A. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En investissement, il est proposé d'intégrer à la section des dépenses :

- Les restes à réaliser (+923 k €) et le report du solde l'investissement (+7 711 k€) avec la recette correspondante ;
- Des abondements des opérations d'équipements pour permettre les adaptations de fin de chantier sur des opérations en cours de réalisation telles que la transformation de la Rotonde en Cyberbase ;
- Le remplacement en LED de l'éclairage des installations sportives afin d'assurer le confort des utilisateurs, le maintien de la classification des installations en vue des compétitions pour être organisées tout en mettant en place des appareils beaucoup énérgivore (+325 k€) ;
- L'acquisition de matériel sportifs en renouvellement ou en amélioration notamment dans le cadre de l'accueil des délégations étrangères dans le cadre de leur préparation aux Jeux Olympiques pour l'accueil des délégations des jeux olympiques (+78k€) ;
- L'ouverture de crédit en vue de lancer un plan de modernisation de la piscine municipale (+45 k€) ;

B. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Libellé Chapitre par nature	Voté BP	Proposition BS	Reste à réaliser	Total BP + BS
Dotations, fonds divers et réserves	2 415 484	4 612 208		7 027 692
Emprunts et dettes assimilées	4 000 000	-1 000 000		3 000 000
Produits des cessions d'immobilisations	0	1 548 000		1 548 000
Subventions d'investissement	3 787 741	788 984	4 022 377	8 599 102
Virement de la section de fonctionnement	2 770 583	363 388		3 133 971
Total	12 973 808	6 312 579	4 022 377	23 308 764

Il s'agit pour cette section d'intégrer les éléments survenus depuis le vote du BP, à savoir :

- L'affectation du résultat (+4 612 207.78 €) ;
- Des cessions de terrains (+1 548 000 €) ;
- Des subventions supplémentaires obtenus auprès de l'ANRU au titre de l'appel à projet « quartiers résilients » (+789k€).

Les perspectives actuelles permettent à ce stade de réduire l'emprunt inscrit au BP pour le limiter à 3 millions d'euros (- 1 000 000 €) envisager une réduction de l'emprunt prévu au BP.

Ce budget est présenté de manière détaillée dans le document joint au présent rapport, il est conforme à l'instruction budgétaire et comptable M57.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

- **ADOPTE** le budget supplémentaire 2024, équilibré avec les écritures d'ordre à la somme de **12 262 857.62€**.
- **ADOPTE** l'ensemble des crédits au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et des opérations pour l'investissement, tel que présenté en annexe.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



Marc-Antoine Jamet

Présenté et approuvé par Nous, Maire et membres du Conseil municipal, réunis en session ordinaire, le présent Budget Supplémentaire pour l'exercice 2024 :

A VAL-DE-REUIL, le 13 avril 2024

Le Maire,

Marc-Antoine JAMET

Et adopté par le Conseil municipal.

Ont signé :

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 32

VOTES

Contre : 0

Pour : 32

Abstentions : 0

Marc-Antoine JAMET		
Catherine DUVALLET	Lahsaine AIT BABA	Daniel GASSA
Jean-Jacques COQUELET	Grace LOUBASSOU	Vanessa MANTSOUAKA MASSALA
Stéphanie ROUSSELIN	Benjamin MARC	Ousmane NDIAYE
Dominique LEGO	Christophe COPLO	Tanja GUTH
Fadilla BENAMARA	Catherine BATAILLE	Ayoub SABIRI
Christian AYOLLÉ	Jacques LECERF	Aurélie LEFEBVRE
Rachida DORDAIN	Anne-Cécile VINCENT	Baptiste GODEFROY
Benoît BALUT	Patrick GRESSENT	Béatrice DEBOISSY
Maryline DESLANDES	Géraldine DELIENCOURT	Jeanne POUHE
Nabil GHOUL	Mark GUILLON	William THIERY
Inci ALTUNTAS	Sandra TERNISIEN	

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20240413-D-24-04-04-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE : VILLE de VAL de REUIL (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21270701200010

POSTE COMPTABLE : SGC LES ANDELYS

M. 57

Budget supplémentaire (projet de budget) (3)

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	53
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	74
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	76
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	79
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	84

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	87
A1.01 - Opérations non ventilables	89
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	90
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	93
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	94
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	95
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	98
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	101
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	104
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	105
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	108
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	110
A1.908 - Fonction 8 - Transports	113
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	117
A2.01 - Opérations non ventilables	119
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	120
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	124
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	125
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	126
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	129
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	133
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	136
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	137
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	138
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	141
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	143
A2.938 - Fonction 8 - Transports	146

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	150
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	151
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	155
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	156

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	157
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	159
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	160
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	161
B3.1 - Etat des provisions constituées	163
B3.2 - Etalement des provisions	165
B4 - Etat des charges transférées	166
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	167
B6 - Prêts	168
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	169
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	170
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	171
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	173
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	174
B11.2 - Liste des établissements publics créés	175
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	176
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	177
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	178
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	179
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	181
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	182
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	183
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	184

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	12 988

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	120,46
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	70,19
3	Dépenses d'équipement brut / population	125,43
4	Encours de dette / population (2) (3)	3 245,46
5	DGF / population	6,93
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	30,26 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	179,45 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	178,71 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	527,52 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	60 567 216,32	65 435 034,25	-6 955 105,62	A1 -2 087 287,69
Investissement	28 378 103,06	28 588 261,84	(3) -7 921 977,23	A2 -7 711 818,45
Fonctionnement	32 189 113,26	36 846 772,41	(4) 966 871,61	A3 5 624 530,76

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 922 765,91	III + IV 4 022 376,58	B1 3 099 610,67		
Investissement	I 922 765,91	III 4 022 376,58	B2 3 099 610,67		
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00		

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	1 012 322,98
Investissement	A2 + B2	-4 612 207,78
Fonctionnement	A3 + B3	5 624 530,76

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 922 765,91
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
10026	Opération d'équipement n° 10026	18 039,55
10028	Opération d'équipement n° 10028	555 556,34
10033	Opération d'équipement n° 10033	27 892,82
10035	Opération d'équipement n° 10035	115 937,00
10042	Opération d'équipement n° 10042	20 340,20
10043	Opération d'équipement n° 10043	185 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 4 022 376,58
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	4 022 376,58
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	1 700 371,63	6 312 579,41
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	922 765,91	4 022 376,58
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 7 711 818,45	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	10 334 955,99	10 334 955,99
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	1 927 901,63	911 577,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 016 324,63
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	1 927 901,63	1 927 901,63
	TOTAL DU BUDGET (5)	12 262 857,62	12 262 857,62

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2021-10034	AMENAGEMENT PARC ECOLOGIQUE		0,00
2022-10037	ANRU+		0,00
2022-10039	EXTENSION GROUPE SCOLAIRE COLUCHE		0,00
2022-10038	PERCEE MUSARDE LIAISON GROSSE BORNE		0,00
2021-10036	PISTE D'ATHLETISME		0,00
2019-10024	PNRU2 - DELAISSES ANRU		0,00
2019-10025	PNRU2 PROMENADE TILLEULS ET ABORDS		0,00
2018-10021	PNRU2-CERFS VOLANTS (VICTOR HUGO)		0,00
2018-10022	PNRU2-LEO LAGRANGE		0,00
2011-10005	PPP ECLAIRAGE PUBLIC VIDEOCOMMUNICATION		0,00
2017-10012	PROJETS ET EQUIPEMENTS CULTURELS		0,00
2023-10041	TRANSFORMATION DE LA ROTONDE EN CYBERBASE		0,00
2017-10016	TRAVAUX CHAUFFAGE BAT COMMUNAUX		0,00
2023-10040	VOIRIES STRUCTURANTES		0,00
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	158 744,00	108 373,66	0,00	0,00	267 117,66
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	1 219 614,00	502 317,50	235 189,63	0,00	1 957 121,13
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	8 143 983,00	312 074,75	1 393 882,00	0,00	9 849 939,75
Total des dépenses d'équipement		9 522 341,00	922 765,91	1 629 071,63	0,00	12 074 178,54
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 267 326,00	0,00	71 300,00	0,00	4 338 626,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		4 267 326,00	0,00	71 300,00	0,00	4 338 626,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		13 789 667,00	922 765,91	1 700 371,63	0,00	16 412 804,54

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	3 822,00		0,00	0,00	3 822,00
041	Opérations patrimoniales (8)	7 730 983,00		0,00	0,00	7 730 983,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		7 734 805,00		0,00	0,00	7 734 805,00

TOTAL	21 524 472,00	922 765,91	1 700 371,63	0,00	24 147 609,54
--------------	----------------------	-------------------	---------------------	-------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	7 711 818,45
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	31 859 427,99
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	3 787 741,00	4 022 376,58	1 788 984,00	0,00	9 599 101,58
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	4 000 000,00	0,00	-2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		7 787 741,00	4 022 376,58	-211 016,00	0,00	11 599 101,58
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 415 484,00	0,00	0,00	0,00	2 415 484,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	4 612 207,78	0,00	4 612 207,78
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	1 548 000,00	0,00	1 548 000,00
Total des recettes financières		2 415 484,00	0,00	6 160 207,78	0,00	8 575 691,78
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		10 203 225,00	4 022 376,58	5 949 191,78	0,00	20 174 793,36

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	2 770 583,00		363 387,63	0,00	3 133 970,63
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	819 681,00		0,00	0,00	819 681,00
041	Opérations patrimoniales (10)	7 730 983,00		0,00	0,00	7 730 983,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		11 321 247,00		363 387,63	0,00	11 684 634,63

TOTAL	21 524 472,00	4 022 376,58	6 312 579,41	0,00	31 859 427,99
--------------	----------------------	---------------------	---------------------	-------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	31 859 427,99
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	3 949 829,63
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	10 996 570,00	0,00	465 749,00	0,00	11 462 319,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	15 194 033,00	0,00	473 413,00	0,00	15 667 446,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	4 327 745,00	0,00	496 995,00	0,00	4 824 740,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		30 518 348,00	0,00	1 436 157,00	0,00	31 954 505,00
66	Charges financières	1 051 322,00	0,00	128 357,00	0,00	1 179 679,00
67	Charges spécifiques (4)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		31 589 670,00	0,00	1 564 514,00	0,00	33 154 184,00

023	Virement à la section d'investissement (5)	2 770 583,00	0,00	363 387,63	0,00	3 133 970,63
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	819 681,00	0,00	0,00	0,00	819 681,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 590 264,00	0,00	363 387,63	0,00	3 953 651,63

TOTAL	35 179 934,00	0,00	1 927 901,63	0,00	37 107 835,63
--------------	----------------------	-------------	---------------------	-------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	37 107 835,63
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	180 000,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	925 785,00	0,00	0,00	0,00	925 785,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 703 917,00	0,00	0,00	0,00	7 703 917,00
731	Fiscalité locale	11 373 695,00	0,00	174 903,00	0,00	11 548 598,00
74	Dotations et participations (4)	14 845 530,00	0,00	711 674,00	0,00	15 557 204,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	94 565,00	0,00	25 000,00	0,00	119 565,00
Total des recettes de gestion courante		35 123 492,00	0,00	911 577,00	0,00	36 035 069,00
76	Produits financiers	52 620,00	0,00	0,00	0,00	52 620,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		35 176 112,00	0,00	911 577,00	0,00	36 087 689,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	3 822,00		0,00	0,00	3 822,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 822,00		0,00	0,00	3 822,00

TOTAL	35 179 934,00	0,00	911 577,00	0,00	36 091 511,00
--------------	----------------------	-------------	-------------------	-------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 016 324,63
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	37 107 835,63
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	3 949 829,63	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	71 300,00	0,00	71 300,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	2 551 837,54		2 551 837,54
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 623 137,54	0,00	2 623 137,54

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	7 711 818,45
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 334 955,99
---	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	465 749,00		465 749,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	473 413,00		473 413,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	496 995,00	0,00	496 995,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	128 357,00	0,00	128 357,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		363 387,63	363 387,63
Dépenses de fonctionnement – Total		1 564 514,00	363 387,63	1 927 901,63

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 927 901,63
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - BS (projet de budget) - 2024

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	5 811 360,58	0,00	5 811 360,58
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-2 000 000,00	0,00	-2 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		363 387,63	363 387,63
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 548 000,00		1 548 000,00
Recettes d'investissement – Total		5 359 360,58	363 387,63	5 722 748,21

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	4 612 207,78
---------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 334 955,99
---	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	174 903,00		174 903,00
74	Dotations et participations (8)	711 674,00		711 674,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	25 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		911 577,00	0,00	911 577,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 016 324,63
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 927 901,63
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		21 524 472,00	922 765,91	0,00	1 700 371,63	0,00	1 033 940,00	666 431,63	2 623 137,54
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	9 522 341,00	922 765,91	0,00	1 629 071,63	0,00	1 033 940,00	595 131,63	2 551 837,54
Total des dépenses d'équipement		9 522 341,00	922 765,91	0,00	1 629 071,63	0,00	1 033 940,00	595 131,63	2 551 837,54
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 267 326,00	0,00		71 300,00	0,00		71 300,00	71 300,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		4 267 326,00	0,00	0,00	71 300,00	0,00	0,00	71 300,00	71 300,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		13 789 667,00	922 765,91	0,00	1 700 371,63	0,00	1 033 940,00	666 431,63	2 623 137,54
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	3 822,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	7 730 983,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		7 734 805,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	7 711 818,45
---	---------------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	10 334 955,99
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - BS (projet de budget) - 2024

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		21 524 472,00	4 022 376,58	1 700 371,63	0,00	5 722 748,21
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 787 741,00	4 022 376,58	1 788 984,00	0,00	5 811 360,58
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	4 000 000,00	0,00	-2 000 000,00	0,00	-2 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		7 787 741,00	4 022 376,58	-211 016,00	0,00	3 811 360,58
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 415 484,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	1 548 000,00	0,00	1 548 000,00
Total des recettes financières		2 415 484,00	0,00	1 548 000,00	0,00	1 548 000,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - BS (projet de budget) - 2024

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		10 203 225,00	4 022 376,58	1 336 984,00	0,00	5 359 360,58
021	Virement de la section de fonctionnement	2 770 583,00		363 387,63	0,00	363 387,63
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	819 681,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	7 730 983,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		11 321 247,00		363 387,63	0,00	363 387,63

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)						0,00
---	--	--	--	--	--	-------------

Affectation au compte 1068 (9)						4 612 207,78
---------------------------------------	--	--	--	--	--	---------------------

Total des recettes d'investissement cumulées						10 334 955,99
---	--	--	--	--	--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		21 524 472,00	922 765,91	0,00	1 700 371,63	0,00	1 033 940,00	666 431,63	2 623 137,54
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	9 522 341,00	922 765,91	0,00	1 629 071,63	0,00	1 033 940,00	595 131,63	2 551 837,54
Total des dépenses d'équipement		9 522 341,00	922 765,91	0,00	1 629 071,63	0,00	1 033 940,00	595 131,63	2 551 837,54
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	4 267 326,00	0,00	0,00	71 300,00	0,00	0,00	71 300,00	71 300,00
1641	Emprunts en euros	4 001 367,00	0,00	0,00	71 300,00	0,00	0,00	71 300,00	71 300,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	265 959,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - BS (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		4 267 326,00	0,00	0,00	71 300,00	0,00	0,00	71 300,00	71 300,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		13 789 667,00	922 765,91	0,00	1 700 371,63	0,00	1 033 940,00	666 431,63	2 623 137,54
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	3 822,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	3 822,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139362	Dotations de soutien à l'invest local	3 822,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13937	Fonds régional développ emploi outre-mer	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
4912	Dépréciation des comptes de redevables	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	7 730 983,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	7 730 983,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		7 734 805,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
10005	PPP ECLAIRAGE	10005	4 757 948,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10012	VIDEOCOMMUNICATION PROJETS ET EQUIP CULTURELS		4 698,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10012	PROJETS ET EQUIP CULTURELS	10012	1 437 049,36	0,00	26 400,00	0,00	26 400,00	0,00
10012	PROJETS ET EQUIP CULTURELS	10012 (2)	56 855,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10016	TRAV CHAUFFAGE BAT COMMUNAUX		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10016	TRAV CHAUFFAGE BAT COMMUNAUX	10016	402 294,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10017	TRAVAUX GS DOMINOS	10012	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10017	TRAVAUX GS DOMINOS	10017	449 091,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10021	PNRU2 - CERFS VOLANTS	10021	12 770 260,97	0,00	1 300,00	0,00	1 300,00	0,00
10022	PNRU2 - LEO LAGRANGE	10022	10 737 837,90	0,00	135 000,00	0,00	135 000,00	0,00
10024	PNRU2-ESP PUBLICS DALLE ET SES ABORDS		79 447,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10024	PNRU2-ESP PUBLICS DALLE ET SES ABORDS	10024	3 032 995,12	0,00	252 672,00	0,00	252 672,00	0,00
10025	PNRU2-PROMENADE TILLEULS ET SES ABORDS	10025	4 208 150,77	0,00	29 558,00	0,00	29 558,00	0,00
10026	TRAVAUX CL ELEPHANT		232 779,63	18 039,55	0,00	0,00	0,00	0,00
10028	AMELIORATION DU CADRE DE VIE		2 168 343,89	555 556,34	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
10030	REHABILITATION BÂTIMENTS SCOLAIRES		1 819 915,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10033	EQUIPEMENTS SPORTIFS		1 075 561,33	27 892,82	146 753,00	0,00	0,00	146 753,00
10034	AMENAGEMENT PARC ECOLOGIQUE	10034	197 641,47	0,00	29 712,00	0,00	29 712,00	0,00
10035	EQUIPEMENTS AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX		1 860 996,53	115 937,00	114 597,63	0,00	0,00	114 597,63
10036	PISTE ATHLETISME	10036	2 586 736,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10037	ANRU+		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10037	ANRU+	10037	23 695,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10038	PERCEE MUSARDE	10038	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10039	LIAISON GROSSE BORNE							
10039	EXTENSION GROUPE SCOLAIRE COLUCHE	10039	8 202,00	0,00	21 012,00	0,00	21 012,00	0,00
10040	VOIRIES STRUCTURANTES (PNRU)	10040	394 019,72	0,00	137 376,00	0,00	137 376,00	0,00
10041	TRANSFORMATION DE LA ROTONDE EN CYBERBASE	10041	1 953,60	0,00	400 910,00	0,00	400 910,00	0,00
10042	AMELIORATION DES BATIMENTS SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET PETITE EN		332 671,71	20 340,20	0,00	0,00	0,00	0,00
10043	AMELIORATION DES BATIMENTS SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET PETITE EN							
10043	ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ECOLOGIQUE		263 601,95	185 000,00	325 781,00	0,00	0,00	325 781,00
TOTAL			47 345 701,47	922 765,91	1 629 071,63	0,00	1 033 940,00	595 131,63

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10005
LIBELLE : PPP ECLAIRAGE VIDEOCOMMUNICATION
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10005

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	4 456 269,84	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	4 456 269,84	0,00	0,00	0,00
235	Part invest. - marchés de partenariat	0,00	4 456 269,84	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10012
LIBELLE : PROJETS ET EQUIP CULTURELS
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10012

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		
DEPENSES		0,00	1 286 285,06	a	0,00	26 400,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	1 286 285,06	0,00	26 400,00			0,00
2313	Constructions	0,00	1 286 285,06	0,00	26 400,00			0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		184 121,03	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	184 121,03	0,00	0,00		0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	114 121,03	0,00	0,00		0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	70 000,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-26 400,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10012
LIBELLE : PROJETS ET EQUIP CULTURELS
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : R10012

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10016
LIBELLE : TRAV CHAUFFAGE BAT COMMUNAUX
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10016

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	402 294,69	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	402 294,69	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	402 294,69	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10017
LIBELLE : TRAVAUX GS DOMINOS
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10012

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10017
LIBELLE : TRAVAUX GS DOMINOS
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10017

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	449 091,25	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	449 091,25	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	449 091,25	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		461 522,78	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	461 522,78	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	316 022,78	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	145 500,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10017
LIBELLE : TRAVAUX GS DOMINOS
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : R10017

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10021
LIBELLE : PNRU2 - CERFS VOLANTS
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10021

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	12 770 260,97	a	1 300,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	12 770 260,97	0,00	1 300,00	0,00
2313	Constructions	0,00	1 662 386,40	0,00	1 300,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	11 107 874,57	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		4 593 527,48	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	4 593 527,48	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	3 810 786,01	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	490 700,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	150 000,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	142 041,47	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-1 300,00
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10021
LIBELLE : PNRU2 - CERFS VOLANTS
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : R10021

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10022
LIBELLE : PNRU2 - LEO LAGRANGE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10022

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	10 703 658,82	a 0,00	135 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	49 078,51	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	49 078,51	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	10 654 580,31	0,00	135 000,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	5 564 580,31	0,00	135 000,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	5 090 000,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		5 769 178,07	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	5 769 178,07	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	5 057 719,59	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	435 617,48	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	275 841,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-135 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10022
LIBELLE : PNRU2 - LEO LAGRANGE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : R10022

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10024
LIBELLE : PNRU2-ESP PUBLICS DALLE ET SES ABORDS
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10024

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	3 032 995,12	a	252 672,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	3 032 995,12	0,00	252 672,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	2 945 644,35	0,00	252 672,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	87 350,77	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		843 557,78	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	843 557,78	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	395 370,78	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	448 187,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-252 672,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10024
LIBELLE : PNRU2-ESP PUBLICS DALLE ET SES ABORDS
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : R10024**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10025
LIBELLE : PNRU2-PROMENADE TILLEULS ET SES ABORDS
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10025**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	4 208 150,77	a	29 558,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	4 208 150,77	0,00	29 558,00	0,00
2313	Constructions	0,00	84 951,60	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	163 199,17	0,00	29 558,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	3 960 000,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		993 697,72	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	993 697,72	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	509 959,23	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	285 522,38	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	198 216,11	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-29 558,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10025
LIBELLE : PNRU2-PROMENADE TILLEULS ET SES ABORDS
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : R10025

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10034
LIBELLE : AMENAGEMENT PARC ECOLOGIQUE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10034

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		
DEPENSES		0,00	197 641,47	a	0,00	29 712,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	197 641,47	0,00	29 712,00	29 712,00		0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	197 641,47	0,00	29 712,00	29 712,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		4 677,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	4 677,00	0,00	0,00		0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	4 677,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-29 712,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10034
LIBELLE : AMENAGEMENT PARC ECOLOGIQUE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : R10034

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10036
LIBELLE : PISTE ATHLETISME
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10036

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	2 586 736,46	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	2 586 736,46	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	2 586 736,46	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		1 151 559,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	1 151 559,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	144 250,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	206 981,00	0,00	0,00	0,00
1347	Fonds régional dévelopt emploi outre-mer	800 328,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10036
LIBELLE : PISTE ATHLETISME
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : R10036

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10037
LIBELLE : ANRU+
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10037

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	23 695,94	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	23 695,94	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	23 695,94	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10038
LIBELLE : PERCEE MUSARDE LIAISON GROSSE BORNE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10038

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10039
LIBELLE : EXTENSION GROUPE SCOLAIRE COLUCHE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10039

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	8 202,00	a	21 012,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	8 202,00	0,00	21 012,00	0,00
2313	Constructions	0,00	8 202,00	0,00	21 012,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-21 012,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10040
LIBELLE : VOIRIES STRUCTURANTES (PNRU)
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10040

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	394 019,72	a	137 376,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	394 019,72	0,00	137 376,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	394 019,72	0,00	137 376,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-137 376,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10041
LIBELLE : TRANSFORMATION DE LA ROTONDE EN CYBERBASE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10041

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	1 953,60	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	1 953,60	0,00	400 910,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	1 953,60	0,00	400 910,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-400 910,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10012
LIBELLE : PROJETS ET EQUIP CULTURELS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		4 698,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	4 698,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	4 698,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	73 200,10	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	73 200,10	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	23 200,10	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	50 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	73 200,10
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10016
LIBELLE : TRAV CHAUFFAGE BAT COMMUNAUX
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10017
LIBELLE : TRAVAUX GS DOMINOS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10021
LIBELLE : PNRU2 - CERFS VOLANTS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	1 355 032,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	1 355 032,00	1 186 000,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	1 355 032,00	1 186 000,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	2 541 032,00
--------------------------------------	---------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10022
LIBELLE : PNRU2 - LEO LAGRANGE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10024
LIBELLE : PNRU2-ESP PUBLICS DALLE ET SES ABORDS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		79 447,88	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	79 447,88	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	79 447,88	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	984 000,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	984 000,00	79 600,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	592 000,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	392 000,00	79 600,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	1 063 600,00
--------------------------------------	---------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10025
LIBELLE : PNUR2-PROMENADE TILLEULS ET SES ABORDS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	1 113 540,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	1 113 540,00	270 000,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	1 113 540,00	270 000,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	1 383 540,00
--------------------------------------	---------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10026
LIBELLE : TRAVAUX CL ELEPHANT
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		219 082,16	a	18 039,55	b
				0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 699,90	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 699,90	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	217 382,26	18 039,55	0,00	0,00
2313	Constructions	217 382,26	18 039,55	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		129 603,62	c	0,00	d
				0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	129 603,62	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	129 603,62	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-18 039,55
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10028
LIBELLE : AMELIORATION DU CADRE DE VIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		2 164 243,12	a 555 556,34	8 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	44 235,00	18 612,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	44 235,00	18 612,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	213 720,79	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	73 987,23	0,00	0,00	0,00
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	139 733,56	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 262 484,25	415 583,90	8 000,00	0,00
2111	Terrains nus	1 611,64	264 040,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	699 632,34	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	40 261,44	83 538,12	8 000,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	63 854,98	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	9 720,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	355 520,63	37 553,38	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	27 762,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	3 510,31	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	8 258,22	30 452,40	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	52 352,69	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	643 803,08	121 360,44	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	130 752,72	47 967,72	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	402 669,32	73 392,72	0,00	0,00
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	7 732,15	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	102 648,89	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		155 136,50	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	155 136,50	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	68 340,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	14 977,50	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	15 000,00	0,00	0,00	0,00
1335	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00
13362	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00	0,00	0,00
1337	Fonds régional développ. emploi outre-mer	2 788,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-563 556,34
--------------------------------------	--------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10030
LIBELLE : REHABILITATION BÂTIMENTS SCOLAIRES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 609 364,63	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	71 919,01	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	71 919,01	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 537 445,62	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	5 460,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 531 985,62	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		959 486,33	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	959 486,33	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	257 363,69	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	15 880,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	16 356,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	98 735,00	0,00	0,00	0,00
1337	Fonds régional développ. emploi outre-mer	19 111,40	0,00	0,00	0,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00	0,00	0,00
1347	Fonds régional développ. emploi outre-mer	552 040,24	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10033
LIBELLE : EQUIPEMENTS SPORTIFS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		
DEPENSES		1 052 633,07	a	27 892,82	b	146 753,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	181 865,23	4 150,26	112 592,00		0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	107 856,00	0,00	0,00		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	12 763,20	0,00	0,00		0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	61 246,03	4 150,26	112 592,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	870 767,84	23 742,56	34 161,00		0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	275 992,01	4 486,95	34 161,00		0,00	0,00
2313	Constructions	531 402,34	19 255,61	0,00		0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	63 373,49	0,00	0,00		0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		49 514,82	c	100 000,00	d	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	49 514,82	100 000,00	0,00		0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	29 173,00	0,00	0,00		0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	100 000,00	0,00		0,00	0,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
1347	Fonds régional dévelopt emploi outre-mer	20 341,82	0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-74 645,82
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10034
LIBELLE : AMENAGEMENT PARC ECOLOGIQUE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10035
LIBELLE : EQUIPEMENTS AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 209 446,38	a 115 937,00	114 597,63	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	107 353,27	61 861,66	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	54 720,52	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	107 353,27	7 141,14	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	243 930,64	10 872,00	114 597,63	0,00
21318	Autres bâtiments publics	43 463,59	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	6 163,20	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	7 301,94	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	30 848,52	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	7 196,05	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	103 597,63	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	148 957,34	10 872,00	11 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	858 162,47	43 203,34	0,00	0,00
2313	Constructions	672 826,88	40 829,73	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	185 335,59	2 373,61	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		477 580,24	c 72 604,48	60 000,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	472 385,58	72 604,48	60 000,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	34 693,50	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	411 338,66	63 000,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	26 353,42	9 604,48	60 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 194,66	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	5 194,66	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-97 930,15
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10036
LIBELLE : PISTE ATHLETISME
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10037
LIBELLE : ANRU+
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		649 289,25	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	649 289,25	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	649 289,25	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10040
LIBELLE : VOIRIES STRUCTURANTES (PNRU)
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10041
LIBELLE : TRANSFORMATION DE LA ROTONDE EN CYBERBASE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		81 646,00	c	324 000,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	81 646,00	324 000,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	324 000,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	81 646,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	324 000,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10042
LIBELLE : AMELIORATION DES BATIMENTS SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET PETITE EN
AMELIORATION DES BATIMENTS SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET PETITE EN
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		221 928,57	a 20 340,20	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	25 067,76	13 122,20	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	25 067,76	13 122,20	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	196 860,81	7 218,00	0,00	0,00
2313	Constructions	196 860,81	7 218,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		12 571,95	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	12 571,95	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	12 571,95	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-20 340,20
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10043
LIBELLE : ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ECOLOGIQUE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		263 601,95	a	185 000,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	27 900,00	0,00		0,00
2031	Frais d'études	0,00	27 900,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	61 397,46	58 589,14	0,00		0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	16 371,90	10 640,74	0,00		0,00
2152	Installations de voirie	10 194,00	0,00	0,00		0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	15 750,00	47 948,40	0,00		0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00		0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	19 081,56	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	202 204,49	98 510,86	325 781,00		0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	202 204,49	98 510,86	0,00		0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	325 781,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		78 670,80	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	78 670,80	0,00	193 384,00		0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	78 670,80	0,00	193 384,00		0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-317 397,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		21 524 472,00	4 022 376,58	1 700 371,63	0,00	5 722 748,21
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 787 741,00	4 022 376,58	1 788 984,00	0,00	5 811 360,58
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	1 622 769,00	3 470 772,10	1 649 384,00	0,00	5 120 156,10
1322	Subv. non transf. Régions	79 600,00	442 000,00	79 600,00	0,00	521 600,00
1323	Subv. non transf. Départements	344 423,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	1 568 949,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	172 000,00	109 604,48	60 000,00	0,00	169 604,48
1335	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13362	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1337	Fonds régional dévelopt emploi outre-mer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1347	Fonds régional dévelopt emploi outre-mer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	4 000 000,00	0,00	-2 000 000,00	0,00	-2 000 000,00
1641	Emprunts en euros	4 000 000,00	0,00	-2 000 000,00	0,00	-2 000 000,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		7 787 741,00	4 022 376,58	-211 016,00	0,00	3 811 360,58
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 415 484,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	2 165 484,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	1 548 000,00	0,00	1 548 000,00
Total des recettes financières		2 415 484,00	0,00	1 548 000,00	0,00	1 548 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		10 203 225,00	4 022 376,58	1 336 984,00	0,00	5 359 360,58
021	Virement de la section de fonctionnement	2 770 583,00		363 387,63	0,00	363 387,63

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - BS (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	819 681,00		0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	4 932,00		0,00	0,00	0,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	63 886,00		0,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	73 943,00		0,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	38 979,00		0,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00		0,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	25 407,00		0,00	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	18 732,00		0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	44 235,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	11 508,00		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	23 123,00		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	5 091,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	2 852,00		0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	36 884,00		0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	117 723,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	3 930,00		0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	541,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	35 989,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	151 755,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	71 139,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	89 032,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	7 730 983,00		0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00		0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	7 730 983,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		11 321 247,00		363 387,63	0,00	363 387,63

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		35 179 934,00	0,00	0,00	1 927 901,63	0,00	0,00	1 927 901,63	1 927 901,63
011	Charges à caractère général (4)	10 996 570,00	0,00	0,00	465 749,00	0,00	0,00	465 749,00	465 749,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	15 194 033,00	0,00		473 413,00	0,00		473 413,00	473 413,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	4 327 745,00	0,00	0,00	496 995,00	0,00	0,00	496 995,00	496 995,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		30 518 348,00	0,00	0,00	1 436 157,00	0,00	0,00	1 436 157,00	1 436 157,00
66	Charges financières	1 051 322,00	0,00		128 357,00	0,00		128 357,00	128 357,00
67	Charges spécifiques (4)	20 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		1 071 322,00	0,00	0,00	128 357,00	0,00		128 357,00	128 357,00
Total des dépenses réelles		31 589 670,00	0,00	0,00	1 564 514,00	0,00	0,00	1 564 514,00	1 564 514,00
023	Virement à la section d'investissement	2 770 583,00			363 387,63	0,00		363 387,63	363 387,63
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	819 681,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		3 590 264,00			363 387,63	0,00		363 387,63	363 387,63

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 927 901,63
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I			II	
TOTAL		35 179 934,00	0,00	911 577,00	0,00	911 577,00
013	Atténuations de charges (3)	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	925 785,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 703 917,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	11 373 695,00	0,00	174 903,00	0,00	174 903,00
74	Dotations et participations (3)	14 845 530,00	0,00	711 674,00	0,00	711 674,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	94 565,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
Total des recettes de gestion des services		35 123 492,00	0,00	911 577,00	0,00	911 577,00
76	Produits financiers	52 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		52 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		35 176 112,00	0,00	911 577,00	0,00	911 577,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	3 822,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		3 822,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	1 016 324.63
--	---------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 927 901.63
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		35 179 934,00	0,00	0,00	1 927 901,63	0,00	0,00	1 927 901,63	1 927 901,63
011	Charges à caractère général (5)	10 996 570,00	0,00	0,00	465 749,00	0,00	0,00	465 749,00	465 749,00
6042	Achats de prestations de services	432 996,00	0,00	0,00	31 200,00	0,00	0,00	31 200,00	31 200,00
60611	Eau et assainissement	182 965,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	1 978 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
60621	Combustibles	12 363,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	84 065,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	129 993,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	31 846,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	176 681,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60633	Fournitures de voirie	60 824,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	63 198,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	36 297,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	29 670,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	72 195,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	336 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	2 986 138,00	0,00	0,00	90 049,00	0,00	0,00	90 049,00	90 049,00
6132	Locations immobilières	385 741,00	0,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00	55 000,00	55 000,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	534 826,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	12 165,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	35 802,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	345 656,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	228 657,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	2 967,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	72 197,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	79 121,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6156	Maintenance	1 194 375,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	178 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	82 862,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	10 671,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	59 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - BS (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6188	Autres frais divers	360 096,00	0,00		79 000,00	0,00	0,00	79 000,00	79 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	115 219,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	28 958,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	39 560,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	1 632,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	156 682,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	1 662,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	53 009,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	9 890,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	41 538,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	134 207,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	10 305,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 747,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	14 439,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	46 780,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	59 159,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	79 545,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	1 978,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	613,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	15 194 033,00	0,00		473 413,00	0,00		473 413,00	473 413,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	80 141,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	44 539,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	163 315,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	4 879 896,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	235 857,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	1 340 496,00	0,00		150 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00
64131	Rémunérations	2 986 168,00	0,00		98 000,00	0,00		98 000,00	98 000,00
64138	Primes et autres indemnités	722 927,00	0,00		50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00
64162	Emplois d'avenir	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	409 758,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	74 309,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 872 880,00	0,00		80 413,00	0,00		80 413,00	80 413,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 755 316,00	0,00		95 000,00	0,00		95 000,00	95 000,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - BS (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	157 141,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	356 412,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	83 455,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	12 802,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	18 621,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	4 327 745,00	0,00	0,00	496 995,00	0,00	0,00	496 995,00	496 995,00
65131	Bourses	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	202 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	8 850,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	87,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	496 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	515 000,00	0,00		-12 705,00	0,00	0,00	-12 705,00	-12 705,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657362	Subv. Fonct. BA/régies	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	1 174 071,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	97 900,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
65818	Autres	21 230,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65824	Prise en charge du déficit du CCAS/CIAS	1 791 307,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00		499 700,00	0,00	0,00	499 700,00	499 700,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - BS (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses de gestion des services		30 518 348,00	0,00	0,00	1 436 157,00	0,00	0,00	1 436 157,00	1 436 157,00
66	Charges financières	1 051 322,00	0,00		128 357,00	0,00		128 357,00	128 357,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	914 122,00	0,00		60 357,00	0,00		60 357,00	60 357,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	32 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	40 000,00	0,00		68 000,00	0,00		68 000,00	68 000,00
6688	Autres	64 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	20 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	20 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		1 071 322,00	0,00	0,00	128 357,00	0,00		128 357,00	128 357,00
Total des dépenses réelles		31 589 670,00	0,00	0,00	1 564 514,00	0,00	0,00	1 564 514,00	1 564 514,00
023	Virement à la section d'investissement	2 770 583,00			363 387,63	0,00		363 387,63	363 387,63
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	819 681,00			0,00	0,00		0,00	0,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	819 681,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		3 590 264,00			363 387,63	0,00		363 387,63	363 387,63

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	149 239,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-116 639,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	32 600,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - BS (projet de budget) - 2024

- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		35 179 934,00	0,00	911 577,00	0,00	911 577,00
013	Atténuations de charges (4)	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	925 785,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	137 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	52 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	274 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	375 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706881	Cotisations obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	32 685,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 703 917,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	7 364 969,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	304 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	1 301,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7328	Autres fiscalités reversées	33 367,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	11 373 695,00	0,00	174 903,00	0,00	174 903,00
73111	Impôts directs locaux	10 814 824,00	0,00	174 903,00	0,00	174 903,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	290 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731731	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	2 130,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	114 941,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	14 845 530,00	0,00	711 674,00	0,00	711 674,00
74111	Dotations forfaitaire des communes	735 844,00	0,00	-35 046,00	0,00	-35 046,00
741121	DSR des communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741123	DSU des communes	4 712 655,00	0,00	125 095,00	0,00	125 095,00
744	FCTVA	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74712	Emplois d'avenir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - BS (projet de budget) - 2024

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II		
74718	Autres participations Etat	471 180,00	0,00		0,00	0,00		0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00		2 900,00	0,00		2 900,00
74751	Participation GFP de rattachement	12 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00
7478222	Participation Caisses alloc. familiales	1 300 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00
747888	Autres	0,00	0,00		26 000,00	0,00		26 000,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	0,00	0,00		511 725,00	0,00		511 725,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	7 551 651,00	0,00		0,00	0,00		0,00
7484	Dotations de recensement	2 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
74888	Autres	0,00	0,00		81 000,00	0,00		81 000,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	94 565,00	0,00		25 000,00	0,00		25 000,00
752	Revenus des immeubles	94 565,00	0,00		9 000,00	0,00		9 000,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00		16 000,00	0,00		16 000,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
75888	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
Total des recettes de gestion des services		35 123 492,00	0,00		911 577,00	0,00		911 577,00
76	Produits financiers	52 620,00	0,00		0,00	0,00		0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
76812	Sortie empr. risque sans IRA capital.	52 620,00	0,00		0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00			0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles		35 176 112,00	0,00		911 577,00	0,00		911 577,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	3 822,00			0,00	0,00		0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	3 822,00			0,00	0,00		0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			0,00	0,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00			0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		3 822,00			0,00	0,00		0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - BS (projet de budget) - 2024

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		4 338 626,00	439 055,00	0,00	94 000,00	3 894 681,00	1 807 775,63	37 500,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 338 626,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	263 084,00	0,00	94 000,00	257 530,00	395 189,63	37 500,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	175 971,00	0,00	0,00	3 637 151,00	1 412 586,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		10 575 691,78	0,00	0,00	0,00	2 902 792,00	479 757,00	60 000,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 548 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 027 691,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	2 902 792,00	479 757,00	60 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		2 171 898,00	0,00	133 000,00	2 573 503,00		15 490 038,63
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		4 338 626,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	20 000,00	0,00	108 000,00	30 744,00		158 744,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	382 500,00	0,00	25 000,00	0,00		1 454 803,63
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 769 398,00	0,00	0,00	2 542 759,00		9 537 865,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		1 108 985,00	0,00	0,00	1 025 191,00		16 152 416,78
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		1 548 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		7 027 691,78
13	Subventions d'investissement	1 108 985,00	0,00	0,00	1 025 191,00		5 576 725,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		2 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		4 338 626,00
164	Emprunts auprès des états financiers	4 072 667,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées	265 959,00
RECETTES		10 575 691,78
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 548 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	2 415 484,00
106	Réserves	4 612 207,78
164	Emprunts auprès des états financiers	2 000 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		401 055,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	255 084,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	145 971,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	439 055,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	255 084,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 971,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	94 000,00	0,00	0,00	0,00	94 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	94 000,00	0,00	0,00	0,00	94 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	3 894 681,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	257 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	326 372,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	3 310 779,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	2 902 792,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	2 902 792,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		
							256 CNFPT - Formation des actifs occupés					2571 Concours	2572 Missions administratives	
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 894 681,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	257 530,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	326 372,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 310 779,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 902 792,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 902 792,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture								
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive	
DEPENSES		76 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	76 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		538 781,00	166 485,00	156 471,63	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	78 000,00	112 592,00	129 597,63	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	460 781,00	53 893,00	26 874,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		193 384,00	144 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	193 384,00	144 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		112 728,00	0,00	701 910,00	0,00	0,00	0,00	1 807 775,63
218	Autres immobilisations corporelles	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	395 189,63
231	Immobilisations corporelles en cours	92 728,00	0,00	701 910,00	0,00	0,00	0,00	1 412 586,00
RECETTES		42 000,00	0,00	100 123,00	0,00	0,00	0,00	479 757,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	42 000,00	0,00	100 123,00	0,00	0,00	0,00	479 757,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	33 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 138 398,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 179 398,00
238	Avances commandés immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	590 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 108 985,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 108 985,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 171 898,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 179 398,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	590 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 108 985,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 108 985,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoyement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		108 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	108 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		830 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
235	Part invest. - marchés de partenariat	830 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
235	Part invest. - marchés de partenariat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 712 759,00	0,00	30 744,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 744,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 712 759,00	0,00	0,00	0,00
235	Part invest. - marchés de partenariat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 025 191,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	1 025 191,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 573 503,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 744,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 712 759,00
235	Part invest. - marchés de partenariat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	830 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 025 191,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 025 191,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		1 646 585,00	12 113 715,00	0,00	1 376 645,00	2 388 185,00	7 403 988,00	4 545 061,00	0,00
011	Charges à caractère général	10 206,00	7 111 409,00	0,00	158 804,00	226 477,00	1 281 770,00	86 480,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	4 602 339,00	0,00	721 541,00	2 150 708,00	4 450 652,00	2 667 274,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	436 700,00	399 967,00	0,00	496 300,00	11 000,00	1 671 566,00	1 791 307,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	1 179 679,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		32 850 318,00	521 765,00	0,00	32 685,00	327 700,00	549 480,00	1 242 000,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	6 000,00	0,00	32 685,00	327 700,00	237 400,00	274 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	7 703 917,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	11 431 857,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	13 661 924,00	304 200,00	0,00	0,00	0,00	293 080,00	968 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	31 565,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	52 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	3 124 536,00	276 014,00	224 466,00	54 989,00		33 154 184,00
011	Charges à caractère général	0,00	2 254 977,00	228 342,00	48 865,00	54 989,00		11 462 319,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	869 559,00	47 672,00	157 701,00	0,00		15 667 446,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	17 900,00	0,00		4 824 740,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 179 679,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	114 941,00	399 000,00	28 000,00	21 800,00		36 087 689,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		180 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	28 000,00	20 000,00		925 785,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 703 917,00
731	Fiscalité locale	0,00	114 941,00	0,00	0,00	1 800,00		11 548 598,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	330 000,00	0,00	0,00		15 557 204,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	69 000,00	0,00	0,00		119 565,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		52 620,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		1 646 585,00
627	Services bancaires et assimilés	10 206,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	18 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	418 700,00
661	Charges d'intérêts	1 115 079,00
668	Autres charges financières	64 600,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	20 000,00
RECETTES		32 850 318,00
731	Fiscalité locale	11 431 857,00
732	Fiscalité reversée	7 703 917,00
741	D.G.F.	5 538 548,00
744	FCTVA	60 000,00
748	Autres attributions et participations	8 063 376,00
768	Autres produits financiers	52 620,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		10 476 915,00	0,00	509 380,00	333 535,00	155 521,00	0,00	300 121,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 880 538,00	0,00	42 923,00	35 328,00	989,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 477 963,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	557 254,00	0,00	19 780,00	87 501,00	21 995,00	0,00	8 308,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	12 165,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	924 715,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	178 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	1 066,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	57 912,00	0,00	39 857,00	64 384,00	0,00	0,00	237,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	98 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	71 015,00	0,00	149 883,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	5 141,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	9 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	134 207,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 538,00	0,00
628	Divers	5 340,00	0,00	0,00	84 066,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	59 753,00	0,00	5 745,00	849,00	2 722,00	0,00	4 475,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	81 523,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	2 477 233,00	0,00	177 134,00	38 802,00	84 054,00	0,00	180 138,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 262 478,00	0,00	70 778,00	12 464,00	45 723,00	0,00	65 425,00	0,00
647	Autres charges sociales	9 193,00	0,00	0,00	0,00	38,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	62 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	115 750,00	0,00	3 280,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		513 565,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	2 200,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00
747	Participations	302 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00	0,00
752	Revenus des immeubles	31 565,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		319 272,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	2 636,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	66 887,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	35 812,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	213 937,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	18 971,00	12 113 715,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	989,00	989,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	1 485,00	2 961 263,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 477 963,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	14 835,00	709 673,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 165,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	924 715,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178 020,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 066,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 390,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 900,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 898,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	1 662,00	6 803,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 890,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 745,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 406,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 180,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 523,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 024 248,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 492 680,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 231,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	213 937,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 030,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	521 765,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	302 000,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 565,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	867 587,00	496 300,00	0,00	12 758,00	1 376 645,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	21 264,00	0,00	0,00	5 736,00	27 000,00
613	Locations	0,00	87 032,00	0,00	0,00	0,00	87 032,00
615	Entretien et réparations	0,00	26 209,00	0,00	0,00	0,00	26 209,00
618	Divers	0,00	1 038,00	0,00	0,00	593,00	1 631,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	9 890,00	0,00	0,00	6 429,00	16 319,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	12 068,00	0,00	0,00	0,00	12 068,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	613,00	0,00	0,00	0,00	613,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	529 959,00	0,00	0,00	0,00	529 959,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	179 065,00	0,00	0,00	0,00	179 065,00
647	Autres charges sociales	0,00	449,00	0,00	0,00	0,00	449,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	496 300,00	0,00	0,00	496 300,00
RÉCETTES		0,00	32 685,00	0,00	0,00	0,00	32 685,00
708	Autres produits	0,00	32 685,00	0,00	0,00	0,00	32 685,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		993,00	43 582,00	39 422,00	1 816 609,00	3 000,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	41 482,00	37 322,00	14 705,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	19 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	2 275,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	35 742,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	1 258 218,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	480 565,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	993,00	0,00	0,00	324,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	2 100,00	2 100,00	0,00	3 000,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	287 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	287 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							256 CNFPT - Formation des actifs occupés					2571 Concours	2572 Missions administratives	
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	378 275,00	2 300,00	637,00	101 867,00	0,00	0,00	2 388 185,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 900,00	0,00	0,00	98 900,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	2 870,00	0,00	637,00	0,00	0,00	0,00	97 016,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	539,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 319,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 967,00	0,00	0,00	2 967,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 275,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	7 842,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 584,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	260 508,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 518 726,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	106 182,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	586 747,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	334,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 651,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
RECETTES		0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	327 700,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	327 700,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		1 198 220,00	530 581,00	0,00	460 098,00	0,00	0,00	972 535,00	4 747,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	91 297,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	22 945,00	14 341,00	0,00	35 110,00	0,00	0,00	4 945,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	3 264,00	0,00	0,00	306 590,00	4 747,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	124 934,00	0,00	0,00	16 319,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	12 857,00	4 945,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	8 172,00	0,00	0,00	7 992,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	315 297,00	0,00	0,00	284 065,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	115 730,00	0,00	0,00	110 765,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	917,00	0,00	0,00	383,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	502 295,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	506 071,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	580 000,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	2 200,00	0,00	0,00	81 000,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 000,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		456 699,00	348 778,00	542 775,00	0,00	0,00	137 575,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	4 451,00	21 758,00	6 429,00	0,00	0,00	49 341,00
613	Locations	7 793,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 692,00
615	Entretien et réparations	2 968,00	51 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	12 857,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	7 912,00	0,00	0,00	45 889,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	99,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 653,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	8 820,00	5 167,00	8 072,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	318 920,00	190 539,00	333 399,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	113 747,00	67 127,00	186 864,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		137 400,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00	28 900,00
706	Prestations de services	137 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 900,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		2 486 669,00	0,00	265 311,00	0,00	0,00	0,00	7 403 988,00
604	Achats d'études, prestations de services	162 242,00	0,00	108 790,00	0,00	0,00	0,00	362 329,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	24 233,00	0,00	36 396,00	0,00	0,00	0,00	219 949,00
613	Locations	5 934,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 419,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	13 995,00	0,00	0,00	0,00	382 894,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 857,00
618	Divers	9 890,00	0,00	3 956,00	0,00	0,00	0,00	208 900,00
623	Pub., publications, relations publiques	5 934,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 934,00
624	Transports biens, transports collectifs	5 934,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 934,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 455,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	42 200,00	0,00	2 114,00	0,00	0,00	0,00	82 537,00
641	Rémunérations du personnel	1 665 497,00	0,00	72 805,00	0,00	0,00	0,00	3 180 522,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	549 735,00	0,00	27 154,00	0,00	0,00	0,00	1 171 122,00
647	Autres charges sociales	15 070,00	0,00	101,00	0,00	0,00	0,00	16 471,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	502 295,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 086 071,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 200,00
RECETTES		112 000,00	0,00	171 180,00	0,00	0,00	0,00	549 480,00
706	Prestations de services	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	237 400,00
747	Participations	12 000,00	0,00	171 180,00	0,00	0,00	0,00	212 080,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		1 791 307,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 753 754,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 978,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 149,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 787,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 923,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 148,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	495,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 373,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 906 017,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	703 263,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 621,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 791 307,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 242 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	274 000,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	968 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 545 061,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 978,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 149,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 787,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 923,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 148,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	495,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 373,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 906 017,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	703 263,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 621,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 791 307,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 242 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	274 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	968 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	239 123,00	2 124 702,00	616 847,00	0,00	0,00	0,00	143 864,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	1 598 224,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	616 847,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 560,00
628	Divers	0,00	0,00	346,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	4 562,00	9 023,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 066,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	171 443,00	386 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 074,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	63 118,00	131 099,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 164,00
RECETTES		0,00	114 941,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	114 941,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 124 536,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 598 224,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	616 847,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 560,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	346,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 651,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	634 527,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	219 381,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 941,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 941,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	275 371,00	0,00	0,00	0,00	643,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	2 967,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	113 766,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	110 966,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	643,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	1 126,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	34 338,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	12 208,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	330 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	330 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	276 014,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 967,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 766,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 966,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	643,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 126,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 338,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 208,00
RECETTES		16 000,00	0,00	53 000,00	0,00	0,00	399 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	330 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	53 000,00	0,00	0,00	53 000,00
758	Produits divers de gestion courante	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		212 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 085,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 275,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 085,00	
613	Locations	890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615	Entretien et réparations	1 187,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
617	Etudes et recherches	7 912,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
618	Divers	24 725,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	2 476,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
641	Rémunérations du personnel	119 074,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	36 151,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
658	Charges diverses de gestion courante	2 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	791,00	0,00	0,00	224 466,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	791,00	0,00	0,00	14 151,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	890,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 187,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 912,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 725,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 476,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 074,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 151,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 900,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	40 154,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	1 187,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	38 967,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	14 835,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	14 835,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	21 800,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 989,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 022,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 967,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 800,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - BS (projet de budget) - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

VILLE de VAL de REUIL - BUDGET PRINCIPAL - BS (projet de budget) - 2024

- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délégation du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis		
L	SUBVENTIONS	1	01/01/2000
L	Subv.Cne GFP : Bâtiment	15	01/03/2006
L	Frais réalisat° documents urbanisme	10	01/01/2015
L	Frais d'études	5	01/01/2015
L	Frais de recherche et de développement	5	01/01/2015
L	Frais d'insertion	5	01/01/2015
L	GFP rat : Bien mobilier, matériel	15	01/01/2015
L	GFP rat : Bâtiments, installations	15	01/01/2015
L	Autres EPL : Bâtiments, installations	15	01/01/2015
L	Autres org pub - Biens mob, mat, études	15	01/01/2015
L	Autres org pub - Bâtiments et installat°	15	01/01/2015
L	Privé : Bien mobilier, matériel	15	01/01/2015
L	Privé : Bâtiments, installations	15	01/01/2015
L	Concessions, droits similaires	5	01/01/2015
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	10	01/01/2015
L	Autres agencements et aménagements	15	01/01/2015
L	Installations générales, agencements	15	01/01/2015
L	Autres constructions	10	01/01/2015
L	Construct° sol autrui - Installat° géné.	10	01/01/2015
L	Réseaux de voirie	20	01/01/2015
L	Installations de voirie	20	01/01/2015
L	Réseaux câblés	10	01/01/2015
L	Réseaux d'électrification	10	01/01/2015
L	Autres réseaux	10	01/01/2015
L	Autres matériels, outillages incendie	5	01/01/2015
L	Matériel roulant	6	01/01/2015
L	Autre matériel et outillage de voirie	5	01/01/2015
L	Autres inst.,matériel,outil. techniques	15	01/01/2015
L	Autres réseaux (mise à dispo)	15	01/01/2015
L	Installat° générales, agencements	15	01/01/2015
L	Matériel de transport	5	01/01/2015

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Matériel de bureau et informatique	5	01/01/2015
L	Mobilier	10	01/01/2015
L	Autres immobilisations corporelles	10	01/01/2015

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 343-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	-7 711 818,45	0,00	-7 711 818,45
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	3 099 610,67	3 099 610,67	3 099 610,67
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	-4 612 207,78

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	4 612 207,78	0,00	4 612 207,78
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	-4 612 207,78
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	4 612 207,78	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	4 271 148,00	71 300,00	0,00	4 342 448,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	6 005 748,00	1 911 387,63	0,00	7 917 135,63
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 734 600,00	1 840 087,63	0,00	3 574 687,63

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 4 271 148,00	71 300,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		4 267 326,00	71 300,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 001 367,00	71 300,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	265 959,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		3 822,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>3 822,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 6 005 748,00	1 911 387,63	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		2 415 484,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	2 165 484,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	250 000,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		3 590 264,00	1 911 387,63	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	4 932,00	0,00	0,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	63 886,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	73 943,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	38 979,00	0,00	0,00
2804172	Subv. Versées SNCF Réseau	0,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	25 407,00	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	18 732,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	44 235,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	11 508,00	0,00	0,00
28051		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	23 123,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	5 091,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	2 852,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	36 884,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	117 723,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	3 930,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	541,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	35 989,00	0,00	0,00
28183	Matériel informatique	0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	151 755,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	71 139,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	89 032,00	0,00	0,00

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>			
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>			
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>			
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>			
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>			
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	1 548 000,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	2 770 583,00	363 387,63	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE

13 avril 2024

DATE DE CONVOCATION

07 avril 2024

DATE D'AFFICHAGE

15 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 20

PROCURATION(S) 12

VOTANTS 32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **TREIZE AVRIL** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, NDIAYE, GUILLON.

Mmes DUVALLET, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. LEGO, LECERF, GODEFROY, GRESSENT, GASSA, SABIRI et Mmes ROUSSELIN, LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, LEFEBVRE, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : Mme ROUSSELIN à M. JAMET, M. LEGO à Mme DUVALLET, Mme LOUBASSOU à M. GHOUL, M. LECERF à M. COQUELET, M. GODEFROY à Mme ALTUNTAS, M. GRESSENT à Mme DORDAIN, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme BENAMARA, Mme GÜTH à M. BALUT, Mme LEFEBVRE à M. GUILLON, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. AVOLLÉ.

Mme Béatrice DEBOISSY

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, ECHARD-GOUBERT, ZAPPIA, GUIBERT, BARBEY, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, DONY, LHERNAULT, LEFEBVRE, BEAUTÉ, AÏT ADDI.

Délibération N°05

FINANCES - FISCALITE DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX 2024

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

Les bases prévisionnelles de fiscalité directe locale 2024 ont été notifiées aux collectivités territoriales le 19 mars 2024.

Depuis 2020, le taux de Taxe d'Habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 et cela jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Pour l'année 2024, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation, servant de base de calcul pour la taxe foncière, atteint +3.9 %. L'augmentation de la base globale de la taxe de la foncière de la commune connaît une évolution de +6.22 %.

Accusé de réception en préfecture
N° 24/04/05
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

	Bases d'imposition effectives 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Proposition Taux 2024	Produits attendus	Evolution des bases
Taxe foncière Bâtie (TFB)	25 271 019,00	26 842 000,00	60,48	16 234 042,00	6,22%
Taxe foncière non Bâtie (TFB)	279 913,00	288 200,00	92,84	267 565,00	2,96%
Taxe habitation (TH)	259 660,00	170 800,00	17,42	29 753,00	-34,22%

Le montant total du produit de la fiscalité directe locale, après l'effet du coefficient correcteur s'établit **pour l'année 2024 à 10 989 727€.**

Il est proposé au Conseil municipal, conformément au rapport d'Orientations Budgétaires 2023 et **pour la 24^{ème} année consécutive, de ne pas augmenter les taux d'imposition**, et de voter les taux comme suit :

Désignation des taxes	Taux 2023	Taux 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	60.48 %	60,48%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	92,84 %	92,84 %
Taxe d'habitation	17.42 %	17.42 %

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

- **Approuve** la délibération proposée par M. Jean-Jacques Coquelet

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET**



Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20240413-D-24-04-05-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition provisionnelles 2024 4	Produits référence 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	25 271 019	60,48	121,88	26 842 000	16 234 042	60,48	16 234 042
Taxe foncière non bâties (TFNB)	279 913	92,84	127,61	288 200	267 565	92,84	288 200
Taxe d'habitation (TH)	259 660	17,42	53,99	170 800	29 753	17,42	29 753
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total		16 531 360		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produit référence 2024 (col. 4 x col. 2 x col. 3)	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	60,48	<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	16 531 360 = 1,000000	92,84	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case
Taxe d'habitation (TH)	16 531 360	17,42	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
				8 063 376	0	1 301	-5 541 633	11
								2 523 044

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
16 531 360		2 523 044		19 054 404

À EVREUX

Le 08 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques,
SOPHIE LOPEZ

Le

Pour la Commune,
Pour la Préfecture,
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES		
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes		
a. Personnes de condition modeste	1 604	a. Par le conseil municipal	14 691 174	b. Centrales électriques		
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	336 877	b. Par la loi		c. Centrales photovoltaïques		
c. Locaux industriels	7 698 210	Taxe foncière non bâtie :	15 273	d. Centrales hydrauliques		
d. Logements sociaux : exo de longue durée	16 987	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques		
Taxe foncière non bâtie	9 698	b. Par la loi (terres agricoles)		f. Transformateurs électriques		
Taxe d'habitation :	>>>	c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques		
a. Dotation pour perte de THLV	>>>	Cotisation foncière des entreprises		h. Installations gazières et autres		
b. Mayotte	>>>	a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes		
Cotisation foncière des entreprises :	>>>	b. Par la loi		5. RÉFORMES FISCALES		
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>	3. BASES DE TAXE D'HABITATION		a. TVA prév. (compensation TH)	>>>	
b. Base minimum		a. Résidences secondaires et assimilées	170 800	b. TVA prév. (comp. CVAE)	0	
c. Locaux industriels		b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	c. Coefficient correcteur	0,768445	
d. Autres allocations		c. Bases dégrévées hors locaux vacants	95 177	d. Taux FB commune 2020	40,24	
		d. Bases dégrévées locaux vacants		e. Taux FB département 2020	20,24	
		e. Bases dégrévées majo THS				
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX		6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH		6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE		
6.1. TAUX PLAFONDS		6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH		Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :		
Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :	Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)	a. National	>>>
	national 11	de 2024	de 2023	(col. 13 - col. 14)	b. Communal	>>>
	départemental 12	13	14	15	Taux maximum :	
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	121,88	>>>	121,88	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	130,38	2,77000	127,61	b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Taxe d'habitation (TH)	24,45	61,13	7,14000	53,99		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>		
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...		a. Tx moy. 75% départemental		Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique		
a. ...la diminution sans lien a été appliquée		>>>		8,76		
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés		>>>		24,22		

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE

13 avril 2024

DATE DE CONVOCATION

07 avril 2024

DATE D'AFFICHAGE

15 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 20

PROCURATION(S) 12

VOTANTS 32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **TREIZE AVRIL** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, NDIAYE, GUILLON.

Mmes DUVALLET, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. LEGO, LECERF, GODEFROY, GRESSENT, GASSA, SABIRI et Mmes ROUSSELIN, LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, LEFEBVRE, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : Mme ROUSSELIN à M. JAMET, M. LEGO à Mme DUVALLET, Mme LOUBASSOU à M. GHOUL, M. LECERF à M. COQUELET, M. GODEFROY à Mme ALTUNTAS, M. GRESSENT à Mme DORDAIN, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme BENAMARA, Mme GÜTH à M. BALUT, Mme LEFEBVRE à M. GUILLON, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. AVOLLÉ.

Mme Béatrice DEBOISSY

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, ECHARD-GOUBERT, ZAPPIA, GUIBERT, BARBEY, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, DONY, LHERNAULT, LEFEBVRE, BEAUTÉ, AÏT ADDI.

Délibération N°06

REALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

Par délibération du 26 mai 2020, le conseil avait délégué à M. Le maire la réalisation de lignes de trésorerie avec un maximum de 4 millions d'€.

La commune a renouvelé la ligne de trésorerie pour un montant de 4 millions d'€ au mois de mars.

Cependant, ce montant ne suffira pas à honorer les échéances des paiements de la ville. En effet, **sans que la commune n'en ait été informée et en contradiction avec les procédures suivies depuis de nombreuses années**, il apparaît que **la Communauté d'Agglomération Seine-Eure ne règle plus** l'attribution de compensation de la taxe professionnelle (613 743 € par mois) et la dotation de solidarité (24 011€ par mois) depuis le mois de février pourtant prévue par une délibération du Conseil Communautaire.

Pour faire face à ce manque de trésorerie qui ne pouvait être anticipé, la Commune n'a pas d'autre choix que d'augmenter ses capacités de trésorerie en souscrivant un contrat supplémentaire auprès d'un établissement bancaire.

Il est donc proposé au conseil la proposition de la Caisse d'Epargne dans les conditions suivantes :

Nature	Ligne de trésorerie utilisable par tirages
Montant maximum	4 000 000 €
Durée maximum	1 an
Taux d'intérêt	€STER + marge de 0,50 %
Base de calcul	Exact /360
Modalités de remboursement	Paiement mensuel des intérêts par débit d'office
Commission d'engagement	2 000 €, prélevés en une seule fois
Commission de non utilisation	0.10% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts
Commission de mouvement	Néant
Modalités d'utilisation	Tirage : crédit d'office Remboursement : débit d'office Demande de tirage : aucun montant minimum Demande de remboursement : aucun montant minimum

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-avant à intervenir avec la Caisse d'Epargne, et à exécuter l'ensemble des obligations prévues par le contrat de ligne de trésorerie.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET**



Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20240413-D-24-04-06-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

PRESENTATION

La LIGNE DE TRÉSORERIE INTERACTIVE® [LTI®] du Groupe Caisse d'Épargne est une ouverture de crédit performante qui permet - **via INTERNET** - de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour répondre à un besoin ponctuel de trésorerie.

Dans le cadre d'un plafond défini contractuellement avec la Caisse d'Épargne, l'Emprunteur peut tirer des fonds lorsqu'il le souhaite, et chaque remboursement, réalisé à son initiative, reconstitue le droit de tirage à due concurrence.

La LTI® vous offre les **innovations performantes** suivantes :

- ✓ La validation en ligne de vos demandes de Tirage et de Remboursement ;
- ✓ L'utilisation du circuit du Trésor Public via l'Agence Comptable Centrale du Trésor pour le traitement de vos opérations ;
- ✓ La consultation en temps réel de vos mouvements de fonds.

Les fonctionnalités de la LTI® sont accessibles depuis un espace de banque à distance sécurisé et dédié au Secteur Public, CE net SP, disponible 7 jours/7 et 24h/24 (sous réserve de disponibilité de l'espace). L'emprunteur doit au préalable disposer d'une connexion Internet et d'un abonnement (gratuit hors coût de connexion facturés par le fournisseur d'accès à Internet) afin de pouvoir accéder à CE net SP.

AVANTAGES

➤ ERGONOMIE ET CONVIVIALITE :

L'espace internet dédié à la LTI® offre la possibilité de tirer des fonds, les rembourser et de télécharger les décomptes d'intérêts et commissions.

➤ AUTOMATISATION DU TRAITEMENT DES MOUVEMENTS :

Les tirages, remboursements et paiements des intérêts et commissions sont réalisés par crédit/débit d'office.

➤ SOUPLESSE D'UTILISATION :

Chaque remboursement reconstitue le droit de tirage.

➤ OPTIMISATION DES FRAIS FINANCIERS :

Les intérêts sont calculés sur les utilisations réelles de la LTI®.

➤ SECURITE DE LA GESTION DE TRÉSORERIE :

L'Emprunteur bénéficie d'une garantie permanente de liquidité (dans la limite du plafond défini contractuellement)

OPTION (+)

- **REACTIVITE SUPPLEMENTAIRE :**
Les versements peuvent être réalisés par virement BDF **le jour même** pour une demande avant 11h00.

CARACTERISTIQUES

➤ **Emprunteur :** COMMUNE DE VAL DE REUIL

➤ **Montant :** 4 000 000 euros

➤ **Durée :** un an maximum

➤ **Taux d'intérêt :** • €STR¹ + marge de à 0,50 %
[Base de calcul : exact/360]

➤ **Process de traitement automatique :** • tirage : crédit d'office (ou virement BDF en option)
• remboursement : débit d'office

➤ **Demande de tirage :** aucun montant minimum

⊕ Créneau horaire de saisie :	00H00	16H30	23H59
📅 date de valeur [J = jour ouvré] :	J + 1		J + 2

➤ **Demande de remboursement :** aucun montant minimum

⊕ Créneau horaire de saisie :	00H00	16H30	23H59
📅 date de valeur [J = jour ouvré] :	J + 1		J + 2

➤ **Paiement des intérêts :** chaque *mois civil* par débit d'office

➤ **Frais de dossier :** Exonération

➤ **Commission d'engagement :** 2000 euros / prélevée une seule fois

➤ **Commission de mouvement :** Exonération

➤ **Commission de non-utilisation :** 0,10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen
périodicité identique aux intérêts

EXECUTION DES TIRAGES PAR VIREMENT BDF OU CREDIT D'OFFICE

➤ ⊕ Créneau horaire de saisie :	00H00	11H	16H30	23H59
📅 date de valeur appliquée :	VIRT	J	----	J + 1
[J = jour ouvré]	CO	J + 1	J + 1	J + 2
		↑ choix offert à l'Emprunteur ↑		

➤ **Commission de gestion :** Exonéré

¹ Dans l'hypothèse où l'€STR serait inférieure à zéro, l'€STR sera alors réputé égal à zéro.

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
13 avril 2024

DATE DE CONVOCATION
07 avril 2024

DATE D'AFFICHAGE
15 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	20
PROCURATION(S)	12
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **TREIZE AVRIL** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, AVOLLÉ, BALUT, GHOU, AÏT BABA, MARC, COPLO, NDIAYE, GUILLON.

Mmes DUVALLET, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. LEGO, LECERF, GODEFROY, GRESSENT, GASSA, SABIRI et Mmes ROUSSELIN, LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, LEFEBVRE, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : Mme ROUSSELIN à M. JAMET, M. LEGO à Mme DUVALLET, Mme LOUBASSOU à M. GHOU, M. LECERF à M. COQUELET, M. GODEFROY à Mme ALTUNTAS, M. GRESSENT à Mme DORDAIN, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme BENAMARA, Mme GÜTH à M. BALUT, Mme LEFEBVRE à M. GUILLON, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. AVOLLÉ.

Mme Béatrice DEBOISSY

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, ECHARD-GOUBERT, ZAPPIA, GUIBERT, BARBEY, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, DONY, LHERNAULT, LEFEBVRE, BEAUTÉ, AÏT ADDI.

Délibération N°07

FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT LOGEO SEINE – CLOS DU FRÈNE CONTRAT 154991

M. Christian Avollé expose au Conseil municipal :

LOGEO SEINE est cours de réhabilitation de 43 logements dont 21 individuels et 22 intermédiaires situés clos du frêne. Cette opération sera financée par plusieurs emprunts pour un montant global de 1 916 570. 79 € auprès de la banque des territoires.

Le 29 janvier 2024 LOGEO SEINE a sollicité la commune pour une garantie à la hauteur de 10 %.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

- Demande de garantie à hauteur de 10,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 916 570,79 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 154991 constitué de 2 Ligne(s) du Prêt à garantir de la collectivité est à accorder à hauteur de la somme en principal de 191 657.08 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être

dues au titre du contrat de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

- La garantie est à accorder pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;
- Autorisation donnée à Monsieur le maire pour signer la convention de réservation de logement en flux mise en œuvre sur l'offre nouvelle correspondant à la tranche d'opération concernée.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 154991 en annexe signé entre :

LOGEO SEINE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

- Le Conseil Municipal accorde sa garantie à hauteur de 10,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 916 570,79 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 154991 constitué de 2 Ligne(s) du Prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 191 657.08 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- La garantie est apportée aux conditions suivantes : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

- Le conseil municipal autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention de réservation de logement en flux mise en œuvre sur l'offre nouvelle correspondant à la tranche d'opération concernée.
- Le maire ou son représentant est autorisé à signer tous les actes afférents à la présente délibération

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Julien RICHARD
DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER
LOGEO SEINE
Signé électroniquement le 19/12/2023 10 47 :02

CONTRAT DE PRÊT

N° 154991

Entre

LOGEO SEINE - n° 000288233

Et

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

CONTRAT DE PRÊT

Entre

LOGEO SEINE, SIREN n°: 367500899, sis(e) 139 COURS DE LA REPUBLIQUE 76600 LE HAVRE,

Ci-après indifféremment dénommé(e) « **LOGEO SEINE** » ou « **l'Emprunteur** »,

DE PREMIÈRE PART,

et :

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816, codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du Code monétaire et financier, sise 56 rue de Lille, 75007 PARIS,

Ci-après indifféremment dénommée « **la Caisse des Dépôts** », « **la CDC** » ou « **le Prêteur** »

DE DEUXIÈME PART,

Indifféremment dénommé(e)s « **les Parties** » ou « **la Partie** »

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

PRÉAMBULE

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays : la Caisse des Dépôts assure ses missions d'intérêt général en appui des politiques publiques, nationales et locales, notamment au travers de sa direction, la Banque des Territoires (ci-après « Banque des Territoires »).

La Banque des Territoires accompagne les grandes évolutions économiques et sociétales du pays. Ses priorités s'inscrivent en soutien des grandes orientations publiques au service de la croissance, de l'emploi et du développement économique et territorial du pays.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

SOMMAIRE

ARTICLE 1	OBJET DU PRÊT	P.5
ARTICLE 2	PRÊT	P.5
ARTICLE 3	DURÉE TOTALE	P.5
ARTICLE 4	TAUX EFFECTIF GLOBAL	P.5
ARTICLE 5	DÉFINITIONS	P.6
ARTICLE 6	CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT	P.9
ARTICLE 7	CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.10
ARTICLE 8	MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.10
ARTICLE 9	CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.12
ARTICLE 10	DÉTERMINATION DES TAUX	P.13
ARTICLE 11	CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS	P.14
ARTICLE 12	AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL	P.15
ARTICLE 13	RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES	P.15
ARTICLE 14	COMMISSIONS, PENALITES ET INDEMNITES	P.15
ARTICLE 15	DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR	P.16
ARTICLE 16	GARANTIES	P.19
ARTICLE 17	REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES	P.19
ARTICLE 18	RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES	P.23
ARTICLE 19	DISPOSITIONS DIVERSES	P.23
ARTICLE 20	DROITS ET FRAIS	P.25
ARTICLE 21	NOTIFICATIONS ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL	P.25
ARTICLE 22	ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE	P.26
ANNEXE	CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE	
L' ANNEXE EST UNE PARTIE INDISSOCIABLE DU PRÉSENT CONTRAT DE PRÊT		



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 1 OBJET DU PRÊT

Le présent Contrat est destiné au financement de l'opération Clos du Frêne - Val de Reuil, Parc social public, Réhabilitation de 43 logements situés Rue du Frêne - Rue Marmousets 27100 VAL-DE-REUIL.

ARTICLE 2 PRÊT

Le Prêteur consent à l'Emprunteur qui l'accepte, un Prêt d'un montant maximum d'un million neuf-cent-seize mille cinq-cent-soixante-dix euros et soixante-dix-neuf centimes (1 916 570,79 euros) constitué de 2 Lignes du Prêt.

Ce Prêt est destiné au financement de l'opération visée à l'Article « **Objet du Prêt** » et selon l'affectation suivante :

- PAM Eco-prêt, d'un montant de cinq-cent-cinquante-neuf mille euros (559 000,00 euros) ;
- PAM, d'un montant d'un million trois-cent-cinquante-sept mille cinq-cent-soixante-dix euros et soixante-dix-neuf centimes (1 357 570,79 euros) ;

Le montant de chaque Ligne du Prêt ne pourra en aucun cas être dépassé et il ne pourra pas y avoir de fongibilité entre chaque Ligne du Prêt.

ARTICLE 3 DURÉE TOTALE

Le Contrat entre en vigueur suivant les dispositions de l'Article « **Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat** » pour une durée totale allant jusqu'au paiement de la dernière échéance du Prêt. Le présent Contrat n'est en aucun cas susceptible de renouvellement ou reconduction tacite.

ARTICLE 4 TAUX EFFECTIF GLOBAL

Le Taux Effectif Global (TEG) ainsi que le taux de période applicable au Prêt, figurant à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** », sont donnés en respect des dispositions de l'article L. 313-4 du Code monétaire et financier.

Le TEG de chaque Ligne du Prêt est calculé pour leur durée totale sans remboursement anticipé, sur la base du taux d'intérêt initial auquel s'ajoutent les frais, commissions ou rémunérations de toute nature, directs ou indirects, nécessaires à l'octroi du Prêt.

L'Emprunteur reconnaît que, conformément à la réglementation en vigueur, le TEG susmentionné, calculé selon un mode proportionnel au taux de période établi à partir d'une période de mois normalisés et rapporté à une année civile, est fourni en tenant compte de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais, dont les frais de garantie, supportés par l'Emprunteur et portés à la connaissance du Prêteur lors de l'instruction de chaque Ligne du Prêt.

L'Emprunteur reconnaît avoir procédé personnellement à toutes les estimations et investigations qu'il considère nécessaires pour apprécier le coût total de chaque Ligne du Prêt et reconnaît avoir obtenu tous les renseignements nécessaires de la part du Prêteur.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Pour l'avenir, le Prêteur et l'Emprunteur reconnaissent expressément pour chaque Ligne du Prêt que :

- le TEG du fait des particularités de taux notamment en cas de taux variable, ne peut être fourni qu'à titre indicatif ;
- le calcul est effectué sur l'hypothèse d'un unique Versement, à la date de signature du Contrat qui vaut, pour les besoins du calcul du TEG, date de début d'amortissement théorique du Prêt.

Toutefois, ce TEG indicatif ne saurait être opposable au Prêteur en cas de modification des informations portées à sa connaissance.

Les éventuels frais de garantie, visés ci-dessus, sont intégrés pour le calcul du TEG sur la base du montage de garantie prévu à l'Article « **Garanties** ».

ARTICLE 5 DÉFINITIONS

Pour l'interprétation et l'application du Contrat, les termes et expressions ci-après auront la signification suivante :

Les « **Autorisations** » désignent tout agrément, permis, certificat, autorisation, licence, approbation, notariation ou enregistrement.

Le « **Contrat** » désigne le présent Contrat de Prêt, son annexe et ses éventuels avenants.

La « **Courbe de Taux de Swap Euribor** » désigne la courbe formée par la structure par termes des Taux de Swap Euribor.

En cas d'absence de publication de ces taux pour une maturité donnée, la Courbe de Taux de Swap Euribor sera déterminée par interpolation linéaire réalisée à partir des Taux de Swap Euribor (taux swap « ask ») publiés pour une durée immédiatement inférieure et de ceux publiés pour une durée immédiatement supérieure.

La « **Courbe de Taux de Swap Inflation** » désigne la courbe formée par la structure par termes des Taux de Swap Inflation.

En cas d'absence de publication de ces taux pour une maturité donnée, la Courbe de Taux de Swap Inflation sera déterminée par interpolation linéaire réalisée à partir des Taux de Swap Inflation (taux swap « ask ») publiés pour une durée immédiatement inférieure et de ceux publiés pour une durée immédiatement supérieure.

La « **Date de Début de la Phase d'Amortissement** » correspond au premier jour du mois suivant la Date d'Effet du Contrat additionnée, dans le cas d'une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, de la Durée de la Phase de Préfinancement.

Les « **Dates d'Échéances** » correspondent, pour une Ligne du Prêt, aux dates de paiement des intérêts et/ou de remboursement du capital pendant la Phase d'Amortissement.

Selon la périodicité choisie, la date des échéances est déterminée à compter de la Date de Début de la Phase d'Amortissement.

La « **Date d'Effet** » du Contrat est la date de réception, par le Prêteur, du Contrat signé par l'ensemble des Parties et ce, dès lors que la (ou les) condition(s) stipulée(s) à l'Article « **Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat** » a (ont) été remplie(s).



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La « **Date Limite de Mobilisation** » correspond à la date de fin de la Phase de Mobilisation d'une Ligne du Prêt et est fixée soit deux mois avant la date de première échéance si la Ligne du Prêt ne comporte pas de Phase de Préfinancement, soit au terme de la Durée de la Phase de Préfinancement si la Ligne du Prêt comporte une Phase de Préfinancement.

La « **Durée de la Ligne du Prêt** » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Echéance.

La « **Durée totale du Prêt** » désigne la durée comprise entre le premier jour du mois suivant sa Date d'Effet et la dernière Date d'Echéance.

La « **Durée de la Phase d'Amortissement de la Ligne du Prêt** » désigne la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Echéance.

La « **Garantie** » est une sûreté accordée au Prêteur qui lui permet d'obtenir le paiement de sa créance en cas de défaillance de l'Emprunteur.

La « **Garantie publique** » désigne l'engagement par lequel une collectivité publique accorde sa caution à l'Emprunteur en garantissant au Prêteur le remboursement de la Ligne du Prêt en cas de défaillance de sa part.

L'« **Index** » désigne, pour une Ligne du Prêt, l'Index de référence appliqué en vue de déterminer le taux d'intérêt.

L'« **Index Livret A** » désigne le taux du Livret A, exprimé sous forme de taux annuel, calculé par les pouvoirs publics sur la base de la formule en vigueur décrite à l'article 3 du règlement n°86-13 modifié du 14 mai 1986 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

A chaque Révision de l'Index Livret A, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant la nouvelle valeur applicable à la prochaine Date d'Echéance. En cas d'indisponibilité temporaire de l'Index, l'Emprunteur ne pourra remettre en cause la Consolidation de la Ligne du Prêt ou retarder le paiement des échéances. Celles-ci continueront à être appelées aux Dates d'Echéances contractuelles, sur la base du dernier Index publié et seront révisées lorsque les nouvelles modalités de révision seront connues.

Si le Livret A servant de base aux modalités de révision de taux vient à disparaître avant le complet remboursement du Prêt, de nouvelles modalités de révision seront déterminées par le Prêteur en accord avec les pouvoirs publics. Dans ce cas, tant que les nouvelles modalités de révision ne seront pas définies, l'Emprunteur ne pourra user de la faculté de rembourser par anticipation qu'à titre provisionnel ; le décompte de remboursement définitif sera établi dès détermination des modalités de révision de remplacement.

Le « **Jour ouvré** » désigne tout jour de la semaine autre que le samedi, le dimanche ou jour férié légal.

La « **Ligne du Prêt** » désigne la ligne affectée à la réalisation de l'opération ou à une composante de celle-ci. Elle correspond à un produit déterminé et donne lieu à l'établissement d'un tableau d'amortissement qui lui est propre. Son montant correspond à la somme des Versements effectués entre la Date d'Effet et la Date Limite de Mobilisation auquel sont ajoutés le cas échéant, pour une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, les intérêts capitalisés liés aux Versements.

Le « **Livret A** » désigne le produit d'épargne prévu par les articles L. 221-1 et suivants du Code monétaire et financier.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Les « **Normes en matière de lutte contre la corruption** » signifient (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre la corruption, notamment celles contenues au titre III du livre IV du code pénal, à la section 3 du Chapitre II (« manquements au devoir de probité »), ainsi qu'à la section 1 du chapitre V (« corruption des personnes n'exerçant pas une fonction publique ») du titre IV, (ii) la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi Sapin II ; (iii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre la corruption dans la mesure où celles-ci sont applicables.

Le « **Pays Sanctionné** » signifie tout pays ou territoire faisant l'objet, au titre des Réglementations Sanctions, de restrictions générales relatives aux exportations, importations, financements ou investissements.

La « **Phase d'Amortissement pour une Ligne du Prêt sans Phase de Préfinancement** » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la période débutant au premier jour du mois suivant la Date d'Effet, durant laquelle l'Emprunteur rembourse le capital prêté dans les conditions définies à l'Article « **Règlement des Echéances** », et allant jusqu'à la dernière Date d'Echéance.

La « **Phase de Mobilisation pour une Ligne du Prêt sans Phase de Préfinancement** » désigne la période débutant dix (10) Jours ouvrés après la Date d'Effet et s'achevant 2 mois avant la date de première échéance de la Ligne du Prêt. Durant cette phase, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer des demandes de Versement.

Le « **Prêt** » désigne la somme mise à disposition de l'Emprunteur sous la forme d'une ou plusieurs Lignes du Prêt. Son montant ne peut pas excéder celui stipulé à l'Article « **Prêt** ».

Le « **Prêt Amélioration / Réhabilitation** » (**PAM**) est destiné à financer l'amélioration ou la réhabilitation des logements à usage locatif social et intermédiaire sociaux.

Le « **Prêt Amélioration / Réhabilitation Eco-Prêt** » (**PAM Eco-Prêt**) est destiné au financement d'opérations de réhabilitation énergétique de logements sociaux situés en métropole et dans les départements de l'Outre-Mer, et ayant fait l'objet d'un audit énergétique selon la méthode 3CL-DPE 2021. Par dérogation, pour les opérations de réhabilitation thermique de logements sociaux situés dans les départements de l'Outre-Mer, une combinaison de travaux d'économie d'énergie doit être réalisée dans les bâtiments.

La « **Réglementation relative à la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT)** » signifie (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, notamment celles contenues au Livre III, titre II « Des autres atteintes aux biens » du Code pénal, et relatives à la lutte contre le financement du terrorisme, notamment celles contenues au Livre IV, Titre II « Du Terrorisme » du Code pénal ainsi que celles contenues au Livre V, Titre VI « Obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement des activités terroristes, les loteries, jeux et paris prohibés et l'évasion et la fraude fiscale » du Code monétaire et financier et (ii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans la mesure où celles-ci sont applicables.

La « **Réglementation Sanctions** » signifie les mesures restrictives adoptées, administrées, imposées ou mises en oeuvre par le Conseil de Sécurité des Nations Unies et/ou l'Union Européenne et/ou la République Française au travers de la Direction Générale du Trésor (DGT) et/ou le gouvernement américain au travers de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Trésor américain et/ou toute autre autorité équivalente prononçant des mesures restrictives, dans la mesure où celles-ci sont applicables.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La « **Révision** » consiste à prendre en compte la nouvelle valeur de l'Index de référence selon les modalités de révision ci-dessous :

La « **Double Révisabilité Limitée** » (**DL**) signifie que, pour une Ligne du Prêt, le taux d'intérêt actuariel annuel et le taux de progressivité des échéances sont révisés en cas de variation de l'Index. Toutefois, le taux de progressivité des échéances ne peut être inférieur à son taux plancher.

Le « **Taux de Swap Euribor** » désigne à un moment donné, en euro et pour une maturité donnée, le taux fixe in fine qui sera échangé contre l'Index Euribor par référence aux taux composites Bloomberg pour la Zone euro disponibles pour les maturités allant de 1 à 50 ans (taux swap « ask »), tels que publiés sur les pages Bloomberg accessibles à l'aide de la fonction <IRSB>, ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg ou Thomson Reuters ou d'autres contributeurs financiers agréés qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur.

Le « **Taux de Swap Inflation** » désigne, à un moment donné et pour une maturité donnée, le taux (exprimé en pourcentage ou en points de base par an) fixe zéro coupon (déterminé lors de la conclusion d'un contrat de swap) qui sera échangé contre l'inflation cumulée sur la durée du swap, par référence aux taux London composites swap zéro coupon pour l'inflation hors tabac disponibles pour des maturités allant de 1 à 50 ans (taux swap « ask »), tels que publiés sur les pages Bloomberg accessibles à l'aide des codes <FRSWI1 Index> à <FRSWI50 Index>, ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg ou Thomson Reuters ou d'autres contributeurs financiers agréés qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur.

La « **Valeur de Marché de la Ligne du Prêt** » désigne, pour une Ligne du Prêt, à une date donnée, la valeur actualisée de chacun des flux de Versements et de remboursements en principal et intérêts restant à courir.

Dans le cas d'un Index révisable ou variable, les échéances seront recalculées sur la base de scénarios déterminés :

- sur la Courbe de Taux de Swap Euribor dans le cas de l'Index Euribor ;
- sur la Courbe de Taux de Swap Inflation dans le cas de l'Index Inflation ;
- sur une combinaison des Courbes de Taux de Swap des indices de référence utilisés au sein des formules en vigueur, dans le cas des Index Livret A ou LEP.

Les échéances calculées sur la base du taux fixe ou des scénarios définis ci-dessus, sont actualisées sur la Courbe de Taux de Swap Euribor zéro coupon.

Les courbes utilisées sont celles en vigueur le jour du calcul des sommes dues.

Le « **Versement** » désigne, pour une Ligne du Prêt, la mise à disposition de l'Emprunteur de tout ou partie du montant en principal de la Ligne du Prêt.

ARTICLE 6 CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT

Le présent contrat et l'annexe devront être retournés signés au Prêteur

- soit par courrier : le Contrat devra alors être dûment complété, paraphé à chaque page et signé à la dernière page ;
- soit électroniquement via le site www.banquedesterritoires.fr si l'Emprunteur a opté pour la signature électronique : la signature sera alors apposée électroniquement sans qu'il soit besoin de parapher les pages.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Le contrat prendra effet à la date de réception du Contrat signé par l'ensemble des Parties et après réalisation, à la satisfaction du Prêteur, de la (ou des) condition(s) ci-après mentionnée(s).

A défaut de réalisation de cette (ou de ces) condition(s) à la date du **15/03/2024** le Prêteur pourra considérer le présent Contrat comme nul et non avenu.

La prise d'effet est subordonnée à la réalisation de la (ou des) condition(s) suivante(s) :

- la production de (ou des) acte(s) conforme(s) habilitant le représentant de l'Emprunteur à intervenir au présent contrat.

ARTICLE 7 **CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT**

Il est précisé que le Versement d'une Ligne du Prêt est subordonné au respect des dispositions suivantes :

- que l'autorisation de prélèvement soit retournée au Prêteur signée par un représentant de l'Emprunteur habilité ;
- qu'il n'y ait aucun manquement de l'Emprunteur à l'un quelconque des engagements prévus à l'Article « **Déclarations et Engagements de l'Emprunteur** » ;
- qu'aucun cas d'exigibilité anticipée, visé à l'Article « **Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières** », ne soit survenu ou susceptible de survenir ;
- que l'Emprunteur ne soit pas en situation d'impayé, de quelque nature que ce soit, vis-à-vis du Prêteur ;
- que l'Emprunteur justifie au Prêteur l'engagement de l'opération financée tel que précisé à l'Article « **Mise à Disposition de chaque Ligne du Prêt** » ;
- que l'Emprunteur produise au Prêteur la (ou les) pièce(s) suivante(s) :
 - Garantie(s) conforme(s).
 - Contrat de prêt(s) signé de l'ensemble des parties

A défaut de réalisation des conditions précitées au moins dix (10) Jours ouvrés avant la date souhaitée pour le premier Versement, le Prêteur sera dans l'impossibilité de procéder au Versement des fonds à cette date.

ARTICLE 8 **MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT**

Chaque Ligne du Prêt est mise à disposition pendant la Phase de Mobilisation du Contrat. Les Versements sont subordonnés au respect de l'Article « **Conditions Suspensives au Versement de chaque Ligne du Prêt** », à la conformité et à l'effectivité de la (ou des) Garantie(s) apportée(s), ainsi qu'à la justification, par l'Emprunteur, de l'engagement de l'opération financée notamment par la production de l'ordre de service de démarrage des travaux, d'un compromis de vente ou de toute autre pièce préalablement agréée par le Prêteur.

Le premier Versement est subordonné à la prise d'effet du Contrat et ne peut intervenir moins de dix (10) Jours ouvrés après la Date d'Effet et le dernier Versement doit intervenir avant la Date Limite de Mobilisation.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Il appartient à l'Emprunteur de s'assurer que l'échéancier de Versements correspond à l'opération financée ou de le modifier dans les conditions ci-après :

toute modification du ou des échéanciers de Versements doit être :

- soit adressée par l'Emprunteur au Prêteur par lettre parvenue au moins dix (10) Jours ouvrés avant la date de Versement prévue initialement,
- soit réalisée par l'Emprunteur directement sur le site : www.banquedesterritoires.fr en respectant un délai de trois (3) Jours ouvrés entre la date de demande et la nouvelle date de réalisation du Versement souhaitée.

Le Prêteur se réserve le droit de requérir de l'Emprunteur les justificatifs de cette modification de l'échéancier.

A la date limite de mobilisation de chaque Ligne du Prêt, si la somme des Versements est inférieure au montant de la Ligne du Prêt, le montant de la Ligne du Prêt sera ramené au montant effectivement versé dans les conditions figurant à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

En cas de retard dans le déroulement de l'opération, l'Emprunteur s'engage à avertir le Prêteur et à adapter le ou les échéanciers de Versements prévisionnels aux besoins effectifs de décaissements liés à l'avancement des travaux.

Le Prêteur a la faculté, pour des raisons motivées, de modifier une ou plusieurs dates prévues à l'échéancier de Versements voire de suspendre les Versements, sous réserve d'en informer préalablement l'Emprunteur par courrier ou par voie électronique.

Les Versements sont domiciliés sur le compte dont l'intitulé exact est porté sur l'accusé de réception transmis à l'Emprunteur à la prise d'effet du Contrat.

L'Emprunteur a la faculté de procéder à un changement de domiciliation en cours de Versement du Prêt sous réserve d'en faire la demande au Prêteur, par lettre parvenue au moins vingt (20) Jours ouvrés avant la nouvelle date de réalisation du Versement.

Le Prêteur se réserve, toutefois, le droit d'agréeer les établissements teneurs des comptes ainsi que les catégories de comptes sur lesquels doivent intervenir les Versements.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 9 CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PAM	PAM		
Enveloppe	Eco-prêt	-		
Identifiant de la Ligne du Prêt	5542280	5542281		
Montant de la Ligne du Prêt	559 000 €	1 357 570,79 €		
Commission d'instruction	0 €	0 €		
Durée de la période	Annuelle	Annuelle		
Taux de période	2,75 %	3,6 %		
TEG de la Ligne du Prêt	2,75 %	3,6 %		
Phase d'amortissement				
Durée	25 ans	25 ans		
Index¹	Livret A	Livret A		
Marge fixe sur index	- 0,25 %	0,6 %		
Taux d'intérêt²	2,75 %	3,6 %		
Périodicité	Annuelle	Annuelle		
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)		
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)		
Modalité de révision	DL	DL		
Taux de progressivité de l'échéance	0,5 %	0,5 %		
Taux plancher de progressivité des échéances	0 %	0 %		
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent		
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360		

1 A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 3 % (Livret A).

2 Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'Index de la Ligne du Prêt.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 10 DÉTERMINATION DES TAUX

MODALITÉS D'ACTUALISATION DU TAUX VARIABLE

A chaque variation de l'Index, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant les nouvelles valeurs applicables à la prochaine Date d'Echéance de chaque Ligne du Prêt.

Selon les caractéristiques propres à chaque Ligne du Prêt, l'actualisation du (ou des) taux applicable(s) s'effectue selon les modalités de révisions ci-après.

Le taux d'intérêt et, le cas échéant, le taux de progressivité de l'échéance indiqués à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** », font l'objet d'une actualisation de leur valeur, à la Date d'Effet du Contrat, en cas de variation de l'Index.

Les valeurs actualisées sont calculées par application des formules de révision indiquées ci-après.

MODALITÉS DE RÉVISION DU TAUX VARIABLE

Pour chaque Ligne du Prêt révisée selon la modalité « Double Révisabilité Limitée » avec un plancher à 0 %, le taux d'intérêt actuariel annuel (I) et le taux annuel de progressivité (P) indiqués à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et actualisés, comme indiqué ci-dessus, sont révisés à la Date de Début de la Phase d'Amortissement puis à chaque Date d'Echéance de la Ligne du Prêt, dans les conditions ci-après définies :

- Le taux d'intérêt révisé (I') de la Ligne de Prêt est déterminé selon la formule : $I' = T + M$

où T désigne le taux de l'Index en vigueur à la date de Révision et M la marge fixe sur Index prévue à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » en vigueur à la Date d'Echéance de la Ligne du Prêt.

Le taux ainsi calculé correspond au taux actuariel annuel pour la Durée de la Ligne du Prêt restant à courir. Il s'applique au capital restant dû et, le cas échéant, à la part des intérêts dont le règlement a été différé.

- Le taux annuel de progressivité révisé (P') des échéances, est déterminé selon la formule : $P' = (1+I) (1+P) / (1+I) - 1$

Si le résultat calculé selon la formule précédente est négatif, P' est alors égal à 0 %

Les taux révisés s'appliquent au calcul des échéances relatives à la Phase d'Amortissement restant à courir.

En tout état de cause, en Phase d'Amortissement ainsi qu'en Phase de Préfinancement éventuelle, le taux d'intérêt de chaque Ligne du Prêt ne saurait être négatif et le cas échéant sera ramené à 0 %.

SUBSTITUTION DE L'INDEX ET/OU AUTRE(S) INDICE(S) EN CAS DE DISPARITION DÉFINITIVE DE L'INDEX ET/OU AUTRE(S) INDICE(S)

L'Emprunteur reconnaît que les Index et les indices nécessaires à la détermination de la Courbe de Taux de Swap Euribor, de la Courbe de Taux de Swap Inflation et/ou le cas-échéant de la Courbe de Taux OAT sont susceptibles d'évoluer en cours d'exécution du présent Contrat.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

En particulier,

- si un Index ou un indice nécessaire à la détermination de la Courbe de Taux de Swap Inflation, de la Courbe de Taux de Swap Euribor et/ou le cas-échéant de la Courbe de Taux OAT cesse d'être publié de manière permanente et définitive,

- s'il est publiquement et officiellement reconnu que ledit indice a cessé d'être représentatif du marché ou de la réalité économique sous-jacent qu'il entend mesurer ; ou

- si son administrateur fait l'objet d'une procédure de faillite ou de résolution ou d'un retrait d'agrément (ci-après désignés comme un « Événement »),

le Prêteur désignera l'indice qui se substituera à ce dernier à compter de la disparition effective de l'indice affecté par un Événement (ou à toute autre date antérieure déterminée par le Prêteur) parmi les indices de référence officiellement désignés ou recommandés, par ordre de priorité :

(1) par l'administrateur de l'indice affecté par un Événement ;

(2) en cas de non désignation d'un successeur dans l'administration de l'indice affecté par un Événement, par toute autorité compétente (en ce compris la Commission Européenne ou les pouvoirs publics) ; ou

(3) par tout groupe de travail ou comité mis en place ou constitué à la demande de l'une quelconque des entités visées au (1) ou au (2) ci-dessus comme étant le (ou les) indices de référence de substitution de l'indice affecté par un Événement, étant précisé que le Prêteur se réserve le droit d'appliquer ou non la marge d'ajustement recommandée.

Le Prêteur, agissant de bonne foi, pourra en outre procéder à certains ajustements relatifs aux modalités de détermination et de décompte des intérêts afin de préserver l'équilibre économique des opérations réalisées entre l'Emprunteur et le Prêteur.

En particulier, si l'Index Euribor est affecté par un Événement, le Prêteur pourra substituer au Taux de Swap Euribor le taux fixe in fine qui sera échangé contre l'indice de substitution choisi. L'indice de substitution et les éventuels ajustements y afférents seront notifiés à l'Emprunteur.

Afin de lever toute ambiguïté, il est précisé que le présent paragraphe (Substitution de l'Index – disparition permanente et définitive de l'Index et/ou autres indices) et l'ensemble de ses stipulations s'appliqueront mutatis mutandis à tout taux successeur de l'Index initial et/ou des autres indices initiaux qui serait à son tour affecté par un Événement.

ARTICLE 11 CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS

Les intérêts dus au titre de la période comprise entre deux Dates d'Echéances sont déterminés selon la ou les méthodes de calcul décrites ci-après.

Où (I) désigne les intérêts calculés à terme échu, (K) le capital restant dû au début de la période majoré, le cas échéant, du stock d'intérêts et (t) le taux d'intérêt annuel sur la période.

- Méthode de calcul selon un mode équivalent et une base « 30 / 360 » :

$$I = K \times [(1 + t)^{\text{"base de calcul"}} - 1]$$

La base de calcul « 30 / 360 » suppose que l'on considère que tous les mois comportent 30 jours et que l'année comporte 360 jours.

Pour chaque Ligne du Prêt, les intérêts seront exigibles selon les conditions ci-après.

Pour chaque Ligne du Prêt ne comportant pas de Phase de Préfinancement, les intérêts dus au titre de la première échéance seront déterminés prorata temporis pour tenir compte des dates effectives de Versement des fonds.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

De la même manière, les intérêts dus au titre des échéances suivantes seront déterminés selon les méthodes de calcul ci-dessus et compte tenu des modalités définies à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

ARTICLE 12 AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL

Pour chaque Ligne du Prêt, l'amortissement du capital se fera selon le ou les profils d'amortissements ci-après.

Lors de l'établissement du tableau d'amortissement d'une Ligne du Prêt avec un profil « échéance prioritaire (intérêts différés) », les intérêts et l'échéance sont prioritaires sur l'amortissement de la Ligne du Prêt. Ce dernier se voit déduit et son montant correspond à la différence entre le montant de l'échéance et celui des intérêts.

La séquence d'échéance est fonction du taux de progressivité des échéances mentionnées aux Articles « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et « **Détermination des Taux** ».

Si les intérêts sont supérieurs à l'échéance, alors la différence entre le montant des intérêts et de l'échéance constitue les intérêts différés. Le montant amorti au titre de la période est donc nul.

ARTICLE 13 RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES

L'Emprunteur paie, à chaque Date d'Echéance, le montant correspondant au remboursement du capital et au paiement des intérêts dus. Ce montant est déterminé selon les modalités définies à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

Le tableau d'amortissement de chaque Ligne du Prêt indique le capital restant dû et la répartition des échéances entre capital et intérêts, et le cas échéant du stock d'intérêts, calculée sur la base d'un Versement unique réalisé en Date de Début de la Phase d'Amortissement.

Les paiements font l'objet d'un prélèvement automatique au bénéfice du Prêteur. Ce prélèvement est effectué conformément à l'autorisation reçue par le Prêteur à cet effet.

Les paiements sont effectués de sorte que les fonds parviennent effectivement dans les écritures comptables de la Caisse des Dépôts au plus tard le jour de l'échéance ou le premier jour ouvré suivant celui de l'échéance si ce jour n'est pas un jour ouvré.

ARTICLE 14 COMMISSIONS, PENALITES ET INDEMNITES

Le présent Prêt n'est soumis à la perception d'aucune commission d'instruction.



ARTICLE 15 DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR

15.1 Déclarations de l'Emprunteur :

L'Emprunteur déclare et garantit au Prêteur :

- avoir pris connaissance de ses obligations prévues à l'article 1112-1 du Code civil et avoir échangé à cette fin avec le Prêteur toutes les informations qu'il estimait, au regard de leur importance, déterminantes pour le consentement de l'autre Partie ;
- avoir pris connaissance de toutes les dispositions et pièces formant le Contrat et les accepter ;
- qu'il a la capacité de conclure et signer le Contrat auquel il est Partie, ayant obtenu toutes les autorisations nécessaires à cet effet, ainsi que d'exécuter les obligations qui en découlent ;
- qu'il renonce expressément à bénéficier d'un délai de rétractation à compter de la conclusion du contrat ;
- qu'il a une parfaite connaissance et compréhension des caractéristiques financières et des conditions de remboursement du Prêt et qu'il reconnaît avoir obtenu de la part du Prêteur, en tant que de besoin, toutes les informations utiles et nécessaires ;
- la conformité des décisions jointes aux originaux et rendues exécutoires ;
- la sincérité des documents transmis et notamment de la certification des documents comptables fournis et l'absence de toute contestation à leur égard ;
- qu'il n'est pas en état de cessation de paiement et ne fait l'objet d'aucune procédure collective ;
- qu'il n'a pas déposé de requête en vue de l'ouverture d'une procédure amiable le concernant ;
- l'absence de recours de quelque nature que ce soit à l'encontre de l'opération financée ;

15.2 Engagements de l'Emprunteur :

Sous peine de déchéance du terme de remboursement du Prêt, l'Emprunteur s'engage à :

- affecter les fonds exclusivement au projet défini à l'Article « **Objet du Prêt** » du Contrat. Cependant, l'utilisation des fonds par l'Emprunteur pour un objet autre que celui défini à l'Article précité ne saurait en aucun cas engager la responsabilité du Prêteur ;
- rembourser le Prêt aux Dates d'Echéances convenues ;
- assurer les immeubles, objet du présent financement, contre l'incendie et à présenter au Prêteur un exemplaire des polices en cours à première réquisition ;
- ne pas consentir, sans l'accord préalable du Prêteur, de Garantie sur le foncier et les immeubles financés, pendant toute la durée de remboursement du Prêt, à l'exception de celles qui pourraient être prises, le cas échéant, par le(s) garant(s) en contrepartie de l'engagement constaté par l'Article « **Garanties** » du Contrat ;
- obtenir tous droits immobiliers, permis et Autorisations nécessaires, s'assurer et /ou faire en sorte que celles-ci nécessaires ou requises pour réaliser l'opération sont délivrées et maintenues en vigueur ;



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- justifier du titre définitif conforme conférant les droits réels immobiliers pour l'opération financée dans les cas où celui-ci n'a pas été préalablement transmis et conserver, sauf accord préalable écrit du Prêteur, la propriété de tout ou partie significative des biens financés par le Prêt ;
- souscrire et maintenir, le cas échéant, pendant toute la durée du chantier et jusqu'à l'achèvement des ouvrages financés par le Prêteur, une police d'assurance tous risques chantier, pour son compte et celui de tous les intervenants à la construction, garantissant les ouvrages en cours de construction contre tous dommages matériels, ainsi que la responsabilité de l'Emprunteur comme de tous les intervenants pour tous dommages aux avoisinants ou aux existants ;
- entretenir, réparer et renouveler les actifs utilisés dans le cadre de l'opération ;
- apporter, le cas échéant, les fonds propres nécessaires à l'équilibre financier de l'opération ;
- informer, le cas échéant, préalablement (et au plus tard dans le mois précédant l'évènement) le Prêteur et obtenir son accord sur tout projet :
 - de transformation de son statut, ou de fusion, absorption, scission, apport partiel d'actif, transfert universel de patrimoine ou toute autre opération assimilée ;
 - de modification relative à son actionnariat de référence et à la répartition de son capital social telle que cession de droits sociaux ou entrée au capital d'un nouvel associé/actionnaire ;
 - de signature ou modification d'un pacte d'associés ou d'actionnaires, et plus spécifiquement s'agissant des SA d'HLM au sens des dispositions de l'article L.422-2-1 du Code de la construction et de l'habitation ;
- maintenir, pendant toute la durée du Contrat, la vocation sociale de l'opération financée et justifier du respect de cet engagement par l'envoi, au Prêteur, d'un rapport annuel d'activité ;
- produire à tout moment au Prêteur, sur sa demande, les documents financiers et comptables des trois derniers exercices clos ainsi que, le cas échéant, un prévisionnel budgétaire ou tout ratio financier que le Prêteur jugera utile d'obtenir ;
- fournir à la demande du Prêteur, les pièces attestant de la réalisation de l'objet du financement visé à l'Article « **Objet du Prêt** », ainsi que les documents justifiant de l'obtention de tout financement permettant d'assurer la pérennité du caractère social de l'opération financée ;
- fournir au Prêteur, dans les deux années qui suivent la date d'achèvement des travaux, le prix de revient définitif de l'opération financée par le Prêt ;
- tenir des écritures comptables de toutes les transactions financières et dépenses faites dans le cadre de l'opération financée et conserver lesdits livres comptables ;
- fournir, soit sur sa situation, soit sur les projets financés, tout renseignement et document budgétaire ou comptable à jour que le Prêteur peut être amené à lui réclamer notamment, une prospective actualisée mettant en évidence sa capacité à moyen et long terme à faire face aux charges générées par le projet, et à permettre aux représentants du Prêteur de procéder à toutes vérifications qu'ils jugeraient utiles ;
- informer, le cas échéant, le Prêteur sans délai, de toute décision tendant à déférer les délibérations de l'assemblée délibérante de l'Emprunteur autorisant le recours au Prêt et ses modalités devant toute juridiction, de même que du dépôt de tout recours à l'encontre d'un acte détachable du Contrat ;



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- informer, le cas échéant, le Prêteur, sans délai, de l'ouverture d'une procédure amiable à sa demande ou de l'ouverture d'une procédure collective à son égard, ainsi que de la survenance de toute procédure précontentieuse, contentieuse, arbitrale ou administrative devant toute juridiction ou autorité quelconque ;
- informer préalablement, le cas échéant, le Prêteur de tout projet de nantissement de ses parts sociales ou actions ;
- informer, dès qu'il en a connaissance, le Prêteur de la survenance de tout évènement visé à l'article « **Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières** » ;
- informer le Prêteur dès qu'il en a connaissance, de tout évènement susceptible de retarder le démarrage de l'opération financée, d'en suspendre momentanément ou durablement voire d'en annuler la réalisation, ou d'en modifier le contenu ;
- informer le Prêteur de la date d'achèvement des travaux, par production de la déclaration ad hoc, dans un délai maximum de trois mois à compter de celle-ci ;
- respecter les dispositions réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux et transmettre au Prêteur, en cas de réalisation de logements locatifs sociaux sur le(s) bien(s) immobilier(s) financé(s) au moyen du Prêt, la décision de subvention ou d'agrément ouvrant droit à un financement de la Caisse des Dépôts ou d'un établissement de crédit ayant conclu une convention avec celle-ci ;
- réaliser au moyen des fonds octroyés, les travaux préconisés par l'audit énergétique méthode 3CL-DPE 2021 pour dégager le gain énergétique et carbone renseigné lors de la demande de PAM éco-prêt en ligne ou dans la fiche « Engagement de performance globale ».

Par dérogation, les travaux réalisés dans les départements de l'Outre-Mer seront spécifiés dans l'« Agrément - formulaire de demande d'éco-prêt logement social » validé par la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) ;

- Fournir dans un délai de 3 mois suivant la demande du Prêteur tout document permettant de vérifier le contenu et la réalisation des travaux préconisés par l'audit initial ;
- Fournir dans un délai de 3 mois suivant la demande du Prêteur tout document prouvant que la maison individuelle réhabilitée ne fait pas l'objet de l'installation d'une nouvelle chaudière à gaz ;
- communiquer dans un délai de 3 mois suivant la demande du Prêteur copie des factures correspondant aux travaux de rénovation réalisés et copie des relevés de consommation d'énergie (chauffage et eau chaude sanitaire en collectif) des bâtiments pour les trois années précédant la réhabilitation et les trois années suivantes.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 16 GARANTIES

Le remboursement du capital et le paiement des intérêts ainsi que toutes les sommes contractuellement dues ou devenues exigibles au titre du présent contrat sont garantis comme suit :

Type de Garantie	Dénomination du garant / Désignation de la Garantie	Quotité Garantie (en %)
Collectivités locales	DEPARTEMENT DE L'EURE	20,00
Collectivités locales	COMMUNE DE VAL DE REUIL	10,00
Collectivités locales	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE EURE	70,00

Les Garants du Prêt s'engagent, pendant toute la durée du Prêt, au cas où l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes contractuellement dues ou devenues exigibles, à en effectuer le paiement en ses lieu et place et sur simple demande du Prêteur, sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable les biens de l'Emprunteur défaillant.

Les engagements de ces derniers sont réputés conjoints, de telle sorte que la Garantie de chaque Garant est due pour la totalité du Prêt à hauteur de sa quote-part expressément fixée aux termes de l'acte portant Garantie au Prêt.

ARTICLE 17 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES

Tout remboursement anticipé devra être accompagné du paiement, le cas échéant, des intérêts différés correspondants. Ce montant sera calculé au prorata des capitaux remboursés en cas de remboursement partiel.

Tout remboursement anticipé doit être accompagné du paiement des intérêts courus contractuels correspondants.

Le paiement des intérêts courus sur les sommes ainsi remboursées par anticipation, sera effectué dans les conditions définies à l'Article « **Calcul et Paiement des Intérêts** ».

Le remboursement anticipé partiel ou total du Prêt, qu'il soit volontaire ou obligatoire, donnera lieu, au règlement par l'Emprunteur d'une indemnité dont les modalités de calcul sont détaillées selon les différents cas, au sein du présent Article.

L'indemnité perçue par le Prêteur est destinée à compenser le préjudice financier résultant du remboursement anticipé du Prêt avant son terme, au regard de la spécificité de la ressource prêtée et de son remplacement sur les marchés financiers.

L'Emprunteur reconnaît avoir été informé des conditions financières des remboursements anticipés et en accepte les dispositions.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

17.1 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS VOLONTAIRES

17.1.1 Conditions des demandes de remboursements anticipés volontaires

Pour chaque Ligne du Prêt comportant une indemnité actuarielle, dont les modalités de calculs sont stipulées ci-après, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer, en Phase d'amortissement, des remboursements anticipés volontaires totaux ou partiels à chaque Date d'Echéance moyennant un préavis de quarante cinq (45) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée. Les remboursements anticipés volontaires sont pris en compte pour l'échéance suivante si le Versement effectif des sommes est constaté dans les écritures comptables de la Caisse des Dépôts au moins deux mois avant cette échéance.

La date du jour de calcul des sommes dues est fixée quarante (40) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée.

Toute demande de remboursement anticipé volontaire notifiée conformément à l'Article « **Notifications** » doit indiquer, pour chaque Ligne du Prêt, la date à laquelle doit intervenir le remboursement anticipé volontaire, le montant devant être remboursé par anticipation et préciser la (ou les) Ligne(s) du Prêt sur laquelle (ou lesquelles) ce(s) remboursement(s) anticipé(s) doit(doivent) intervenir.

Le Prêteur lui adressera, trente cinq (35) jours calendaires avant la date souhaitée pour le remboursement anticipé volontaire, le montant de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire calculé selon les modalités détaillées ci-après au présent article.

L'Emprunteur devra confirmer le remboursement anticipé volontaire par courriel ou par télécopie, selon les modalités définies à l'Article « **Notifications** », dans les cinq (5) jours calendaires qui suivent la réception du calcul de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire.

Sa confirmation vaut accord irrévocable des Parties sur le montant total du remboursement anticipé volontaire et du montant de l'indemnité.

17.1.2 Conditions financières des remboursements anticipés volontaires

Les conditions financières des remboursements anticipés volontaires définies ci-dessous et applicables à chaque Ligne du Prêt sont détaillées à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

Durant la Phase d'Amortissement, les remboursements anticipés volontaires donnent également lieu à la perception, par le Prêteur, d'une indemnité actuarielle dont le montant sera égal à la différence, uniquement lorsque celle-ci est positive, entre la « **Valeur de Marché de la Ligne du Prêt** » et le montant du capital remboursé par anticipation, augmenté des intérêts courus non échus dus à la date du remboursement anticipé.

En cas de remboursement anticipé partiel, les échéances ultérieures sont recalculées, par application des caractéristiques en vigueur à la date du remboursement, sur la base, d'une part, du capital restant dû majoré, le cas échéant, des intérêts différés correspondants et, d'autre part, de la durée résiduelle du Prêt.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

17.2 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS OBLIGATOIRES

17.2.1 Premier cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles en cas de :

- tout impayé à Date d'Echéance, ces derniers entraîneront également l'exigibilité d'intérêts moratoires ;
- perte par l'Emprunteur de sa qualité le rendant éligible au Prêt ;
- dévolution du bien financé à une personne non éligible au Prêt et/ou non agréée par le Prêteur en raison de la dissolution, pour quelque cause que ce soit, de l'organisme Emprunteur ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales ne contractualisant pas avec la Caisse des Dépôts pour l'acquisition desdits logements ;
- non respect par l'Emprunteur des dispositions légales et réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux ;
- non utilisation des fonds empruntés conformément à l'objet du Prêt tel que défini à l'Article « **Objet du Prêt** » du Contrat ;
- non respect de l'un des engagements de l'Emprunteur énumérés à l'Article « **Déclarations et Engagements de l'Emprunteur** », ou en cas de survenance de l'un des événements suivants :
 - dissolution, liquidation judiciaire ou amiable, plan de cession de l'Emprunteur ou de l'un des associés de l'Emprunteur dans le cadre d'une procédure collective ;
 - la(les) Garantie(s) octroyée(s) dans le cadre du Contrat, a(ont) été rapportée(s), cesse(nt) d'être valable(s) ou pleinement efficace(s), pour quelque cause que ce soit.
- Fausse déclaration de l'Emprunteur ayant permis d'obtenir l'octroi du Prêt ;

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur d'une pénalité égale à 7 % du montant total des sommes exigibles par anticipation.

17.2.2 Deuxième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles dans les cas suivants :

- cession, démolition ou destruction du bien immobilier financé par le Prêt, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires ou renonciation expresse du Prêteur ;
- transfert, démembrement ou extinction, pour quelque motif que ce soit, des droits réels immobiliers détenus par l'Emprunteur sur le bien financé ;
- action judiciaire ou administrative tendant à modifier ou à annuler les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- modification du statut juridique, du capital (dans son montant ou dans sa répartition), de l'actionnaire de référence, du pacte d'actionnaires ou de la gouvernance de l'Emprunteur, n'ayant pas obtenu l'accord préalable du Prêteur ;



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- nantissement des parts sociales ou actions de l'Emprunteur.

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur d'une indemnité égale à un semestre d'intérêts sur les sommes remboursées par anticipation, calculée au taux du Prêt en vigueur à la date du remboursement anticipé.

17.2.3 Troisième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

L'Emprunteur s'oblige, au plus tard dans les deux (2) années qui suivent la date de déclaration d'achèvement des travaux ou dans l'année qui suit l'élaboration de la fiche de clôture d'opération, à rembourser les sommes trop perçues, au titre du Contrat, lorsque :

- le montant total des subventions obtenues est supérieur au montant initialement mentionné dans le plan de financement de l'opération ;
- le prix de revient définitif de l'opération est inférieur au prix prévisionnel ayant servi de base au calcul du montant du Prêt.

A défaut de remboursement dans ces délais une indemnité, égale à celle perçue en cas de remboursements anticipés volontaires, sera due sur les sommes trop perçues remboursées par anticipation.

Donnent lieu au seul paiement des intérêts contractuels courus correspondants, les cas de remboursements anticipés suivants :

- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes physiques ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales contractualisant avec la Caisse des Dépôts, dans les conditions d'octroi de cette dernière, pour l'acquisition desdits logements ;
- démolition pour vétusté et/ou dans le cadre de la politique de la ville (Zone ANRU).

La somme des montants correspondant à la majoration octroyée à chaque ligne du prêt PAM Eco-Prêt sera immédiatement exigible et une pénalité égale à 7% de la somme exigible sera due dans le cas où les documents suivants n'auront pas été communiqués dans les trois mois suivants la demande du Prêteur :

- copie du label réglementaire de performance énergétique obtenu ou, dans les départements d'Outre-Mer, du justificatif de la démarche de qualité environnementale à l'issue de l'achèvement des travaux ;
- rapport de Repérage Amiante avant travaux ;
- tout document prouvant que le bâtiment n'est pas chauffé au gaz ;
- l'attestation d'exposition aux points noirs de bruit des réseaux routier et ferroviaire, l'étude acoustique et tout document prouvant la réalisation de travaux acoustiques.

Dans l'hypothèse où les travaux de rénovation réalisés n'ont pas permis d'atteindre la performance énergétique et carbone rendant l'Objet du Prêt éligible au PAM Eco-prêt, et ce conformément aux stipulations prévues dans les pièces justificatives « Engagement de performance globale », ou « Agrément formulaire de demande d'éco-prêt logement social », le PAM Eco-prêt sera de fait requalifié en PAM et aux conditions de taux de celui-ci, soit un taux d'intérêt égal à TLA + 0.60 % (60 points de base).



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

En outre, cette requalification ne donnera pas lieu à l'établissement d'un avenant au présent contrat mais un nouvel acte de garantie sera exigé par le Prêteur.

ARTICLE 18 RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES

Toute somme due au titre de chaque Ligne du Prêt indexée sur Livret A, non versée à la date d'exigibilité, porte intérêt de plein droit, dans toute la mesure permise par la loi, à compter de cette date, au taux du Livret A majoré de 6 % (600 points de base).

La date d'exigibilité des sommes remboursables par anticipation s'entend de la date du fait générateur de l'obligation de remboursement, quelle que soit la date à laquelle ce fait générateur a été constaté par le Prêteur.

La perception des intérêts de retard mentionnés au présent article ne constituera en aucun cas un octroi de délai de paiement ou une renonciation à un droit quelconque du Prêteur au titre du Contrat.

Sans préjudice de leur exigibilité à tout moment, les intérêts de retard échus et non-payés seront capitalisés avec le montant impayé, s'ils sont dus pour au moins une année entière au sens de l'article 1343-2 du Code civil.

ARTICLE 19 DISPOSITIONS DIVERSES

19.1 Non renonciation

Le Prêteur ne sera pas considéré comme ayant renoncé à un droit au titre du Contrat ou de tout document s'y rapportant du seul fait qu'il s'abstient de l'exercer ou retarde son exercice.

L'exercice partiel d'un droit ne sera pas un obstacle à son exercice ultérieur, ni à l'exercice, plus généralement, des droits et recours prévus par toute réglementation.

19.2 Imprévision

Sans préjudice des autres stipulations du Contrat, chacune des Parties convient que l'application des dispositions de l'article 1195 du Code civil à ses obligations au titre du présent contrat est écartée et reconnaît qu'elle ne sera pas autorisée à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 dudit code.

19.3 Nullité

Même si l'une des clauses ou stipulations du Contrat est réputée, en tout ou partie, nulle ou caduque, la validité du Contrat n'est pas affectée.

19.4 Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) et lutte anti-corruption (LAC)

L'Emprunteur déclare que lui-même, ses filiales, leurs représentants, mandataires sociaux, dirigeants ou représentants légaux et agents ou employés respectifs ne se sont comportés d'une manière susceptible d'enfreindre les Réglementations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, et de financement du terrorisme (LCB-FT), ou aux normes en matière de lutte anti-corruption (LAC) qui leur sont applicables.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

En outre, l'Emprunteur a pris et maintient toutes les mesures nécessaires et a notamment adopté et met en oeuvre des procédures et lignes de conduite adéquates afin de prévenir toute violation de ces lois, réglementations et règles.

L'Emprunteur s'engage :

(i) à ne pas utiliser, directement ou indirectement, tout ou partie du produit du Prêt pour prêter, apporter ou mettre à disposition d'une quelconque manière ledit produit à toute personne ou entité ayant pour effet d'entraîner un non-respect des Réglementations relatives à la LCB-FT ou à la LAC.

(ii) à informer sans délai le Prêteur ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, de toute plainte, action, procédure, mise en demeure ou investigation relative à une violation des lois et/ou réglementations en matière de LCB-FT ou de LAC concernant une des personnes susmentionnées.

En vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives à LCB-FT et des sanctions pénales y attachées, le Prêteur a l'obligation de maintenir une connaissance actualisée de l'Emprunteur, de s'informer de l'identité véritable des personnes au bénéfice desquelles les opérations sont réalisées le cas échéant (bénéficiaires effectifs) et de s'informer auprès de l'Emprunteur lorsqu'une opération lui apparaît inhabituelle en raison notamment de ses modalités ou de son montant ou de son caractère exceptionnel. A ce titre, le Prêteur, ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, sera notamment tenu de déclarer les sommes ou opérations pouvant provenir de toute infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à un an ou qui pourraient participer au financement du terrorisme.

Dans le respect des lois et réglementations en vigueur, pendant toute la durée du Contrat de Prêt, l'Emprunteur (i) est informé que, pour répondre à ses obligations légales, le Prêteur, ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, met en oeuvre des traitements de surveillance ayant pour finalité la LCB-FT, (ii) s'engage à communiquer à première demande au Prêteur, ou à l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, tout document ou information nécessaires aux fins de respecter toute obligation qui lui est imposée par toute disposition légale ou réglementaire relative à la LCB-FT, (iii) s'engage à ce que les informations communiquées soient exactes, complètes et à jour et (iv) reconnaît que l'effet des règles ou décisions des autorités françaises, internationales ou étrangères peuvent affecter, suspendre ou interdire la réalisation de certaines opérations.

19.5 Sanctions internationales

L'Emprunteur déclare que lui-même, ses filiales, leurs représentants, mandataires sociaux, dirigeants ou représentants légaux et agents ou employés respectifs (i) ne sont actuellement pas visés par les, ou soumis aux, Réglementations Sanctions, (ii) ne sont actuellement pas situés, organisés ou résidents dans un pays ou territoire qui est visé par ou soumis à, ou dont le gouvernement est visé par ou soumis à, l'une des Réglementations Sanctions et/ou (iii) ne sont pas engagés dans des activités qui seraient interdites par les Réglementations Sanctions.

L'Emprunteur s'engage à respecter l'ensemble des Réglementations Sanctions et à ne pas utiliser, prêter, investir, ou mettre autrement à disposition le produit du prêt (i) dans un Pays Sanctionné ou (ii) d'une manière qui entraînerait une violation par l'Emprunteur des Réglementations Sanctions.

L'Emprunteur s'engage à informer sans délai le Prêteur ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, de tout soupçon ou connaissance qu'il pourrait avoir sur le fait que l'une des personnes susmentionnées est en violation des Réglementations Sanctions.

19.6 Cession



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

L'Emprunteur ne pourra en aucun cas céder ni transférer l'un quelconque de ses droits ou de l'ensemble de ses droits ou obligations en vertu du présent contrat sans avoir au préalable obtenu l'accord écrit du Prêteur.

Le Prêteur pourra, après avoir informé l'Emprunteur, céder ou transférer tout ou partie des droits ou obligations découlant du présent contrat.

PAM Eco-prêt convention 2018-2022

Le Prêteur ayant consenti à l'Emprunteur la Ligne du Prêt PAM Eco-prêt sur la base des conditions de la convention éco-prêt logement social de la période 2018-2022 :

- Par dérogation aux dispositions des articles « **Définitions** » et « **Déclarations et Engagements de l'Emprunteur** » du présent Contrat, l'audit énergétique aura été effectué selon la méthode TH-C-E ex ou, pour les immeubles achevés avant 1948, selon un DPE fondé sur le relevé des consommations réelles
- Par dérogation aux dispositions de l'article « **Déclarations et Engagements de l'Emprunteur** », le Prêteur ne demandera pas à l'Emprunteur de lui fournir de document prouvant que la maison individuelle réhabilitée ne fait pas l'objet de l'installation d'une nouvelle chaudière à gaz.

ARTICLE 20 DROITS ET FRAIS

L'Emprunteur prend à sa charge les droits et frais présents et futurs qui peuvent résulter du Contrat et notamment les frais de gestion et les commissions prévues à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et, le cas échéant, à l'Article « **Commissions, pénalités et indemnités** ».

Les frais de constitution des Garanties, de réalisation des formalités de publicité éventuelles et les frais liés à leur renouvellement seront supportés par l'Emprunteur.

Les impôts et taxes présents et futurs, de quelque nature que ce soit, et qui seraient la suite ou la conséquence du Prêt seront également acquittés par l'Emprunteur ou remboursés au Prêteur en cas d'avance par ce dernier, et définitivement supportés par l'Emprunteur.

ARTICLE 21 NOTIFICATIONS ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Toutes les communications entre l'Emprunteur et le Prêteur (y compris les demandes de Prêt(s)) peuvent être effectuées soit par courriel soit via le site www.banquedesterritoires.fr par un représentant de l'Emprunteur dûment habilité. A cet égard, l'Emprunteur reconnaît que toute demande ou notification émanant de son représentant dûment habilité et transmise par courriel ou via le site indiqué ci-dessus l'engagera au même titre qu'une signature originale et sera considérée comme valable, même si, pour la bonne forme, une lettre simple de confirmation est requise.

Par ailleurs, l'Emprunteur est avisé que les informations résultant de la législation et de la réglementation concernant les données personnelles, et notamment, le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du Traitement des Données à caractère personnel et à la libre circulation de ces Données, applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le RGPD »), font l'objet d'une notice, consultable sur le site www.banquedesterritoires.fr/donnees-personnelles.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 22 ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le Contrat est soumis au droit français.

Pour l'entière exécution des présentes et de leur suite, les Parties font élection de domicile, à leurs adresses ci-dessus mentionnées.

En cas de différends sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, les Parties s'efforceront de trouver de bonne foi un accord amiable.

A défaut d'accord trouvé, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents dans le ressort des juridictions du second degré de Paris.



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE NORMANDIE



LOGEO SEINE
139 COURS DE LA REPUBLIQUE
76600 LE HAVRE

à CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE NORMANDIE
15 boulevard Bertrand
CS 65375
14053 Caen cedex 4

CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

U123343, LOGEO SEINE

Objet : Contrat de Prêt n° 154991, Ligne du Prêt n° 5542280

Je confirme l'autorisation donnée à la Caisse des Dépôts de recouvrer les échéances, les commissions, les frais et accessoires, ainsi que les indemnités, pénalités et toutes autres sommes éventuellement dues au titre de la Ligne du Prêt visée en objet et ce, par prélèvement direct sur le compte référencé CEPAFRPP142/FR7611425009000853600303037 en vertu du mandat n° ??DPH2013319003995 en date du 15 novembre 2013.

Si vous souhaitez changer de domiciliation bancaire de recouvrement, nous vous invitons à nous retourner le relevé d'identité bancaire correspondant afin que nous puissions établir le cas échéant le mandat SEPA correspondant.



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE NORMANDIE



LOGEO SEINE
139 COURS DE LA REPUBLIQUE
76600 LE HAVRE

à CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE NORMANDIE
15 boulevard Bertrand
CS 65375
14053 Caen cedex 4

CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

U123343, LOGEO SEINE

Objet : Contrat de Prêt n° 154991, Ligne du Prêt n° 5542281

Je confirme l'autorisation donnée à la Caisse des Dépôts de recouvrer les échéances, les commissions, les frais et accessoires, ainsi que les indemnités, pénalités et toutes autres sommes éventuellement dues au titre de la Ligne du Prêt visée en objet et ce, par prélèvement direct sur le compte référencé CEPAFRPP142/FR7611425009000853600303037 en vertu du mandat n° ??DPH2013319003995 en date du 15 novembre 2013.

Si vous souhaitez changer de domiciliation bancaire de recouvrement, nous vous invitons à nous retourner le relevé d'identité bancaire correspondant afin que nous puissions établir le cas échéant le mandat SEPA correspondant.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 15/12/2023

DIRECTION REGIONALE NORMANDIE



Emprunteur : 0288233 - LOGEO SEINE
 N° du Contrat de Prêt : 154991 / N° de la Ligne du Prêt : 5542280
 Opération : Réhabilitation
 Produit : PAM - Eco-prêt

Capital prêté : 559 000 €
 Taux actuariel théorique : 2,75 %
 Taux effectif global : 2,75 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	15/12/2024	2,75	29 588,40	14 215,90	15 372,50	0,00	544 784,10	0,00
2	15/12/2025	2,75	29 736,34	14 754,78	14 981,56	0,00	530 029,32	0,00
3	15/12/2026	2,75	29 885,02	15 309,21	14 575,81	0,00	514 720,11	0,00
4	15/12/2027	2,75	30 034,45	15 879,65	14 154,80	0,00	498 840,46	0,00
5	15/12/2028	2,75	30 184,62	16 466,51	13 718,11	0,00	482 373,95	0,00
6	15/12/2029	2,75	30 335,54	17 070,26	13 265,28	0,00	465 303,69	0,00
7	15/12/2030	2,75	30 487,22	17 691,37	12 795,85	0,00	447 612,32	0,00
8	15/12/2031	2,75	30 639,66	18 330,32	12 309,34	0,00	429 282,00	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
9	15/12/2032	2,75	30 792,85	18 987,60	11 805,25	0,00	410 294,40	0,00
10	15/12/2033	2,75	30 946,82	19 663,72	11 283,10	0,00	390 630,68	0,00
11	15/12/2034	2,75	31 101,55	20 359,21	10 742,34	0,00	370 271,47	0,00
12	15/12/2035	2,75	31 257,06	21 074,59	10 182,47	0,00	349 196,88	0,00
13	15/12/2036	2,75	31 413,34	21 810,43	9 602,91	0,00	327 386,45	0,00
14	15/12/2037	2,75	31 570,41	22 567,28	9 003,13	0,00	304 819,17	0,00
15	15/12/2038	2,75	31 728,26	23 345,73	8 382,53	0,00	281 473,44	0,00
16	15/12/2039	2,75	31 886,90	24 146,38	7 740,52	0,00	257 327,06	0,00
17	15/12/2040	2,75	32 046,34	24 969,85	7 076,49	0,00	232 357,21	0,00
18	15/12/2041	2,75	32 206,57	25 816,75	6 389,82	0,00	206 540,46	0,00
19	15/12/2042	2,75	32 367,60	26 687,74	5 679,86	0,00	179 852,72	0,00
20	15/12/2043	2,75	32 529,44	27 583,49	4 945,95	0,00	152 269,23	0,00
21	15/12/2044	2,75	32 692,09	28 504,69	4 187,40	0,00	123 764,54	0,00
22	15/12/2045	2,75	32 855,55	29 452,03	3 403,52	0,00	94 312,51	0,00
23	15/12/2046	2,75	33 019,83	30 426,24	2 593,59	0,00	63 886,27	0,00
24	15/12/2047	2,75	33 184,93	31 428,06	1 756,87	0,00	32 458,21	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 15/12/2023

DIRECTION REGIONALE NORMANDIE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
25	15/12/2048	2,75	33 350,81	32 458,21	892,60	0,00	0,00	0,00
Total			785 841,60	559 000,00	226 841,60	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index en vigueur lors de l'émission du présent contrat est de 3,00 % (Livret A).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 15/12/2023

DIRECTION REGIONALE NORMANDIE

Emprunteur : 0288233 - LOGEO SEINE
 N° du Contrat de Prêt : 154991 / N° de la Ligne du Prêt : 5542281
 Opération : Réhabilitation
 Produit : PAM

Capital prêté : 1 357 570,79 €
 Taux actuariel théorique : 3,60 %
 Taux effectif global : 3,60 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	15/12/2024	3,60	79 092,44	30 219,89	48 872,55	0,00	1 327 350,90	0,00
2	15/12/2025	3,60	79 487,90	31 703,27	47 784,63	0,00	1 295 647,63	0,00
3	15/12/2026	3,60	79 885,34	33 242,03	46 643,31	0,00	1 262 405,60	0,00
4	15/12/2027	3,60	80 284,77	34 838,17	45 446,60	0,00	1 227 567,43	0,00
5	15/12/2028	3,60	80 686,19	36 493,76	44 192,43	0,00	1 191 073,67	0,00
6	15/12/2029	3,60	81 089,62	38 210,97	42 878,65	0,00	1 152 862,70	0,00
7	15/12/2030	3,60	81 495,07	39 992,01	41 503,06	0,00	1 112 870,69	0,00
8	15/12/2031	3,60	81 902,55	41 839,21	40 063,34	0,00	1 071 031,48	0,00
9	15/12/2032	3,60	82 312,06	43 754,93	38 557,13	0,00	1 027 276,55	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
10	15/12/2033	3,60	82 723,62	45 741,66	36 981,96	0,00	981 534,89	0,00
11	15/12/2034	3,60	83 137,24	47 801,98	35 335,26	0,00	933 732,91	0,00
12	15/12/2035	3,60	83 552,92	49 938,54	33 614,38	0,00	883 794,37	0,00
13	15/12/2036	3,60	83 970,69	52 154,09	31 816,60	0,00	831 640,28	0,00
14	15/12/2037	3,60	84 390,54	54 451,49	29 939,05	0,00	777 188,79	0,00
15	15/12/2038	3,60	84 812,50	56 833,70	27 978,80	0,00	720 355,09	0,00
16	15/12/2039	3,60	85 236,56	59 303,78	25 932,78	0,00	661 051,31	0,00
17	15/12/2040	3,60	85 662,74	61 864,89	23 797,85	0,00	599 186,42	0,00
18	15/12/2041	3,60	86 091,05	64 520,34	21 570,71	0,00	534 666,08	0,00
19	15/12/2042	3,60	86 521,51	67 273,53	19 247,98	0,00	467 392,55	0,00
20	15/12/2043	3,60	86 954,12	70 127,99	16 826,13	0,00	397 264,56	0,00
21	15/12/2044	3,60	87 388,89	73 087,37	14 301,52	0,00	324 177,19	0,00
22	15/12/2045	3,60	87 825,83	76 155,45	11 670,38	0,00	248 021,74	0,00
23	15/12/2046	3,60	88 264,96	79 336,18	8 928,78	0,00	168 685,56	0,00
24	15/12/2047	3,60	88 706,29	82 633,61	6 072,68	0,00	86 051,95	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 15/12/2023

DIRECTION REGIONALE NORMANDIE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
25	15/12/2048	3,60	89 149,82	86 051,95	3 097,87	0,00	0,00	0,00
Total			2 100 625,22	1 357 570,79	743 054,43	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index en vigueur lors de l'émission du présent contrat est de 3,00 % (Livret A).

Direction Pôle Immobilier

Référence : CL-ML 24.11

Affaire suivie par Marion Lemière

marion.lemiere@logeo.fr

02.32.74.94.51

Monsieur Marc-Antoine JAMET
Maire de la Ville de Val-de-Reuil
70 Rue Grande
27100 VAL-DE-REUIL

Le Havre, le 29 janvier 2024

Objet : Demande de garantie

Opération de réhabilitation de 43 logements

Située Clos du Frêne à Val-de-Reuil

Monsieur le Maire,

Logeo Seine est en cours de réhabilitation de 43 logements dont 21 individuels et 22 intermédiaires situés Clos du Frêne sur votre commune. Cette opération sera financée par plusieurs emprunts pour un montant global de 1 916 570.79 euros auprès de la Banque des Territoires.

Le 25 octobre, nous avons bien reçu votre confirmation d'accord de principe à hauteur de 10% concernant la garantie d'emprunt ce dont nous vous remercions.

En conséquence nous vous adressons ce jour la finalisation de notre demande et vous prions de trouver ci joints les éléments nécessaires à la contractualisation :

- ✓ Le contrat de prêts,
- ✓ Le modèle de délibération de garantie,
- ✓ Le projet de convention de réservation.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire, et vous remercions par avance de la suite favorable que vous voudrez bien accorder à notre demande.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

La responsable du financement immobilier

Caroline LEFEBVRE



**CONVENTION DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS EN FLUX
MISE EN ŒUVRE SUR L'OFFRE NOUVELLE**

Convention n° 05/2024

**Opération de réhabilitation de 43 logements
Réhabilitation « Clos du Frêne » Rue du frêne ; Rue Marmousets à VAL DE REUIL.**

Entre :

Le réservataire La Mairie de Val de Reuil,

Représenté par

Et :

L'organisme LOGEO SEINE, dont le siège social est situé au 139 cours de la République 76056 le Havre.

Désigné ci-dessous comme « l'organisme », et représenté par son Directeur Général Monsieur Mathias LEVY NOGUERES habilité à signer la présente convention.

Article 1 – Objet de la présente convention

Conformément aux dispositions de l'article L.441-1 du code de la construction et de l'habitation dans sa rédaction issue de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018, il est convenu la réservation de flux annuels de logements qui s'appliqueront sur le parc locatif conventionné de l'organisme défini ci-après :

- **Programme de réhabilitation de 43 logements « Clos du Frêne » situés Rue du frêne ; Rue Marmousets à VAL DE REUIL, décrits et financés à l'article 5 ci-après.**

La réservation de flux annuels de logements se traduit par un nombre (ou un flux) défini de propositions de logements faites chaque année au réservataire.

Article 2 – Modalités d'application de la gestion en flux

2-1 – Volumétrie du parc des logements réservés

L'organisme s'engage, sur la partie de son patrimoine définie à l'article 1^{er} des présentes, à mettre à disposition du réservataire, sur la période de la présente convention, un volume de logements dont le nombre est fixé comme suit :

➤ A la rotation / remise en location

L'organisme s'engage à proposer au réservataire, sous forme de droits de désignation unique, 1 logement remis en location sur la durée de la convention.

Pour information le calcul se définit comme suivant :

Nombre de logements du programme : 43 logements

43 logements x 1 % de réservation = 0.43 soit 1 logement.

2.2 – Révision des engagements

En fonction des objectifs et engagements de l'organisme (ex-relogements dans le cadre du NPNRU), le volume des propositions de logements tels que définis au 2.1 peut être renégocié en accord avec les deux parties.

2-3 – modalités de répartition entre réservataires

L'organisme veille à préserver les proportions de logements (en termes de localisation, de financement et de typologie) proposés aux différents réservataires. A cet égard, les parties soussignées se concerteront en tant que de besoin.

L'organisme prend en compte les objectifs de mixité sociale (fixés par la réglementation en vigueur et dans le cadre des conventions intercommunales d'attribution) et veille à assurer les équilibres de peuplement dans le choix et la temporalité des logements proposés au réservataire.

Article 3 – Extension de la gestion en flux des réservations à l'ensemble des conventions consenties avant la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 dite ELAN

Conformément à l'article 114 de la loi ELAN, les conventions de réservations conclues entre les parties avant la publication de la loi ELAN et qui ne porteront pas exclusivement sur un flux annuel de logements seront mises en conformité dans les conditions précisées par décret en Conseil d'Etat au plus tard dans les trois ans à compter de la promulgation de ladite loi.

A cette date de mise en conformité, les parties pourront, le cas échéant, convenir d'intégrer les engagements souscrits aux présentes dans un périmètre plus large que celui défini à l'article 1^{er}.

Article 4 - Durée de la présente convention

La présente convention est conclue pour une durée :

- Correspondant à la durée du ou des prêt(s) consenti(s) pour le financement de l'opération de réhabilitation décrite à l'article 5 ci-après soit 25 ans.

Article 5 – Programme de réhabilitation

L'organisme s'engage :

- à réhabiliter 43 logements d'habitation destinés à la location sur un terrain situé Clos du Frêne : Rue Marmousets à VAL DE REUIL.

5-1 - Montant du financement accordé

Le réservataire accorde à l'organisme une garantie d'emprunt à hauteur de **10 %** sur le contrat de prêt CDC n°154991 comprenant les lignes de prêts suivantes :

- Prêt PAM Eco-prêt d'un montant de 559 000 €, durée 25 ans, livret A marge fixe sur index -0.25%.
- Prêt PAM d'un montant de 1 357 570,79 €, durée 25 ans, livret A marge fixe sur index +0.60%.

Les caractéristiques des prêts des contrats sont indiquées spécifiquement sur les contrats annexés à la présente convention.

5-2 - Mise en service du programme immobilier

L'organisme adresse au réservataire, au plus tard trois mois avant la date de location, les caractéristiques du programme.

Le réservataire dispose alors d'un délai maximum de deux mois, à compter de la date de réception de la notification comportant les indications précitées, pour proposer des candidats.

5-3 - Date limite de première mise à disposition des logements

La date prévisionnelle de première mise à disposition des logements est fixée à la libération effective des logements.

L'organisme notifie au réservataire la date à laquelle les logements sont pour la première fois disponibles, six mois au moins avant cette date.

Si cette date de première mise à disposition ne peut être respectée, et qu'elle doit être repoussée de plus de deux mois, l'organisme en informe le réservataire et communique la date de report de livraison.

Au-delà d'un délai d'un an, l'article 13 de la présente convention est applicable.

Article 6 - Engagements de l'organisme en matière de gestion locative

En matière de gestion locative, l'organisme s'oblige à respecter la réglementation en vigueur et afférente au type de logements considéré.

Article 7 – Modalité de gestion de la réservation communale

Le mode de désignation des candidats retenu entre le réservataire et l'organisme est celui de la gestion directe.

Ainsi, lorsque l'organisme propose un logement au réservataire, celui-ci s'engage à lui présenter sous 15 jours, trois candidats (sauf insuffisance de candidat ou ménages DALO en application de l'article R441-3 du CCH).

La notification adressée par le réservataire à l'organisme mentionne le nom des candidats ainsi que la désignation du logement à louer et de ses dépendances.

Le réservataire présentera trois candidatures pour un même logement à attribuer, en indiquant, s'il le souhaite, un ordre préférentiel. Le choix du candidat finalement retenu sera effectué par la commission d'attribution. En cas d'insuffisance de candidature adaptées aux logements réservés, le réservataire motivera par écrit auprès de la commission d'attribution, lors de la transmission du ou des dossiers, qu'il est amené à présenter un nombre de candidats inférieurs à trois.

Dans cette situation, l'organisme se réserve le droit de compléter la liste transmise par le réservataire avec des candidats qu'il aura lui-même désignés.

Le réservataire transmet à l'organisme le numéro unique du demandeur, les pièces nécessaires à l'instruction en CALEOL et mentionne, le cas échéant, si la candidature s'inscrit dans ses obligations de relogement de

ménages prioritaires et à quel titre (DALO, Accord collectif, contingent préfectoral, prioritaire dans le cadre de la CIA, du PDALHPD).

Article 8 – Publicité des conditions de désignation des candidats

Les parties soussignées conviennent de se concerter afin de répondre aux dispositions de l'article 70 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté aux termes desquelles les réservataires de logements sociaux et les bailleurs rendent publics :

- les conditions dans lesquelles ils procèdent à la désignation des candidats dont les demandes sont examinées par les commissions d'attribution (CALEOL),
- un bilan annuel réalisé à l'échelle départementale des désignations qu'ils ont effectuées.

Article 9 - Choix des locataires

La commission d'attribution des logements (CALEOL) examine les candidats désignés par les réservataires (ou l'organisme en cas de gestion déléguée) dans les conditions prévues à l'article L 441-2 du CCH. Les décisions prises en CALEOL sont notifiées aux candidats.

L'organisme informe le réservataire des suites données aux candidatures proposées. Il renseigne le SNE ou le SPTA des décisions prises et le réservataire pour chaque candidat, ainsi que son caractère prioritaire le cas échéant.

Article 10 - Contrat de bail et occupation du logement

L'organisme exerce tous les droits de propriété que la loi et l'engagement de location lui confèrent. Il peut notamment, en cas de non-paiement par le locataire de tout ou partie des sommes dues au titre de l'engagement de location et plus généralement en cas d'inexécution par le locataire de ses obligations locatives, demander la résiliation de l'engagement de location par voie judiciaire.

A l'expiration de la durée de la présente convention, les baux en cours se poursuivent.

Article 11 - Vente de l'immeuble ou aliénation des droits réels

L'organisme peut vendre les immeubles objet des droits de réservation convenus aux présentes sans obligation de mise à disposition du réservataire de logements équivalents, à moins que les parties n'en décident autrement.

Article 12 - Destruction de l'immeuble

L'organisme s'engage à ce que l'ensemble soit assuré contre l'incendie et sinistres de toute nature pour une valeur suffisante auprès d'une société d'assurance notoirement solvable.

En cas de destruction totale ou partielle des logements réservés, l'organisme s'oblige, dans la limite de l'indemnité perçue en vertu de la police d'incendie ci-dessus visée, à ce que les locaux soient reconstruits ou remis en état d'habitabilité dans les moindres délais, sauf accord différent acté par avenant à la présente convention.

Les effets de la présente convention sont suspendus de plein droit pendant la durée d'indisponibilité des locaux.

Dès l'achèvement des travaux, les baux portant sur les locaux détruits seront reportés de plein droit sur les locaux reconstruits.

Le réservataire est préalablement consulté sur le maintien des anciens locataires ou la désignation de nouveaux locataires.

Article 13 - Inexécution des obligations

En cas d'inexécution par l'organisme des obligations mises à sa charge par la présente convention, y compris de celles résultant de ses obligations de bailleur prévues aux articles 6, 10 et 12, le réservataire se réserve le droit, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée sans effet après un délai de deux mois, d'exiger le remboursement de la contribution visée à l'article 5, sans préjudice de tous dommages-intérêts.

Lorsqu'elle est attribuée sous forme de subvention, ce remboursement est calculé au prorata du nombre de logements concernés et de leur durée d'occupation par les candidats proposés par le réservataire.

Fait au Havre, le 29 janvier 2024.

Pour l'organisme,
Directeur Général
Monsieur Mathias LEVY NOGUERES

Pour le réservataire,

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
13 avril 2024

DATE DE CONVOCATION
07 avril 2024

DATE D'AFFICHAGE
15 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	20
PROCURATION(S)	12
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **TREIZE AVRIL** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, AVOLLÉ, BALUT, GHOU, AÏT BABA, MARC, COPLO, NDIAYE, GUILLON.

Mmes DUVALLET, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. LEGO, LECERF, GODEFROY, GRESSENT, GASSA, SABIRI et Mmes ROUSSELIN, LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, LEFEBVRE, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : Mme ROUSSELIN à M. JAMET, M. LEGO à Mme DUVALLET, Mme LOUBASSOU à M. GHOU, M. LECERF à M. COQUELET, M. GODEFROY à Mme ALTUNTAS, M. GRESSENT à Mme DORDAIN, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme BENAMARA, Mme GÜTH à M. BALUT, Mme LEFEBVRE à M. GUILLON, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. AVOLLÉ.

Mme Béatrice DEBOISSY

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, ECHARD-GOUBERT, ZAPPIA, GUIBERT, BARBEY, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, DONY, LHERNAULT, LEFEBVRE, BEAUTÉ, AÏT ADDI.

Délibération N°08

FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT LOGEO SEINE - ACQUISITION EN VEFA CHAUSSEE DE LERY - CONTRAT 155384

Mme Fadilla Benamara expose au conseil municipal,

LOGEO SEINE a acquis en 82 logements en VEFA (acte de vente en futur achèvement) chaussée de Lery.

Cette opération sera financée par des emprunts d'un montant global de 9 412 088 € auprès de la banque des territoires.

Par courrier du 30 janvier 2024, LOGEO sollicite la commune pour garantir un emprunt de 4 725 617,00 € à la hauteur de 20 %.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

- Demande de garantie à hauteur de 20,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 4 725 617,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 155384 constitué de 4 Ligne(s) du Prêt. La garantie de la

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20240413-D-24-04-08-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

collectivité est à accorder à hauteur de la somme en principal de 945 123.40 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

- La garantie est à accorder pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;
- Autorisation donnée à Monsieur le maire pour signer la convention de réservation de logement en flux mise en œuvre sur l'offre nouvelle correspondant à la tranche d'opération concernée.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 155384 en annexe signé entre :

LOGEO SEINE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

- Le Conseil Municipal accorde sa garantie à hauteur de 20,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 4 725 617,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 155384 constitué de 4 Ligne(s) du Prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 945 123.40 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- La garantie est apportée aux conditions suivantes : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.
- Le conseil municipal autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention de réservation de logement en flux mise en œuvre sur l'offre nouvelle correspondant à la tranche d'opération concernée.
- Le maire ou son représentant est autorisé à signer tous les actes afférents à la présente délibération

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Julien RICHARD
DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER
LOGEO SEINE
Signé électroniquement le 28/12/2023 13 03 :10

CONTRAT DE PRÊT

N° 155384

Entre

LOGEO SEINE - n° 000288233

Et

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

CONTRAT DE PRÊT

Entre

LOGEO SEINE, SIREN n°: 367500899, sis(e) 139 COURS DE LA REPUBLIQUE 76600 LE HAVRE,

Ci-après indifféremment dénommé(e) « **LOGEO SEINE** » ou « **l'Emprunteur** »,

DE PREMIÈRE PART,

et :

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816, codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du Code monétaire et financier, sise 56 rue de Lille, 75007 PARIS,

Ci-après indifféremment dénommée « **la Caisse des Dépôts** », « **la CDC** » ou « **le Prêteur** »

DE DEUXIÈME PART,

Indifféremment dénommé(e)s « **les Parties** » ou « **la Partie** »

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

PRÉAMBULE

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays : la Caisse des Dépôts assure ses missions d'intérêt général en appui des politiques publiques, nationales et locales, notamment au travers de sa direction, la Banque des Territoires (ci-après « Banque des Territoires »).

La Banque des Territoires accompagne les grandes évolutions économiques et sociétales du pays. Ses priorités s'inscrivent en soutien des grandes orientations publiques au service de la croissance, de l'emploi et du développement économique et territorial du pays.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

SOMMAIRE

ARTICLE 1	OBJET DU PRÊT	P.5
ARTICLE 2	PRÊT	P.5
ARTICLE 3	DURÉE TOTALE	P.5
ARTICLE 4	TAUX EFFECTIF GLOBAL	P.5
ARTICLE 5	DÉFINITIONS	P.6
ARTICLE 6	CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT	P.10
ARTICLE 7	CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.10
ARTICLE 8	MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.11
ARTICLE 9	CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.12
ARTICLE 10	DÉTERMINATION DES TAUX	P.13
ARTICLE 11	CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS	P.14
ARTICLE 12	AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL	P.15
ARTICLE 13	RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES	P.15
ARTICLE 14	COMMISSIONS, PENALITES ET INDEMNITES	P.15
ARTICLE 15	DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR	P.16
ARTICLE 16	GARANTIES	P.18
ARTICLE 17	REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES	P.19
ARTICLE 18	RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES	P.22
ARTICLE 19	DISPOSITIONS DIVERSES	P.22
ARTICLE 20	DROITS ET FRAIS	P.24
ARTICLE 21	NOTIFICATIONS ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL	P.24
ARTICLE 22	ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE	P.24
ANNEXE	CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE	
L' ANNEXE EST UNE PARTIE INDISSOCIABLE DU PRÉSENT CONTRAT DE PRÊT		

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 1 OBJET DU PRÊT

Le présent Contrat est destiné au financement de l'opération Chaussée Lery - Val de reuil, Parc social public, Acquisition en VEFA de 41 logements situés Chaussée du Léry 27100 VAL-DE-REUIL.

Ce Prêt concourt au financement de l'opération comportant au total 82 logements.

ARTICLE 2 PRÊT

Le Prêteur consent à l'Emprunteur qui l'accepte, un Prêt d'un montant maximum de quatre millions sept-cent-vingt-cinq mille six-cent-dix-sept euros (4 725 617,00 euros) constitué de 4 Lignes du Prêt.

Ce Prêt est destiné au financement de l'opération visée à l'Article « **Objet du Prêt** » et selon l'affectation suivante :

- PLAI, d'un montant de quatre-cent-soixante-treize mille huit-cent-douze euros (473 812,00 euros) ;
- PLAI foncier, d'un montant de deux-cent-soixante-dix mille cinq-cent-soixante-dix-sept euros (270 577,00 euros) ;
- PLUS, d'un montant de deux millions six-cent-soixante-et-onze mille trente-quatre euros (2 671 034,00 euros) ;
- PLUS foncier, d'un montant d'un million trois-cent-dix mille cent-quatre-vingt-quatorze euros (1 310 194,00 euros) ;

Le montant de chaque Ligne du Prêt ne pourra en aucun cas être dépassé et il ne pourra pas y avoir de fongibilité entre chaque Ligne du Prêt.

ARTICLE 3 DURÉE TOTALE

Le Contrat entre en vigueur suivant les dispositions de l'Article « **Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat** » pour une durée totale allant jusqu'au paiement de la dernière échéance du Prêt.

Le présent Contrat n'est en aucun cas susceptible de renouvellement ou reconduction tacite.

ARTICLE 4 TAUX EFFECTIF GLOBAL

Le Taux Effectif Global (TEG) ainsi que le taux de période applicable au Prêt, figurant à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** », sont donnés en respect des dispositions de l'article L. 313-4 du Code monétaire et financier.

Le TEG de chaque Ligne du Prêt est calculé pour leur durée totale sans remboursement anticipé, sur la base du taux d'intérêt initial auquel s'ajoutent les frais, commissions ou rémunérations de toute nature, directs ou indirects, nécessaires à l'octroi du Prêt.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

L'Emprunteur reconnaît que, conformément à la réglementation en vigueur, le TEG susmentionné, calculé selon un mode proportionnel au taux de période établi à partir d'une période de mois normalisés et rapporté à une année civile, est fourni en tenant compte de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais, dont les frais de garantie, supportés par l'Emprunteur et portés à la connaissance du Prêteur lors de l'instruction de chaque Ligne du Prêt.

L'Emprunteur reconnaît avoir procédé personnellement à toutes les estimations et investigations qu'il considère nécessaires pour apprécier le coût total de chaque Ligne du Prêt et reconnaît avoir obtenu tous les renseignements nécessaires de la part du Prêteur.

Pour l'avenir, le Prêteur et l'Emprunteur reconnaissent expressément pour chaque Ligne du Prêt que :

- le TEG du fait des particularités de taux notamment en cas de taux variable, ne peut être fourni qu'à titre indicatif ;
- le calcul est effectué sur l'hypothèse d'un unique Versement, à la date de signature du Contrat qui vaut, pour les besoins du calcul du TEG, date de début d'amortissement théorique du Prêt.

Toutefois, ce TEG indicatif ne saurait être opposable au Prêteur en cas de modification des informations portées à sa connaissance.

Les éventuels frais de garantie, visés ci-dessus, sont intégrés pour le calcul du TEG sur la base du montage de garantie prévu à l'Article « **Garanties** ».

ARTICLE 5 DÉFINITIONS

Pour l'interprétation et l'application du Contrat, les termes et expressions ci-après auront la signification suivante :

Les « **Autorisations** » désignent tout agrément, permis, certificat, autorisation, licence, approbation, notariation ou enregistrement.

Le « **Contrat** » désigne le présent Contrat de Prêt, son annexe et ses éventuels avenants.

La « **Courbe de Taux de Swap Euribor** » désigne la courbe formée par la structure par termes des Taux de Swap Euribor.

En cas d'absence de publication de ces taux pour une maturité donnée, la Courbe de Taux de Swap Euribor sera déterminée par interpolation linéaire réalisée à partir des Taux de Swap Euribor (taux swap « ask ») publiés pour une durée immédiatement inférieure et de ceux publiés pour une durée immédiatement supérieure.

La « **Courbe de Taux de Swap Inflation** » désigne la courbe formée par la structure par termes des Taux de Swap Inflation.

En cas d'absence de publication de ces taux pour une maturité donnée, la Courbe de Taux de Swap Inflation sera déterminée par interpolation linéaire réalisée à partir des Taux de Swap Inflation (taux swap « ask ») publiés pour une durée immédiatement inférieure et de ceux publiés pour une durée immédiatement supérieure.

La « **Date de Début de la Phase d'Amortissement** » correspond au premier jour du mois suivant la Date d'Effet du Contrat additionnée, dans le cas d'une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, de la Durée de la Phase de Préfinancement.

Les « **Dates d'Echéances** » correspondent, pour une Ligne du Prêt, aux dates de paiement des intérêts et/ou de remboursement du capital pendant la Phase d'Amortissement.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Selon la périodicité choisie, la date des échéances est déterminée à compter de la Date de Début de la Phase d'Amortissement.

La « **Date d'Effet** » du Contrat est la date de réception, par le Prêteur, du Contrat signé par l'ensemble des Parties et ce, dès lors que la (ou les) condition(s) stipulée(s) à l'Article « **Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat** » a (ont) été remplie(s).

La « **Date Limite de Mobilisation** » correspond à la date de fin de la Phase de Mobilisation d'une Ligne du Prêt et est fixée soit deux mois avant la date de première échéance si la Ligne du Prêt ne comporte pas de Phase de Préfinancement, soit au terme de la Durée de la Phase de Préfinancement si la Ligne du Prêt comporte une Phase de Préfinancement.

La « **Durée de la Ligne du Prêt** » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Echéance.

La « **Durée totale du Prêt** » désigne la durée comprise entre le premier jour du mois suivant sa Date d'Effet et la dernière Date d'Echéance.

La « **Durée de la Phase d'Amortissement de la Ligne du Prêt** » désigne la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Echéance.

La « **Garantie** » est une sûreté accordée au Prêteur qui lui permet d'obtenir le paiement de sa créance en cas de défaillance de l'Emprunteur.

La « **Garantie publique** » désigne l'engagement par lequel une collectivité publique accorde sa caution à l'Emprunteur en garantissant au Prêteur le remboursement de la Ligne du Prêt en cas de défaillance de sa part.

L'« **Index** » désigne, pour une Ligne du Prêt, l'Index de référence appliqué en vue de déterminer le taux d'intérêt.

L'« **Index Livret A** » désigne le taux du Livret A, exprimé sous forme de taux annuel, calculé par les pouvoirs publics sur la base de la formule en vigueur décrite à l'article 3 du règlement n°86-13 modifié du 14 mai 1986 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

A chaque Révision de l'Index Livret A, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant la nouvelle valeur applicable à la prochaine Date d'Echéance. En cas d'indisponibilité temporaire de l'Index, l'Emprunteur ne pourra remettre en cause la Consolidation de la Ligne du Prêt ou retarder le paiement des échéances. Celles-ci continueront à être appelées aux Dates d'Echéances contractuelles, sur la base du dernier Index publié et seront révisées lorsque les nouvelles modalités de révision seront connues.

Si le Livret A servant de base aux modalités de révision de taux vient à disparaître avant le complet remboursement du Prêt, de nouvelles modalités de révision seront déterminées par le Prêteur en accord avec les pouvoirs publics. Dans ce cas, tant que les nouvelles modalités de révision ne seront pas définies, l'Emprunteur ne pourra user de la faculté de rembourser par anticipation qu'à titre provisionnel ; le décompte de remboursement définitif sera établi dès détermination des modalités de révision de remplacement.

Le « **Jour ouvré** » désigne tout jour de la semaine autre que le samedi, le dimanche ou jour férié légal.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La « **Ligne du Prêt** » désigne la ligne affectée à la réalisation de l'opération ou à une composante de celle-ci. Elle correspond à un produit déterminé et donne lieu à l'établissement d'un tableau d'amortissement qui lui est propre. Son montant correspond à la somme des Versements effectués entre la Date d'Effet et la Date Limite de Mobilisation auquel sont ajoutés le cas échéant, pour une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, les intérêts capitalisés liés aux Versements.

Le « **Livret A** » désigne le produit d'épargne prévu par les articles L. 221-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Les « **Normes en matière de lutte contre la corruption** » signifient (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre la corruption, notamment celles contenues au titre III du livre IV du code pénal, à la section 3 du Chapitre II (« manquements au devoir de probité »), ainsi qu'à la section 1 du chapitre V (« corruption des personnes n'exerçant pas une fonction publique ») du titre IV, (ii) la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi Sapin II ; (iii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre la corruption dans la mesure où celles-ci sont applicables.

Le « **Pays Sanctionné** » signifie tout pays ou territoire faisant l'objet, au titre des Réglementations Sanctions, de restrictions générales relatives aux exportations, importations, financements ou investissements.

La « **Phase d'Amortissement pour une Ligne du Prêt sans Phase de Préfinancement** » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la période débutant au premier jour du mois suivant la Date d'Effet, durant laquelle l'Emprunteur rembourse le capital prêté dans les conditions définies à l'Article « **Règlement des Echéances** », et allant jusqu'à la dernière Date d'Echéance.

La « **Phase de Différé d'Amortissement** » désigne, pour une Ligne du Prêt, la période durant laquelle l'Emprunteur ne règle que des échéances en intérêts. Son début coïncide avec le début de la Phase d'Amortissement.

La « **Phase de Mobilisation pour une Ligne du Prêt sans Phase de Préfinancement** » désigne la période débutant dix (10) Jours ouvrés après la Date d'Effet et s'achevant 2 mois avant la date de première échéance de la Ligne du Prêt. Durant cette phase, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer des demandes de Versement.

Le « **Prêt** » désigne la somme mise à disposition de l'Emprunteur sous la forme d'une ou plusieurs Lignes du Prêt. Son montant ne peut pas excéder celui stipulé à l'Article « **Prêt** ».

Le « **Prêt Locatif à Usage Social** » (**PLUS**) est défini à l'article R. 331-14 du Code de la construction et de l'habitation. Il est destiné à l'acquisition, à la construction et à l'amélioration de logements locatifs à usage social.

Le « **Prêt Locatif Aidé d'Intégration** » (**PLAI**) est défini à l'article R. 331-14 du Code de la construction et de l'habitation. Il est destiné à l'acquisition, la construction et l'aménagement de logements locatifs très sociaux.

La « **Réglementation relative à la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT)** » signifie (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, notamment celles contenues au Livre III, titre II « Des autres atteintes aux biens » du Code pénal, et relatives à la lutte contre le financement du terrorisme, notamment celles contenues au Livre IV, Titre II « Du Terrorisme » du Code pénal ainsi que celles contenues au Livre V, Titre VI « Obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement des activités terroristes, les loteries, jeux et paris prohibés et l'évasion et la fraude fiscale » du Code monétaire et financier et (ii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans la mesure où celles-ci sont applicables.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La « **Réglementation Sanctions** » signifie les mesures restrictives adoptées, administrées, imposées ou mises en œuvre par le Conseil de Sécurité des Nations Unies et/ou l'Union Européenne et/ou la République Française au travers de la Direction Générale du Trésor (DGT) et/ou le gouvernement américain au travers de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Trésor américain et/ou toute autre autorité équivalente prononçant des mesures restrictives, dans la mesure où celles-ci sont applicables.

La « **Révision** » consiste à prendre en compte la nouvelle valeur de l'Index de référence selon les modalités de révision ci-dessous :

La « **Double Révisabilité Limitée** » (DL) signifie que, pour une Ligne du Prêt, le taux d'intérêt actuariel annuel et le taux de progressivité des échéances sont révisés en cas de variation de l'Index. Toutefois, le taux de progressivité des échéances ne peut être inférieur à son taux plancher.

Le « **Taux de Swap Euribor** » désigne à un moment donné, en euro et pour une maturité donnée, le taux fixe in fine qui sera échangé contre l'Index Euribor par référence aux taux composites Bloomberg pour la Zone euro disponibles pour les maturités allant de 1 à 50 ans (taux swap « ask »), tels que publiés sur les pages Bloomberg accessibles à l'aide de la fonction <IRSB>, ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg ou Thomson Reuters ou d'autres contributeurs financiers agréés qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur.

Le « **Taux de Swap Inflation** » désigne, à un moment donné et pour une maturité donnée, le taux (exprimé en pourcentage ou en points de base par an) fixe zéro coupon (déterminé lors de la conclusion d'un contrat de swap) qui sera échangé contre l'inflation cumulée sur la durée du swap, par référence aux taux London composites swap zéro coupon pour l'inflation hors tabac disponibles pour des maturités allant de 1 à 50 ans (taux swap « ask »), tels que publiés sur les pages Bloomberg accessibles à l'aide des codes <FRSWI1 Index> à <FRSWI50 Index>, ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg ou Thomson Reuters ou d'autres contributeurs financiers agréés qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur.

La « **Valeur de Marché de la Ligne du Prêt** » désigne, pour une Ligne du Prêt, à une date donnée, la valeur actualisée de chacun des flux de Versements et de remboursements en principal et intérêts restant à courir.

Dans le cas d'un Index révisable ou variable, les échéances seront recalculées sur la base de scénarios déterminés :

- sur la Courbe de Taux de Swap Euribor dans le cas de l'Index Euribor ;
- sur la Courbe de Taux de Swap Inflation dans le cas de l'Index Inflation ;
- sur une combinaison des Courbes de Taux de Swap des indices de référence utilisés au sein des formules en vigueur, dans le cas des Index Livret A ou LEP.

Les échéances calculées sur la base du taux fixe ou des scénarios définis ci-dessus, sont actualisées sur la Courbe de Taux de Swap Euribor zéro coupon.

Les courbes utilisées sont celles en vigueur le jour du calcul des sommes dues.

Le « **Versement** » désigne, pour une Ligne du Prêt, la mise à disposition de l'Emprunteur de tout ou partie du montant en principal de la Ligne du Prêt.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 6 CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT

Le présent contrat et l'annexe devront être retournés signés au Prêteur

- soit par courrier : le Contrat devra alors être dûment complété, paraphé à chaque page et signé à la dernière page ;
- soit électroniquement via le site www.banquedesterritoires.fr si l'Emprunteur a opté pour la signature électronique : la signature sera alors apposée électroniquement sans qu'il soit besoin de parapher les pages.

Le contrat prendra effet à la date de réception du Contrat signé par l'ensemble des Parties et après réalisation, à la satisfaction du Prêteur, de la (ou des) condition(s) ci-après mentionnée(s).

A défaut de réalisation de cette (ou de ces) condition(s) à la date du **21/03/2024** le Prêteur pourra considérer le présent Contrat comme nul et non avenu.

La prise d'effet est subordonnée à la réalisation de la (ou des) condition(s) suivante(s) :

- la production de (ou des) acte(s) conforme(s) habilitant le représentant de l'Emprunteur à intervenir au présent contrat.

ARTICLE 7 CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Il est précisé que le Versement d'une Ligne du Prêt est subordonné au respect des dispositions suivantes :

- que l'autorisation de prélèvement soit retournée au Prêteur signée par un représentant de l'Emprunteur habilité ;
- qu'il n'y ait aucun manquement de l'Emprunteur à l'un quelconque des engagements prévus à l'Article « **Déclarations et Engagements de l'Emprunteur** » ;
- qu'aucun cas d'exigibilité anticipée, visé à l'Article « **Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières** », ne soit survenu ou susceptible de survenir ;
- que l'Emprunteur ne soit pas en situation d'impayé, de quelque nature que ce soit, vis-à-vis du Prêteur ;
- que l'Emprunteur justifie au Prêteur l'engagement de l'opération financée tel que précisé à l'Article « **Mise à Disposition de chaque Ligne du Prêt** » ;
- que l'Emprunteur produise au Prêteur la (ou les) pièce(s) suivante(s) :
 - Garantie(s) conforme(s).
 - Contrat de prêt(s) signé de l'ensemble des parties

A défaut de réalisation des conditions précitées au moins dix (10) Jours ouvrés avant la date souhaitée pour le premier Versement, le Prêteur sera dans l'impossibilité de procéder au Versement des fonds à cette date.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 8 MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Chaque Ligne du Prêt est mise à disposition pendant la Phase de Mobilisation du Contrat. Les Versements sont subordonnés au respect de l'Article « **Conditions Suspensives au Versement de chaque Ligne du Prêt** », à la conformité et à l'effectivité de la (ou des) Garantie(s) apportée(s), ainsi qu'à la justification, par l'Emprunteur, de l'engagement de l'opération financée notamment par la production de l'ordre de service de démarrage des travaux, d'un compromis de vente ou de toute autre pièce préalablement agréée par le Prêteur.

Le premier Versement est subordonné à la prise d'effet du Contrat et ne peut intervenir moins de dix (10) Jours ouvrés après la Date d'Effet et le dernier Versement doit intervenir avant la Date Limite de Mobilisation.

Il appartient à l'Emprunteur de s'assurer que l'échéancier de Versements correspond à l'opération financée ou de le modifier dans les conditions ci-après :

toute modification du ou des échéanciers de Versements doit être :

- soit adressée par l'Emprunteur au Prêteur par lettre parvenue au moins dix (10) Jours ouvrés avant la date de Versement prévue initialement,
- soit réalisée par l'Emprunteur directement sur le site : www.banquedesterritoires.fr en respectant un délai de trois (3) Jours ouvrés entre la date de demande et la nouvelle date de réalisation du Versement souhaitée.

Le Prêteur se réserve le droit de requérir de l'Emprunteur les justificatifs de cette modification de l'échéancier.

A la date limite de mobilisation de chaque Ligne du Prêt, si la somme des Versements est inférieure au montant de la Ligne du Prêt, le montant de la Ligne du Prêt sera ramené au montant effectivement versé dans les conditions figurant à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

En cas de retard dans le déroulement de l'opération, l'Emprunteur s'engage à avertir le Prêteur et à adapter le ou les échéanciers de Versements prévisionnels aux besoins effectifs de décaissements liés à l'avancement des travaux.

Le Prêteur a la faculté, pour des raisons motivées, de modifier une ou plusieurs dates prévues à l'échéancier de Versements voire de suspendre les Versements, sous réserve d'en informer préalablement l'Emprunteur par courrier ou par voie électronique.

Les Versements sont domiciliés sur le compte dont l'intitulé exact est porté sur l'accusé de réception transmis à l'Emprunteur à la prise d'effet du Contrat.

L'Emprunteur a la faculté de procéder à un changement de domiciliation en cours de Versement du Prêt sous réserve d'en faire la demande au Prêteur, par lettre parvenue au moins vingt (20) Jours ouvrés avant la nouvelle date de réalisation du Versement.

Le Prêteur se réserve, toutefois, le droit d'agréer les établissements teneurs des comptes ainsi que les catégories de comptes sur lesquels doivent intervenir les Versements.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 9 CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLAI	PLAI foncier	PLUS	PLUS foncier
Enveloppe	-	-	-	-
Identifiant de la Ligne du Prêt	5542276	5542277	5542274	5542275
Montant de la Ligne du Prêt	473 812 €	270 577 €	2 671 034 €	1 310 194 €
Commission d'instruction	0 €	0 €	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de période	2,6 %	2,6 %	3,6 %	3,6 %
TEG de la Ligne du Prêt	2,6 %	2,6 %	3,6 %	3,6 %
Phase d'amortissement				
Durée du différé d'amortissement	24 mois	24 mois	24 mois	24 mois
Durée	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Index¹	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	- 0,4 %	- 0,4 %	0,6 %	0,6 %
Taux d'intérêt²	2,6 %	2,6 %	3,6 %	3,6 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
Modalité de révision	DL	DL	DL	DL
Taux de progressivité de l'échéance	0,5 %	0,5 %	0,5 %	0,5 %
Taux plancher de progressivité des échéances	0 %	0 %	0 %	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360	30 / 360	30 / 360

1 A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 3 % (Livret A).

2 Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'Index de la Ligne du Prêt.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 10 DÉTERMINATION DES TAUX

MODALITÉS D'ACTUALISATION DU TAUX VARIABLE

A chaque variation de l'Index, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant les nouvelles valeurs applicables à la prochaine Date d'Echéance de chaque Ligne du Prêt.

Selon les caractéristiques propres à chaque Ligne du Prêt, l'actualisation du (ou des) taux applicable(s) s'effectue selon les modalités de révisions ci-après.

Le taux d'intérêt et, le cas échéant, le taux de progressivité de l'échéance indiqués à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** », font l'objet d'une actualisation de leur valeur, à la Date d'Effet du Contrat, en cas de variation de l'Index.

Les valeurs actualisées sont calculées par application des formules de révision indiquées ci-après.

MODALITÉS DE RÉVISION DU TAUX VARIABLE

Pour chaque Ligne du Prêt révisée selon la modalité « Double Révisibilité Limitée » avec un plancher à 0 %, le taux d'intérêt actuariel annuel (I) et le taux annuel de progressivité (P) indiqués à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et actualisés, comme indiqué ci-dessus, sont révisés à la Date de Début de la Phase d'Amortissement puis à chaque Date d'Echéance de la Ligne du Prêt, dans les conditions ci-après définies :

- Le taux d'intérêt révisé (I') de la Ligne de Prêt est déterminé selon la formule : $I' = T + M$

où T désigne le taux de l'Index en vigueur à la date de Révision et M la marge fixe sur Index prévue à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » en vigueur à la Date d'Echéance de la Ligne du Prêt.

Le taux ainsi calculé correspond au taux actuariel annuel pour la Durée de la Ligne du Prêt restant à courir. Il s'applique au capital restant dû et, le cas échéant, à la part des intérêts dont le règlement a été différé.

- Le taux annuel de progressivité révisé (P') des échéances, est déterminé selon la formule : $P' = (1+I) (1+P) / (1+I) - 1$

Si le résultat calculé selon la formule précédente est négatif, P' est alors égal à 0 %

Les taux révisés s'appliquent au calcul des échéances relatives à la Phase d'Amortissement restant à courir.

En tout état de cause, en Phase d'Amortissement ainsi qu'en Phase de Préfinancement éventuelle, le taux d'intérêt de chaque Ligne du Prêt ne saurait être négatif et le cas échéant sera ramené à 0 %.

SUBSTITUTION DE L'INDEX ET/OU AUTRE(S) INDICE(S) EN CAS DE DISPARITION DÉFINITIVE DE L'INDEX ET/OU AUTRE(S) INDICE(S)

L'Emprunteur reconnaît que les Index et les indices nécessaires à la détermination de la Courbe de Taux de Swap Euribor, de la Courbe de Taux de Swap Inflation et/ou le cas-échéant de la Courbe de Taux OAT sont susceptibles d'évoluer en cours d'exécution du présent Contrat.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

En particulier,

- si un Index ou un indice nécessaire à la détermination de la Courbe de Taux de Swap Inflation, de la Courbe de Taux de Swap Euribor et/ou le cas-échéant de la Courbe de Taux OAT cesse d'être publié de manière permanente et définitive,

- s'il est publiquement et officiellement reconnu que ledit indice a cessé d'être représentatif du marché ou de la réalité économique sous-jacent qu'il entend mesurer ; ou

- si son administrateur fait l'objet d'une procédure de faillite ou de résolution ou d'un retrait d'agrément (ci-après désignés comme un « Événement »),

le Prêteur désignera l'indice qui se substituera à ce dernier à compter de la disparition effective de l'indice affecté par un Événement (ou à toute autre date antérieure déterminée par le Prêteur) parmi les indices de référence officiellement désignés ou recommandés, par ordre de priorité :

(1) par l'administrateur de l'indice affecté par un Événement ;

(2) en cas de non désignation d'un successeur dans l'administration de l'indice affecté par un Événement, par toute autorité compétente (en ce compris la Commission Européenne ou les pouvoirs publics) ; ou

(3) par tout groupe de travail ou comité mis en place ou constitué à la demande de l'une quelconque des entités visées au (1) ou au (2) ci-dessus comme étant le (ou les) indices de référence de substitution de l'indice affecté par un Événement, étant précisé que le Prêteur se réserve le droit d'appliquer ou non la marge d'ajustement recommandée.

Le Prêteur, agissant de bonne foi, pourra en outre procéder à certains ajustements relatifs aux modalités de détermination et de décompte des intérêts afin de préserver l'équilibre économique des opérations réalisées entre l'Emprunteur et le Prêteur.

En particulier, si l'Index Euribor est affecté par un Événement, le Prêteur pourra substituer au Taux de Swap Euribor le taux fixe in fine qui sera échangé contre l'indice de substitution choisi. L'indice de substitution et les éventuels ajustements y afférents seront notifiés à l'Emprunteur.

Afin de lever toute ambiguïté, il est précisé que le présent paragraphe (Substitution de l'Index – disparition permanente et définitive de l'Index et/ou autres indices) et l'ensemble de ses stipulations s'appliqueront mutatis mutandis à tout taux successeur de l'Index initial et/ou des autres indices initiaux qui serait à son tour affecté par un Événement.

ARTICLE 11 CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS

Les intérêts dus au titre de la période comprise entre deux Dates d'Echéances sont déterminés selon la ou les méthodes de calcul décrites ci-après.

Où (I) désigne les intérêts calculés à terme échu, (K) le capital restant dû au début de la période majoré, le cas échéant, du stock d'intérêts et (t) le taux d'intérêt annuel sur la période.

- Méthode de calcul selon un mode équivalent et une base « 30 / 360 » :

$$I = K \times [(1 + t)^{\text{"base de calcul"}} - 1]$$

La base de calcul « 30 / 360 » suppose que l'on considère que tous les mois comportent 30 jours et que l'année comporte 360 jours.

Pour chaque Ligne du Prêt, les intérêts seront exigibles selon les conditions ci-après.

Pour chaque Ligne du Prêt ne comportant pas de Phase de Préfinancement, les intérêts dus au titre de la première échéance seront déterminés prorata temporis pour tenir compte des dates effectives de Versement des fonds.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

De la même manière, les intérêts dus au titre des échéances suivantes seront déterminés selon les méthodes de calcul ci-dessus et compte tenu des modalités définies à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

ARTICLE 12 AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL

Pour chaque Ligne du Prêt, l'amortissement du capital se fera selon le ou les profils d'amortissements ci-après.

Lors de l'établissement du tableau d'amortissement d'une Ligne du Prêt avec un profil « échéance prioritaire (intérêts différés) », les intérêts et l'échéance sont prioritaires sur l'amortissement de la Ligne du Prêt. Ce dernier se voit déduit et son montant correspond à la différence entre le montant de l'échéance et celui des intérêts.

La séquence d'échéance est fonction du taux de progressivité des échéances mentionnées aux Articles « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et « **Détermination des Taux** ».

Si les intérêts sont supérieurs à l'échéance, alors la différence entre le montant des intérêts et de l'échéance constitue les intérêts différés. Le montant amorti au titre de la période est donc nul.

ARTICLE 13 RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES

L'Emprunteur paie, à chaque Date d'Echéance, le montant correspondant au remboursement du capital et au paiement des intérêts dus. Ce montant est déterminé selon les modalités définies à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

Le tableau d'amortissement de chaque Ligne du Prêt indique le capital restant dû et la répartition des échéances entre capital et intérêts, et le cas échéant du stock d'intérêts, calculée sur la base d'un Versement unique réalisé en Date de Début de la Phase d'Amortissement.

Les paiements font l'objet d'un prélèvement automatique au bénéfice du Prêteur. Ce prélèvement est effectué conformément à l'autorisation reçue par le Prêteur à cet effet.

Les paiements sont effectués de sorte que les fonds parviennent effectivement dans les écritures comptables de la Caisse des Dépôts au plus tard le jour de l'échéance ou le premier jour ouvré suivant celui de l'échéance si ce jour n'est pas un jour ouvré.

ARTICLE 14 COMMISSIONS, PENALITES ET INDEMNITES

Le présent Prêt n'est soumis à la perception d'aucune commission d'instruction.



ARTICLE 15 DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR

15.1 Déclarations de l'Emprunteur :

L'Emprunteur déclare et garantit au Prêteur :

- avoir pris connaissance de ses obligations prévues à l'article 1112-1 du Code civil et avoir échangé à cette fin avec le Prêteur toutes les informations qu'il estimait, au regard de leur importance, déterminantes pour le consentement de l'autre Partie ;
- avoir pris connaissance de toutes les dispositions et pièces formant le Contrat et les accepter ;
- qu'il a la capacité de conclure et signer le Contrat auquel il est Partie, ayant obtenu toutes les autorisations nécessaires à cet effet, ainsi que d'exécuter les obligations qui en découlent ;
- qu'il renonce expressément à bénéficier d'un délai de rétractation à compter de la conclusion du contrat ;
- qu'il a une parfaite connaissance et compréhension des caractéristiques financières et des conditions de remboursement du Prêt et qu'il reconnaît avoir obtenu de la part du Prêteur, en tant que de besoin, toutes les informations utiles et nécessaires ;
- la conformité des décisions jointes aux originaux et rendues exécutoires ;
- la sincérité des documents transmis et notamment de la certification des documents comptables fournis et l'absence de toute contestation à leur égard ;
- qu'il n'est pas en état de cessation de paiement et ne fait l'objet d'aucune procédure collective ;
- qu'il n'a pas déposé de requête en vue de l'ouverture d'une procédure amiable le concernant ;
- l'absence de recours de quelque nature que ce soit à l'encontre de l'opération financée ;

15.2 Engagements de l'Emprunteur :

Sous peine de déchéance du terme de remboursement du Prêt, l'Emprunteur s'engage à :

- affecter les fonds exclusivement au projet défini à l'Article « **Objet du Prêt** » du Contrat. Cependant, l'utilisation des fonds par l'Emprunteur pour un objet autre que celui défini à l'Article précité ne saurait en aucun cas engager la responsabilité du Prêteur ;
- rembourser le Prêt aux Dates d'Echéances convenues ;
- assurer les immeubles, objet du présent financement, contre l'incendie et à présenter au Prêteur un exemplaire des polices en cours à première réquisition ;
- ne pas consentir, sans l'accord préalable du Prêteur, de Garantie sur le foncier et les immeubles financés, pendant toute la durée de remboursement du Prêt, à l'exception de celles qui pourraient être prises, le cas échéant, par le(s) garant(s) en contrepartie de l'engagement constaté par l'Article « **Garanties** » du Contrat ;
- obtenir tous droits immobiliers, permis et Autorisations nécessaires, s'assurer et /ou faire en sorte que celles-ci nécessaires ou requises pour réaliser l'opération sont délivrées et maintenues en vigueur ;



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- justifier du titre définitif conforme conférant les droits réels immobiliers pour l'opération financée dans les cas où celui-ci n'a pas été préalablement transmis et conserver, sauf accord préalable écrit du Prêteur, la propriété de tout ou partie significative des biens financés par le Prêt ;
- souscrire et maintenir, le cas échéant, pendant toute la durée du chantier et jusqu'à l'achèvement des ouvrages financés par le Prêteur, une police d'assurance tous risques chantier, pour son compte et celui de tous les intervenants à la construction, garantissant les ouvrages en cours de construction contre tous dommages matériels, ainsi que la responsabilité de l'Emprunteur comme de tous les intervenants pour tous dommages aux avoisinants ou aux existants ;
- entretenir, réparer et renouveler les actifs utilisés dans le cadre de l'opération ;
- apporter, le cas échéant, les fonds propres nécessaires à l'équilibre financier de l'opération ;
- informer, le cas échéant, préalablement (et au plus tard dans le mois précédant l'évènement) le Prêteur et obtenir son accord sur tout projet :
 - de transformation de son statut, ou de fusion, absorption, scission, apport partiel d'actif, transfert universel de patrimoine ou toute autre opération assimilée ;
 - de modification relative à son actionnariat de référence et à la répartition de son capital social telle que cession de droits sociaux ou entrée au capital d'un nouvel associé/actionnaire ;
 - de signature ou modification d'un pacte d'associés ou d'actionnaires, et plus spécifiquement s'agissant des SA d'HLM au sens des dispositions de l'article L.422-2-1 du Code de la construction et de l'habitation ;
- maintenir, pendant toute la durée du Contrat, la vocation sociale de l'opération financée et justifier du respect de cet engagement par l'envoi, au Prêteur, d'un rapport annuel d'activité ;
- produire à tout moment au Prêteur, sur sa demande, les documents financiers et comptables des trois derniers exercices clos ainsi que, le cas échéant, un prévisionnel budgétaire ou tout ratio financier que le Prêteur jugera utile d'obtenir ;
- fournir à la demande du Prêteur, les pièces attestant de la réalisation de l'objet du financement visé à l'Article « **Objet du Prêt** », ainsi que les documents justifiant de l'obtention de tout financement permettant d'assurer la pérennité du caractère social de l'opération financée ;
- fournir au Prêteur, dans les deux années qui suivent la date d'achèvement des travaux, le prix de revient définitif de l'opération financée par le Prêt ;
- tenir des écritures comptables de toutes les transactions financières et dépenses faites dans le cadre de l'opération financée et conserver lesdits livres comptables ;
- fournir, soit sur sa situation, soit sur les projets financés, tout renseignement et document budgétaire ou comptable à jour que le Prêteur peut être amené à lui réclamer notamment, une prospective actualisée mettant en évidence sa capacité à moyen et long terme à faire face aux charges générées par le projet, et à permettre aux représentants du Prêteur de procéder à toutes vérifications qu'ils jugeraient utiles ;
- informer, le cas échéant, le Prêteur sans délai, de toute décision tendant à déférer les délibérations de l'assemblée délibérante de l'Emprunteur autorisant le recours au Prêt et ses modalités devant toute juridiction, de même que du dépôt de tout recours à l'encontre d'un acte détachable du Contrat ;



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- informer, le cas échéant, le Prêteur, sans délai, de l'ouverture d'une procédure amiable à sa demande ou de l'ouverture d'une procédure collective à son égard, ainsi que de la survenance de toute procédure précontentieuse, contentieuse, arbitrale ou administrative devant toute juridiction ou autorité quelconque ;
- informer préalablement, le cas échéant, le Prêteur de tout projet de nantissement de ses parts sociales ou actions ;
- informer, dès qu'il en a connaissance, le Prêteur de la survenance de tout évènement visé à l'article « **Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières** » ;
- informer le Prêteur dès qu'il en a connaissance, de tout évènement susceptible de retarder le démarrage de l'opération financée, d'en suspendre momentanément ou durablement voire d'en annuler la réalisation, ou d'en modifier le contenu ;
- informer le Prêteur de la date d'achèvement des travaux, par production de la déclaration ad hoc, dans un délai maximum de trois mois à compter de celle-ci ;
- respecter les dispositions réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux et transmettre au Prêteur, en cas de réalisation de logements locatifs sociaux sur le(s) bien(s) immobilier(s) financé(s) au moyen du Prêt, la décision de subvention ou d'agrément ouvrant droit à un financement de la Caisse des Dépôts ou d'un établissement de crédit ayant conclu une convention avec celle-ci ;

ARTICLE 16 GARANTIES

Le remboursement du capital et le paiement des intérêts ainsi que toutes les sommes contractuellement dues ou devenues exigibles au titre du présent contrat sont garantis comme suit :

Type de Garantie	Dénomination du garant / Désignation de la Garantie	Quotité Garantie (en %)
Collectivités locales	COMMUNE DE VAL DE REUIL	20,00
Collectivités locales	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE EURE	80,00

Les Garants du Prêt s'engagent, pendant toute la durée du Prêt, au cas où l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes contractuellement dues ou devenues exigibles, à en effectuer le paiement en ses lieu et place et sur simple demande du Prêteur, sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable les biens de l'Emprunteur défaillant.

Les engagements de ces derniers sont réputés conjoints, de telle sorte que la Garantie de chaque Garant est due pour la totalité du Prêt à hauteur de sa quote-part expressément fixée aux termes de l'acte portant Garantie au Prêt.



ARTICLE 17 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES

Tout remboursement anticipé devra être accompagné du paiement, le cas échéant, des intérêts différés correspondants. Ce montant sera calculé au prorata des capitaux remboursés en cas de remboursement partiel.

Tout remboursement anticipé doit être accompagné du paiement des intérêts courus contractuels correspondants.

Le paiement des intérêts courus sur les sommes ainsi remboursées par anticipation, sera effectué dans les conditions définies à l'Article « **Calcul et Paiement des Intérêts** ».

Le remboursement anticipé partiel ou total du Prêt, qu'il soit volontaire ou obligatoire, donnera lieu, au règlement par l'Emprunteur d'une indemnité dont les modalités de calcul sont détaillées selon les différents cas, au sein du présent Article.

L'indemnité perçue par le Prêteur est destinée à compenser le préjudice financier résultant du remboursement anticipé du Prêt avant son terme, au regard de la spécificité de la ressource prêtée et de son remplacement sur les marchés financiers.

L'Emprunteur reconnaît avoir été informé des conditions financières des remboursements anticipés et en accepte les dispositions.

17.1 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS VOLONTAIRES

17.1.1 Conditions des demandes de remboursements anticipés volontaires

Pour chaque Ligne du Prêt comportant une indemnité actuarielle, dont les modalités de calculs sont stipulées ci-après, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer, en Phase d'amortissement, des remboursements anticipés volontaires totaux ou partiels à chaque Date d'Echéance moyennant un préavis de quarante cinq (45) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée. Les remboursements anticipés volontaires sont pris en compte pour l'échéance suivante si le Versement effectif des sommes est constaté dans les écritures comptables de la Caisse des Dépôts au moins deux mois avant cette échéance.

La date du jour de calcul des sommes dues est fixée quarante (40) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée.

Toute demande de remboursement anticipé volontaire notifiée conformément à l'Article « **Notifications** » doit indiquer, pour chaque Ligne du Prêt, la date à laquelle doit intervenir le remboursement anticipé volontaire, le montant devant être remboursé par anticipation et préciser la (ou les) Ligne(s) du Prêt sur laquelle (ou lesquelles) ce(s) remboursement(s) anticipé(s) doit(doivent) intervenir.

Le Prêteur lui adressera, trente cinq (35) jours calendaires avant la date souhaitée pour le remboursement anticipé volontaire, le montant de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire calculé selon les modalités détaillées ci-après au présent article.

L'Emprunteur devra confirmer le remboursement anticipé volontaire par courriel ou par télécopie, selon les modalités définies à l'Article « **Notifications** », dans les cinq (5) jours calendaires qui suivent la réception du calcul de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire.

Sa confirmation vaut accord irrévocable des Parties sur le montant total du remboursement anticipé volontaire et du montant de l'indemnité.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

17.1.2 Conditions financières des remboursements anticipés volontaires

Les conditions financières des remboursements anticipés volontaires définies ci-dessous et applicables à chaque Ligne du Prêt sont détaillées à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

Durant la Phase d'Amortissement, les remboursements anticipés volontaires donnent également lieu à la perception, par le Prêteur, d'une indemnité actuarielle dont le montant sera égal à la différence, uniquement lorsque celle-ci est positive, entre la « **Valeur de Marché de la Ligne du Prêt** » et le montant du capital remboursé par anticipation, augmenté des intérêts courus non échus dus à la date du remboursement anticipé.

En cas de remboursement anticipé partiel, les échéances ultérieures sont recalculées, par application des caractéristiques en vigueur à la date du remboursement, sur la base, d'une part, du capital restant dû majoré, le cas échéant, des intérêts différés correspondants et, d'autre part, de la durée résiduelle du Prêt.

17.2 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS OBLIGATOIRES

17.2.1 Premier cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles en cas de :

- tout impayé à Date d'Echéance, ces derniers entraîneront également l'exigibilité d'intérêts moratoires ;
- perte par l'Emprunteur de sa qualité le rendant éligible au Prêt ;
- dévolution du bien financé à une personne non éligible au Prêt et/ou non agréée par le Prêteur en raison de la dissolution, pour quelque cause que ce soit, de l'organisme Emprunteur ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales ne contractualisant pas avec la Caisse des Dépôts pour l'acquisition desdits logements ;
- non respect par l'Emprunteur des dispositions légales et réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux ;
- non utilisation des fonds empruntés conformément à l'objet du Prêt tel que défini à l'Article « **Objet du Prêt** » du Contrat ;
- non respect de l'un des engagements de l'Emprunteur énumérés à l'Article « **Déclarations et Engagements de l'Emprunteur** », ou en cas de survenance de l'un des événements suivants :
 - dissolution, liquidation judiciaire ou amiable, plan de cession de l'Emprunteur ou de l'un des associés de l'Emprunteur dans le cadre d'une procédure collective ;
 - la(les) Garantie(s) octroyée(s) dans le cadre du Contrat, a(ont) été rapportée(s), cesse(nt) d'être valable(s) ou pleinement efficace(s), pour quelque cause que ce soit.
- Fausse déclaration de l'Emprunteur ayant permis d'obtenir l'octroi du Prêt ;

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur d'une pénalité égale à 7 % du montant total des sommes exigibles par anticipation.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

17.2.2 Deuxième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles dans les cas suivants :

- cession, démolition ou destruction du bien immobilier financé par le Prêt, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires ou renonciation expresse du Prêteur ;
- transfert, démembrement ou extinction, pour quelque motif que ce soit, des droits réels immobiliers détenus par l'Emprunteur sur le bien financé ;
- action judiciaire ou administrative tendant à modifier ou à annuler les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- modification du statut juridique, du capital (dans son montant ou dans sa répartition), de l'actionnaire de référence, du pacte d'actionnaires ou de la gouvernance de l'Emprunteur, n'ayant pas obtenu l'accord préalable du Prêteur ;
- nantissement des parts sociales ou actions de l'Emprunteur.

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur d'une indemnité égale à un semestre d'intérêts sur les sommes remboursées par anticipation, calculée au taux du Prêt en vigueur à la date du remboursement anticipé.

17.2.3 Troisième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

L'Emprunteur s'oblige, au plus tard dans les deux (2) années qui suivent la date de déclaration d'achèvement des travaux ou dans l'année qui suit l'élaboration de la fiche de clôture d'opération, à rembourser les sommes trop perçues, au titre du Contrat, lorsque :

- le montant total des subventions obtenues est supérieur au montant initialement mentionné dans le plan de financement de l'opération ;
- le prix de revient définitif de l'opération est inférieur au prix prévisionnel ayant servi de base au calcul du montant du Prêt.

A défaut de remboursement dans ces délais une indemnité, égale à celle perçue en cas de remboursements anticipés volontaires, sera due sur les sommes trop perçues remboursées par anticipation.

Donnent lieu au seul paiement des intérêts contractuels courus correspondants, les cas de remboursements anticipés suivants :

- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes physiques ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales contractualisant avec la Caisse des Dépôts, dans les conditions d'octroi de cette dernière, pour l'acquisition desdits logements ;
- démolition pour vétusté et/ou dans le cadre de la politique de la ville (Zone ANRU).



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 18 RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES

Toute somme due au titre de chaque Ligne du Prêt indexée sur Livret A, non versée à la date d'exigibilité, porte intérêt de plein droit, dans toute la mesure permise par la loi, à compter de cette date, au taux du Livret A majoré de 6 % (600 points de base).

La date d'exigibilité des sommes remboursables par anticipation s'entend de la date du fait générateur de l'obligation de remboursement, quelle que soit la date à laquelle ce fait générateur a été constaté par le Prêteur.

La perception des intérêts de retard mentionnés au présent article ne constituera en aucun cas un octroi de délai de paiement ou une renonciation à un droit quelconque du Prêteur au titre du Contrat.

Sans préjudice de leur exigibilité à tout moment, les intérêts de retard échus et non-payés seront capitalisés avec le montant impayé, s'ils sont dus pour au moins une année entière au sens de l'article 1343-2 du Code civil.

ARTICLE 19 DISPOSITIONS DIVERSES

19.1 Non renonciation

Le Prêteur ne sera pas considéré comme ayant renoncé à un droit au titre du Contrat ou de tout document s'y rapportant du seul fait qu'il s'abstient de l'exercer ou retarde son exercice.

L'exercice partiel d'un droit ne sera pas un obstacle à son exercice ultérieur, ni à l'exercice, plus généralement, des droits et recours prévus par toute réglementation.

19.2 Imprévision

Sans préjudice des autres stipulations du Contrat, chacune des Parties convient que l'application des dispositions de l'article 1195 du Code civil à ses obligations au titre du présent contrat est écartée et reconnaît qu'elle ne sera pas autorisée à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 dudit code.

19.3 Nullité

Même si l'une des clauses ou stipulations du Contrat est réputée, en tout ou partie, nulle ou caduque, la validité du Contrat n'est pas affectée.

19.4 Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) et lutte anti-corruption (LAC)

L'Emprunteur déclare que lui-même, ses filiales, leurs représentants, mandataires sociaux, dirigeants ou représentants légaux et agents ou employés respectifs ne se sont comportés d'une manière susceptible d'enfreindre les Réglementations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, et de financement du terrorisme (LCB-FT), ou aux normes en matière de lutte anti-corruption (LAC) qui leur sont applicables.

En outre, l'Emprunteur a pris et maintient toutes les mesures nécessaires et a notamment adopté et met en oeuvre des procédures et lignes de conduite adéquates afin de prévenir toute violation de ces lois, réglementations et règles.

L'Emprunteur s'engage :



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

(i) à ne pas utiliser, directement ou indirectement, tout ou partie du produit du Prêt pour prêter, apporter ou mettre à disposition d'une quelconque manière ledit produit à toute personne ou entité ayant pour effet d'entraîner un non-respect des Réglementations relatives à la LCB-FT ou à la LAC.

(ii) à informer sans délai le Prêteur ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, de toute plainte, action, procédure, mise en demeure ou investigation relative à une violation des lois et/ou réglementations en matière de LCB-FT ou de LAC concernant une des personnes susmentionnées.

En vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives à LCB-FT et des sanctions pénales y attachées, le Prêteur a l'obligation de maintenir une connaissance actualisée de l'Emprunteur, de s'informer de l'identité véritable des personnes au bénéfice desquelles les opérations sont réalisées le cas échéant (bénéficiaires effectifs) et de s'informer auprès de l'Emprunteur lorsqu'une opération lui apparaît inhabituelle en raison notamment de ses modalités ou de son montant ou de son caractère exceptionnel. A ce titre, le Prêteur, ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, sera notamment tenu de déclarer les sommes ou opérations pouvant provenir de toute infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à un an ou qui pourraient participer au financement du terrorisme.

Dans le respect des lois et réglementations en vigueur, pendant toute la durée du Contrat de Prêt, l'Emprunteur (i) est informé que, pour répondre à ses obligations légales, le Prêteur, ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, met en oeuvre des traitements de surveillance ayant pour finalité la LCB-FT, (ii) s'engage à communiquer à première demande au Prêteur, ou à l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, tout document ou information nécessaires aux fins de respecter toute obligation qui lui est imposée par toute disposition légale ou réglementaire relative à la LCB-FT, (iii) s'engage à ce que les informations communiquées soient exactes, complètes et à jour et (iv) reconnaît que l'effet des règles ou décisions des autorités françaises, internationales ou étrangères peuvent affecter, suspendre ou interdire la réalisation de certaines opérations.

19.5 Sanctions internationales

L'Emprunteur déclare que lui-même, ses filiales, leurs représentants, mandataires sociaux, dirigeants ou représentants légaux et agents ou employés respectifs (i) ne sont actuellement pas visés par les, ou soumis aux, Réglementations Sanctions, (ii) ne sont actuellement pas situés, organisés ou résidents dans un pays ou territoire qui est visé par ou soumis à, ou dont le gouvernement est visé par ou soumis à, l'une des Réglementations Sanctions et/ou (iii) ne sont pas engagés dans des activités qui seraient interdites par les Réglementations Sanctions.

L'Emprunteur s'engage à respecter l'ensemble des Réglementations Sanctions et à ne pas utiliser, prêter, investir, ou mettre autrement à disposition le produit du prêt (i) dans un Pays Sanctionné ou (ii) d'une manière qui entraînerait une violation par l'Emprunteur des Réglementations Sanctions.

L'Emprunteur s'engage à informer sans délai le Prêteur ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, de tout soupçon ou connaissance qu'il pourrait avoir sur le fait que l'une des personnes susmentionnées est en violation des Réglementations Sanctions.

19.6 Cession

L'Emprunteur ne pourra en aucun cas céder ni transférer l'un quelconque de ses droits ou de l'ensemble de ses droits ou obligations en vertu du présent contrat sans avoir au préalable obtenu l'accord écrit du Prêteur.

Le Prêteur pourra, après avoir informé l'Emprunteur, céder ou transférer tout ou partie des droits ou obligations découlant du présent contrat.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 20 DROITS ET FRAIS

L'Emprunteur prend à sa charge les droits et frais présents et futurs qui peuvent résulter du Contrat et notamment les frais de gestion et les commissions prévues à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et, le cas échéant, à l'Article « **Commissions, pénalités et indemnités** ».

Les frais de constitution des Garanties, de réalisation des formalités de publicité éventuelles et les frais liés à leur renouvellement seront supportés par l'Emprunteur.

Les impôts et taxes présents et futurs, de quelque nature que ce soit, et qui seraient la suite ou la conséquence du Prêt seront également acquittés par l'Emprunteur ou remboursés au Prêteur en cas d'avance par ce dernier, et définitivement supportés par l'Emprunteur.

ARTICLE 21 NOTIFICATIONS ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Toutes les communications entre l'Emprunteur et le Prêteur (y compris les demandes de Prêt(s)) peuvent être effectuées soit par courriel soit via le site www.banquedesterritoires.fr par un représentant de l'Emprunteur dûment habilité. A cet égard, l'Emprunteur reconnaît que toute demande ou notification émanant de son représentant dûment habilité et transmise par courriel ou via le site indiqué ci-dessus l'engagera au même titre qu'une signature originale et sera considérée comme valable, même si, pour la bonne forme, une lettre simple de confirmation est requise.

Par ailleurs, l'Emprunteur est avisé que les informations résultant de la législation et de la réglementation concernant les données personnelles, et notamment, le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du Traitement des Données à caractère personnel et à la libre circulation de ces Données, applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le RGPD »), font l'objet d'une notice, consultable sur le site www.banquedesterritoires.fr/donnees-personnelles.

ARTICLE 22 ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le Contrat est soumis au droit français.

Pour l'entière exécution des présentes et de leur suite, les Parties font élection de domicile, à leurs adresses ci-dessus mentionnées.

En cas de différends sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, les Parties s'efforceront de trouver de bonne foi un accord amiable.

A défaut d'accord trouvé, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents dans le ressort des juridictions du second degré de Paris.



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE NORMANDIE



LOGEO SEINE
139 COURS DE LA REPUBLIQUE
76600 LE HAVRE

à CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE NORMANDIE
15 boulevard Bertrand
CS 65375
14053 Caen cedex 4

CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

U123342, LOGEO SEINE

Objet : Contrat de Prêt n° 155384, Ligne du Prêt n° 5542276

Je confirme l'autorisation donnée à la Caisse des Dépôts de recouvrer les échéances, les commissions, les frais et accessoires, ainsi que les indemnités, pénalités et toutes autres sommes éventuellement dues au titre de la Ligne du Prêt visée en objet et ce, par prélèvement direct sur le compte référencé CEPAFRPP142/FR7611425009000853600303037 en vertu du mandat n° ??DPH2013319003995 en date du 15 novembre 2013.

Si vous souhaitez changer de domiciliation bancaire de recouvrement, nous vous invitons à nous retourner le relevé d'identité bancaire correspondant afin que nous puissions établir le cas échéant le mandat SEPA correspondant.



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE NORMANDIE



LOGEO SEINE
139 COURS DE LA REPUBLIQUE
76600 LE HAVRE

à CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE NORMANDIE
15 boulevard Bertrand
CS 65375
14053 Caen cedex 4

CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

U123342, LOGEO SEINE

Objet : Contrat de Prêt n° 155384, Ligne du Prêt n° 5542277

Je confirme l'autorisation donnée à la Caisse des Dépôts de recouvrer les échéances, les commissions, les frais et accessoires, ainsi que les indemnités, pénalités et toutes autres sommes éventuellement dues au titre de la Ligne du Prêt visée en objet et ce, par prélèvement direct sur le compte référencé CEPAFRPP142/FR7611425009000853600303037 en vertu du mandat n° ??DPH2013319003995 en date du 15 novembre 2013.

Si vous souhaitez changer de domiciliation bancaire de recouvrement, nous vous invitons à nous retourner le relevé d'identité bancaire correspondant afin que nous puissions établir le cas échéant le mandat SEPA correspondant.



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE NORMANDIE



LOGEO SEINE
139 COURS DE LA REPUBLIQUE
76600 LE HAVRE

à CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE NORMANDIE
15 boulevard Bertrand
CS 65375
14053 Caen cedex 4

CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

U123342, LOGEO SEINE

Objet : Contrat de Prêt n° 155384, Ligne du Prêt n° 5542274

Je confirme l'autorisation donnée à la Caisse des Dépôts de recouvrer les échéances, les commissions, les frais et accessoires, ainsi que les indemnités, pénalités et toutes autres sommes éventuellement dues au titre de la Ligne du Prêt visée en objet et ce, par prélèvement direct sur le compte référencé CEPAFRPP142/FR7611425009000853600303037 en vertu du mandat n° ??DPH2013319003995 en date du 15 novembre 2013.

Si vous souhaitez changer de domiciliation bancaire de recouvrement, nous vous invitons à nous retourner le relevé d'identité bancaire correspondant afin que nous puissions établir le cas échéant le mandat SEPA correspondant.



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE NORMANDIE



LOGEO SEINE
139 COURS DE LA REPUBLIQUE
76600 LE HAVRE

à CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE NORMANDIE
15 boulevard Bertrand
CS 65375
14053 Caen cedex 4

CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

U123342, LOGEO SEINE

Objet : Contrat de Prêt n° 155384, Ligne du Prêt n° 5542275

Je confirme l'autorisation donnée à la Caisse des Dépôts de recouvrer les échéances, les commissions, les frais et accessoires, ainsi que les indemnités, pénalités et toutes autres sommes éventuellement dues au titre de la Ligne du Prêt visée en objet et ce, par prélèvement direct sur le compte référencé CEPAFRPP142/FR7611425009000853600303037 en vertu du mandat n° ??DPH2013319003995 en date du 15 novembre 2013.

Si vous souhaitez changer de domiciliation bancaire de recouvrement, nous vous invitons à nous retourner le relevé d'identité bancaire correspondant afin que nous puissions établir le cas échéant le mandat SEPA correspondant.



Emprunteur : 0288233 - LOGEO SEINE
 N° du Contrat de Prêt : 155384 / N° de la Ligne du Prêt : 5542276
 Opération : Acquisition en VEFA
 Produit : PLAI

Capital prêté : 473 812 €
 Taux actuariel théorique : 2,60 %
 Taux effectif global : 2,60 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	21/12/2024	2,60	12 319,11	0,00	12 319,11	0,00	473 812,00	0,00
2	21/12/2025	2,60	12 319,11	0,00	12 319,11	0,00	473 812,00	0,00
3	21/12/2026	2,60	18 281,57	5 962,46	12 319,11	0,00	467 849,54	0,00
4	21/12/2027	2,60	18 372,98	6 208,89	12 164,09	0,00	461 640,65	0,00
5	21/12/2028	2,60	18 464,84	6 462,18	12 002,66	0,00	455 178,47	0,00
6	21/12/2029	2,60	18 557,17	6 722,53	11 834,64	0,00	448 455,94	0,00
7	21/12/2030	2,60	18 649,95	6 990,10	11 659,85	0,00	441 465,84	0,00
8	21/12/2031	2,60	18 743,20	7 265,09	11 478,11	0,00	434 200,75	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
9	21/12/2032	2,60	18 836,92	7 547,70	11 289,22	0,00	426 653,05	0,00
10	21/12/2033	2,60	18 931,10	7 838,12	11 092,98	0,00	418 814,93	0,00
11	21/12/2034	2,60	19 025,76	8 136,57	10 889,19	0,00	410 678,36	0,00
12	21/12/2035	2,60	19 120,89	8 443,25	10 677,64	0,00	402 235,11	0,00
13	21/12/2036	2,60	19 216,49	8 758,38	10 458,11	0,00	393 476,73	0,00
14	21/12/2037	2,60	19 312,57	9 082,18	10 230,39	0,00	384 394,55	0,00
15	21/12/2038	2,60	19 409,14	9 414,88	9 994,26	0,00	374 979,67	0,00
16	21/12/2039	2,60	19 506,18	9 756,71	9 749,47	0,00	365 222,96	0,00
17	21/12/2040	2,60	19 603,71	10 107,91	9 495,80	0,00	355 115,05	0,00
18	21/12/2041	2,60	19 701,73	10 468,74	9 232,99	0,00	344 646,31	0,00
19	21/12/2042	2,60	19 800,24	10 839,44	8 960,80	0,00	333 806,87	0,00
20	21/12/2043	2,60	19 899,24	11 220,26	8 678,98	0,00	322 586,61	0,00
21	21/12/2044	2,60	19 998,74	11 611,49	8 387,25	0,00	310 975,12	0,00
22	21/12/2045	2,60	20 098,73	12 013,38	8 085,35	0,00	298 961,74	0,00
23	21/12/2046	2,60	20 199,23	12 426,22	7 773,01	0,00	286 535,52	0,00
24	21/12/2047	2,60	20 300,22	12 850,30	7 449,92	0,00	273 685,22	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
25	21/12/2048	2,60	20 401,72	13 285,90	7 115,82	0,00	260 399,32	0,00
26	21/12/2049	2,60	20 503,73	13 733,35	6 770,38	0,00	246 665,97	0,00
27	21/12/2050	2,60	20 606,25	14 192,93	6 413,32	0,00	232 473,04	0,00
28	21/12/2051	2,60	20 709,28	14 664,98	6 044,30	0,00	217 808,06	0,00
29	21/12/2052	2,60	20 812,83	15 149,82	5 663,01	0,00	202 658,24	0,00
30	21/12/2053	2,60	20 916,89	15 647,78	5 269,11	0,00	187 010,46	0,00
31	21/12/2054	2,60	21 021,48	16 159,21	4 862,27	0,00	170 851,25	0,00
32	21/12/2055	2,60	21 126,58	16 684,45	4 442,13	0,00	154 166,80	0,00
33	21/12/2056	2,60	21 232,22	17 223,88	4 008,34	0,00	136 942,92	0,00
34	21/12/2057	2,60	21 338,38	17 777,86	3 560,52	0,00	119 165,06	0,00
35	21/12/2058	2,60	21 445,07	18 346,78	3 098,29	0,00	100 818,28	0,00
36	21/12/2059	2,60	21 552,29	18 931,01	2 621,28	0,00	81 887,27	0,00
37	21/12/2060	2,60	21 660,06	19 530,99	2 129,07	0,00	62 356,28	0,00
38	21/12/2061	2,60	21 768,36	20 147,10	1 621,26	0,00	42 209,18	0,00
39	21/12/2062	2,60	21 877,20	20 779,76	1 097,44	0,00	21 429,42	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 21/12/2023

DIRECTION REGIONALE NORMANDIE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
40	21/12/2063	2,60	21 986,58	21 429,42	557,16	0,00	0,00	0,00
Total			787 627,74	473 812,00	313 815,74	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index en vigueur lors de l'émission du présent contrat est de 3,00 % (Livret A).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 21/12/2023

DIRECTION REGIONALE NORMANDIE

Emprunteur : 0288233 - LOGEO SEINE
 N° du Contrat de Prêt : 155384 / N° de la Ligne du Prêt : 5542277
 Opération : Acquisition en VEFA
 Produit : PLAI foncier

Capital prêté : 270 577 €
 Taux actuariel théorique : 2,60 %
 Taux effectif global : 2,60 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	21/12/2024	2,60	7 035,00	0,00	7 035,00	0,00	270 577,00	0,00
2	21/12/2025	2,60	7 035,00	0,00	7 035,00	0,00	270 577,00	0,00
3	21/12/2026	2,60	9 027,74	1 992,74	7 035,00	0,00	268 584,26	0,00
4	21/12/2027	2,60	9 072,87	2 089,68	6 983,19	0,00	266 494,58	0,00
5	21/12/2028	2,60	9 118,24	2 189,38	6 928,86	0,00	264 305,20	0,00
6	21/12/2029	2,60	9 163,83	2 291,89	6 871,94	0,00	262 013,31	0,00
7	21/12/2030	2,60	9 209,65	2 397,30	6 812,35	0,00	259 616,01	0,00
8	21/12/2031	2,60	9 255,70	2 505,68	6 750,02	0,00	257 110,33	0,00
9	21/12/2032	2,60	9 301,98	2 617,11	6 684,87	0,00	254 493,22	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
10	21/12/2033	2,60	9 348,49	2 731,67	6 616,82	0,00	251 761,55	0,00
11	21/12/2034	2,60	9 395,23	2 849,43	6 545,80	0,00	248 912,12	0,00
12	21/12/2035	2,60	9 442,20	2 970,48	6 471,72	0,00	245 941,64	0,00
13	21/12/2036	2,60	9 489,42	3 094,94	6 394,48	0,00	242 846,70	0,00
14	21/12/2037	2,60	9 536,86	3 222,85	6 314,01	0,00	239 623,85	0,00
15	21/12/2038	2,60	9 584,55	3 354,33	6 230,22	0,00	236 269,52	0,00
16	21/12/2039	2,60	9 632,47	3 489,46	6 143,01	0,00	232 780,06	0,00
17	21/12/2040	2,60	9 680,63	3 628,35	6 052,28	0,00	229 151,71	0,00
18	21/12/2041	2,60	9 729,04	3 771,10	5 957,94	0,00	225 380,61	0,00
19	21/12/2042	2,60	9 777,68	3 917,78	5 859,90	0,00	221 462,83	0,00
20	21/12/2043	2,60	9 826,57	4 068,54	5 758,03	0,00	217 394,29	0,00
21	21/12/2044	2,60	9 875,70	4 223,45	5 652,25	0,00	213 170,84	0,00
22	21/12/2045	2,60	9 925,08	4 382,64	5 542,44	0,00	208 788,20	0,00
23	21/12/2046	2,60	9 974,71	4 546,22	5 428,49	0,00	204 241,98	0,00
24	21/12/2047	2,60	10 024,58	4 714,29	5 310,29	0,00	199 527,69	0,00
25	21/12/2048	2,60	10 074,70	4 886,98	5 187,72	0,00	194 640,71	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
26	21/12/2049	2,60	10 125,08	5 064,42	5 060,66	0,00	189 576,29	0,00
27	21/12/2050	2,60	10 175,70	5 246,72	4 928,98	0,00	184 329,57	0,00
28	21/12/2051	2,60	10 226,58	5 434,01	4 792,57	0,00	178 895,56	0,00
29	21/12/2052	2,60	10 277,71	5 626,43	4 651,28	0,00	173 269,13	0,00
30	21/12/2053	2,60	10 329,10	5 824,10	4 505,00	0,00	167 445,03	0,00
31	21/12/2054	2,60	10 380,75	6 027,18	4 353,57	0,00	161 417,85	0,00
32	21/12/2055	2,60	10 432,65	6 235,79	4 196,86	0,00	155 182,06	0,00
33	21/12/2056	2,60	10 484,81	6 450,08	4 034,73	0,00	148 731,98	0,00
34	21/12/2057	2,60	10 537,24	6 670,21	3 867,03	0,00	142 061,77	0,00
35	21/12/2058	2,60	10 589,92	6 896,31	3 693,61	0,00	135 165,46	0,00
36	21/12/2059	2,60	10 642,87	7 128,57	3 514,30	0,00	128 036,89	0,00
37	21/12/2060	2,60	10 696,09	7 367,13	3 328,96	0,00	120 669,76	0,00
38	21/12/2061	2,60	10 749,57	7 612,16	3 137,41	0,00	113 057,60	0,00
39	21/12/2062	2,60	10 803,32	7 863,82	2 939,50	0,00	105 193,78	0,00
40	21/12/2063	2,60	10 857,33	8 122,29	2 735,04	0,00	97 071,49	0,00
41	21/12/2064	2,60	10 911,62	8 387,76	2 523,86	0,00	88 683,73	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 21/12/2023

DIRECTION REGIONALE NORMANDIE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
42	21/12/2065	2,60	10 966,18	8 660,40	2 305,78	0,00	80 023,33	0,00
43	21/12/2066	2,60	11 021,01	8 940,40	2 080,61	0,00	71 082,93	0,00
44	21/12/2067	2,60	11 076,11	9 227,95	1 848,16	0,00	61 854,98	0,00
45	21/12/2068	2,60	11 131,49	9 523,26	1 608,23	0,00	52 331,72	0,00
46	21/12/2069	2,60	11 187,15	9 826,53	1 360,62	0,00	42 505,19	0,00
47	21/12/2070	2,60	11 243,09	10 137,96	1 105,13	0,00	32 367,23	0,00
48	21/12/2071	2,60	11 299,30	10 457,75	841,55	0,00	21 909,48	0,00
49	21/12/2072	2,60	11 355,80	10 786,15	569,65	0,00	11 123,33	0,00
50	21/12/2073	2,60	11 412,54	11 123,33	289,21	0,00	0,00	0,00
Total			502 450,93	270 577,00	231 873,93	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index en vigueur lors de l'émission du présent contrat est de 3,00 % (Livret A).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 21/12/2023

DIRECTION REGIONALE NORMANDIE

Emprunteur : 0288233 - LOGEO SEINE
 N° du Contrat de Prêt : 155384 / N° de la Ligne du Prêt : 5542274
 Opération : Acquisition en VEFA
 Produit : PLUS

Capital prêté : 2 671 034 €
 Taux actuariel théorique : 3,60 %
 Taux effectif global : 3,60 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	21/12/2024	3,60	96 157,22	0,00	96 157,22	0,00	2 671 034,00	0,00
2	21/12/2025	3,60	96 157,22	0,00	96 157,22	0,00	2 671 034,00	0,00
3	21/12/2026	3,60	120 921,06	24 763,84	96 157,22	0,00	2 646 270,16	0,00
4	21/12/2027	3,60	121 525,67	26 259,94	95 265,73	0,00	2 620 010,22	0,00
5	21/12/2028	3,60	122 133,30	27 812,93	94 320,37	0,00	2 592 197,29	0,00
6	21/12/2029	3,60	122 743,96	29 424,86	93 319,10	0,00	2 562 772,43	0,00
7	21/12/2030	3,60	123 357,68	31 097,87	92 259,81	0,00	2 531 674,56	0,00
8	21/12/2031	3,60	123 974,47	32 834,19	91 140,28	0,00	2 498 840,37	0,00
9	21/12/2032	3,60	124 594,34	34 636,09	89 958,25	0,00	2 464 204,28	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
10	21/12/2033	3,60	125 217,31	36 505,96	88 711,35	0,00	2 427 698,32	0,00
11	21/12/2034	3,60	125 843,40	38 446,26	87 397,14	0,00	2 389 252,06	0,00
12	21/12/2035	3,60	126 472,62	40 459,55	86 013,07	0,00	2 348 792,51	0,00
13	21/12/2036	3,60	127 104,98	42 548,45	84 556,53	0,00	2 306 244,06	0,00
14	21/12/2037	3,60	127 740,51	44 715,72	83 024,79	0,00	2 261 528,34	0,00
15	21/12/2038	3,60	128 379,21	46 964,19	81 415,02	0,00	2 214 564,15	0,00
16	21/12/2039	3,60	129 021,11	49 296,80	79 724,31	0,00	2 165 267,35	0,00
17	21/12/2040	3,60	129 666,21	51 716,59	77 949,62	0,00	2 113 550,76	0,00
18	21/12/2041	3,60	130 314,54	54 226,71	76 087,83	0,00	2 059 324,05	0,00
19	21/12/2042	3,60	130 966,11	56 830,44	74 135,67	0,00	2 002 493,61	0,00
20	21/12/2043	3,60	131 620,94	59 531,17	72 089,77	0,00	1 942 962,44	0,00
21	21/12/2044	3,60	132 279,05	62 332,40	69 946,65	0,00	1 880 630,04	0,00
22	21/12/2045	3,60	132 940,44	65 237,76	67 702,68	0,00	1 815 392,28	0,00
23	21/12/2046	3,60	133 605,15	68 251,03	65 354,12	0,00	1 747 141,25	0,00
24	21/12/2047	3,60	134 273,17	71 376,09	62 897,08	0,00	1 675 765,16	0,00
25	21/12/2048	3,60	134 944,54	74 616,99	60 327,55	0,00	1 601 148,17	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
26	21/12/2049	3,60	135 619,26	77 977,93	57 641,33	0,00	1 523 170,24	0,00
27	21/12/2050	3,60	136 297,36	81 463,23	54 834,13	0,00	1 441 707,01	0,00
28	21/12/2051	3,60	136 978,84	85 077,39	51 901,45	0,00	1 356 629,62	0,00
29	21/12/2052	3,60	137 663,74	88 825,07	48 838,67	0,00	1 267 804,55	0,00
30	21/12/2053	3,60	138 352,06	92 711,10	45 640,96	0,00	1 175 093,45	0,00
31	21/12/2054	3,60	139 043,82	96 740,46	42 303,36	0,00	1 078 352,99	0,00
32	21/12/2055	3,60	139 739,04	100 918,33	38 820,71	0,00	977 434,66	0,00
33	21/12/2056	3,60	140 437,73	105 250,08	35 187,65	0,00	872 184,58	0,00
34	21/12/2057	3,60	141 139,92	109 741,28	31 398,64	0,00	762 443,30	0,00
35	21/12/2058	3,60	141 845,62	114 397,66	27 447,96	0,00	648 045,64	0,00
36	21/12/2059	3,60	142 554,85	119 225,21	23 329,64	0,00	528 820,43	0,00
37	21/12/2060	3,60	143 267,62	124 230,08	19 037,54	0,00	404 590,35	0,00
38	21/12/2061	3,60	143 983,96	129 418,71	14 565,25	0,00	275 171,64	0,00
39	21/12/2062	3,60	144 703,88	134 797,70	9 906,18	0,00	140 373,94	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 21/12/2023

DIRECTION REGIONALE NORMANDIE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
40	21/12/2063	3,60	145 427,40	140 373,94	5 053,46	0,00	0,00	0,00
Total			5 239 009,31	2 671 034,00	2 567 975,31	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index en vigueur lors de l'émission du présent contrat est de 3,00 % (Livret A).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 21/12/2023

DIRECTION REGIONALE NORMANDIE

Emprunteur : 0288233 - LOGEO SEINE
 N° du Contrat de Prêt : 155384 / N° de la Ligne du Prêt : 5542275
 Opération : Acquisition en VEFA
 Produit : PLUS foncier

Capital prêté : 1 310 194 €
 Taux actuariel théorique : 3,60 %
 Taux effectif global : 3,60 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	21/12/2024	3,60	47 166,98	0,00	47 166,98	0,00	1 310 194,00	0,00
2	21/12/2025	3,60	47 166,98	0,00	47 166,98	0,00	1 310 194,00	0,00
3	21/12/2026	3,60	52 930,22	5 763,24	47 166,98	0,00	1 304 430,76	0,00
4	21/12/2027	3,60	53 194,87	6 235,36	46 959,51	0,00	1 298 195,40	0,00
5	21/12/2028	3,60	53 460,85	6 725,82	46 735,03	0,00	1 291 469,58	0,00
6	21/12/2029	3,60	53 728,15	7 235,25	46 492,90	0,00	1 284 234,33	0,00
7	21/12/2030	3,60	53 996,79	7 764,35	46 232,44	0,00	1 276 469,98	0,00
8	21/12/2031	3,60	54 266,77	8 313,85	45 952,92	0,00	1 268 156,13	0,00
9	21/12/2032	3,60	54 538,11	8 884,49	45 653,62	0,00	1 259 271,64	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
10	21/12/2033	3,60	54 810,80	9 477,02	45 333,78	0,00	1 249 794,62	0,00
11	21/12/2034	3,60	55 084,85	10 092,24	44 992,61	0,00	1 239 702,38	0,00
12	21/12/2035	3,60	55 360,28	10 730,99	44 629,29	0,00	1 228 971,39	0,00
13	21/12/2036	3,60	55 637,08	11 394,11	44 242,97	0,00	1 217 577,28	0,00
14	21/12/2037	3,60	55 915,26	12 082,48	43 832,78	0,00	1 205 494,80	0,00
15	21/12/2038	3,60	56 194,84	12 797,03	43 397,81	0,00	1 192 697,77	0,00
16	21/12/2039	3,60	56 475,81	13 538,69	42 937,12	0,00	1 179 159,08	0,00
17	21/12/2040	3,60	56 758,19	14 308,46	42 449,73	0,00	1 164 850,62	0,00
18	21/12/2041	3,60	57 041,98	15 107,36	41 934,62	0,00	1 149 743,26	0,00
19	21/12/2042	3,60	57 327,19	15 936,43	41 390,76	0,00	1 133 806,83	0,00
20	21/12/2043	3,60	57 613,83	16 796,78	40 817,05	0,00	1 117 010,05	0,00
21	21/12/2044	3,60	57 901,90	17 689,54	40 212,36	0,00	1 099 320,51	0,00
22	21/12/2045	3,60	58 191,41	18 615,87	39 575,54	0,00	1 080 704,64	0,00
23	21/12/2046	3,60	58 482,37	19 577,00	38 905,37	0,00	1 061 127,64	0,00
24	21/12/2047	3,60	58 774,78	20 574,18	38 200,60	0,00	1 040 553,46	0,00
25	21/12/2048	3,60	59 068,65	21 608,73	37 459,92	0,00	1 018 944,73	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
26	21/12/2049	3,60	59 363,99	22 681,98	36 682,01	0,00	996 262,75	0,00
27	21/12/2050	3,60	59 660,81	23 795,35	35 865,46	0,00	972 467,40	0,00
28	21/12/2051	3,60	59 959,12	24 950,29	35 008,83	0,00	947 517,11	0,00
29	21/12/2052	3,60	60 258,91	26 148,29	34 110,62	0,00	921 368,82	0,00
30	21/12/2053	3,60	60 560,21	27 390,93	33 169,28	0,00	893 977,89	0,00
31	21/12/2054	3,60	60 863,01	28 679,81	32 183,20	0,00	865 298,08	0,00
32	21/12/2055	3,60	61 167,32	30 016,59	31 150,73	0,00	835 281,49	0,00
33	21/12/2056	3,60	61 473,16	31 403,03	30 070,13	0,00	803 878,46	0,00
34	21/12/2057	3,60	61 780,53	32 840,91	28 939,62	0,00	771 037,55	0,00
35	21/12/2058	3,60	62 089,43	34 332,08	27 757,35	0,00	736 705,47	0,00
36	21/12/2059	3,60	62 399,88	35 878,48	26 521,40	0,00	700 826,99	0,00
37	21/12/2060	3,60	62 711,88	37 482,11	25 229,77	0,00	663 344,88	0,00
38	21/12/2061	3,60	63 025,44	39 145,02	23 880,42	0,00	624 199,86	0,00
39	21/12/2062	3,60	63 340,56	40 869,37	22 471,19	0,00	583 330,49	0,00
40	21/12/2063	3,60	63 657,27	42 657,37	20 999,90	0,00	540 673,12	0,00
41	21/12/2064	3,60	63 975,55	44 511,32	19 464,23	0,00	496 161,80	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 21/12/2023

DIRECTION REGIONALE NORMANDIE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
42	21/12/2065	3,60	64 295,43	46 433,61	17 861,82	0,00	449 728,19	0,00
43	21/12/2066	3,60	64 616,91	48 426,70	16 190,21	0,00	401 301,49	0,00
44	21/12/2067	3,60	64 939,99	50 493,14	14 446,85	0,00	350 808,35	0,00
45	21/12/2068	3,60	65 264,69	52 635,59	12 629,10	0,00	298 172,76	0,00
46	21/12/2069	3,60	65 591,01	54 856,79	10 734,22	0,00	243 315,97	0,00
47	21/12/2070	3,60	65 918,97	57 159,60	8 759,37	0,00	186 156,37	0,00
48	21/12/2071	3,60	66 248,56	59 546,93	6 701,63	0,00	126 609,44	0,00
49	21/12/2072	3,60	66 579,81	62 021,87	4 557,94	0,00	64 587,57	0,00
50	21/12/2073	3,60	66 912,72	64 587,57	2 325,15	0,00	0,00	0,00
Total			2 957 744,10	1 310 194,00	1 647 550,10	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index en vigueur lors de l'émission du présent contrat est de 3,00 % (Livret A).

Direction Pôle Immobilier

Référence : CL-ML 24.15

Affaire suivie par Marion Lemière

marion.lemiere@logeo.fr

02.32.74.94.51

Monsieur Marc-Antoine JAMET
Maire de la Ville de Val-de-Reuil
70 Rue Grande
27100 VAL-DE-REUIL

Le Havre, le 30 janvier 2024

Objet : Demande de garantie

Opération d'acquisition en VEFA de 82 logements

Située Chaussée de Léry à Val-de-Reuil

Monsieur le Maire,

Logeo Seine a acquis en VEFA 82 logements dont 34 PLUS - 7 PLAI et 41 PLS situés Chaussée de Léry sur votre commune. Cette opération sera financée par plusieurs emprunts pour un montant global de 9 412 388 euros auprès de la Banque des Territoires.

Le 18 décembre, nous avons bien reçu votre confirmation d'accord de principe à hauteur de 20% sur les PLUS - PLAI et 10% sur les PLS concernant la garantie d'emprunt ce dont nous vous remercions.

En conséquence nous vous adressons ce jour la finalisation de notre demande et vous prions de trouver ci joints les éléments nécessaires à la contractualisation :

- ✓ Les contrats de prêts,
- ✓ Les modèles de délibération de garanties,
- ✓ Le projet de convention de réservation.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire, et vous remercions par avance de la suite favorable que vous voudrez bien accorder à notre demande.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

La responsable du financement immobilier

Caroline LEFEBVRE



**CONVENTION DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS EN FLUX
MISE EN ŒUVRE SUR L'OFFRE NOUVELLE**

Convention n° 6/2024

**Opération "Chaussée Léry" acquisition en VEFA de 82 logements PLUS-PLAI-PLS situés
Chaussée du Léry à Val-de-Reuil**

Entre :

Le réservataire Ville de Val-de-Reuil,

Représenté par

Et :

L'organisme LOGEO SEINE, dont le siège social est situé aux 139 cours de la République 76056 le Havre.

Désigné ci-dessous comme « l'organisme », et représenté par son Directeur Général Monsieur Mathias LEVY NOGUERES habilité à signer la présente convention,

Article 1 – Objet de la présente convention

Conformément aux dispositions de l'article L.441-1 du code de la construction et de l'habitation dans sa rédaction issue de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018, il est convenu la réservation de flux annuels de logements qui s'appliqueront sur le parc locatif conventionné de l'organisme défini ci-après :

**Programmes d'acquisition en VEFA situés Chaussée du Léry à Val-de-Reuil
décrits et financés à l'article 5 ci-après**

La réservation de flux annuels de logements se traduit par un nombre (ou un flux) défini de propositions de logements faites chaque année au réservataire.

Article 2 – Modalités d'application de la gestion en flux

2-1 – Volumétrie du parc des logements réservés

L'organisme s'engage, sur la partie de son patrimoine définie à l'article 1^{er} des présentes, à mettre à disposition du réservataire, sur la période de la présente convention, un volume de logements dont le nombre est fixé comme suit :

2-1-1 - A la mise en service / première mise en location

- 41 logements locatifs PLS sociaux selon les modalités précisées à l'article 5.3 de la présente convention, soit 10% du nombre des logement total du (des) programmes visé(s) **qui représentent 4 logements.**
- 41 logements locatifs PLUS-PLAI sociaux selon les modalités précisées à l'article 5.3 de la présente convention, soit 20% du nombre des logement total du (des) programmes visé(s) **qui représentent 8 logements.**

2-1-2 - A la rotation / remise en location

L'organisme s'engage à proposer au réservataire, sous forme de droits de désignation unique, **12 logements** remis en location sur la durée de la convention.

2.2 – Révision des engagements

En fonction des objectifs et engagements de l'organisme (ex-relogements dans le cadre du NPNRU), le volume des propositions de logements tels que définis au 2.1 peut être renégocié en accord avec les deux parties.

2-3 – modalités de répartition entre réservataires

L'organisme veille à préserver les proportions de logements (en termes de localisation, de financement et de typologie) proposés aux différents réservataires. A cet égard, les parties soussignées se concerteront en tant que de besoin.

L'organisme prend en compte les objectifs de mixité sociale (fixés par la réglementation en vigueur et dans le cadre des conventions intercommunales d'attribution) et veille à assurer les équilibres de peuplement dans le choix et la temporalité des logements proposés au réservataire.

Article 3 – Extension de la gestion en flux des réservations à l'ensemble des conventions consenties avant la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 dite ELAN

Conformément à l'article 114 de la loi ELAN, les conventions de réservations conclues entre les parties avant la publication de la loi ELAN et qui ne porteront pas exclusivement sur un flux annuel de logements seront mises en conformité dans les conditions précisées par décret en Conseil d'Etat au plus tard dans les trois ans à compter de la promulgation de ladite loi.

A cette date de mise en conformité, les parties pourront, le cas échéant, convenir d'intégrer les engagements souscrits aux présentes dans un périmètre plus large que celui défini à l'article 1^{er}.

Article 4 - Durée de la présente convention

La présente convention est conclue pour une durée :

- Correspondant à la durée du ou des prêt(s) consenti(s) pour le financement de l'opération d'acquisition-amélioration décrite à l'article 5 ci-après soit **45 ans**.

Article 5 – Programme de réhabilitation

L'organisme s'engage :

- à l'acquisition en VEFA de 82 logements d'habitation destinés à la location sur un terrain situé Chaussée du Léry à Val de Reuil.

5-1 - Montant du financement accordé

Le réservataire accorde à l'organisme une garantie d'emprunt à hauteur de **10%** sur le contrat de prêt **Banque des territoires n°155385** comprenant la ligne de prêt suivante :

- PLS d'un montant de 2 985 012 € sur une durée de 40 ans au taux livret A + marge fixe sur index +1.11%.
- CPLS d'un montant de 1 701 759 € sur une durée de 40 ans au taux livret A + marge fixe sur index +1.11%.

Le réservataire accorde à l'organisme une garantie d'emprunt à hauteur de **20%** sur le contrat de prêt **Banque des territoires n°155384** comprenant la ligne de prêt suivante :

- PLAI d'un montant de 473 812 € sur une durée de 40 ans au taux livret A + marge fixe sur index -0.40%.
- PLAI FONCIER d'un montant de 270 577 € sur une durée de 50 ans au taux livret A + marge fixe sur index -0.40%.
- PLUS d'un montant de 2 671 034 € sur une durée de 40 ans au taux livret A + marge fixe sur index +0.60%.
- PLUS FONCIER d'un montant de 1 310 194 € sur une durée de 50 ans au taux livret A + marge fixe sur index +0.60%.

Les caractéristiques du prêt du contrat sont indiquées spécifiquement sur le contrat annexé à la présente convention.

5-2 - Mise en service du programme immobilier

L'organisme adresse au réservataire, au plus tard trois mois avant la date de location, les caractéristiques du programme.

Le réservataire dispose alors d'un délai maximum de deux mois, à compter de la date de réception de la notification comportant les indications précitées, pour proposer des candidats.

5-3 - Date limite de première mise à disposition des logements

La date prévisionnelle de première mise à disposition des logements est fixée à la libération effective des logements.

L'organisme notifie au réservataire la date à laquelle les logements sont pour la première fois disponibles, six mois au moins avant cette date.

Si cette date de première mise à disposition ne peut être respectée, et qu'elle doit être repoussée de plus de deux mois, l'organisme en informe le réservataire et communique la date de report de livraison.

Au-delà d'un délai d'un an, l'article 13 de la présente convention est applicable.

Article 6 - Engagements de l'organisme en matière de gestion locative

En matière de gestion locative, l'organisme s'oblige à respecter la réglementation en vigueur et afférente au type de logements considéré.

Article 7 – Modalité de gestion de la réservation communale

Le mode de désignation des candidats retenu entre le réservataire et l'organisme est celui de la gestion directe.

Ainsi, lorsque l'organisme propose un logement au réservataire, celui-ci s'engage à lui présenter sous 15 jours, trois candidats (sauf insuffisance de candidat ou ménages DALO en application de l'article R441-3 du CCH).

La notification adressée par le réservataire à l'organisme mentionne le nom des candidats ainsi que la désignation du logement à louer et de ses dépendances.

Le réservataire présentera trois candidatures pour un même logement à attribuer, en indiquant, s'il le souhaite, un ordre préférentiel. Le choix du candidat finalement retenu sera effectué par la commission d'attribution. En cas d'insuffisance de candidature adaptées aux logements réservés, le réservataire motivera par écrit auprès de la commission d'attribution, lors de la transmission du ou des dossiers, qu'il est amené à présenter un nombre de candidats inférieurs à trois.

Dans cette situation, l'organisme se réserve le droit de compléter la liste transmise par le réservataire avec des candidats qu'il aura lui-même désignés.

Le réservataire transmet à l'organisme le numéro unique du demandeur, les pièces nécessaires à l'instruction en CALEOL et mentionne, le cas échéant, si la candidature s'inscrit dans ses obligations de relogement de ménages prioritaires et à quel titre (DALO, Accord collectif, contingent préfectoral, prioritaire dans le cadre de la CIA, du PDALHPD).

Article 8 – Publicité des conditions de désignation des candidats

Les parties soussignées conviennent de se concerter afin de répondre aux dispositions de l'article 70 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté aux termes desquelles les réservataires de logements sociaux et les bailleurs rendent publics :

- les conditions dans lesquelles ils procèdent à la désignation des candidats dont les demandes sont examinées par les commissions d'attribution (CALEOL),
- un bilan annuel réalisé à l'échelle départementale des désignations qu'ils ont effectuées.

Article 9 - Choix des locataires

La commission d'attribution des logements (CALEOL) examine les candidats désignés par les réservataires (ou l'organisme en cas de gestion déléguée) dans les conditions prévues à l'article L 441-2 du CCH. Les décisions prises en CALEOL sont notifiées aux candidats.

L'organisme informe le réservataire des suites données aux candidatures proposées. Il renseigne le SNE ou

le SPTA des décisions prises et le réservataire pour chaque candidat, ainsi que son caractère prioritaire le cas échéant.

Article 10 - Contrat de bail et occupation du logement

L'organisme exerce tous les droits de propriété que la loi et l'engagement de location lui confèrent. Il peut notamment, en cas de non-paiement par le locataire de tout ou partie des sommes dues au titre de l'engagement de location et plus généralement en cas d'inexécution par le locataire de ses obligations locatives, demander la résiliation de l'engagement de location par voie judiciaire.

A l'expiration de la durée de la présente convention, les baux en cours se poursuivent.

Article 11 - Vente de l'immeuble ou aliénation des droits réels

L'organisme peut vendre les immeubles objet des droits de réservation convenus aux présentes sans obligation de mise à disposition du réservataire de logements équivalents, à moins que les parties n'en décident autrement.

Article 12 - Destruction de l'immeuble

L'organisme s'engage à ce que l'ensemble soit assuré contre l'incendie et sinistres de toute nature pour une valeur suffisante auprès d'une société d'assurance notoirement solvable.

En cas de destruction totale ou partielle des logements réservés, l'organisme s'oblige, dans la limite de l'indemnité perçue en vertu de la police d'incendie ci-dessus visée, à ce que les locaux soient reconstruits ou remis en état d'habitabilité dans les moindres délais, sauf accord différent acté par avenant à la présente convention.

Les effets de la présente convention sont suspendus de plein droit pendant la durée d'indisponibilité des locaux.

Dès l'achèvement des travaux, les baux portant sur les locaux détruits seront reportés de plein droit sur les locaux reconstruits.

Le réservataire est préalablement consulté sur le maintien des anciens locataires ou la désignation de nouveaux locataires.

Article 13 - Inexécution des obligations

En cas d'inexécution par l'organisme des obligations mises à sa charge par la présente convention, y compris de celles résultant de ses obligations de bailleur prévues aux articles 6, 10 et 12, le réservataire se réserve le droit, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée sans effet après un délai de deux mois, d'exiger le remboursement de la contribution visée à l'article 5, sans préjudice de tous dommages-intérêts.

Lorsqu'elle est attribuée sous forme de subvention, ce remboursement est calculé au prorata du nombre de logements concernés et de leur durée d'occupation par les candidats proposés par le réservataire.

Fait au Havre,
Le 30 janvier 2024

Pour l'organisme,

Pour le réservataire

Monsieur Mathias LEVY NOGUERES
Directeur Général.

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
13 avril 2024

DATE DE CONVOCATION
07 avril 2024

DATE D'AFFICHAGE
15 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	20
PROCURATION(S)	12
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **TREIZE AVRIL** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, NDIAYE, GUILLON.

Mmes DUVALLET, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. LEGO, LECERF, GODEFROY, GRESSENT, GASSA, SABIRI et Mmes ROUSSELIN, LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, LEFEBVRE, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : Mme ROUSSELIN à M. JAMET, M. LEGO à Mme DUVALLET, Mme LOUBASSOU à M. GHOUL, M. LECERF à M. COQUELET, M. GODEFROY à Mme ALTUNTAS, M. GRESSENT à Mme DORDAIN, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme BENAMARA, Mme GÜTH à M. BALUT, Mme LEFEBVRE à M. GUILLON, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. AVOLLÉ.

Mme Béatrice DEBOISSY

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, ECHARD-GOUBERT, ZAPPIA, GUIBERT, BARBEY, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, DONY, LHERNAULT, LEFEBVRE, BEAUTÉ, AÏT ADDI.

Délibération N°09

FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT LOGEO SEINE - ACQUISITION EN VEFA CHAUSSEE DE LERY - CONTRAT 155385

Mme Fadilla Benamara expose au conseil municipal,

LOGEO SEINE a acquis en 82 logements en VEFA (acte de vente en futur achèvement) chaussée de Léry.

Cette opération sera financée par des emprunts d'un montant global de 9 412 088 € auprès de la banque des territoires.

Par courrier du 30/01/2024, LOGEO sollicite la commune pour garantir un emprunt de 4 686 771,00 € à la hauteur de 10 %.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

- Demande de garantie à hauteur de 10,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 4 686 771,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 155385 constitué de 2 Ligne(s) du Prêt. La garantie de la collectivité est à accorder à hauteur de la somme en principal de

Accusé de réception en préfecture
N° 24-04-09-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024

468 677.10 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

- La garantie est à accorder pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;
- Autorisation donnée à Monsieur le maire pour signer la convention de réservation de logement en flux mise en œuvre sur l'offre nouvelle correspondant à la tranche d'opération concernée.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 155385 en annexe signé entre :

LOGEO SEINE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

- Le Conseil Municipal accorde sa garantie à hauteur de 10,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 4 686 771,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 155385 constitué de 2 Ligne(s) du Prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 468 677.10 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- La garantie est apportée aux conditions suivantes : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

- Le conseil municipal autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention de réservation de logement en flux mise en œuvre sur l'offre nouvelle correspondant à la tranche d'opération concernée.
- Le maire ou son représentant est autorisé à signer tous les actes afférents à la présente délibération

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Julien RICHARD
DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER
LOGEO SEINE
Signé électroniquement le 28/12/2023 13 03 :16

CONTRAT DE PRÊT

N° 155385

Entre

LOGEO SEINE - n° 000288233

Et

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

CONTRAT DE PRÊT

Entre

LOGEO SEINE, SIREN n°: 367500899, sis(e) 139 COURS DE LA REPUBLIQUE 76600 LE HAVRE,

Ci-après indifféremment dénommé(e) « **LOGEO SEINE** » ou « **l'Emprunteur** »,

DE PREMIÈRE PART,

et :

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816, codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du Code monétaire et financier, sise 56 rue de Lille, 75007 PARIS,

Ci-après indifféremment dénommée « **la Caisse des Dépôts** », « **la CDC** » ou « **le Prêteur** »

DE DEUXIÈME PART,

Indifféremment dénommé(e)s « **les Parties** » ou « **la Partie** »

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

PRÉAMBULE

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays : la Caisse des Dépôts assure ses missions d'intérêt général en appui des politiques publiques, nationales et locales, notamment au travers de sa direction, la Banque des Territoires (ci-après « Banque des Territoires »).

La Banque des Territoires accompagne les grandes évolutions économiques et sociétales du pays. Ses priorités s'inscrivent en soutien des grandes orientations publiques au service de la croissance, de l'emploi et du développement économique et territorial du pays.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

SOMMAIRE

ARTICLE 1	OBJET DU PRÊT	P.5
ARTICLE 2	PRÊT	P.5
ARTICLE 3	DURÉE TOTALE	P.5
ARTICLE 4	TAUX EFFECTIF GLOBAL	P.5
ARTICLE 5	DÉFINITIONS	P.6
ARTICLE 6	CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT	P.10
ARTICLE 7	CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.10
ARTICLE 8	MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.11
ARTICLE 9	CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.12
ARTICLE 10	DÉTERMINATION DES TAUX	P.13
ARTICLE 11	CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS	P.14
ARTICLE 12	AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL	P.15
ARTICLE 13	RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES	P.15
ARTICLE 14	COMMISSIONS, PENALITES ET INDEMNITES	P.15
ARTICLE 15	DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR	P.16
ARTICLE 16	GARANTIES	P.18
ARTICLE 17	REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES	P.19
ARTICLE 18	RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES	P.22
ARTICLE 19	DISPOSITIONS DIVERSES	P.22
ARTICLE 20	DROITS ET FRAIS	P.24
ARTICLE 21	NOTIFICATIONS ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL	P.24
ARTICLE 22	ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE	P.24
ANNEXE	CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE	
L' ANNEXE EST UNE PARTIE INDISSOCIABLE DU PRÉSENT CONTRAT DE PRÊT		



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 1 OBJET DU PRÊT

Le présent Contrat est destiné au financement de l'opération Chaussée Lery - Val de reuil, Parc social public, Acquisition en VEFA de 41 logements situés Chaussée du Léry 27100 VAL-DE-REUIL.

Ce Prêt concourt au financement de l'opération comportant au total 82 logements.

ARTICLE 2 PRÊT

Le Prêteur consent à l'Emprunteur qui l'accepte, un Prêt d'un montant maximum de quatre millions six-cent-quatre-vingt-six mille sept-cent-soixante-et-onze euros (4 686 771,00 euros) constitué de 2 Lignes du Prêt.

Ce Prêt est destiné au financement de l'opération visée à l'Article « **Objet du Prêt** » et selon l'affectation suivante :

- CPLS Complémentaire au PLS 2023, d'un montant d'un million sept-cent-un mille sept-cent-cinquante-neuf euros (1 701 759,00 euros) ;
- PLS PLSSD 2023, d'un montant de deux millions neuf-cent-quatre-vingt-cinq mille douze euros (2 985 012,00 euros) ;

Le montant de chaque Ligne du Prêt ne pourra en aucun cas être dépassé et il ne pourra pas y avoir de fongibilité entre chaque Ligne du Prêt.

ARTICLE 3 DURÉE TOTALE

Le Contrat entre en vigueur suivant les dispositions de l'Article « **Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat** » pour une durée totale allant jusqu'au paiement de la dernière échéance du Prêt. Le présent Contrat n'est en aucun cas susceptible de renouvellement ou reconduction tacite.

ARTICLE 4 TAUX EFFECTIF GLOBAL

Le Taux Effectif Global (TEG) ainsi que le taux de période applicable au Prêt, figurant à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** », sont donnés en respect des dispositions de l'article L. 313-4 du Code monétaire et financier.

Le TEG de chaque Ligne du Prêt est calculé pour leur durée totale sans remboursement anticipé, sur la base du taux d'intérêt initial auquel s'ajoutent les frais, commissions ou rémunérations de toute nature, directs ou indirects, nécessaires à l'octroi du Prêt.

L'Emprunteur reconnaît que, conformément à la réglementation en vigueur, le TEG susmentionné, calculé selon un mode proportionnel au taux de période établi à partir d'une période de mois normalisés et rapporté à une année civile, est fourni en tenant compte de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais, dont les frais de garantie, supportés par l'Emprunteur et portés à la connaissance du Prêteur lors de l'instruction de chaque Ligne du Prêt.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

L'Emprunteur reconnaît avoir procédé personnellement à toutes les estimations et investigations qu'il considère nécessaires pour apprécier le coût total de chaque Ligne du Prêt et reconnaît avoir obtenu tous les renseignements nécessaires de la part du Prêteur.

Pour l'avenir, le Prêteur et l'Emprunteur reconnaissent expressément pour chaque Ligne du Prêt que :

- le TEG du fait des particularités de taux notamment en cas de taux variable, ne peut être fourni qu'à titre indicatif ;
- le calcul est effectué sur l'hypothèse d'un unique Versement, à la date de signature du Contrat qui vaut, pour les besoins du calcul du TEG, date de début d'amortissement théorique du Prêt.

Toutefois, ce TEG indicatif ne saurait être opposable au Prêteur en cas de modification des informations portées à sa connaissance.

Les éventuels frais de garantie, visés ci-dessus, sont intégrés pour le calcul du TEG sur la base du montage de garantie prévu à l'Article « **Garanties** ».

ARTICLE 5 DÉFINITIONS

Pour l'interprétation et l'application du Contrat, les termes et expressions ci-après auront la signification suivante :

Les « **Autorisations** » désignent tout agrément, permis, certificat, autorisation, licence, approbation, notariation ou enregistrement.

Le « **Contrat** » désigne le présent Contrat de Prêt, son annexe et ses éventuels avenants.

La « **Courbe de Taux de Swap Euribor** » désigne la courbe formée par la structure par termes des Taux de Swap Euribor.

En cas d'absence de publication de ces taux pour une maturité donnée, la Courbe de Taux de Swap Euribor sera déterminée par interpolation linéaire réalisée à partir des Taux de Swap Euribor (taux swap « ask ») publiés pour une durée immédiatement inférieure et de ceux publiés pour une durée immédiatement supérieure.

La « **Courbe de Taux de Swap Inflation** » désigne la courbe formée par la structure par termes des Taux de Swap Inflation.

En cas d'absence de publication de ces taux pour une maturité donnée, la Courbe de Taux de Swap Inflation sera déterminée par interpolation linéaire réalisée à partir des Taux de Swap Inflation (taux swap « ask ») publiés pour une durée immédiatement inférieure et de ceux publiés pour une durée immédiatement supérieure.

La « **Date de Début de la Phase d'Amortissement** » correspond au premier jour du mois suivant la Date d'Effet du Contrat additionnée, dans le cas d'une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, de la Durée de la Phase de Préfinancement.

Les « **Dates d'Echéances** » correspondent, pour une Ligne du Prêt, aux dates de paiement des intérêts et/ou de remboursement du capital pendant la Phase d'Amortissement.

Selon la périodicité choisie, la date des échéances est déterminée à compter de la Date de Début de la Phase d'Amortissement.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La « **Date d'Effet** » du Contrat est la date de réception, par le Prêteur, du Contrat signé par l'ensemble des Parties et ce, dès lors que la (ou les) condition(s) stipulée(s) à l'Article « **Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat** » a (ont) été remplie(s).

La « **Date Limite de Mobilisation** » correspond à la date de fin de la Phase de Mobilisation d'une Ligne du Prêt et est fixée soit deux mois avant la date de première échéance si la Ligne du Prêt ne comporte pas de Phase de Préfinancement, soit au terme de la Durée de la Phase de Préfinancement si la Ligne du Prêt comporte une Phase de Préfinancement.

La « **Durée de la Ligne du Prêt** » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Echéance.

La « **Durée totale du Prêt** » désigne la durée comprise entre le premier jour du mois suivant sa Date d'Effet et la dernière Date d'Echéance.

La « **Durée de la Phase d'Amortissement de la Ligne du Prêt** » désigne la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Echéance.

La « **Garantie** » est une sûreté accordée au Prêteur qui lui permet d'obtenir le paiement de sa créance en cas de défaillance de l'Emprunteur.

La « **Garantie publique** » désigne l'engagement par lequel une collectivité publique accorde sa caution à l'Emprunteur en garantissant au Prêteur le remboursement de la Ligne du Prêt en cas de défaillance de sa part.

L'« **Index** » désigne, pour une Ligne du Prêt, l'Index de référence appliqué en vue de déterminer le taux d'intérêt.

L'« **Index Livret A** » désigne le taux du Livret A, exprimé sous forme de taux annuel, calculé par les pouvoirs publics sur la base de la formule en vigueur décrite à l'article 3 du règlement n°86-13 modifié du 14 mai 1986 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

A chaque Révision de l'Index Livret A, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant la nouvelle valeur applicable à la prochaine Date d'Echéance. En cas d'indisponibilité temporaire de l'Index, l'Emprunteur ne pourra remettre en cause la Consolidation de la Ligne du Prêt ou retarder le paiement des échéances. Celles-ci continueront à être appelées aux Dates d'Echéances contractuelles, sur la base du dernier Index publié et seront révisées lorsque les nouvelles modalités de révision seront connues.

Si le Livret A servant de base aux modalités de révision de taux vient à disparaître avant le complet remboursement du Prêt, de nouvelles modalités de révision seront déterminées par le Prêteur en accord avec les pouvoirs publics. Dans ce cas, tant que les nouvelles modalités de révision ne seront pas définies, l'Emprunteur ne pourra user de la faculté de rembourser par anticipation qu'à titre provisionnel ; le décompte de remboursement définitif sera établi dès détermination des modalités de révision de remplacement.

Le « **Jour ouvré** » désigne tout jour de la semaine autre que le samedi, le dimanche ou jour férié légal.

La « **Ligne du Prêt** » désigne la ligne affectée à la réalisation de l'opération ou à une composante de celle-ci. Elle correspond à un produit déterminé et donne lieu à l'établissement d'un tableau d'amortissement qui lui est propre. Son montant correspond à la somme des Versements effectués entre la Date d'Effet et la Date Limite de Mobilisation auquel sont ajoutés le cas échéant, pour une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, les intérêts capitalisés liés aux Versements.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Le « **Livret A** » désigne le produit d'épargne prévu par les articles L. 221-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Les « **Normes en matière de lutte contre la corruption** » signifient (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre la corruption, notamment celles contenues au titre III du livre IV du code pénal, à la section 3 du Chapitre II (« manquements au devoir de probité »), ainsi qu'à la section 1 du chapitre V (« corruption des personnes n'exerçant pas une fonction publique ») du titre IV, (ii) la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi Sapin II ; (iii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre la corruption dans la mesure où celles-ci sont applicables.

Le « **Pays Sanctionné** » signifie tout pays ou territoire faisant l'objet, au titre des Réglementations Sanctions, de restrictions générales relatives aux exportations, importations, financements ou investissements.

La « **Phase d'Amortissement pour une Ligne du Prêt sans Phase de Préfinancement** » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la période débutant au premier jour du mois suivant la Date d'Effet, durant laquelle l'Emprunteur rembourse le capital prêté dans les conditions définies à l'Article « **Règlement des Echéances** », et allant jusqu'à la dernière Date d'Echéance.

La « **Phase de Différé d'Amortissement** » désigne, pour une Ligne du Prêt, la période durant laquelle l'Emprunteur ne règle que des échéances en intérêts. Son début coïncide avec le début de la Phase d'Amortissement.

La « **Phase de Mobilisation pour une Ligne du Prêt sans Phase de Préfinancement** » désigne la période débutant dix (10) Jours ouvrés après la Date d'Effet et s'achevant 2 mois avant la date de première échéance de la Ligne du Prêt. Durant cette phase, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer des demandes de Versement.

Le « **Prêt** » désigne la somme mise à disposition de l'Emprunteur sous la forme d'une ou plusieurs Lignes du Prêt. Son montant ne peut pas excéder celui stipulé à l'Article « **Prêt** ».

Le « **Prêt Locatif Social** » (**PLS**) est destiné, selon les conditions prévues à l'article R. 331-17 du Code de la construction et de l'habitation, à l'acquisition, à la construction et à l'amélioration de logements locatifs sociaux.

Le « **Complémentaire au Prêt Locatif Social** » (**CPLS**) est un Prêt permettant de compléter le financement d'un Prêt Locatif Social (PLS) pour finaliser une opération, dans la limite de 49 % du coût total (minoré des fonds propres, subventions et Prêts divers).

La « **Réglementation relative à la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT)** » signifie (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, notamment celles contenues au Livre III, titre II « Des autres atteintes aux biens » du Code pénal, et relatives à la lutte contre le financement du terrorisme, notamment celles contenues au Livre IV, Titre II « Du Terrorisme » du Code pénal ainsi que celles contenues au Livre V, Titre VI « Obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement des activités terroristes, les loteries, jeux et paris prohibés et l'évasion et la fraude fiscale » du Code monétaire et financier et (ii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans la mesure où celles-ci sont applicables.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La « **Réglementation Sanctions** » signifie les mesures restrictives adoptées, administrées, imposées ou mises en œuvre par le Conseil de Sécurité des Nations Unies et/ou l'Union Européenne et/ou la République Française au travers de la Direction Générale du Trésor (DGT) et/ou le gouvernement américain au travers de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Trésor américain et/ou toute autre autorité équivalente prononçant des mesures restrictives, dans la mesure où celles-ci sont applicables.

La « **Révision** » consiste à prendre en compte la nouvelle valeur de l'Index de référence selon les modalités de révision ci-dessous :

La « **Double Révisabilité Limitée** » (DL) signifie que, pour une Ligne du Prêt, le taux d'intérêt actuariel annuel et le taux de progressivité des échéances sont révisés en cas de variation de l'Index. Toutefois, le taux de progressivité des échéances ne peut être inférieur à son taux plancher.

Le « **Taux de Swap Euribor** » désigne à un moment donné, en euro et pour une maturité donnée, le taux fixe in fine qui sera échangé contre l'Index Euribor par référence aux taux composites Bloomberg pour la Zone euro disponibles pour les maturités allant de 1 à 50 ans (taux swap « ask »), tels que publiés sur les pages Bloomberg accessibles à l'aide de la fonction <IRSB>, ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg ou Thomson Reuters ou d'autres contributeurs financiers agréés qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur.

Le « **Taux de Swap Inflation** » désigne, à un moment donné et pour une maturité donnée, le taux (exprimé en pourcentage ou en points de base par an) fixe zéro coupon (déterminé lors de la conclusion d'un contrat de swap) qui sera échangé contre l'inflation cumulée sur la durée du swap, par référence aux taux London composites swap zéro coupon pour l'inflation hors tabac disponibles pour des maturités allant de 1 à 50 ans (taux swap « ask »), tels que publiés sur les pages Bloomberg accessibles à l'aide des codes <FRSWI1 Index> à <FRSWI50 Index>, ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg ou Thomson Reuters ou d'autres contributeurs financiers agréés qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur.

La « **Valeur de Marché de la Ligne du Prêt** » désigne, pour une Ligne du Prêt, à une date donnée, la valeur actualisée de chacun des flux de Versements et de remboursements en principal et intérêts restant à courir.

Dans le cas d'un Index révisable ou variable, les échéances seront recalculées sur la base de scénarios déterminés :

- sur la Courbe de Taux de Swap Euribor dans le cas de l'Index Euribor ;
- sur la Courbe de Taux de Swap Inflation dans le cas de l'Index Inflation ;
- sur une combinaison des Courbes de Taux de Swap des indices de référence utilisés au sein des formules en vigueur, dans le cas des Index Livret A ou LEP.

Les échéances calculées sur la base du taux fixe ou des scénarios définis ci-dessus, sont actualisées sur la Courbe de Taux de Swap Euribor zéro coupon.

Les courbes utilisées sont celles en vigueur le jour du calcul des sommes dues.

Le « **Versement** » désigne, pour une Ligne du Prêt, la mise à disposition de l'Emprunteur de tout ou partie du montant en principal de la Ligne du Prêt.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 6 CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT

Le présent contrat et l'annexe devront être retournés signés au Prêteur

- soit par courrier : le Contrat devra alors être dûment complété, paraphé à chaque page et signé à la dernière page ;
- soit électroniquement via le site www.banquedesterritoires.fr si l'Emprunteur a opté pour la signature électronique : la signature sera alors apposée électroniquement sans qu'il soit besoin de parapher les pages.

Le contrat prendra effet à la date de réception du Contrat signé par l'ensemble des Parties et après réalisation, à la satisfaction du Prêteur, de la (ou des) condition(s) ci-après mentionnée(s).

A défaut de réalisation de cette (ou de ces) condition(s) à la date du **21/03/2024** le Prêteur pourra considérer le présent Contrat comme nul et non avenu.

La prise d'effet est subordonnée à la réalisation de la (ou des) condition(s) suivante(s) :

- la production de (ou des) acte(s) conforme(s) habilitant le représentant de l'Emprunteur à intervenir au présent contrat.

ARTICLE 7 CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Il est précisé que le Versement d'une Ligne du Prêt est subordonné au respect des dispositions suivantes :

- que l'autorisation de prélèvement soit retournée au Prêteur signée par un représentant de l'Emprunteur habilité ;
- qu'il n'y ait aucun manquement de l'Emprunteur à l'un quelconque des engagements prévus à l'Article « **Déclarations et Engagements de l'Emprunteur** » ;
- qu'aucun cas d'exigibilité anticipée, visé à l'Article « **Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières** », ne soit survenu ou susceptible de survenir ;
- que l'Emprunteur ne soit pas en situation d'impayé, de quelque nature que ce soit, vis-à-vis du Prêteur ;
- que l'Emprunteur justifie au Prêteur l'engagement de l'opération financée tel que précisé à l'Article « **Mise à Disposition de chaque Ligne du Prêt** » ;
- que l'Emprunteur produise au Prêteur la (ou les) pièce(s) suivante(s) :
 - Garantie(s) conforme(s).
 - Contrat de prêt(s) signé de l'ensemble des parties

A défaut de réalisation des conditions précitées au moins dix (10) Jours ouvrés avant la date souhaitée pour le premier Versement, le Prêteur sera dans l'impossibilité de procéder au Versement des fonds à cette date.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 8 MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Chaque Ligne du Prêt est mise à disposition pendant la Phase de Mobilisation du Contrat. Les Versements sont subordonnés au respect de l'Article « **Conditions Suspensives au Versement de chaque Ligne du Prêt** », à la conformité et à l'effectivité de la (ou des) Garantie(s) apportée(s), ainsi qu'à la justification, par l'Emprunteur, de l'engagement de l'opération financée notamment par la production de l'ordre de service de démarrage des travaux, d'un compromis de vente ou de toute autre pièce préalablement agréée par le Prêteur.

Le premier Versement est subordonné à la prise d'effet du Contrat et ne peut intervenir moins de dix (10) Jours ouvrés après la Date d'Effet et le dernier Versement doit intervenir avant la Date Limite de Mobilisation.

Il appartient à l'Emprunteur de s'assurer que l'échéancier de Versements correspond à l'opération financée ou de le modifier dans les conditions ci-après :

toute modification du ou des échéanciers de Versements doit être :

- soit adressée par l'Emprunteur au Prêteur par lettre parvenue au moins dix (10) Jours ouvrés avant la date de Versement prévue initialement,
- soit réalisée par l'Emprunteur directement sur le site : www.banquedesterritoires.fr en respectant un délai de trois (3) Jours ouvrés entre la date de demande et la nouvelle date de réalisation du Versement souhaitée.

Le Prêteur se réserve le droit de requérir de l'Emprunteur les justificatifs de cette modification de l'échéancier.

A la date limite de mobilisation de chaque Ligne du Prêt, si la somme des Versements est inférieure au montant de la Ligne du Prêt, le montant de la Ligne du Prêt sera ramené au montant effectivement versé dans les conditions figurant à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

En cas de retard dans le déroulement de l'opération, l'Emprunteur s'engage à avertir le Prêteur et à adapter le ou les échéanciers de Versements prévisionnels aux besoins effectifs de décaissements liés à l'avancement des travaux.

Le Prêteur a la faculté, pour des raisons motivées, de modifier une ou plusieurs dates prévues à l'échéancier de Versements voire de suspendre les Versements, sous réserve d'en informer préalablement l'Emprunteur par courrier ou par voie électronique.

Les Versements sont domiciliés sur le compte dont l'intitulé exact est porté sur l'accusé de réception transmis à l'Emprunteur à la prise d'effet du Contrat.

L'Emprunteur a la faculté de procéder à un changement de domiciliation en cours de Versement du Prêt sous réserve d'en faire la demande au Prêteur, par lettre parvenue au moins vingt (20) Jours ouvrés avant la nouvelle date de réalisation du Versement.

Le Prêteur se réserve, toutefois, le droit d'agréer les établissements teneurs des comptes ainsi que les catégories de comptes sur lesquels doivent intervenir les Versements.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 9 CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	CPLS	PLS		
Enveloppe	Complémentaire au PLS 2023	PLSDD 2023		
Identifiant de la Ligne du Prêt	5542279	5542278		
Montant de la Ligne du Prêt	1 701 759 €	2 985 012 €		
Commission d'instruction	1 020 €	1 790 €		
Durée de la période	Annuelle	Annuelle		
Taux de période	4,11 %	4,11 %		
TEG de la Ligne du Prêt	4,11 %	4,11 %		
Phase d'amortissement				
Durée du différé d'amortissement	24 mois	24 mois		
Durée	40 ans	40 ans		
Index¹	Livret A	Livret A		
Marge fixe sur index	1,11 %	1,11 %		
Taux d'intérêt²	4,11 %	4,11 %		
Périodicité	Annuelle	Annuelle		
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)		
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)		
Modalité de révision	DL	DL		
Taux de progressivité de l'échéance	0,5 %	0,5 %		
Taux plancher de progressivité des échéances	0 %	0 %		
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent		
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360		

1 A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 3 % (Livret A).

2 Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'Index de la Ligne du Prêt.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 10 DÉTERMINATION DES TAUX

MODALITÉS D'ACTUALISATION DU TAUX VARIABLE

A chaque variation de l'Index, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant les nouvelles valeurs applicables à la prochaine Date d'Echéance de chaque Ligne du Prêt.

Selon les caractéristiques propres à chaque Ligne du Prêt, l'actualisation du (ou des) taux applicable(s) s'effectue selon les modalités de révisions ci-après.

Le taux d'intérêt et, le cas échéant, le taux de progressivité de l'échéance indiqués à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** », font l'objet d'une actualisation de leur valeur, à la Date d'Effet du Contrat, en cas de variation de l'Index.

Les valeurs actualisées sont calculées par application des formules de révision indiquées ci-après.

MODALITÉS DE RÉVISION DU TAUX VARIABLE

Pour chaque Ligne du Prêt révisée selon la modalité « Double Révisibilité Limitée » avec un plancher à 0 %, le taux d'intérêt actuariel annuel (I) et le taux annuel de progressivité (P) indiqués à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et actualisés, comme indiqué ci-dessus, sont révisés à la Date de Début de la Phase d'Amortissement puis à chaque Date d'Echéance de la Ligne du Prêt, dans les conditions ci-après définies :

- Le taux d'intérêt révisé (I') de la Ligne de Prêt est déterminé selon la formule : $I' = T + M$

où T désigne le taux de l'Index en vigueur à la date de Révision et M la marge fixe sur Index prévue à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » en vigueur à la Date d'Echéance de la Ligne du Prêt.

Le taux ainsi calculé correspond au taux actuariel annuel pour la Durée de la Ligne du Prêt restant à courir. Il s'applique au capital restant dû et, le cas échéant, à la part des intérêts dont le règlement a été différé.

- Le taux annuel de progressivité révisé (P') des échéances, est déterminé selon la formule : $P' = (1+I) (1+P) / (1+I) - 1$

Si le résultat calculé selon la formule précédente est négatif, P' est alors égal à 0 %

Les taux révisés s'appliquent au calcul des échéances relatives à la Phase d'Amortissement restant à courir.

En tout état de cause, en Phase d'Amortissement ainsi qu'en Phase de Préfinancement éventuelle, le taux d'intérêt de chaque Ligne du Prêt ne saurait être négatif et le cas échéant sera ramené à 0 %.

SUBSTITUTION DE L'INDEX ET/OU AUTRE(S) INDICE(S) EN CAS DE DISPARITION DÉFINITIVE DE L'INDEX ET/OU AUTRE(S) INDICE(S)

L'Emprunteur reconnaît que les Index et les indices nécessaires à la détermination de la Courbe de Taux de Swap Euribor, de la Courbe de Taux de Swap Inflation et/ou le cas-échéant de la Courbe de Taux OAT sont susceptibles d'évoluer en cours d'exécution du présent Contrat.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

En particulier,

- si un Index ou un indice nécessaire à la détermination de la Courbe de Taux de Swap Inflation, de la Courbe de Taux de Swap Euribor et/ou le cas-échéant de la Courbe de Taux OAT cesse d'être publié de manière permanente et définitive,

- s'il est publiquement et officiellement reconnu que ledit indice a cessé d'être représentatif du marché ou de la réalité économique sous-jacent qu'il entend mesurer ; ou

- si son administrateur fait l'objet d'une procédure de faillite ou de résolution ou d'un retrait d'agrément (ci-après désignés comme un « Événement »),

le Prêteur désignera l'indice qui se substituera à ce dernier à compter de la disparition effective de l'indice affecté par un Événement (ou à toute autre date antérieure déterminée par le Prêteur) parmi les indices de référence officiellement désignés ou recommandés, par ordre de priorité :

(1) par l'administrateur de l'indice affecté par un Événement ;

(2) en cas de non désignation d'un successeur dans l'administration de l'indice affecté par un Événement, par toute autorité compétente (en ce compris la Commission Européenne ou les pouvoirs publics) ; ou

(3) par tout groupe de travail ou comité mis en place ou constitué à la demande de l'une quelconque des entités visées au (1) ou au (2) ci-dessus comme étant le (ou les) indices de référence de substitution de l'indice affecté par un Événement, étant précisé que le Prêteur se réserve le droit d'appliquer ou non la marge d'ajustement recommandée.

Le Prêteur, agissant de bonne foi, pourra en outre procéder à certains ajustements relatifs aux modalités de détermination et de décompte des intérêts afin de préserver l'équilibre économique des opérations réalisées entre l'Emprunteur et le Prêteur.

En particulier, si l'Index Euribor est affecté par un Événement, le Prêteur pourra substituer au Taux de Swap Euribor le taux fixe in fine qui sera échangé contre l'indice de substitution choisi. L'indice de substitution et les éventuels ajustements y afférents seront notifiés à l'Emprunteur.

Afin de lever toute ambiguïté, il est précisé que le présent paragraphe (Substitution de l'Index – disparition permanente et définitive de l'Index et/ou autres indices) et l'ensemble de ses stipulations s'appliqueront mutatis mutandis à tout taux successeur de l'Index initial et/ou des autres indices initiaux qui serait à son tour affecté par un Événement.

ARTICLE 11 CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS

Les intérêts dus au titre de la période comprise entre deux Dates d'Echéances sont déterminés selon la ou les méthodes de calcul décrites ci-après.

Où (I) désigne les intérêts calculés à terme échu, (K) le capital restant dû au début de la période majoré, le cas échéant, du stock d'intérêts et (t) le taux d'intérêt annuel sur la période.

- Méthode de calcul selon un mode équivalent et une base « 30 / 360 » :

$$I = K \times [(1 + t)^{\text{"base de calcul"}} - 1]$$

La base de calcul « 30 / 360 » suppose que l'on considère que tous les mois comportent 30 jours et que l'année comporte 360 jours.

Pour chaque Ligne du Prêt, les intérêts seront exigibles selon les conditions ci-après.

Pour chaque Ligne du Prêt ne comportant pas de Phase de Préfinancement, les intérêts dus au titre de la première échéance seront déterminés prorata temporis pour tenir compte des dates effectives de Versement des fonds.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

De la même manière, les intérêts dus au titre des échéances suivantes seront déterminés selon les méthodes de calcul ci-dessus et compte tenu des modalités définies à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

ARTICLE 12 AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL

Pour chaque Ligne du Prêt, l'amortissement du capital se fera selon le ou les profils d'amortissements ci-après.

Lors de l'établissement du tableau d'amortissement d'une Ligne du Prêt avec un profil « échéance prioritaire (intérêts différés) », les intérêts et l'échéance sont prioritaires sur l'amortissement de la Ligne du Prêt. Ce dernier se voit déduit et son montant correspond à la différence entre le montant de l'échéance et celui des intérêts.

La séquence d'échéance est fonction du taux de progressivité des échéances mentionnées aux Articles « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et « **Détermination des Taux** ».

Si les intérêts sont supérieurs à l'échéance, alors la différence entre le montant des intérêts et de l'échéance constitue les intérêts différés. Le montant amorti au titre de la période est donc nul.

ARTICLE 13 RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES

L'Emprunteur paie, à chaque Date d'Echéance, le montant correspondant au remboursement du capital et au paiement des intérêts dus. Ce montant est déterminé selon les modalités définies à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

Le tableau d'amortissement de chaque Ligne du Prêt indique le capital restant dû et la répartition des échéances entre capital et intérêts, et le cas échéant du stock d'intérêts, calculée sur la base d'un Versement unique réalisé en Date de Début de la Phase d'Amortissement.

Les paiements font l'objet d'un prélèvement automatique au bénéfice du Prêteur. Ce prélèvement est effectué conformément à l'autorisation reçue par le Prêteur à cet effet.

Les paiements sont effectués de sorte que les fonds parviennent effectivement dans les écritures comptables de la Caisse des Dépôts au plus tard le jour de l'échéance ou le premier jour ouvré suivant celui de l'échéance si ce jour n'est pas un jour ouvré.

ARTICLE 14 COMMISSIONS, PENALITES ET INDEMNITES

L'Emprunteur sera redevable, sauf exonération accordée par le Prêteur, pour une ou plusieurs Lignes du Prêt, d'une commission d'instruction de 0,06% (6 points de base) du montant de la Ligne du Prêt. Cette commission ne pourra excéder vingt mille euros (20 000 euros) et correspond au montant perçu par le Prêteur au titre des frais de dossier.

Selon la typologie du dossier, elle viendra minorer le premier Versement fait par le Prêteur à l'Emprunteur ou fera l'objet d'une mise en recouvrement dans le mois suivant la prise d'effet du Contrat. Elle restera définitivement acquise au Prêteur, même si la Ligne du Prêt n'est que partiellement mobilisée. Son montant est prévu à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Ladite commission d'instruction sera également due par l'Emprunteur si à l'issue de la Phase de Mobilisation aucun Versement n'a été effectué.

ARTICLE 15 DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR

15.1 Déclarations de l'Emprunteur :

L'Emprunteur déclare et garantit au Prêteur :

- avoir pris connaissance de ses obligations prévues à l'article 1112-1 du Code civil et avoir échangé à cette fin avec le Prêteur toutes les informations qu'il estimait, au regard de leur importance, déterminantes pour le consentement de l'autre Partie ;
- avoir pris connaissance de toutes les dispositions et pièces formant le Contrat et les accepter ;
- qu'il a la capacité de conclure et signer le Contrat auquel il est Partie, ayant obtenu toutes les autorisations nécessaires à cet effet, ainsi que d'exécuter les obligations qui en découlent ;
- qu'il renonce expressément à bénéficier d'un délai de rétractation à compter de la conclusion du contrat ;
- qu'il a une parfaite connaissance et compréhension des caractéristiques financières et des conditions de remboursement du Prêt et qu'il reconnaît avoir obtenu de la part du Prêteur, en tant que de besoin, toutes les informations utiles et nécessaires ;
- la conformité des décisions jointes aux originaux et rendues exécutoires ;
- la sincérité des documents transmis et notamment de la certification des documents comptables fournis et l'absence de toute contestation à leur égard ;
- qu'il n'est pas en état de cessation de paiement et ne fait l'objet d'aucune procédure collective ;
- qu'il n'a pas déposé de requête en vue de l'ouverture d'une procédure amiable le concernant ;
- l'absence de recours de quelque nature que ce soit à l'encontre de l'opération financée ;

15.2 Engagements de l'Emprunteur :

Sous peine de déchéance du terme de remboursement du Prêt, l'Emprunteur s'engage à :

- affecter les fonds exclusivement au projet défini à l'Article « **Objet du Prêt** » du Contrat. Cependant, l'utilisation des fonds par l'Emprunteur pour un objet autre que celui défini à l'Article précité ne saurait en aucun cas engager la responsabilité du Prêteur ;
- rembourser le Prêt aux Dates d'Echéances convenues ;
- assurer les immeubles, objet du présent financement, contre l'incendie et à présenter au Prêteur un exemplaire des polices en cours à première réquisition ;
- ne pas consentir, sans l'accord préalable du Prêteur, de Garantie sur le foncier et les immeubles financés, pendant toute la durée de remboursement du Prêt, à l'exception de celles qui pourraient être prises, le cas échéant, par le(s) garant(s) en contrepartie de l'engagement constaté par l'Article « **Garanties** » du Contrat ;



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- obtenir tous droits immobiliers, permis et Autorisations nécessaires, s'assurer et /ou faire en sorte que celles-ci nécessaires ou requises pour réaliser l'opération sont délivrées et maintenues en vigueur ;
- justifier du titre définitif conforme conférant les droits réels immobiliers pour l'opération financée dans les cas où celui-ci n'a pas été préalablement transmis et conserver, sauf accord préalable écrit du Prêteur, la propriété de tout ou partie significative des biens financés par le Prêt ;
- souscrire et maintenir, le cas échéant, pendant toute la durée du chantier et jusqu'à l'achèvement des ouvrages financés par le Prêteur, une police d'assurance tous risques chantier, pour son compte et celui de tous les intervenants à la construction, garantissant les ouvrages en cours de construction contre tous dommages matériels, ainsi que la responsabilité de l'Emprunteur comme de tous les intervenants pour tous dommages aux avoisinants ou aux existants ;
- entretenir, réparer et renouveler les actifs utilisés dans le cadre de l'opération ;
- apporter, le cas échéant, les fonds propres nécessaires à l'équilibre financier de l'opération ;
- informer, le cas échéant, préalablement (et au plus tard dans le mois précédant l'évènement) le Prêteur et obtenir son accord sur tout projet :
 - de transformation de son statut, ou de fusion, absorption, scission, apport partiel d'actif, transfert universel de patrimoine ou toute autre opération assimilée ;
 - de modification relative à son actionnariat de référence et à la répartition de son capital social telle que cession de droits sociaux ou entrée au capital d'un nouvel associé/actionnaire ;
 - de signature ou modification d'un pacte d'associés ou d'actionnaires, et plus spécifiquement s'agissant des SA d'HLM au sens des dispositions de l'article L.422-2-1 du Code de la construction et de l'habitation ;
- maintenir, pendant toute la durée du Contrat, la vocation sociale de l'opération financée et justifier du respect de cet engagement par l'envoi, au Prêteur, d'un rapport annuel d'activité ;
- produire à tout moment au Prêteur, sur sa demande, les documents financiers et comptables des trois derniers exercices clos ainsi que, le cas échéant, un prévisionnel budgétaire ou tout ratio financier que le Prêteur jugera utile d'obtenir ;
- fournir à la demande du Prêteur, les pièces attestant de la réalisation de l'objet du financement visé à l'Article « **Objet du Prêt** », ainsi que les documents justifiant de l'obtention de tout financement permettant d'assurer la pérennité du caractère social de l'opération financée ;
- fournir au Prêteur, dans les deux années qui suivent la date d'achèvement des travaux, le prix de revient définitif de l'opération financée par le Prêt ;
- tenir des écritures comptables de toutes les transactions financières et dépenses faites dans le cadre de l'opération financée et conserver lesdits livres comptables ;
- fournir, soit sur sa situation, soit sur les projets financés, tout renseignement et document budgétaire ou comptable à jour que le Prêteur peut être amené à lui réclamer notamment, une prospective actualisée mettant en évidence sa capacité à moyen et long terme à faire face aux charges générées par le projet, et à permettre aux représentants du Prêteur de procéder à toutes vérifications qu'ils jugeraient utiles ;



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- informer, le cas échéant, le Prêteur sans délai, de toute décision tendant à déférer les délibérations de l'assemblée délibérante de l'Emprunteur autorisant le recours au Prêt et ses modalités devant toute juridiction, de même que du dépôt de tout recours à l'encontre d'un acte détachable du Contrat ;
- informer, le cas échéant, le Prêteur, sans délai, de l'ouverture d'une procédure amiable à sa demande ou de l'ouverture d'une procédure collective à son égard, ainsi que de la survenance de toute procédure précontentieuse, contentieuse, arbitrale ou administrative devant toute juridiction ou autorité quelconque ;
- informer préalablement, le cas échéant, le Prêteur de tout projet de nantissement de ses parts sociales ou actions ;
- informer, dès qu'il en a connaissance, le Prêteur de la survenance de tout évènement visé à l'article « **Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières** » ;
- informer le Prêteur dès qu'il en a connaissance, de tout évènement susceptible de retarder le démarrage de l'opération financée, d'en suspendre momentanément ou durablement voire d'en annuler la réalisation, ou d'en modifier le contenu ;
- informer le Prêteur de la date d'achèvement des travaux, par production de la déclaration ad hoc, dans un délai maximum de trois mois à compter de celle-ci ;
- respecter les dispositions réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux et transmettre au Prêteur, en cas de réalisation de logements locatifs sociaux sur le(s) bien(s) immobilier(s) financé(s) au moyen du Prêt, la décision de subvention ou d'agrément ouvrant droit à un financement de la Caisse des Dépôts ou d'un établissement de crédit ayant conclu une convention avec celle-ci ;
- rembourser la Ligne du Prêt CPLS octroyée par le Prêteur, en complément du financement de l'opération objet du présent Prêt, dans le cas où la Ligne du Prêt PLS ferait l'objet d'un remboursement anticipé, total ou partiel, volontaire ou obligatoire.

ARTICLE 16 GARANTIES

Le remboursement du capital et le paiement des intérêts ainsi que toutes les sommes contractuellement dues ou devenues exigibles au titre du présent contrat sont garantis comme suit :

Type de Garantie	Dénomination du garant / Désignation de la Garantie	Quotité Garantie (en %)
Collectivités locales	COMMUNE DE VAL DE REUIL	10,00
Collectivités locales	DEPARTEMENT DE L'EURE	20,00
Collectivités locales	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE EURE	70,00

Les Garants du Prêt s'engagent, pendant toute la durée du Prêt, au cas où l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes contractuellement dues ou devenues exigibles, à en effectuer le paiement en ses lieu et place et sur simple demande du Prêteur, sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable les biens de l'Emprunteur défaillant.

Les engagements de ces derniers sont réputés conjoints, de telle sorte que la Garantie de chaque Garant est due pour la totalité du Prêt à hauteur de sa quote-part expressément fixée aux termes de l'acte portant Garantie au Prêt.



ARTICLE 17 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES

Tout remboursement anticipé devra être accompagné du paiement, le cas échéant, des intérêts différés correspondants. Ce montant sera calculé au prorata des capitaux remboursés en cas de remboursement partiel.

Tout remboursement anticipé doit être accompagné du paiement des intérêts courus contractuels correspondants.

Le paiement des intérêts courus sur les sommes ainsi remboursées par anticipation, sera effectué dans les conditions définies à l'Article « **Calcul et Paiement des Intérêts** ».

Le remboursement anticipé partiel ou total du Prêt, qu'il soit volontaire ou obligatoire, donnera lieu, au règlement par l'Emprunteur d'une indemnité dont les modalités de calcul sont détaillées selon les différents cas, au sein du présent Article.

L'indemnité perçue par le Prêteur est destinée à compenser le préjudice financier résultant du remboursement anticipé du Prêt avant son terme, au regard de la spécificité de la ressource prêtée et de son remplacement sur les marchés financiers.

L'Emprunteur reconnaît avoir été informé des conditions financières des remboursements anticipés et en accepte les dispositions.

17.1 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS VOLONTAIRES

17.1.1 Conditions des demandes de remboursements anticipés volontaires

Pour chaque Ligne du Prêt comportant une indemnité actuarielle, dont les modalités de calculs sont stipulées ci-après, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer, en Phase d'amortissement, des remboursements anticipés volontaires totaux ou partiels à chaque Date d'Echéance moyennant un préavis de quarante cinq (45) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée. Les remboursements anticipés volontaires sont pris en compte pour l'échéance suivante si le Versement effectif des sommes est constaté dans les écritures comptables de la Caisse des Dépôts au moins deux mois avant cette échéance.

La date du jour de calcul des sommes dues est fixée quarante (40) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée.

Toute demande de remboursement anticipé volontaire notifiée conformément à l'Article « **Notifications** » doit indiquer, pour chaque Ligne du Prêt, la date à laquelle doit intervenir le remboursement anticipé volontaire, le montant devant être remboursé par anticipation et préciser la (ou les) Ligne(s) du Prêt sur laquelle (ou lesquelles) ce(s) remboursement(s) anticipé(s) doit(doivent) intervenir.

Le Prêteur lui adressera, trente cinq (35) jours calendaires avant la date souhaitée pour le remboursement anticipé volontaire, le montant de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire calculé selon les modalités détaillées ci-après au présent article.

L'Emprunteur devra confirmer le remboursement anticipé volontaire par courriel ou par télécopie, selon les modalités définies à l'Article « **Notifications** », dans les cinq (5) jours calendaires qui suivent la réception du calcul de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire.

Sa confirmation vaut accord irrévocable des Parties sur le montant total du remboursement anticipé volontaire et du montant de l'indemnité.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

17.1.2 Conditions financières des remboursements anticipés volontaires

Les conditions financières des remboursements anticipés volontaires définies ci-dessous et applicables à chaque Ligne du Prêt sont détaillées à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

Durant la Phase d'Amortissement, les remboursements anticipés volontaires donnent également lieu à la perception, par le Prêteur, d'une indemnité actuarielle dont le montant sera égal à la différence, uniquement lorsque celle-ci est positive, entre la « **Valeur de Marché de la Ligne du Prêt** » et le montant du capital remboursé par anticipation, augmenté des intérêts courus non échus dus à la date du remboursement anticipé.

En cas de remboursement anticipé partiel, les échéances ultérieures sont recalculées, par application des caractéristiques en vigueur à la date du remboursement, sur la base, d'une part, du capital restant dû majoré, le cas échéant, des intérêts différés correspondants et, d'autre part, de la durée résiduelle du Prêt.

17.2 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS OBLIGATOIRES

17.2.1 Premier cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles en cas de :

- tout impayé à Date d'Echéance, ces derniers entraîneront également l'exigibilité d'intérêts moratoires ;
- perte par l'Emprunteur de sa qualité le rendant éligible au Prêt ;
- dévolution du bien financé à une personne non éligible au Prêt et/ou non agréée par le Prêteur en raison de la dissolution, pour quelque cause que ce soit, de l'organisme Emprunteur ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales ne contractualisant pas avec la Caisse des Dépôts pour l'acquisition desdits logements ;
- non respect par l'Emprunteur des dispositions légales et réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux ;
- non utilisation des fonds empruntés conformément à l'objet du Prêt tel que défini à l'Article « **Objet du Prêt** » du Contrat ;
- non respect de l'un des engagements de l'Emprunteur énumérés à l'Article « **Déclarations et Engagements de l'Emprunteur** », ou en cas de survenance de l'un des événements suivants :
 - dissolution, liquidation judiciaire ou amiable, plan de cession de l'Emprunteur ou de l'un des associés de l'Emprunteur dans le cadre d'une procédure collective ;
 - la(les) Garantie(s) octroyée(s) dans le cadre du Contrat, a(ont) été rapportée(s), cesse(nt) d'être valable(s) ou pleinement efficace(s), pour quelque cause que ce soit.
- Fausse déclaration de l'Emprunteur ayant permis d'obtenir l'octroi du Prêt ;

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur d'une pénalité égale à 7 % du montant total des sommes exigibles par anticipation.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

17.2.2 Deuxième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles dans les cas suivants :

- cession, démolition ou destruction du bien immobilier financé par le Prêt, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires ou renonciation expresse du Prêteur ;
- transfert, démembrement ou extinction, pour quelque motif que ce soit, des droits réels immobiliers détenus par l'Emprunteur sur le bien financé ;
- action judiciaire ou administrative tendant à modifier ou à annuler les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- modification du statut juridique, du capital (dans son montant ou dans sa répartition), de l'actionnaire de référence, du pacte d'actionnaires ou de la gouvernance de l'Emprunteur, n'ayant pas obtenu l'accord préalable du Prêteur ;
- nantissement des parts sociales ou actions de l'Emprunteur.

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur d'une indemnité égale à un semestre d'intérêts sur les sommes remboursées par anticipation, calculée au taux du Prêt en vigueur à la date du remboursement anticipé.

17.2.3 Troisième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

L'Emprunteur s'oblige, au plus tard dans les deux (2) années qui suivent la date de déclaration d'achèvement des travaux ou dans l'année qui suit l'élaboration de la fiche de clôture d'opération, à rembourser les sommes trop perçues, au titre du Contrat, lorsque :

- le montant total des subventions obtenues est supérieur au montant initialement mentionné dans le plan de financement de l'opération ;
- le prix de revient définitif de l'opération est inférieur au prix prévisionnel ayant servi de base au calcul du montant du Prêt.

A défaut de remboursement dans ces délais une indemnité, égale à celle perçue en cas de remboursements anticipés volontaires, sera due sur les sommes trop perçues remboursées par anticipation.

Donnent lieu au seul paiement des intérêts contractuels courus correspondants, les cas de remboursements anticipés suivants :

- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes physiques ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales contractualisant avec la Caisse des Dépôts, dans les conditions d'octroi de cette dernière, pour l'acquisition desdits logements ;
- démolition pour vétusté et/ou dans le cadre de la politique de la ville (Zone ANRU).



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 18 RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES

Toute somme due au titre de chaque Ligne du Prêt indexée sur Livret A, non versée à la date d'exigibilité, porte intérêt de plein droit, dans toute la mesure permise par la loi, à compter de cette date, au taux du Livret A majoré de 6 % (600 points de base).

La date d'exigibilité des sommes remboursables par anticipation s'entend de la date du fait générateur de l'obligation de remboursement, quelle que soit la date à laquelle ce fait générateur a été constaté par le Prêteur.

La perception des intérêts de retard mentionnés au présent article ne constituera en aucun cas un octroi de délai de paiement ou une renonciation à un droit quelconque du Prêteur au titre du Contrat.

Sans préjudice de leur exigibilité à tout moment, les intérêts de retard échus et non-payés seront capitalisés avec le montant impayé, s'ils sont dus pour au moins une année entière au sens de l'article 1343-2 du Code civil.

ARTICLE 19 DISPOSITIONS DIVERSES

19.1 Non renonciation

Le Prêteur ne sera pas considéré comme ayant renoncé à un droit au titre du Contrat ou de tout document s'y rapportant du seul fait qu'il s'abstient de l'exercer ou retarde son exercice.

L'exercice partiel d'un droit ne sera pas un obstacle à son exercice ultérieur, ni à l'exercice, plus généralement, des droits et recours prévus par toute réglementation.

19.2 Imprévision

Sans préjudice des autres stipulations du Contrat, chacune des Parties convient que l'application des dispositions de l'article 1195 du Code civil à ses obligations au titre du présent contrat est écartée et reconnaît qu'elle ne sera pas autorisée à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 dudit code.

19.3 Nullité

Même si l'une des clauses ou stipulations du Contrat est réputée, en tout ou partie, nulle ou caduque, la validité du Contrat n'est pas affectée.

19.4 Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) et lutte anti-corruption (LAC)

L'Emprunteur déclare que lui-même, ses filiales, leurs représentants, mandataires sociaux, dirigeants ou représentants légaux et agents ou employés respectifs ne se sont comportés d'une manière susceptible d'enfreindre les Réglementations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, et de financement du terrorisme (LCB-FT), ou aux normes en matière de lutte anti-corruption (LAC) qui leur sont applicables.

En outre, l'Emprunteur a pris et maintient toutes les mesures nécessaires et a notamment adopté et met en oeuvre des procédures et lignes de conduite adéquates afin de prévenir toute violation de ces lois, réglementations et règles.

L'Emprunteur s'engage :



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

(i) à ne pas utiliser, directement ou indirectement, tout ou partie du produit du Prêt pour prêter, apporter ou mettre à disposition d'une quelconque manière ledit produit à toute personne ou entité ayant pour effet d'entraîner un non-respect des Réglementations relatives à la LCB-FT ou à la LAC.

(ii) à informer sans délai le Prêteur ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, de toute plainte, action, procédure, mise en demeure ou investigation relative à une violation des lois et/ou réglementations en matière de LCB-FT ou de LAC concernant une des personnes susmentionnées.

En vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives à LCB-FT et des sanctions pénales y attachées, le Prêteur a l'obligation de maintenir une connaissance actualisée de l'Emprunteur, de s'informer de l'identité véritable des personnes au bénéfice desquelles les opérations sont réalisées le cas échéant (bénéficiaires effectifs) et de s'informer auprès de l'Emprunteur lorsqu'une opération lui apparaît inhabituelle en raison notamment de ses modalités ou de son montant ou de son caractère exceptionnel. A ce titre, le Prêteur, ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, sera notamment tenu de déclarer les sommes ou opérations pouvant provenir de toute infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à un an ou qui pourraient participer au financement du terrorisme.

Dans le respect des lois et réglementations en vigueur, pendant toute la durée du Contrat de Prêt, l'Emprunteur (i) est informé que, pour répondre à ses obligations légales, le Prêteur, ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, met en oeuvre des traitements de surveillance ayant pour finalité la LCB-FT, (ii) s'engage à communiquer à première demande au Prêteur, ou à l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, tout document ou information nécessaires aux fins de respecter toute obligation qui lui est imposée par toute disposition légale ou réglementaire relative à la LCB-FT, (iii) s'engage à ce que les informations communiquées soient exactes, complètes et à jour et (iv) reconnaît que l'effet des règles ou décisions des autorités françaises, internationales ou étrangères peuvent affecter, suspendre ou interdire la réalisation de certaines opérations.

19.5 Sanctions internationales

L'Emprunteur déclare que lui-même, ses filiales, leurs représentants, mandataires sociaux, dirigeants ou représentants légaux et agents ou employés respectifs (i) ne sont actuellement pas visés par les, ou soumis aux, Réglementations Sanctions, (ii) ne sont actuellement pas situés, organisés ou résidents dans un pays ou territoire qui est visé par ou soumis à, ou dont le gouvernement est visé par ou soumis à, l'une des Réglementations Sanctions et/ou (iii) ne sont pas engagés dans des activités qui seraient interdites par les Réglementations Sanctions.

L'Emprunteur s'engage à respecter l'ensemble des Réglementations Sanctions et à ne pas utiliser, prêter, investir, ou mettre autrement à disposition le produit du prêt (i) dans un Pays Sanctionné ou (ii) d'une manière qui entraînerait une violation par l'Emprunteur des Réglementations Sanctions.

L'Emprunteur s'engage à informer sans délai le Prêteur ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, de tout soupçon ou connaissance qu'il pourrait avoir sur le fait que l'une des personnes susmentionnées est en violation des Réglementations Sanctions.

19.6 Cession

L'Emprunteur ne pourra en aucun cas céder ni transférer l'un quelconque de ses droits ou de l'ensemble de ses droits ou obligations en vertu du présent contrat sans avoir au préalable obtenu l'accord écrit du Prêteur.

Le Prêteur pourra, après avoir informé l'Emprunteur, céder ou transférer tout ou partie des droits ou obligations découlant du présent contrat.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 20 DROITS ET FRAIS

L'Emprunteur prend à sa charge les droits et frais présents et futurs qui peuvent résulter du Contrat et notamment les frais de gestion et les commissions prévues à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et, le cas échéant, à l'Article « **Commissions, pénalités et indemnités** ».

Les frais de constitution des Garanties, de réalisation des formalités de publicité éventuelles et les frais liés à leur renouvellement seront supportés par l'Emprunteur.

Les impôts et taxes présents et futurs, de quelque nature que ce soit, et qui seraient la suite ou la conséquence du Prêt seront également acquittés par l'Emprunteur ou remboursés au Prêteur en cas d'avance par ce dernier, et définitivement supportés par l'Emprunteur.

ARTICLE 21 NOTIFICATIONS ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Toutes les communications entre l'Emprunteur et le Prêteur (y compris les demandes de Prêt(s)) peuvent être effectuées soit par courriel soit via le site www.banquedesterritoires.fr par un représentant de l'Emprunteur dûment habilité. A cet égard, l'Emprunteur reconnaît que toute demande ou notification émanant de son représentant dûment habilité et transmise par courriel ou via le site indiqué ci-dessus l'engagera au même titre qu'une signature originale et sera considérée comme valable, même si, pour la bonne forme, une lettre simple de confirmation est requise.

Par ailleurs, l'Emprunteur est avisé que les informations résultant de la législation et de la réglementation concernant les données personnelles, et notamment, le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du Traitement des Données à caractère personnel et à la libre circulation de ces Données, applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le RGPD »), font l'objet d'une notice, consultable sur le site www.banquedesterritoires.fr/donnees-personnelles.

ARTICLE 22 ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le Contrat est soumis au droit français.

Pour l'entière exécution des présentes et de leur suite, les Parties font élection de domicile, à leurs adresses ci-dessus mentionnées.

En cas de différends sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, les Parties s'efforceront de trouver de bonne foi un accord amiable.

A défaut d'accord trouvé, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents dans le ressort des juridictions du second degré de Paris.



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE NORMANDIE



LOGEO SEINE
139 COURS DE LA REPUBLIQUE
76600 LE HAVRE

à CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE NORMANDIE
15 boulevard Bertrand
CS 65375
14053 Caen cedex 4

CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

U123342, LOGEO SEINE

Objet : Contrat de Prêt n° 155385, Ligne du Prêt n° 5542279

Je confirme l'autorisation donnée à la Caisse des Dépôts de recouvrer les échéances, les commissions, les frais et accessoires, ainsi que les indemnités, pénalités et toutes autres sommes éventuellement dues au titre de la Ligne du Prêt visée en objet et ce, par prélèvement direct sur le compte référencé CEPAFRPP142/FR7611425009000853600303037 en vertu du mandat n° ??DPH2013319003995 en date du 15 novembre 2013.

Si vous souhaitez changer de domiciliation bancaire de recouvrement, nous vous invitons à nous retourner le relevé d'identité bancaire correspondant afin que nous puissions établir le cas échéant le mandat SEPA correspondant.



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE NORMANDIE



LOGEO SEINE
139 COURS DE LA REPUBLIQUE
76600 LE HAVRE

à CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE NORMANDIE
15 boulevard Bertrand
CS 65375
14053 Caen cedex 4

CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

U123342, LOGEO SEINE

Objet : Contrat de Prêt n° 155385, Ligne du Prêt n° 5542278

Je confirme l'autorisation donnée à la Caisse des Dépôts de recouvrer les échéances, les commissions, les frais et accessoires, ainsi que les indemnités, pénalités et toutes autres sommes éventuellement dues au titre de la Ligne du Prêt visée en objet et ce, par prélèvement direct sur le compte référencé CEPAFRPP142/FR7611425009000853600303037 en vertu du mandat n° ??DPH2013319003995 en date du 15 novembre 2013.

Si vous souhaitez changer de domiciliation bancaire de recouvrement, nous vous invitons à nous retourner le relevé d'identité bancaire correspondant afin que nous puissions établir le cas échéant le mandat SEPA correspondant.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 21/12/2023

DIRECTION REGIONALE NORMANDIE



Emprunteur : 0288233 - LOGEO SEINE
 N° du Contrat de Prêt : 155385 / N° de la Ligne du Prêt : 5542279
 Opération : Acquisition en VEFA
 Produit : CPLS - Complémentaire au PLS 2023

Capital prêté : 1 701 759 €
 Taux actuariel théorique : 4,11 %
 Taux effectif global : 4,11 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	21/12/2024	4,11	69 942,29	0,00	69 942,29	0,00	1 701 759,00	0,00
2	21/12/2025	4,11	69 942,29	0,00	69 942,29	0,00	1 701 759,00	0,00
3	21/12/2026	4,11	83 195,39	13 253,10	69 942,29	0,00	1 688 505,90	0,00
4	21/12/2027	4,11	83 611,37	14 213,78	69 397,59	0,00	1 674 292,12	0,00
5	21/12/2028	4,11	84 029,43	15 216,02	68 813,41	0,00	1 659 076,10	0,00
6	21/12/2029	4,11	84 449,57	16 261,54	68 188,03	0,00	1 642 814,56	0,00
7	21/12/2030	4,11	84 871,82	17 352,14	67 519,68	0,00	1 625 462,42	0,00
8	21/12/2031	4,11	85 296,18	18 489,67	66 806,51	0,00	1 606 972,75	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
9	21/12/2032	4,11	85 722,66	19 676,08	66 046,58	0,00	1 587 296,67	0,00
10	21/12/2033	4,11	86 151,27	20 913,38	65 237,89	0,00	1 566 383,29	0,00
11	21/12/2034	4,11	86 582,03	22 203,68	64 378,35	0,00	1 544 179,61	0,00
12	21/12/2035	4,11	87 014,94	23 549,16	63 465,78	0,00	1 520 630,45	0,00
13	21/12/2036	4,11	87 450,02	24 952,11	62 497,91	0,00	1 495 678,34	0,00
14	21/12/2037	4,11	87 887,27	26 414,89	61 472,38	0,00	1 469 263,45	0,00
15	21/12/2038	4,11	88 326,70	27 939,97	60 386,73	0,00	1 441 323,48	0,00
16	21/12/2039	4,11	88 768,34	29 529,94	59 238,40	0,00	1 411 793,54	0,00
17	21/12/2040	4,11	89 212,18	31 187,47	58 024,71	0,00	1 380 606,07	0,00
18	21/12/2041	4,11	89 658,24	32 915,33	56 742,91	0,00	1 347 690,74	0,00
19	21/12/2042	4,11	90 106,53	34 716,44	55 390,09	0,00	1 312 974,30	0,00
20	21/12/2043	4,11	90 557,06	36 593,82	53 963,24	0,00	1 276 380,48	0,00
21	21/12/2044	4,11	91 009,85	38 550,61	52 459,24	0,00	1 237 829,87	0,00
22	21/12/2045	4,11	91 464,90	40 590,09	50 874,81	0,00	1 197 239,78	0,00
23	21/12/2046	4,11	91 922,22	42 715,67	49 206,55	0,00	1 154 524,11	0,00
24	21/12/2047	4,11	92 381,83	44 930,89	47 450,94	0,00	1 109 593,22	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
25	21/12/2048	4,11	92 843,74	47 239,46	45 604,28	0,00	1 062 353,76	0,00
26	21/12/2049	4,11	93 307,96	49 645,22	43 662,74	0,00	1 012 708,54	0,00
27	21/12/2050	4,11	93 774,50	52 152,18	41 622,32	0,00	960 556,36	0,00
28	21/12/2051	4,11	94 243,37	54 764,50	39 478,87	0,00	905 791,86	0,00
29	21/12/2052	4,11	94 714,59	57 486,54	37 228,05	0,00	848 305,32	0,00
30	21/12/2053	4,11	95 188,16	60 322,81	34 865,35	0,00	787 982,51	0,00
31	21/12/2054	4,11	95 664,10	63 278,02	32 386,08	0,00	724 704,49	0,00
32	21/12/2055	4,11	96 142,42	66 357,07	29 785,35	0,00	658 347,42	0,00
33	21/12/2056	4,11	96 623,14	69 565,06	27 058,08	0,00	588 782,36	0,00
34	21/12/2057	4,11	97 106,25	72 907,30	24 198,95	0,00	515 875,06	0,00
35	21/12/2058	4,11	97 591,78	76 389,32	21 202,46	0,00	439 485,74	0,00
36	21/12/2059	4,11	98 079,74	80 016,88	18 062,86	0,00	359 468,86	0,00
37	21/12/2060	4,11	98 570,14	83 795,97	14 774,17	0,00	275 672,89	0,00
38	21/12/2061	4,11	99 062,99	87 732,83	11 330,16	0,00	187 940,06	0,00
39	21/12/2062	4,11	99 558,31	91 833,97	7 724,34	0,00	96 106,09	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 21/12/2023

DIRECTION REGIONALE NORMANDIE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
40	21/12/2063	4,11	100 056,05	96 106,09	3 949,96	0,00	0,00	0,00
Total			3 612 081,62	1 701 759,00	1 910 322,62	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index en vigueur lors de l'émission du présent contrat est de 3,00 % (Livret A).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 21/12/2023

DIRECTION REGIONALE NORMANDIE

Emprunteur : 0288233 - LOGEO SEINE
 N° du Contrat de Prêt : 155385 / N° de la Ligne du Prêt : 5542278
 Opération : Acquisition en VEFA
 Produit : PLS - PLSDD 2023

Capital prêté : 2 985 012 €
 Taux actuariel théorique : 4,11 %
 Taux effectif global : 4,11 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	21/12/2024	4,11	122 683,99	0,00	122 683,99	0,00	2 985 012,00	0,00
2	21/12/2025	4,11	122 683,99	0,00	122 683,99	0,00	2 985 012,00	0,00
3	21/12/2026	4,11	145 930,91	23 246,92	122 683,99	0,00	2 961 765,08	0,00
4	21/12/2027	4,11	146 660,57	24 932,03	121 728,54	0,00	2 936 833,05	0,00
5	21/12/2028	4,11	147 393,87	26 690,03	120 703,84	0,00	2 910 143,02	0,00
6	21/12/2029	4,11	148 130,84	28 523,96	119 606,88	0,00	2 881 619,06	0,00
7	21/12/2030	4,11	148 871,49	30 436,95	118 434,54	0,00	2 851 182,11	0,00
8	21/12/2031	4,11	149 615,85	32 432,27	117 183,58	0,00	2 818 749,84	0,00
9	21/12/2032	4,11	150 363,93	34 513,31	115 850,62	0,00	2 784 236,53	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
10	21/12/2033	4,11	151 115,75	36 683,63	114 432,12	0,00	2 747 552,90	0,00
11	21/12/2034	4,11	151 871,33	38 946,91	112 924,42	0,00	2 708 605,99	0,00
12	21/12/2035	4,11	152 630,69	41 306,98	111 323,71	0,00	2 667 299,01	0,00
13	21/12/2036	4,11	153 393,84	43 767,85	109 625,99	0,00	2 623 531,16	0,00
14	21/12/2037	4,11	154 160,81	46 333,68	107 827,13	0,00	2 577 197,48	0,00
15	21/12/2038	4,11	154 931,61	49 008,79	105 922,82	0,00	2 528 188,69	0,00
16	21/12/2039	4,11	155 706,27	51 797,71	103 908,56	0,00	2 476 390,98	0,00
17	21/12/2040	4,11	156 484,80	54 705,13	101 779,67	0,00	2 421 685,85	0,00
18	21/12/2041	4,11	157 267,23	57 735,94	99 531,29	0,00	2 363 949,91	0,00
19	21/12/2042	4,11	158 053,56	60 895,22	97 158,34	0,00	2 303 054,69	0,00
20	21/12/2043	4,11	158 843,83	64 188,28	94 655,55	0,00	2 238 866,41	0,00
21	21/12/2044	4,11	159 638,05	67 620,64	92 017,41	0,00	2 171 245,77	0,00
22	21/12/2045	4,11	160 436,24	71 198,04	89 238,20	0,00	2 100 047,73	0,00
23	21/12/2046	4,11	161 238,42	74 926,46	86 311,96	0,00	2 025 121,27	0,00
24	21/12/2047	4,11	162 044,61	78 812,13	83 232,48	0,00	1 946 309,14	0,00
25	21/12/2048	4,11	162 854,83	82 861,52	79 993,31	0,00	1 863 447,62	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
26	21/12/2049	4,11	163 669,11	87 081,41	76 587,70	0,00	1 776 366,21	0,00
27	21/12/2050	4,11	164 487,45	91 478,80	73 008,65	0,00	1 684 887,41	0,00
28	21/12/2051	4,11	165 309,89	96 061,02	69 248,87	0,00	1 588 826,39	0,00
29	21/12/2052	4,11	166 136,44	100 835,68	65 300,76	0,00	1 487 990,71	0,00
30	21/12/2053	4,11	166 967,12	105 810,70	61 156,42	0,00	1 382 180,01	0,00
31	21/12/2054	4,11	167 801,96	110 994,36	56 807,60	0,00	1 271 185,65	0,00
32	21/12/2055	4,11	168 640,97	116 395,24	52 245,73	0,00	1 154 790,41	0,00
33	21/12/2056	4,11	169 484,17	122 022,28	47 461,89	0,00	1 032 768,13	0,00
34	21/12/2057	4,11	170 331,59	127 884,82	42 446,77	0,00	904 883,31	0,00
35	21/12/2058	4,11	171 183,25	133 992,55	37 190,70	0,00	770 890,76	0,00
36	21/12/2059	4,11	172 039,17	140 355,56	31 683,61	0,00	630 535,20	0,00
37	21/12/2060	4,11	172 899,36	146 984,36	25 915,00	0,00	483 550,84	0,00
38	21/12/2061	4,11	173 763,86	153 889,92	19 873,94	0,00	329 660,92	0,00
39	21/12/2062	4,11	174 632,68	161 083,62	13 549,06	0,00	168 577,30	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement
En Euros**

Edité le : 21/12/2023

DIRECTION REGIONALE NORMANDIE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
40	21/12/2063	4,11	175 505,83	168 577,30	6 928,53	0,00	0,00	0,00
Total			6 335 860,16	2 985 012,00	3 350 848,16	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index en vigueur lors de l'émission du présent contrat est de 3,00 % (Livret A).

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE

13 avril 2024

DATE DE CONVOCATION

07 avril 2024

DATE D'AFFICHAGE

15 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 20

PROCURATION(S) 12

VOTANTS 32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **TREIZE AVRIL** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, NDIAYE, GUILLON.

Mmes DUVALLET, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. LEGO, LECERF, GODEFROY, GRESSENT, GASSA, SABIRI et Mmes ROUSSELIN, LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, LEFEBVRE, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : Mme ROUSSELIN à M. JAMET, M. LEGO à Mme DUVALLET, Mme LOUBASSOU à M. GHOUL, M. LECERF à M. COQUELET, M. GODEFROY à Mme ALTUNTAS, M. GRESSENT à Mme DORDAIN, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme BENAMARA, Mme GÜTH à M. BALUT, Mme LEFEBVRE à M. GUILLON, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. AVOLLÉ.

Mme Béatrice DEBOISSY

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, ECHARD-GOUBERT, ZAPPIA, GUIBERT, BARBEY, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, DONY, LHERNAULT, LEFEBVRE, BEAUTÉ, AÏT ADDI.

Délibération N° 10

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU FOOTBALL CLUB DE VAL-DE-REUIL/LE VAUDREUIL ET DU VAL-DE-REUIL ATHLETIQUE CLUB - AVENANTS N°2

Mme Rachida Dordain expose au Conseil municipal,

La vitalité rolivaloise s'illustre notamment par le dynamisme des associations sportives qui investissent nos équipements, organisent des compétitions, accumulent des performances et participent de la renommée de la commune, pour en faire la capitale euroise, sinon normande, du sport.

Lors de la séance du 12 février dernier, le Conseil municipal a réaffirmé son soutien aux associations sportives en attribuant à plusieurs d'entre elles, une avance leur permettant de fonctionner. Il avait alors été indiqué que le solde serait proposé lors d'un prochain Conseil municipal. Au regard de l'examen du dossier de demande de subvention que les associations ont transmis et d'échanges avec les responsables associatifs, il vous est proposé de fixer le montant des subventions pour l'année 2024 conformément au tableau qui figure dans

Accuse de réception en préfecture
027-212797012-20240413-D-24-04-10-DE
Date de la délibération : 13/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Le montant des subventions municipales est apprécié selon plusieurs critères :

- Le nombre d'adhérents et la part de Rolivalois parmi eux,
- Les performances sportives et les projets des clubs,
- La participation et l'implication des associations dans la vie rolivaloise ;
- La mise à disposition des équipements municipaux,
- La masse salariale de l'association, la formation des dirigeants et éventuellement des adhérents ;
- La situation financière des clubs ;
- Les initiatives pour favoriser l'inclusion, la féminisation – le cas échéant – ou encore la pratique du plus grand nombre.

Tenant compte de ces critères, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle au Val-de-Reuil Athlétique Club et au Football Club de Val-de-Reuil. Il s'agit également de revoir, pour ces deux associations, les modalités de versement de la subvention municipale, par l'adoption d'un avenant n°2, qui modifie l'article 4 des conventions d'objectifs et de financement nous liant sur la période 2022-2023-2024. Cette modification a vocation à mieux s'adapter au rythme de leurs dépenses, au regard de leur saison respective.

En ce qui concerne le VRAC, les performances du club et de ses athlètes entraînent des frais de fonctionnement importants. Le club a présenté un plan de redressement de ses finances rigoureux et précis, basé sur une réduction sensible de ses frais de fonctionnement habituels et une recherche systématique de partenaires financiers. Il n'en demeure pas moins que les charges qui lui incombent, dans la période, nécessitent une hausse du soutien de la ville. C'est en ce sens qu'il est proposé une subvention exceptionnelle de 15 000 € pour l'année 2024.

Le FCVR, quant à lui, enregistre un nombre record d'adhérents (550 adhérents) sur la saison 2023-2024. De tous les clubs rolivalois, il est celui qui compte le plus de licenciés habitant la ville. Ces éléments encouragent la Ville a proposé de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 €, permettant au club de faire face aux dépenses induites par l'accroissement du nombre d'adhérents. Toutefois, il est proposé que **le versement de cette subvention exceptionnelle soit conditionné, au terme de la saison, au montant des sanctions financières que le club pourrait devoir assumer en raison d'amendes infligées en raison du comportement des joueurs.**

Conformément aux directives nationales, pour l'ensemble des associations, l'octroi d'une subvention municipale est conditionné à la signature, par l'association, de la Charte d'Engagement Républicain des Associations suivant le décret n°2021.1947 du 31 décembre 2021.

Subventions ordinaires Supérieures à 10 000 €	Attribuées pour 2023	Propositions de subvention de fonctionnement pour 2024	Propositions de subvention exceptionnelle
Val-de-Reuil Athlétique Club (VRAC)	70 500 €	55 000 €	15 000 €
Football Club Val-de-Reuil/Vaudreuil (FCVR)	60 000 €	60 000 €	5 000 €
Entente Val-de-Reuil/Louviers Handball (EVDRL)	21 000 €	21 000 €	
Badminton (BVRL)	14 000 €	14 000 €	
Détente Basket Val-de-Reuil (DBVR)	13 000 €	13 000 €	
Val-de-Reuil Olympique Lutte (VROL)	3 000 €	3 000 €	
Vélo Club Val-de-Reuil	3 000 €	3 000 €	
Judo des 2 Rives	2 500 €	2 500 €	
Théostreet	1 500 €	1 500 €	
Val-de-Reuil Association Sportive et Artistique de la Défense (VRASAD)	1 000 €	1 000 €	
Pétanque	500 €	500 €	
Scrabble Val-de-Reuil	500 €	500 €	

M. Balut et M Lecerf faisant partie des bureaux de deux associations concernées par cette délibération, ils ne prennent pas part au vote

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, A l'unanimité

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations conformément au tableau ci-dessus,
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget 2024,
- **APPROUVE** les termes des avenants n°2 des Conventions d'Objectifs et de Financement du VRAC et du FCVR, annexés à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces avenants.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20240410_01_01_10 DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT
COMMUNE DE VAL-DE-REUIL – ASSOCIATION
VAL-DE-REUIL ATHLETIQUE CLUB
AVENANT N°02

Entre les soussignés :

LA COMMUNE DE VAL-DE-REUIL, sise 70 rue Grande à Val-de-Reuil (27100), représentée par son Maire, Monsieur Marc-Antoine JAMET, agissant en cette qualité et autorisé par la délibération du 13 avril 2024,

Ci-après dénommée « **la Ville** »,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION VAL-DE-REUIL ATHLETIQUE CLUB, sise Parc des Sports, chaussée de Ritterhude, 27100 VAL-DE-REUIL, représentée par son Président, M. Jean-Luc VANDEL, agissant en cette qualité,

Ci-après dénommée « **l'Association** »,

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit

ARTICLE 1 - OBJET

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, la Ville et l'Association ont conclu une convention d'objectifs et de financement pour la période 2022-2023-2024, dont la signature a été autorisée par la délibération du conseil municipal n°22/03/05 en date du 22 mars 2022.

Les parties s'accordent pour modifier, par le présent avenant, les dispositions de l'article 4 de cette convention, modifié par avenant en juin 2023.

ARTICLE 2 - REDACTION DE L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION

Rédaction initiale :

« Article 4 – Modalités de versement de la subvention

Les modalités de versement seront les suivantes :

- 1/3 de la subvention après le vote du budget par le Conseil Municipal ;
- 1/3 de la subvention au cours de l'été ;
- 1/3 de la subvention sur le dernier trimestre de l'année. »

Rédaction résultant de l'avenant adopté en juin 2023 :

« Article 4 - Modalités de versement de la subvention

La subvention inscrite au budget et votée par l'assemblée délibérante sera versée à l'association selon les modalités suivantes :

- 1/5 du montant total de la subvention annuel après le vote du budget par le Conseil Municipal ;
- 3/5 du montant total de la subvention au mois de juin (avant le 30 juin) ;
- 1/5 du montant total de la subvention au mois de septembre (avant le 30 septembre) ».

Rédaction résultant du présent avenant :

« Article 4 - Modalités de versement de la subvention

La subvention inscrite au budget et votée par l'assemblée délibérante sera versée à l'association selon les modalités suivantes :

- Un versement de 10 000 € pourra être engagé dès le début de l'année, avant le vote du budget primitif, à la demande de l'Association, qui devra justifier d'une difficulté de trésorerie ;
- 2/5 du montant total de la subvention annuel après le vote du budget par le Conseil Municipal, dont sera déduit le versement éventuellement intervenu en début d'année ;
- 2/5 du montant total de la subvention entre le mois d'avril et le mois de juin (avant le 30 juin) ;
- 1/5 du montant total de la subvention en septembre (avant le 30 septembre) ».

ARTICLE 3 - AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les clauses de la convention initiale demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévaudront en cas de contradiction.

Fait à Val-de-Reuil, en double exemplaire, le

Pour la Ville,

Pour l'Association,

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT
COMMUNE DE VAL-DE-REUIL – ASSOCIATION FOOTBALL
CLUB VAL-DE-REUIL – LE VAUDREUIL (FCVR)
AVENANT N°02

Entre les soussignés :

LA COMMUNE DE VAL-DE-REUIL, sise 70 rue Grande à Val-de-Reuil (27100), représentée par son Maire, Monsieur Marc-Antoine JAMET, agissant en cette qualité et autorisé par la délibération du 13 avril 2024,

Ci-après dénommée « **la Ville** »,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION FOOTBALL CLUB VAL-DE-REUIL – LE VAUDREUIL (FCVR), sise Parc des Sports, chaussée de Ritterhude, 27100 VAL-DE-REUIL, représentée par son Président, M. Daniel PORTIER, agissant en cette qualité,

Ci-après dénommée « **l'Association** »,

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit

ARTICLE 1 - OBJET

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, la Ville et l'Association ont conclu une convention d'objectifs et de financement pour la période 2022-2023-2024, dont la signature a été autorisée par la délibération du conseil municipal n°22/03/05 en date du 22 mars 2022.

Les parties s'accordent pour modifier, par le présent avenant, les dispositions de l'article 4 de cette convention, modifié par avenant en juin 2023.

ARTICLE 2 - REDACTION DE L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION

Rédaction initiale :

« Article 4 – Modalités de versement de la subvention

Les modalités de versement de la subvention seront les suivantes :

- 1/2 de la subvention après le vote du budget par le Conseil Municipal ;
- 1/2 de la subvention en septembre suivant. »

Rédaction résultant de l'avenant adopté en juin 2023 :

« Article 4 - Modalités de versement de la subvention

La subvention inscrite au budget et votée par l'assemblée délibérante sera versée à l'association selon les modalités suivantes :

- 1/4 du montant total de la subvention annuelle après le vote du budget par le Conseil Municipal ;
- 3/4 du montant total de la subvention annuelle au mois de juin (avant le 30 juin) ».

Rédaction résultant du présent avenant :

« Article 4 – Modalités de versement de la subvention

La subvention inscrite au budget et votée par l'assemblée délibérante sera versée à l'association selon les modalités suivantes :

- Un versement de 10 000 € pourra être engagé dès le début de l'année, avant le vote du budget primitif, à la demande de l'Association, qui devra justifier d'une difficulté de trésorerie ;
- 1/4 du montant total de la subvention annuelle après le vote du budget par le Conseil Municipal, dont sera déduit le versement éventuellement intervenu en début d'année ;
- 3/4 du montant total de la subvention annuelle entre le mois d'avril et le mois de juin (avant le 30 juin). »

ARTICLE 3 - AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les clauses de la convention initiale demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévaudront en cas de contradiction.

Fait à Val-de-Reuil, en double exemplaire, le

Pour la Ville,

Pour l'Association,

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
13 avril 2024

DATE DE CONVOCATION
07 avril 2024

DATE D'AFFICHAGE
15 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	20
PROCURATION(S)	12
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **TREIZE AVRIL** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, NDIAYE, GUILLON.

Mmes DUVALLET, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. LEGO, LECERF, GODEFROY, GRESSENT, GASSA, SABIRI et Mmes ROUSSELIN, LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, LEFEBVRE, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : Mme ROUSSELIN à M. JAMET, M. LEGO à Mme DUVALLET, Mme LOUBASSOU à M. GHOUL, M. LECERF à M. COQUELET, M. GODEFROY à Mme ALTUNTAS, M. GRESSENT à Mme DORDAIN, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme BENAMARA, Mme GÜTH à M. BALUT, Mme LEFEBVRE à M. GUILLON, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. AVOLLÉ.

Mme Béatrice DEBOISSY

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, ECHARD-GOUBERT, ZAPPIA, GUIBERT, BARBEY, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, DONY, LHERNAULT, LEFEBVRE, BEAUTÉ, AÏT ADDI.

Délibération N°11

REVERSEMENT DE DONS A LA LIGUE CONTRE LE CANCER, A L'OCCASION DE LA ROLIVALOISE 2024.

Mme Inci Altuntas expose au Conseil municipal :

Sportive, olympique, solidaire, conviviale, la **17ème édition de Rolivaloise, dimanche 17 mars 2024**, attendait plus de 3 000 femmes.

Marcher, courir, être présente, pour défendre les droits des femmes et faire reculer le cancer du sein, c'est l'ambition constante de la « Rolivaloise ».

Les femmes, les jeunes femmes et filles ont toutes été appelées à participer à cette petite marche/course devenue une grande manifestation sportive et solidaire ! Les 50 participantes de la première édition courue en 2005 ont depuis donnée l'envie à bien d'autres.

La Rolivaloise 2023 a rassemblé plus de 2900 femmes réunies sur la ligne de départ, avenue des Falaises, et a accueilli pour la première fois dans l'Eure les drapeaux olympiques et paralympiques des Jeux de Paris 2024, sous le marrainage de Christine ARRON (athlète) et en présence de Thierry REY (Judoka et Conseiller pour l'organisation de Paris 2024).

Pour sa 17^e édition, c'est tout naturellement, en route vers les JOP 2024 et surtout le relais de la Flamme à Val de Reuil le 6 juillet prochain, que les Phryges, les Mascottes officielles des JOP 2024 étaient présents tout au long de la matinée. Et c'est une marraine d'exception, Nathalie PECHALAT qui a donné le départ à ces 3 200 femmes, jeunes femmes et filles malgré une météo très humide. Record de participation battu ! Que de courage et de volonté traduisant ainsi **leur soutien indéfectible à la cause des femmes** (violences, maladies, droits, etc.)

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

- **APPROUVE** le reversement de **la somme de 3 200 euros** (trois mille deux cent euros) à la Ligue contre le Cancer, comité de l'Eure.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE

13 avril 2024

DATE DE CONVOCATION

07 avril 2024

DATE D'AFFICHAGE

15 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 20

PROCURATION(S) 12

VOTANTS 32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **TREIZE AVRIL** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, AVOLLÉ, BALUT, GHOU, AÏT BABA, MARC, COPLO, NDIAYE, GUILLON.

Mmes DUVALLET, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. LEGO, LECERF, GODEFROY, GRESSENT, GASSA, SABIRI et Mmes ROUSSELIN, LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, LEFEBVRE, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : Mme ROUSSELIN à M. JAMET, M. LEGO à Mme DUVALLET, Mme LOUBASSOU à M. GHOU, M. LECERF à M. COQUELET, M. GODEFROY à Mme ALTUNTAS, M. GRESSENT à Mme DORDAIN, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme BENAMARA, Mme GÜTH à M. BALUT, Mme LEFEBVRE à M. GUILLON, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. AVOLLÉ.

Mme Béatrice DEBOISSY

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, ECHARD-GOUBERT, ZAPPIA, GUIBERT, BARBEY, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, DONY, LHERNAULT, LEFEBVRE, BEAUTÉ, AÏT ADDI.

Délibération N°12

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE ET DE DANSE DE VAL-DE-REUIL / LERY / POSES – INTERVENTIONS DANS LES ECOLES – AUTORISATION DE SIGNATURE

M. Mark Guillon expose au Conseil municipal :

La Ville porte depuis sa création l'exigence d'une politique culturelle ambitieuse afin de favoriser la cohésion sociale et permettre l'accès à la culture au bénéfice du plus grand nombre. Elle encourage et soutient les actions permettant aux enfants de son territoire, dès leur plus jeune âge, de se confronter à l'Art, aux Artistes et préfère faire appel aux professionnels reconnus pour leurs compétences, Professeurs qualifiés de Musique, de Chant, de Danse et de Théâtre pour enrichir les ressources de l'institution scolaire.

Soutenant dès l'origine, dès 1979, l'association : « la maison de la musique Nelly Marcon », véritable structure accompagnant l'école dans toutes ses actions, la Ville, alors encore Ville nouvelle de l'Eure, initie en 1989 la création de l'école de musique et de danse de Val de Reuil, associée au village de Poses. Un Syndicat Intercommunal est alors créé, regroupant les deux communes, rejointes en 2001 par la commune de Lery.

Accuse de réception en préfecture
027-212207013-20240413-24-0412-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

En 2015, le Ministère de la Culture attribue à l'école de musique et de danse la qualité de « Conservatoire », reconnaissant l'excellence des enseignements dispensés.

Aujourd'hui cela représente près de 700 élèves, enfants, jeunes ou adultes qui le fréquente ordinairement pour une quinzaine de disciplines instrumentales, trois disciplines chorégraphiques et des ateliers d'art dramatique enseignées.

Ainsi, le Conservatoire développe, depuis son origine, des interventions dans le cadre scolaire, selon lequel « l'éducation artistique et culturelle est principalement fondée sur les enseignements artistiques » et « comprend également un parcours pour tous les élèves tout au long de leur scolarité »,

Et, respectant le référentiel du Parcours d'Education Artistique et Culturelle défini par l'arrêté du 1er juillet 2015 susvisé qui présente les trois piliers sur lesquels se construit l'éducation artistique et culturelle :

- Des rencontres avec des artistes et des œuvres,
- Des pratiques individuelles et collectives dans différents domaines artistiques,
- Des connaissances qui permettent l'acquisition de repères culturels ainsi que le développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Selon deux grands axes :

- « Musique et danse à l'école » propose au plus grand nombre un enseignement artistique de qualité en construisant un partenariat étroit entre les enseignants de l'Education Nationale, l'équipe de circonscription Académique et les enseignants du Conservatoire. Ces interventions sont régulières, durant toute l'année et dans toutes les écoles du territoire, sur le temps scolaire et participent à l'enseignement général dispensé. Pour 2024, ce sont 18 professeurs du conservatoire qui interviennent dans quarante classes des sept groupes scolaires de la Ville depuis la toute petite section de maternelle jusqu'au cm2 pour des séances de 30mn à 1h, selon l'âge et la discipline.
- « Les classes spécifiques » : Les « classes orchestres » ont vu le jour en 2006 dans les écoles de Val-de-Reuil avec une classe « cordes » et une classe « musiques actuelles ». Aujourd'hui, ce sont huit classes spécifiques qui fonctionnent pour le niveau élémentaire, une classe « Voix et Mouvement », deux « Danse », une classe « Orchestre Folk », une classe « Orchestre Dansant » et trois « Théâtre ».

Ces classes bénéficient d'enseignement artistique, à la fois dans le cadre des horaires scolaires mais aussi périscolaire, et, en règle générale pour deux années. Cette pleine coordination des professeurs et des enseignants permet à de multiples projets de voir le jour chaque année, contes musicaux, présentations à thème, etc... et permettent aux enfants, lors des restitutions, de pouvoir présenter leur travail à leur famille sur scène, et pas n'importe laquelle, lorsqu'il s'agit de celle du Théâtre de l'Arsenal.

La Ville contribue financièrement à la réalisation de ces interventions à hauteur de 70% de leur coût réel.

En raison du désengagement récent de l'État concernant les temps d'Accueil en Périscolaire, la Ville de Val-de-Reuil souhaitant conserver l'accueil des enfants cinq jours par semaine lance un temps de réflexion avec l'ensemble des acteurs de l'accueil des enfants Rolivalois y compris associatif, à l'issue duquel l'organisation et le volume des interventions pourraient se voir modifiés, sans remettre en question l'objet de cette convention.

Un avenant serait alors étudié et signé pour les années scolaires suivantes.

Dans ce contexte, il est proposé au conseil municipal de renouveler la convention de partenariat unissant la Ville au Conservatoire à rayonnement intercommunal de musique et de danse de Val-de-Reuil / Léry / Poses, pour l'année scolaire 2023-2024 (cette convention étant renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois années scolaires consécutives).

Le projet de convention définissant les conditions administratives et financières de ce partenariat est annexé à la présente délibération.

M. Coquelet étant Président du CR, il ne prend pas part au vote

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,

VU le Code de l'Education et notamment son article L. 121-6,

VU l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 (NOR : MENE1514630A) du 1^{er} juillet 2015,

Considérant le projet de convention de partenariat annexé à la présente délibération,

Après avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat annexée à la présente délibération, ainsi que tous avenants éventuels et actes ou pièces y afférents ;
- **DIT** que le montant prévisionnel annuel de la participation financière de la Ville sera inscrit au Budget ;

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

LA COMMUNE DE VAL-DE-REUIL, sise 70, rue Grande à Val-de-Reuil (27100), représentée par son Maire, Monsieur Marc-Antoine JAMET, agissant en cette qualité et autorisé par la délibération n°20/05/02 du 26/05/20, dénommée ci-après « **la Ville** »,

D'une part,

Et

Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de musique et de danse de Val-de-Reuil/Léry/Poses « CRI », sis 5, voie de la Palestre, représenté par M. Vincent GRANDSERRE, en sa qualité de Directeur, ci-après désigné « **le Conservatoire** »,

D'autre part,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22,

VU le Code de l'Education et notamment son article L. 121-6,

VU l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 (NOR : MENE1514630A) du 1^{er} juillet 2015,

Il a été convenu ce qui suit

PREAMBULE

Une éducation à l'art, une éducation par l'art.

En application des dispositions de l'article L.121-6 du Code de l'Education, « l'éducation artistique et culturelle est principalement fondée sur les enseignements artistiques » et « comprend également un parcours pour tous les élèves tout au long de leur scolarité ».

Par ailleurs, le référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle défini par l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 susvisé présente les trois piliers sur lesquels se construit l'éducation artistique et culturelle :

- Des **rencontres** avec des artistes et des œuvres,
- Des **pratiques** individuelles et collectives dans différents domaines artistiques,
- Des **connaissances** qui permettent l'acquisition de repères culturels ainsi que le développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

L'éducation artistique et culturelle, en tant que grand domaine de la formation générale dispensée à tous les élèves, nécessite une ouverture de l'école à des partenaires variés, aux compétences reconnues, qui enrichissent les ressources de l'institution scolaire.

Elle nécessite aussi une ouverture de l'école sur le territoire de vie des élèves, son patrimoine artistique, ses structures culturelles, qui permet de mieux s'approprier ce territoire, en résonance avec la découverte d'œuvres et d'artistes universels issus d'époques et de cultures diverses.

Dans le cadre de ce parcours scolaire d'éducation artistique et culturelle, les enseignants du Conservatoire à rayonnement intercommunal de musique et danse de Val-de-Reuil / Léry – Poses interviennent auprès des élèves de cycle 1, 2 et 3 (de la très petite section à la 6^{ème}), tant sur le temps scolaire que sur le temps périscolaire, tout au long de l'année scolaire.

La présente convention formalise les modalités administratives et financières de la participation de **la Ville** à ces interventions.

ARTICLE 1 - ORGANISATION ANNUELLE DES INTERVENTIONS

Les demandes d'interventions au titre de l'année scolaire à venir seront effectuées par le corps enseignant de l'Education Nationale auprès du **Conservatoire**.

Le Conservatoire présentera à **la Ville** un planning prévisionnel dans un délai maximal de deux semaines à compter de la rentrée scolaire.

Ce planning devra être validé par **la Ville** dans un délai maximal de 15 jours à compter de sa présentation – le silence gardé par **la Ville** étant réputé valoir décision de refus du planning proposé.

En cas de refus de validation du planning par **la Ville**, **le Conservatoire** disposera d'un délai de 15 jours pour présenter un planning prévisionnel amendé. Cette nouvelle proposition devra faire l'objet d'une décision définitive de **la Ville** dans un délai maximal de 15 jours à compter de la réception du planning amendé.

Si cette nouvelle proposition faisait l'objet d'une décision de refus, **la Ville** serait fondée à adopter un planning d'intervention correspondant à un volume horaire global correspondant à *minima* à 80% du volume horaire validé lors de l'année N-1.

Les prestations pourront cependant faire l'objet d'un commencement d'exécution avant la fixation définitive du planning annuel.

Ce planning annuel d'interventions respectera les 4 périodes annuelles déterminées par **la Ville**.

Les interventions considérées sont assurées par une équipe d'intervenants agréés par l'Éducation Nationale.

ARTICLE 2 - TYPOLOGIE DES INTERVENTIONS

On distingue trois types d'interventions :

- **01 - Les interventions régulières musique et danse** (1^{er} et 2^e cycle) et danse (1^{er}, 2^e et 3^e cycle), incluant le chant choral (réservées au 3^e cycle);
- **02 - Les classes spécifiques musique, voix, danse, théâtre** (CE2 et 3^e cycle);
- **03 – Les interventions sur le temps d'accueil périscolaire** (musique, danse et théâtre).

ARTICLE 3 - LIEUX D'INTERVENTION

Les **interventions régulières (type 01)** ont lieu :

- Soit au Conservatoire ;
- Soit dans les écoles (à la condition que les locaux dédiés soient adaptés aux interventions considérées) ;
- Soit au sein de la salle municipale dite « La Prétontaine ».

Les **interventions des classes spécifiques (type 02)** se déroulent soit au **Conservatoire** soit au sein de la salle municipale dite « La Prétontaine ».

Les **interventions sur le temps d'accueil périscolaire (type 03)** ont lieu dans les écoles (à la condition que les locaux dédiés soient adaptés aux interventions considérées).

ARTICLE 4 - MATERIEL NECESSAIRE AUX INTERVENTIONS

Le Conservatoire assure la mise à disposition du matériel nécessaire au bon déroulement des projets et en assure l'entretien (matériel d'éveil musical et parc instrumental).

Il ne pourra réclamer à ce titre quelque indemnité que ce soit auprès de la Ville.

ARTICLE 5 - SPECTACLES ET PRODUCTIONS PUBLIQUES

Les productions publiques de fin de période ne sont pas une obligation. Elles sont construites en concertation avec le corps enseignant en fonction des projets.

Les réservations de salles sont effectuées par les intervenants du Conservatoire pour l'ensemble des productions quel que soit le lieu de la représentation. Le **Conservatoire** devra en informer **la Ville** dans les meilleurs délais.

ARTICLE 6 - RESPONSABILITES

Le Conservatoire sera personnellement responsable de tout manquement aux obligations résultant pour lui de la présente convention, de son fait ou de celui de ses préposés.

Le Conservatoire sera seul responsable de tout dommage survenu à l'occasion des interventions considérées par la présente convention.

Aucune intervention au sens de la présente convention ne peut avoir lieu hors de la présence de l'instituteur ou de l'institutrice de la classe concernée, qui demeurera responsable des dommages causés par les élèves au sens des dispositions de l'article 1242 du Code Civil.

ARTICLE 7 - CONDITIONS FINANCIERES

Le coût horaire moyen d'une intervention sera indexé sur la masse salariale annuelle N-1 du **Conservatoire**. Ce montant devra faire l'objet d'une validation expresse de la **Ville** avant le 31 décembre de l'année N-1.

Le montant des interventions pourra faire l'objet d'une réactualisation annuelle, proposée par le **Conservatoire** avant le 1^{er} octobre au plus tard, sans que cette actualisation ne puisse conduire à une augmentation supérieure à 2%/an.

La participation financière de la **Ville** s'élèvera à 70% du montant total des dites interventions.

Le Conservatoire présentera à la Ville, à terme échu, deux factures annuelles, au mois de juin et au mois de décembre.

ARTICLE 8 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2023-2024, puis sera renouvelable par tacite reconduction par périodes d'une année scolaire, dans la limite de trois années scolaires consécutives.

En raison du désengagement récent de l'État concernant les temps d'Accueil en Périscolaire, la Ville de Val-de-Reuil souhaitant conserver l'accueil des enfants cinq jours par semaine lance un temps de réflexion avec l'ensemble des acteurs de l'accueil des enfants Rolivalois y compris associatif, à l'issue duquel l'organisation et le volume des interventions pourraient se voir modifiés, sans remettre en question l'objet de cette convention.

Un avenant serait alors étudié et signé pour les années scolaires suivantes.

La convention peut être dénoncée par chacune des parties avant le 31 mai pour l'année scolaire suivante, en respectant un délai de préavis d'un mois, par lettre recommandée avec avis de réception.

ARTICLE 9 - LITIGES

La juridiction matériellement et territorialement compétente pour connaître de tout différend relatif à la présente convention est :

Tribunal Administratif - 53 Avenue Gustave Flaubert - 76 000 ROUEN



Fait en double exemplaire.

La signature des parties sera précédée de la mention « Lu et Approuvé »

LA VILLE

Pour la Ville,

Le _____

A _____

LE CONSERVATOIRE,

Pour le Conservatoire,

Le _____

A _____

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE

13 avril 2024

DATE DE CONVOCATION

07 avril 2024

DATE D'AFFICHAGE

15 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 20

PROCURATION(S) 12

VOTANTS 32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **TREIZE AVRIL** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, NDIAYE, GUILLON.

Mmes DUVALLET, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. LEGO, LECERF, GODEFROY, GRESSENT, GASSA, SABIRI et Mmes ROUSSELIN, LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, LEFEBVRE, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : Mme ROUSSELIN à M. JAMET, M. LEGO à Mme DUVALLET, Mme LOUBASSOU à M. GHOUL, M. LECERF à M. COQUELET, M. GODEFROY à Mme ALTUNTAS, M. GRESSENT à Mme DORDAIN, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme BENAMARA, Mme GÜTH à M. BALUT, Mme LEFEBVRE à M. GUILLON, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. AVOLLÉ.

Mme Béatrice DEBOISSY

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, ECHARD-GOUBERT, ZAPPIA, GUIBERT, BARBEY, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, DONY, LHERNAULT, LEFEBVRE, BEAUTÉ, AÏT ADDI.

Délibération N°13

EGALITE FEMMES-HOMMES – SPORT – SIGNATURE DU MANIFESTE D'ENGAGEMENT « LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE SPORT »

Mme Béatrice Deboissy expose au Conseil municipal,

L'actualité nationale récente a mis au premier plan le sujet des violences sexistes et sexuelles principalement à l'encontre des mineurs et des femmes, dans les domaines de la culture, des médias et du sport. Ce phénomène ne peut nous laisser indifférents. La prise de conscience collective doit se traduire par des engagements concrets pour mieux prévenir, pour empêcher de tels actes et pour faire en sorte que la parole se libère.

Le 8 mars dernier, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, à l'initiative du Val-de-Reuil Athlétique Club, avec le soutien de la Ville, du Service Départemental Jeunesse Engagement Sport et du Comité Départemental Olympique et Sportif, une conférence sur les violences sexistes et sexuelles dans le sport, organisée par l'association européenne « Silence à l'écoute » a réuni les dirigeants de clubs sportifs roivalois pour une sensibilisation et un échange. A l'issue de cette conférence, une quinzaine d'associations a signé le Manifeste

Accusé de réception en préfecture
03/07/2024-18-D-24-13-005
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception en préfecture : 15/04/2024

d'engagement « Lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport », proposé par le Comité Régional Olympique et Sportif de Normandie, en lien avec les Comités Départementaux. La Ville envisage que la signature de ce Manifeste devienne une condition de son soutien aux associations sportives et qu'elle figure dans les conventions qui nous lie, le cas échéant.

Avant cela, la Ville entend donner l'exemple en devenant la première commune de l'Eure à mettre en œuvre les engagements du Manifeste dédié aux collectivités. Il s'agit notamment de désigner une personne chargée de ce sujet au sein de la collectivité pour veiller à la mise en place d'actions d'information, de prévention, de formation et pour en rendre compte.

M. le Maire propose que Mme Deboissy soit désignée pour assumer la charge de ce sujet au sein de la collectivité, en lien avec les différents services concernés.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

- **APPROUVE** le Manifeste d'engagement de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport, joint à ce présent rapport,
- **DESIGNE** Mme Béatrice Deboissy pour assumer la charge de ce sujet au sein de la collectivité,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer le Manifeste et tout acte afférant,

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



Marc-Antoine Jamet



MANIFESTE D'ENGAGEMENT

**LUTTE CONTRE LES VIOLENCES
SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE SPORT**

#TousConcernésEnNormandie

" Ma collectivité choisit son camp
et s'engage contre les violences sexistes et sexuelles "



#TousConcernésEnNormandie

Nous, acteurs du sport en Normandie, souhaitons nous engager pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport au sein de notre région.

Nous, acteurs du sport en Normandie, souhaitons apporter tout notre soutien aux pratiquantes et pratiquants pour que la parole se libère et que tout soit mis en oeuvre pour prévenir ces violences : formation, information, accompagnement et soutien aux associations et collectivités qui participent à cette prévention.

Nous, acteurs du sport en Normandie, nous engageons à tout mettre en oeuvre pour faire cesser ces violences dans l'ensemble de nos disciplines, à travers la liste des engagements ci-jointe.

Notre soutien à ce manifeste est concret et se traduit par cette signature.

Ainsi, nous prenons dès aujourd'hui des engagements opérationnels détaillés ci-après.

Signatures du manifeste

Le Président du Comité Régional Olympique et Sportif Normandie



Nicolas MARAIS

Le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif du Calvados



Patrick OSOUF

Le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Eure



François DESHAYES

Le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Manche



Alain THIEBOT

Le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Orne



Stéphane CORVÉE

Le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Seine-Maritime



Alain GOUPY

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE SPORT

NOS ENGAGEMENTS

La collectivité Mairie de Val-de-Reuil

s'engage à :

- ✓ Désigner une **personne chargée de ce sujet** au sein de la collectivité, qui veille à la mise en place d'actions d'information, de prévention, de formation.
- ✓ Pour cette personne, suivre à minima **1 temps d'information et de sensibilisation** par an (et au plus tard dans les six mois après la signature du manifeste) pour mieux comprendre ce phénomène afin d'agir, orienter, guider et signaler.
- ✓ Participer à une réunion annuelle de **bilan des engagements réalisés**, mise en place par le mouvement sportif et l'Etat.
- ✓ **Relayer l'information au sein de la collectivité en interne** auprès des élus, agents territoriaux ... et leur proposer des **formations continues** sur cette thématique.
- ✓ **Relayer la politique régionale de prévention des violences sexistes et sexuelles dans le sport**, et plus spécifiquement le manifeste d'engagement, auprès des associations du territoire et impulser la mise en place d'actions.
- ✓ **Afficher le numéro 119** (Numéro enfance en danger) **dans toutes les infrastructures sportives** (affichage obligatoire dans tous les établissements recevant des mineurs).
- ✓ S'assurer, lorsque la collectivité est employeuse, de la **validité de la carte professionnelle des ETAPS**, pour apporter son concours à la **démarche d'honorabilité des encadrants**.

Les actions complémentaires

En complément, la collectivité s'engage à développer des actions complémentaires (cocher les engagements prévus par votre structure) :

- S'inscrire dans une **démarche active de « signalement »**, par la sensibilisation ou formation des agents territoriaux (éducateurs ou éducatrices sportives, gardiens ou gardiennes de gymnase...) à la procédure de signalement ou par la mise en place d'une boîte aux lettres dédiée à la libération de la parole par l'écriture ou tout autre outil.
- S'engager à une **communication respectueuse** sur le site internet de la collectivité et sur ses réseaux sociaux, en publiant des contenus (textes, hashtags, visuels, sons, vidéos...) qui ne dénie pas les droits et libertés fondamentales des autres individus, mais également en modérant rapidement et de manière appropriée des contenus déposés par des tiers sur la page ou sur les réseaux sociaux de la collectivité.
- Accompagner financièrement et / ou techniquement les structures sportives** souhaitant développer une politique de prévention contre les violences ou de reconstruction par la pratique d'activités physiques pour des victimes de violence.
- Afficher l'engagement de la collectivité**, sur cette thématique, **pendant l'organisation de temps forts** (soirée de valorisation des sportifs, création d'un espace dédié lors du forum des associations...), détaillez les événements envisagés :
- Organiser **un temps de sensibilisation lors d'événements ou stages sportifs** organisés par la collectivité, à destination de sportifs, notamment les plus jeunes.
- Faire appel à des sportifs ou sportives de haut-niveau et/ou professionnels** pour d'éventuelles campagnes de communication.
- Evoquer avec les agents territoriaux, lors de l'entretien annuel obligatoire ou lors de réunions de service, les pistes pouvant être développées **pour améliorer les actions de lutte contre les violences sexistes et sexuelles**.
- Faire appel à des **volontaires en Service Civique** pour accompagner la collectivité dans le développement d'actions de prévention.

La collectivité souhaite ajouter les engagements suivants :

**Signature de Monsieur ou Madame le représentant de la Collectivité :
Date et lieu**

La signature du manifeste engage la collectivité pour la durée du mandat du signataire.

**Vous venez de signer le manifeste d'engagement
contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport.
Félicitations à vous et à votre collectivité !**

Signer ce manifeste vous donne accès à des sensibilisations et formations, à des outils pédagogiques, à l'utilisation d'une charte graphique, à la consultation d'une plateforme de ressources, ...

Afin d'officialiser votre signature dans le cadre de la politique régionale et être inscrit dans le réseau, nous vous invitons :

→ Soit à signer sous format numérique (à prioriser) via le lien : <https://urlz.fr/oG89>

ou via le QR code suivant :



→ Soit à transmettre une copie de votre document par courrier au CROS Normandie,
1 rue Masson, 76 350 OISSEL, et de renseigner les éléments suivants :

Nom de la collectivité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Type de collectivité (Mairie / EPCI / Conseil Départemental / Conseil Régional) :

Prénom et Nom de l' élu responsable de la collectivité :

Prénom et Nom de l' élu en charge de cette thématique :

Courriel de l' élu en charge de cette thématique :

Prénom et Nom du référent «Violences» de la collectivité :

Courriel du référent «Violences» de la collectivité :

Téléphone portable du référent «Violences» de la collectivité :

Nombre d'associations sportives sur votre territoire :

Vous souhaitez être accompagné dans la mise en place d'un plan d'actions dans votre collectivité, n'hésitez pas à contacter les personnes suivantes :

NORMANDIE :

- CROS : Pierre DEHAEN - 02 35 67 50 50 - pierredehaen@franceolympique.com
- CROS : Aurore JARRY - 02 31 29 13 82 - aureorejarry@franceolympique.com
- DRAJES : Anne-Laure PICOT - 02 32 08 88 49 - anne-laure.picot@ac-normandie.fr

CALVADOS :

- CDOS : Quentin BROGGI - 02 31 85 46 15 - calvados@franceolympique.com
- SDJES : Christophe LESAGE - 06 77 51 92 28 - christophe.lesage@ac-normandie.fr

EURE :

- CDOS : Isabelle BACHELET - 06 87 32 25 17 - cdos27.bachelet.i@gmail.com
- SDJES : Alexandre DUPIRE - 06 16 03 34 63 - alexandre.dupire@ac-normandie.fr

MANCHE :

- CDOS : Thibaud CONDETTE - 02 33 57 67 97 - thibaudcondette@franceolympique.com
- SDJES : Jonathan BIDAULT - 02 50 28 71 43- jonathan.bidault@ac-normandie.fr

ORNE :

- CDOS : Clément HERMENIER - 02 33 80 27 63 - orne@franceolympique.com
- SDJES : Pierre LEMAITRE - 06 24 30 68 20 - pierre.lemaitre@ac-normandie.fr

SEINE-MARITIME :

- CDOS : Sacha HAUGUEL - 06 75 19 45 32 - sachahauguel@franceolympique.com
- SDJES : Céline POTTIER - 02 32 08 97 42 - celine.pottier@ac-normandie.fr

ENSEMBLE, NOUS POUVONS FAIRE BOUGER LES CHOSES !

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
13 avril 2024

DATE DE CONVOCATION
07 avril 2024

DATE D'AFFICHAGE
15 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 20

PROCURATION(S) 12

VOTANTS 32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **TREIZE AVRIL** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, NDIAYE, GUILLON.

Mmes DUVALLET, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. LEGO, LECERF, GODEFROY, GRESSENT, GASSA, SABIRI et Mmes ROUSSELIN, LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, LEFEBVRE, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : Mme ROUSSELIN à M. JAMET, M. LEGO à Mme DUVALLET, Mme LOUBASSOU à M. GHOUL, M. LECERF à M. COQUELET, M. GODEFROY à Mme ALTUNTAS, M. GRESSENT à Mme DORDAIN, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme BENAMARA, Mme GÜTH à M. BALUT, Mme LEFEBVRE à M. GUILLON, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. AVOLLÉ.

Mme Béatrice DEBOISSY

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, ECHARD-GOUBERT, ZAPPIA, GUIBERT, BARBEY, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, DONY, LHERNAULT, LEFEBVRE, BEAUTÉ, AÏT ADDI.

Délibération N°14

RECONDUCTION DE « BONUS TOUS À VÉLO » ET MISE À JOUR DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION A L'OCCASION DE L'ÉVÈNEMENT « MAI A VÉLO »

Mme Anne-Cécile Vincent expose au Conseil municipal :

En octobre 2023, le conseil municipal a validé la création du « BONUS TOUS À VÉLO », permettant d'apporter une aide financière aux rolivalois pour l'acquisition d'un vélo ou d'un équipement de sécurité à hauteur de 50% du montant de l'achat, limité à 200€TTC, et sans condition de ressource.

Ce sont 35 demandes qui ont été instruites du 1^{er} novembre au 15 décembre. 23 foyers ont pu bénéficier de cette aide pour un montant moyen versé de 182€, sur un budget total de 4 194€.

A l'occasion de l'évènement national « MAI À VELO », il est proposé de reconduire cette aide financière exceptionnelle, en complétant la liste des équipements ouverts à subvention aux **sièges et remorques enfants**. De plus, la définition du « vélo de ville » est **modifiée, afin d'ouvrir l'aide aux VTT équipés de garde-boue et d'un éclairage** (il était demandé en plus un porte-bagage dans le précédent règlement).

Accuse de réception en préfecture
027-212707812-20240413-D-24-04-14-DEF
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Pour mémoire, cette aide couvre également l'acquisition chez un professionnel :

- d'un vélo de ville adulte avec ou sans assistance électrique, neuf ou d'occasion
- d'un vélo cargo avec ou sans assistance électrique, neuf ou d'occasion
- d'un tricycle adulte avec ou sans assistance électrique, neuf ou d'occasion
- des accessoires de sécurité (casque, chasubles, antivol)
- des équipements d'éclairage, y compris installation d'une dynamo moyeu.

Le bonus est accordé pour un foyer rolivalois, pour une durée de trois ans, sur fourniture d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et sur facture acquittée de moins de 6 mois.

Le bonus est octroyé aux premiers dossiers complets et conformes, dans la limite du budget annuel alloué. Pour 2024, un budget de 8 000€ a été voté.

Il est cumulable avec les aides de l'Etat.

Les dossiers de candidature sont à transmettre sur le site internet de la mairie, du 1^{er} au 31 mai 2024. Des permanences seront assurées à la Maison des Projets pour accompagner les demandeurs dans la préparation voire le dépôt en ligne de leur candidature. L'instruction des dossiers sera réalisée par le service Développement durable.

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant habilité à cet effet, à autoriser la reconduction du Bonus Tous à Vélo selon les conditions définie au règlement d'attribution mis à jour.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



Accusé de réception en préfecture
027-212 11012-20240413-D-24-00014-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024



REGLEMENT D'ATTRIBUTION

POUR L'OBTENTION D'UNE AIDE A L'ACQUISITION D'UN VELO

« BONUS TOUS A VELO »

1. Préambule

La ville de Val de Reuil souhaite encourager l'utilisation du vélo sur la ville, en instituant un dispositif d'aide financière pour les particuliers résidants sur le territoire communal pour l'acquisition d'un vélo, afin de :

- Préserver l'environnement en favorisant les mobilités douces et réduire ainsi les émissions de gaz à effet de serre ;
- Préserver la santé des roivalois en incitant à pratiquer davantage de sport grâce à l'utilisation du vélo ;
- Améliorer l'autonomie mobile de chacun grâce à ce moyen de transport vertueux et peu coûteux ;
- Réduire l'usage de la voiture en ville, pour améliorer la sécurité et réduire les besoins en stationnement.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions et modalités d'attribution de cette aide financière.

2. Bénéficiaires

Est éligible à l'attribution de l'aide toute personne physique majeure dont la résidence principale se situe sur le territoire de VAL DE REUIL.

Cette aide est accordée sans condition de ressource. Elle est complémentaire des aides de l'Etat et de la Région.

La subvention ne pourra être attribuée qu'à une seule personne par foyer (domiciliation faisant foi), pour une période de trois ans.

3. Eligibilité

Sont éligibles au présent dispositif les équipements suivants :

- Vélo de ville adulte
- Vélo cargo ou tricycle
- Vélo pliant
- à propulsion humaine ou électrique (certificat d'homologation à fournir)
- Neuf ou d'occasion
- Acheté depuis moins de six mois auprès d'un professionnel commerçant ou associatif

Sont également éligibles :

- L'achat d'accessoires de sécurité : casque, chasuble et antivol
- Equipements de visibilité : lumières, achat et installation d'une dynamo moyeu
- **Equipements de transport d'enfants : siège et remorque**
- L'électrification d'un vélo existant
- Achat et/ou installation réalisés depuis moins de six mois par un professionnel agréé

Ne sont pas éligibles :

- Les vélos sportifs
- Les vélos à assistance électrique dont la vitesse maximale dépasse 25km/h. un certificat d'homologation sera exigé.
- Tout autre équipement non listé

Définition d'un vélo « de ville » : vélo équipé d'un garde-boue et d'un éclairage.

4. Montant de l'aide

Le montant de l'aide à l'achat octroyée par la Ville de VAL DE REUIL est plafonné à 50% du prix d'achat (TTC) du vélo ou accessoire, dans la limite maximale de 200 € TTC, sur présentation d'une facture unique.

Elle est octroyée aux premiers dossiers complets et conformes, dans la limite du budget annuel alloué par la collectivité.

5. Modalités d'attribution

La demande de subvention devra comporter obligatoirement les pièces justificatives suivantes :

- Règlement d'attribution, complété, daté et signé par le candidat
- Copie d'une pièce d'identité
- Justificatif de domicile de moins de trois mois
- Une photo du matériel objet de la demande
- Preuve d'achat : facture unique, nominative, datée de moins de 6 mois et précisant :
 - o marque et modèle du matériel acheté,
 - o prix toutes taxes comprises,
 - o raison sociale du commerçant professionnel ou de l'association vendeur
 - o date à laquelle la facture a été acquittée
- pour les vélos à assistance électrique : certificat d'homologation
- Un relevé d'identité bancaire (R.I.B.) au nom du bénéficiaire de la subvention

Ce dossier est à transmettre sur le formulaire site internet de la ville, du 1^{er} mai au 31 mai 2024.

En cas de dossier incomplet, le service instructeur transmet au candidat, par mail, la liste des pièces complémentaires à fournir, sous un délai maximum de 15 jours. Au-delà, le dossier est considéré incomplet et la candidature sera écartée.

6. Critères d'attribution

Seules les candidatures complètes seront étudiées, par ordre d'arrivée des dossiers (la date d'horodatage du dépôt sur le site internet faisant foi) et dans la limite des crédits inscrits au budget annuel de la Ville.

Le versement de la subvention est effectué par virement sur le compte bancaire du bénéficiaire.

Chaque candidat sera informé par mail de la décision d'attribution ou non, sous un délai maximum de deux mois à compter de la réception de la candidature complète et conforme.

7. Durée du dispositif d'aide

Ce dispositif est mis en place à compter du 1^{er} décembre 2023, pour une durée d'un an, reconductible chaque année dans la limite du budget alloué disponible.

Toutefois, la ville peut décider de mettre fin à cette aide exceptionnelle à tout moment.

8. Modalités de contrôle et de résiliation

La signature du présent règlement engage le bénéficiaire à respecter l'ensemble des clauses.

Il s'engage notamment à ne pas revendre le vélo pour lequel la subvention a été perçue pendant trois années, à compter de la date de versement de cette subvention.

Dans le cas contraire, le montant total de l'aide devra être restitué à la Ville.

9. Droit d'accès à l'information

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Maison des Projets pour l'attribution du « Bonus Tous à Vélo » selon la délibération du Conseil municipal du 10 octobre 2023.

Les données sont conservées pendant la période de validité de la subvention, à savoir trois ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données :

- Par écrit : M. Patrick Dumarché, Délégué à la protection des données, Mairie de Val-de-Reuil, 70 Rue Grande, BP 604, 27106 Val-de-Reuil Cedex
- Par téléphone au 02 32 09 51 51
- Par courriel : dpo@valdereuil.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles>).

10. Conditions générales

La ville de Val de Reuil se réserve à tout moment le droit de modifier, d'écourter, de proroger ou d'annuler le dispositif d'aide à l'acquisition d'un vélo. La responsabilité de la ville ne saurait être engagée.

11. Litiges

Tout litige concernant l'interprétation et/ou l'exécution du présent règlement fera l'objet d'une tentative de résolution amiable. A défaut d'y parvenir dans un délai raisonnable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

12. Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire ou pour vous accompagner pour la réalisation de cette demande, vous pouvez contacter :

DAVID FONTAINE, chargé de mission Développement durable

➤ le lundi toute la journée

➤ les mardi – mercredi – jeudi matins

Tél : 02 32 09 50 16

Mail : dfontaine@valdereuil.fr

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
13 avril 2024

DATE DE CONVOCATION
07 avril 2024

DATE D'AFFICHAGE
15 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	20
PROCURATION(S)	12
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **TREIZE AVRIL** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, AVOLLÉ, BALUT, GHOU, AÏT BABA, MARC, COPLO, NDIAYE, GUILLON.

Mmes DUVALLET, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. LEGO, LECERF, GODEFROY, GRESSENT, GASSA, SABIRI et Mmes ROUSSELIN, LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, LEFEBVRE, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : Mme ROUSSELIN à M. JAMET, M. LEGO à Mme DUVALLET, Mme LOUBASSOU à M. GHOU, M. LECERF à M. COQUELET, M. GODEFROY à Mme ALTUNTAS, M. GRESSENT à Mme DORDAIN, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme BENAMARA, Mme GÜTH à M. BALUT, Mme LEFEBVRE à M. GUILLON, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. AVOLLÉ.

Mme Béatrice DEBOISSY

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, ECHARD-GOUBERT, ZAPPIA, GUIBERT, BARBEY, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, DONY, LHERNAULT, LEFEBVRE, BEAUTÉ, AÏT ADDI.

Délibération N°15

ASTREINTES DE DÉCISION – MISE EN PLACE AU SEIN DE LA DIRECTION DES SPORTS - MODIFICATIONS

Mme Catherine Duvallet expose au conseil municipal :

Le conseil municipal, au cours de sa séance du 18 décembre 2023, a acté la mise en place des astreintes au sein de la direction des sports.

Pour rappel, une période astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition immédiate et permanente de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'effectuer un travail au service de l'administration. Ce travail, et le temps de déplacement qu'il nécessite éventuellement, seront considérés comme temps de travail effectif.

Sur la direction des sports, la mise en œuvre des astreintes est destinée à assurer un fonctionnement optimal des équipements sportifs, à savoir le stade couvert Jesse-Owens, la piste d'athlétisme extérieure, les stades de football et les vestiaires attenants, le skatepark, le gymnase du parc, la salle de gymnastique, le complexe Bernadette-Osio, le complexe Léo-Lagrange, le gymnase Alphonse-Allais, le jardin sportif, la Détente, la piscine Alice-Milliat et les équipements de proximité.

L'arrivée d'un nouveau directeur des sports depuis le 15 janvier a permis de travailler sur l'analyse de plusieurs projets et sujets notamment celui de la mise en place des astreintes.

S'il avait été projeté que ces astreintes de décision s'organiseraient du vendredi soir, 18h, au lundi matin, 8h ainsi que les jours fériés, après concertation de l'équipe et de la direction, il est souhaité que l'astreintes s'organise sur une semaine entière du lundi 17h30 au lundi suivant 8h30. Cette organisation permettra de répondre aux éventuels problèmes intervenant sur l'ensemble des temps d'occupation des bâtiments.

Les agents d'astreinte pourront être mobilisés pour assurer la continuité des services et répondre aux urgences. Ils auront recours au technicien et à l'agent technique pour les sujets qui relèvent des astreintes d'exploitation.

Il sera possible de recourir aux astreintes pour les agents occupant les emplois suivants : directeur, chefs de service, chefs d'équipe, adjoints, responsable de secteur.

Tous les grades des filières techniques, sportives, administratives, titulaires et contractuels sont concernés.

Afin de pouvoir contacter l'agent d'astreintes, est mis à sa disposition un téléphone portable.

Les astreintes et les interventions sur ces périodes sont rémunérées ou récupérées sur la base des textes en vigueur.

L'indemnité d'astreinte ou sa compensation ne peut être octroyée aux agents qui bénéficient d'une concession de logement pour nécessité de service.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** le Code Général de la Fonction Publique,
- **VU** le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale, notamment son article 5 précisant les règles d'organisation des astreintes dans les collectivités locales et leurs établissements publics,
- **VU** le décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'Intérieur,
- **VU** le décret n° 2002-148 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des permanences au profit de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'Intérieur,
- **VU** le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 fixant les modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la Fonction Publique Territoriale,

- **VU** le décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,
- **VU** l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,
- **VU** l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 11 avril

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOPTE** le régime d'astreintes ainsi proposé à la direction des sports à compter du 1er mai 2024,
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



Marc-Antoine Jamet

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE

13 avril 2024

DATE DE CONVOCATION

07 avril 2024

DATE D'AFFICHAGE

15 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 20

PROCURATION(S) 12

VOTANTS 32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **TREIZE AVRIL** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, NDIAYE, GUILLON.

Mmes DUVALLET, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. LEGO, LECERF, GODEFROY, GRESSENT, GASSA, SABIRI et Mmes ROUSSELIN, LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, LEFEBVRE, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : Mme ROUSSELIN à M. JAMET, M. LEGO à Mme DUVALLET, Mme LOUBASSOU à M. GHOUL, M. LECERF à M. COQUELET, M. GODEFROY à Mme ALTUNTAS, M. GRESSENT à Mme DORDAIN, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme BENAMARA, Mme GÜTH à M. BALUT, Mme LEFEBVRE à M. GUILLON, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. AVOLLÉ.

Mme Béatrice DEBOISSY

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, ECHARD-GOUBERT, ZAPPIA, GUIBERT, BARBEY, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, DONY, LHERNAULT, LEFEBVRE, BEAUTÉ, AÏT ADDI.

Délibération N°16

TABLEAU DES EFFECTIFS – ACTUALISATION

M. le Maire expose au conseil municipal :

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, l'article L. 313-1, les emplois permanents de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Les emplois permanents des Collectivités Territoriales sont, conformément aux termes de l'article L. 311-1 occupés par des fonctionnaires, sauf dérogation prévue par une disposition législative.

Dans la continuité de la réalisation du tableau des effectifs, des modifications sont à prévoir dans le cadre de changement de service, réussites à concours et départs (retraite).

• Modifications du tableau des effectifs suite à départ :

Date d'effet	Ancien grade	Nouveau grade
01/12/2023	Adjoint technique	Technicien

Accusé de réception en préfecture : 027-212707012-20240413-D-24-04-16-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

• **Modifications du tableau des effectifs suite à réussite à concours :**

Date d'effet	Ancien grade	Nouveau grade
01/05/2024	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Rédacteur
01/05/2024	Adjoint administratif	Rédacteur
01/05/2024	Animateur	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe
01/05/2024	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	Educateur de jeunes enfants

• **Changement de filière :**

Date d'effet	Ancien grade	Nouveau grade
01/05/2024	Educateur des APS principal 1 ^{ère} classe	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe

Il est noté une erreur dans la délibération du conseil municipal du 16 décembre 2023. En effet, la délibération crée un poste d'adjoint technique à temps non complet, 30h hebdomadaire, à compter du 1^{er} janvier 2024. Or, le besoin du service nécessite un temps de travail sur ce poste à temps complet.

Date d'effet	Service	Fonction	Grade	Occupation du poste
01/01/2024	Direction petite enfance, restauration, hygiène et sécurité	Agent d'entretien	Adjoint technique	Temps complet

Une deuxième erreur est constatée, sur la délibération du 16 décembre 2019. Une transformation de poste a été effectuée suite à recrutement, modifiant un poste d'ingénieur principal en attaché principal alors qu'un recrutement en contrat article L332-8 a été acté sur le grade d'attaché au 25 novembre 2022.

Date d'effet	Service	Ancien grade	Nouveau grade
25/11/2022	Renouvellement urbain	Attaché principal	Attaché

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;
- **Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale
- **Vu** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels

**Après en avoir délibéré
A l'unanimité**

- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs, telles que définies ci-dessus.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET**



A handwritten signature in black ink, reading 'Marc-Antoine Jamet', is written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a large flourish at the beginning.